

2011

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



LE MODÈLE DU GROUPE

Imaginer :

imaginer des systèmes pétroliers

Rechercher :

rechercher des thèmes pétroliers

Découvrir :

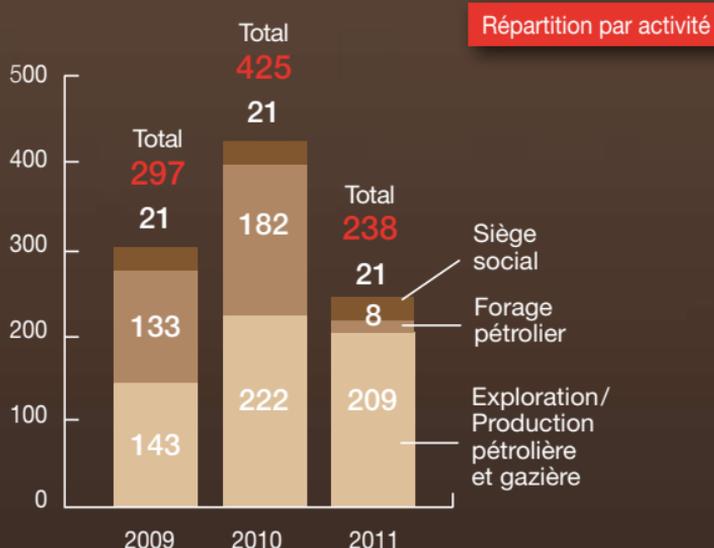
découvrir de nouvelles réserves commercialisables

Arbitrer :

acquérir, développer et céder des actifs

Maurel & Prom a fondé sa stratégie sur la recherche, la découverte, la mise en production rapide d'hydrocarbures et l'optimisation de son portefeuille d'actifs. À cet effet, le Groupe a sélectionné des territoires d'exploration prometteurs et des experts ayant une réelle connaissance des zones d'exploration concernées.

LES ÉQUIPES



SOMMAIRE

Présentation du Groupe

Le modèle du Groupe	Rabat
Les équipes	Rabat
Historique	P. 2
Le mot du président	P. 5
L'équipe dirigeante	P. 6
Les territoires	P. 8
Maurel & Prom : données références	P. 10
L'année 2011 en chiffres	P. 12
Faits marquants	P. 14
Focus Gabon	P. 16
Focus Colombie	P. 18
Focus Afrique de l'Est	P. 20
Le savoir-faire	P. 22
Développement durable	P. 24
La vie boursière	P. 26

Partie Financière P. 29

1 / Situation financière	P. 31
2 / Facteurs de risques	P. 45
3 / Gouvernement d'entreprise	P. 59
4 / Salariés du Groupe	P. 91
5 / Maurel & Prom et ses actionnaires	P. 95
6 / Développement durable	P. 99
7 / Informations sociales	P. 107
8 / Autres informations sur le Groupe	P. 123
9 / Annexes	P. 129
Glossaire	P. 129

Responsable du document de référence et de sa mise à jour

Établissements Maurel & Prom (ci-après « Maurel & Prom » ou la « Société »).

Monsieur Jean-François Hénin est responsable de l'information financière et du document de référence.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Jean-François Hénin

Président-directeur général

Maurel & Prom :

12, rue Volney - 75002 Paris

Tél. : 01 53 83 16 00

Fax : 01 53 83 16 04

Attestation

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le présent document de référence incluant les éléments requis au titre du rapport de gestion (voir section 9.8.1 pages 242-243) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 9 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2011 ne contient aucune observation.

Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2011 ne contient aucune observation.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2010 contient les observations suivantes :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 23 « Retraitements opérés sur les états financiers 2009 » qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation du chiffre d'affaires et de l'impôt pour les contrats d'exploration et de partage de production ;

- les notes 1 « Généralités », 4 « Actifs incorporels » qui décrivent la situation des investissements d'exploration du groupe, qui indiquent les montants engagés et comptabilisés à l'actif du bilan consolidé de votre société, les montants passés en charges et les dépréciations constatées au 31 décembre 2010.

Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2010 contient l'observation suivante :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2. « Poursuite des investissements d'exploration et de développement » et 3.1.1. « Immobilisations incorporelles » de l'annexe qui décrivent la situation des investissements d'exploration, qui indiquent les montants engagés et comptabilisés à l'actif du bilan de votre société, les montants passés en charges, et les dépréciations constatées au 31 décembre 2010.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2009 contient les observations suivantes :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2 « Méthodes comptables » qui indique les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2009, des nouvelles normes IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ».

- les notes 1 « Généralités », 4 « Actifs incorporels » et 27 « Événements postérieurs à la clôture » qui décrivent la situation du forage d'exploration du puits Mafia Deep en cours de test et indiquent les montants engagés et comptabilisés à l'actif du bilan de votre société à la clôture de l'exercice 2009.

Le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2009 contient l'observation suivante :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2. « Poursuite de l'effort d'investissement », 3.1. « Immobilisations » et 3.32. « Événements postérieurs à la clôture » qui décrivent la situation du forage d'exploration du puits Mafia Deep en cours de test et indiquent les montants engagés et comptabilisés à l'actif du bilan de votre société à la clôture de l'exercice 2009.

Jean-François Hénin

Président-directeur général

Paris, le 24 avril 2012

Responsables du contrôle des comptes

Titulaires	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Échéance du mandat
Daniel de Beaurepaire 119, avenue de Wagram 75017 Paris	Assemblée générale du 12 juin 2008	6 ans à compter du 12 juin 2008	À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
Ernst & Young Audit Représenté par Patrick Cassoux Tour First 1, place des Saisons 92400 Courbevoie	Assemblée générale du 27 juin 1996	6 ans à compter du 12 juin 2008	À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
Suppléants	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Échéance du mandat
Société IAC 46, rue du Général Foy 75008 Paris	Assemblée générale du 27 juin 1996	6 ans à compter du 12 juin 2008	À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013
Société Auditex 1, place des Saisons 92400 Courbevoie	Assemblée générale du 27 juin 1996	6 ans à compter du 12 juin 2008	À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2011



Établissements Maurel & Prom
Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 93 550 021,18 €

Siège social : 12 rue Volney – 75002 Paris
Tél. : 01 53 83 16 00 – Fax : 01 53 83 16 04
R.C.S. Paris 457 202 331 – Siret 457 202 331 00064

Le présent document de référence 2011 incorpore le rapport financier annuel
tel que visé par l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF



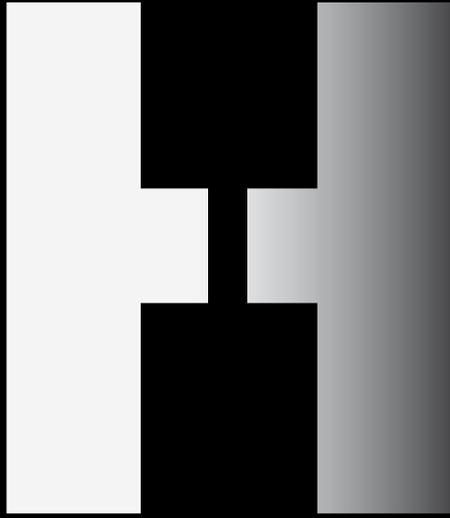
Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2012 conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Incorporation par référence : conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations.

1 – relatives à l'exercice 2009 : le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, incluant les rapports des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurent respectivement aux paragraphes 9.2.2. et 9.2.4. du document de référence déposé le 16 avril 2010 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.10-0274.

2 – relatives à l'exercice 2010 : le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, incluant les rapports des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurent respectivement aux paragraphes 9.2.2. et 9.2.4. du document de référence déposé le 20 avril 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0341.

Ces documents sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.maureletprom.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).



p.02

Historique

200 ans d'expérience avec l'Afrique

14 ans de succès dans l'industrie pétrolière

1813

- Création de la Société
- Développement de lignes maritimes et de comptoirs commerciaux en Afrique de l'Ouest

2000

- Première production du gisement de Kouakouala au Congo

2001

- Prise de participation à Cuba
- Cession du bateau de forage Energy Searcher
- Découverte du gisement de M'Boundi au Congo

1998/99

- Recentrage stratégique autour des activités d'exploration et de production d'hydrocarbures
- Entrée au Congo

2003

- Développement de M'Boundi au Congo
- Création de la filiale de forage Caroil

2005

- Désengagement de l'activité maritime
- Entrée au Gabon
- Entrée en Colombie et au Venezuela
- Entrée en Sicile

2004

- Entrée en Tanzanie
- Division du nominal de l'action par 10

2006

- Première certification des réserves par DeGolyer & Mac Naughton
- Découverte d'Onal au Gabon
- Entrée en Syrie
- Acquisition de sept nouveaux permis d'exploration

2007

- Acquisition de trois nouveaux permis d'exploration
- Découverte d'Ocelote en Colombie
- Découverte de gaz en Tanzanie
- Vente de M'Boundi et Kouakouala à ENI pour 1434 M\$
- Mise en production du champ de Banio au Gabon

2008

- Découverte d'Omko et d'Ombg au Gabon
- Mise en production d'Ocelote
- Acquisition de nouveaux permis d'exploration en Colombie et en Tanzanie

p./3

2009

- Vente de Hocol Colombie pour 740 M\$
- Mise en production d'Onal et d'Omko au Gabon
- Découverte d'un nouveau réservoir au sud est d'Onal au Gabon
- Découverte d'Omoc et d'Omgw au Gabon
- Prise de participation dans les actifs d'Artumas en Tanzanie et au Mozambique

2010

- Acquisition par Seplat (société de droit nigérian dans laquelle Maurel & Prom était actionnaire à 45 %) d'intérêts dans les permis Oml 4, 38 et 41
- Extension du domaine d'exploration en Colombie
- Découverte de Sabanero
- Mise en production d'Omgw et Ombg au Gabon (Gwedidi et Mbigou)
- Découverte d'Omoc Nord

2011

- Mise en production d'Omoc et Omoc-Nord au Gabon
- Vente de MP Venezuela
- Signature d'une alliance stratégique avec Pacific Rubiales Energy en Colombie et au Pérou
- Cession de Caroil
- Distribution des actions de MP Nigeria aux actionnaires de la Société



p.05

Le mot du Président

JEAN-FRANÇOIS HÉNIN

Président-directeur général

2011 a été une année exceptionnelle en termes d'opérations de structuration et de génération de trésorerie. La mise en œuvre du plan de rationalisation et de valorisation de nos actifs permet au marché et à ceux qui évaluent notre Groupe d'avoir une visibilité accrue des performances et des résultats opérationnels, induisant un effet favorable pour les actionnaires.

Cette année, le Groupe a travaillé à la réduction de son exposition au risque financier lié à l'activité d'exploration, en transférant un pourcentage de détention dans son portefeuille de domaine minier à des tiers qui assureront le portage financier. Cette évolution a pour conséquence d'accroître la part relative des activités de production génératrice de *cash flow*.

À titre d'illustration de cette politique, le Groupe a saisi l'opportunité d'une alliance stratégique avec Pacific Rubiales Energy. Cette alliance porte sur la poursuite de l'exploration du champ de Sabanero et son développement, mais également sur l'engagement à participer au financement, selon certaines modalités, de l'activité des autres permis détenus par Maurel & Prom Colombie. Dans un second temps, le Groupe a cédé 50 % du permis Lote 116 au Pérou à ce même groupe.

Par ailleurs, ce travail de rationalisation a conduit Maurel & Prom à céder sa filiale de services pétroliers Caroil, détenue à 100 %, ce qui a permis de dégager une trésorerie supplémentaire de 80 M€. Maurel & Prom a également réalisé la cession de sa participation dans la société Lagopetrol au titre de son activité au Venezuela, et dans la société Raba XProm Energia représentant les intérêts du Groupe en Hongrie.

Enfin, le conseil d'administration a décidé de proposer aux actionnaires de Maurel & Prom de séparer l'activité d'exploration/production au Nigéria du reste des activités du Groupe.

Les actionnaires de Maurel & Prom, réunis en assemblée générale ordinaire le 12 décembre 2011 ont approuvé quasi unanimement la distribution de 100 % du capital de MP Nigeria. Depuis cette date Maurel & Prom ne détient plus aucune action de MP Nigeria.

Cette opération a donné plus de visibilité et de lisibilité aux deux entités qui vont poursuivre chacune son développement et son savoir-faire.

p./5

E

p.06

p./6

L'équipe dirigeante

Des expériences

au service de la croissance

Années d'expériences professionnelles (dans le pétrole)

Parcours professionnel



Jean-François Hénin
Président-directeur général

42
(12)

Diplômé de l'IAE de Paris en Sciences économiques

Directeur trésorerie-change de la société Lyonnaise de Dépôts, trésorier de THOMSON CSF, directeur général d'Altus Finance, vice-président du conseil de surveillance d'Altus Finance, PDG d'Electricité et Eaux de Madagascar (EEM). Gérant, président du directoire puis président-directeur général de Maurel & Prom depuis le 14 juin 2007.



Michel Hochard
Directeur administratif et financier

37
(27)

Diplômé de l'Institut commercial de Nancy (ICN) et expert comptable

Auditeur interne à la direction financière d'ELF Aquitaine, chef de la division finance Afrique/Moyen-Orient, directeur financier de la SNEAP puis d'ELF Aquitaine production et d'ELF E&P, DRH délégué d'ELF E&P, directeur des opérations de Price Waterhouse Cooper BPO, membre du comité de direction de GEOS. Directeur administratif et financier de Maurel & Prom depuis septembre 2007.



Jean Bié
Directeur de l'exploration

38
(38)

Diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris

Ingénieur géophysicien chez Elf, devenu Total, il reste 26 ans au sein de la direction exploration et production, avant de devenir directeur général de Total Nederland puis Total Gabon. Il était directeur des achats du groupe Total avant de rejoindre Maurel & Prom en janvier 2011 en tant que directeur de l'exploration.



Michel Perret
Directeur du forage

45
(45)

Diplômé de l'Institut Français du Pétrole (IFP)

Ingénieur pour Forex, Forex Neptune et ELF Aquitaine, consultant indépendant de Shell, ELF, ENI, BHP Petroleum, participation à la création de BHP Petroleum en Australie, de Joint Oil en Libye, participation à la transformation de Maurel & Prom en compagnie de recherche et de production pétrolière. Directeur du forage de Maurel & Prom depuis octobre 2001.



Philippe Corlay
Directeur de la production

30
(30)

Diplômé des Hautes études industrielles de Lille et de l'École du pétrole et des moteurs

Ingénieur de Beicip-Franlab, responsable du projet de récupération assistée des hydrocarbures, chef du département réservoir de Coparex, responsable des activités gisement puis directeur de la production de Maurel & Prom depuis août 2007.

p.08

Les territoires

Près de **80 000** km²
de domaine d'exploration
dans **10** pays
sur **4** continents

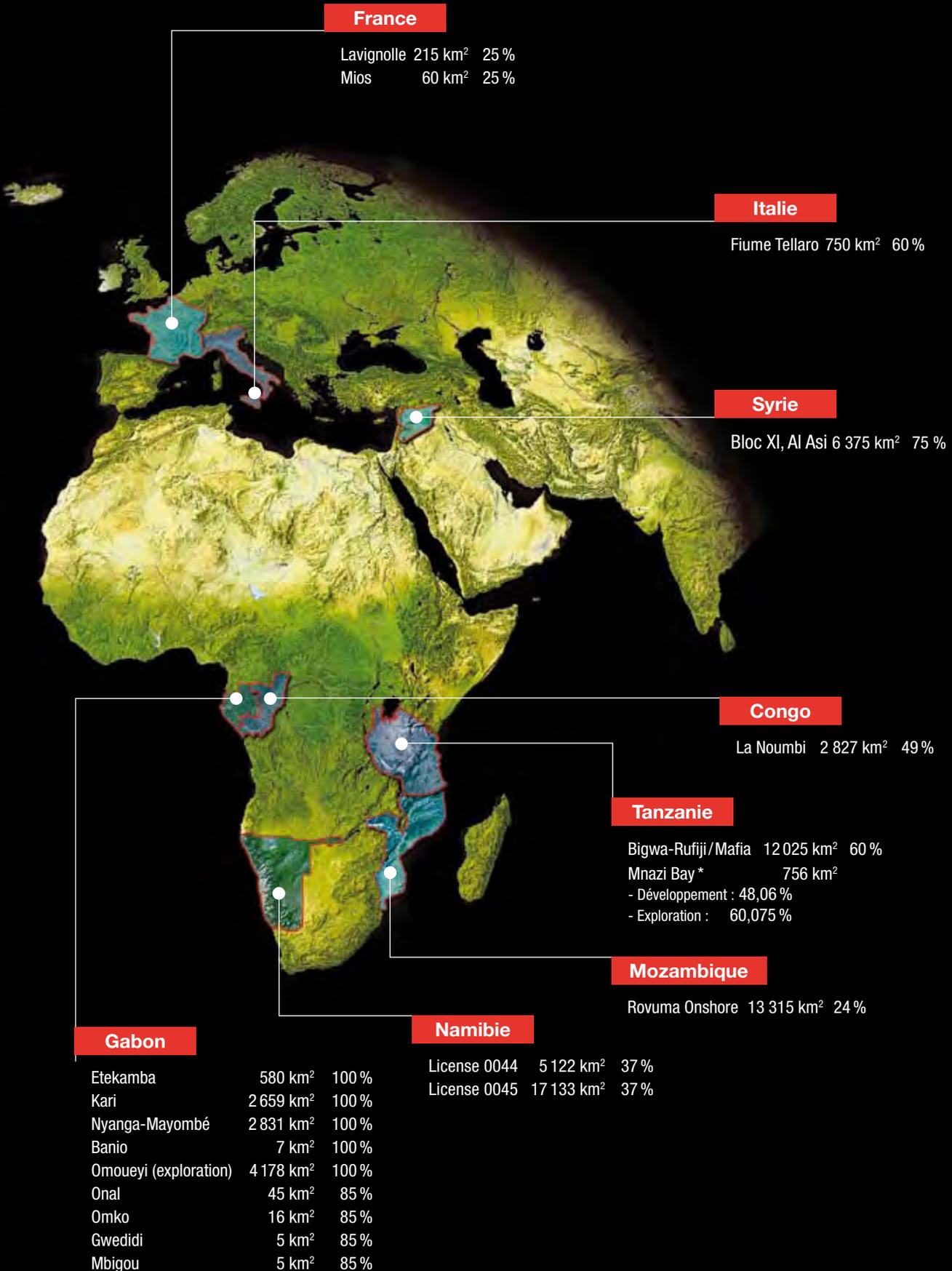


Colombie

Sabanero	433 km ²	50 %
SSJN-9	2 647 km ²	50 %
Muisca	2 320 km ²	50 %
COR-15	1 194 km ²	50 %
CPO-17	2 104 km ²	25 %

Pérou

Bloc 116 6 600 km² 50 %



France

Lavignolle 215 km² 25 %
 Mios 60 km² 25 %

Italie

Fiume Tellaro 750 km² 60 %

Syrie

Bloc XI, Al Asi 6 375 km² 75 %

Congo

La Noumbi 2 827 km² 49 %

Tanzanie

Bigwa-Rufiji/Mafia 12 025 km² 60 %
 Mnazi Bay* 756 km²
 - Développement : 48,06 %
 - Exploration : 60,075 %

Mozambique

Rovuma Onshore 13 315 km² 24 %

Gabon

Etekamba 580 km² 100 %
 Kari 2 659 km² 100 %
 Nyanga-Mayombé 2 831 km² 100 %
 Banio 7 km² 100 %
 Omoueyi (exploration) 4 178 km² 100 %
 Onal 45 km² 85 %
 Omko 16 km² 85 %
 Gwedidi 5 km² 85 %
 Mbigou 5 km² 85 %

Namibie

License 0044 5 122 km² 37 %
 License 0045 17 133 km² 37 %

* Suite à l'exercice du droit de préemption les pourcentages du Groupe ont été ajustés.

P

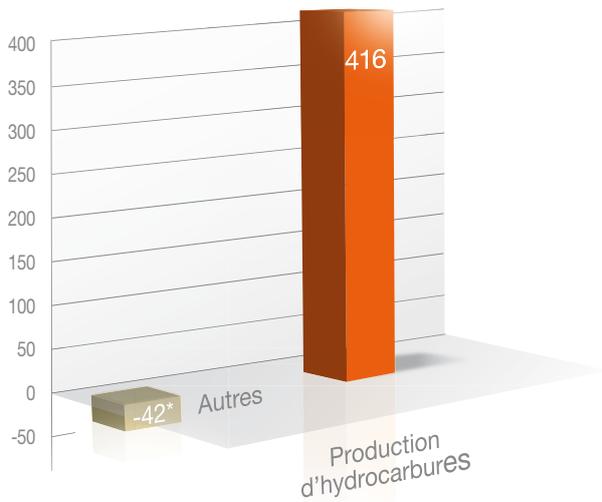
p.10

**Maurel & Prom :
données
références**

Chiffre d'affaires par secteur d'activité

(en millions d'euros)

Total : 374

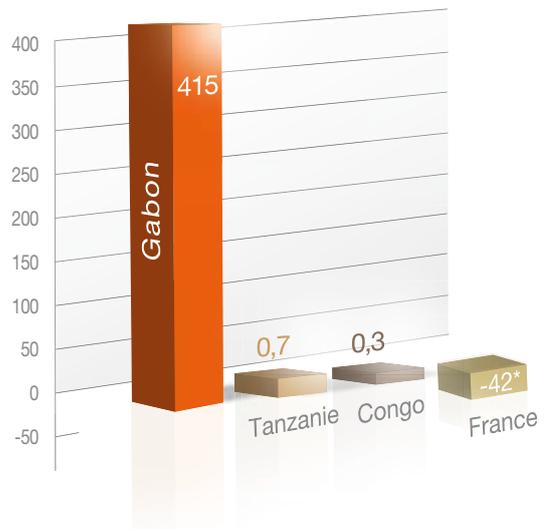


* Impact des couvertures d'hydrocarbures.

Chiffre d'affaires par zone géographique

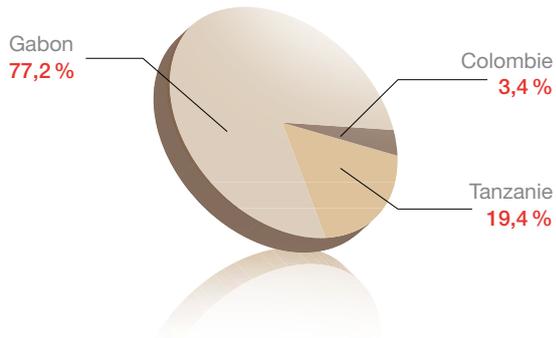
(en millions d'euros)

Total : 374



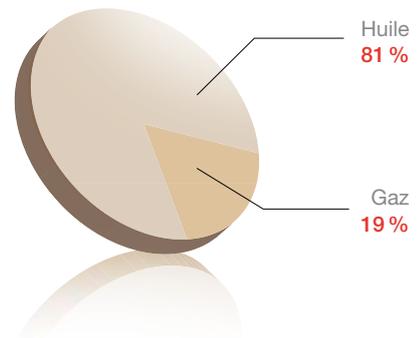
Répartition des réserves d'hydrocarbures P1+P2 nettes de redevances

au 31/12/2011



Répartition des réserves P1+P2 nettes de redevances par type d'hydrocarbures

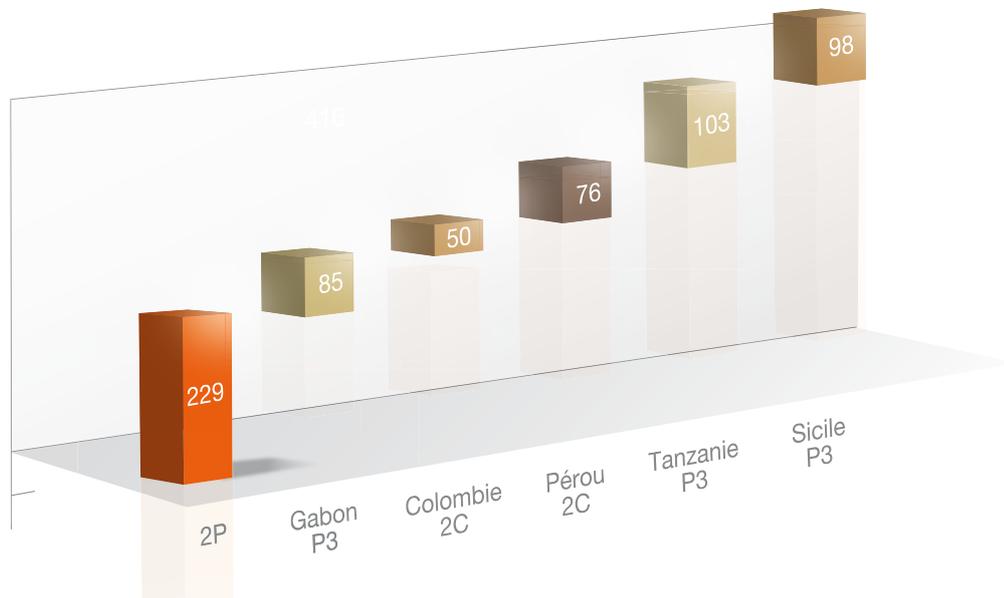
au 31/12/2011



p./11

Ressources nettes de redevances

au 31/12/2011



p.12

p./12

L'Année 2011 en chiffres

**Forte
génération
de trésorerie**

Réduction
de la
dette nette
de 74 M€

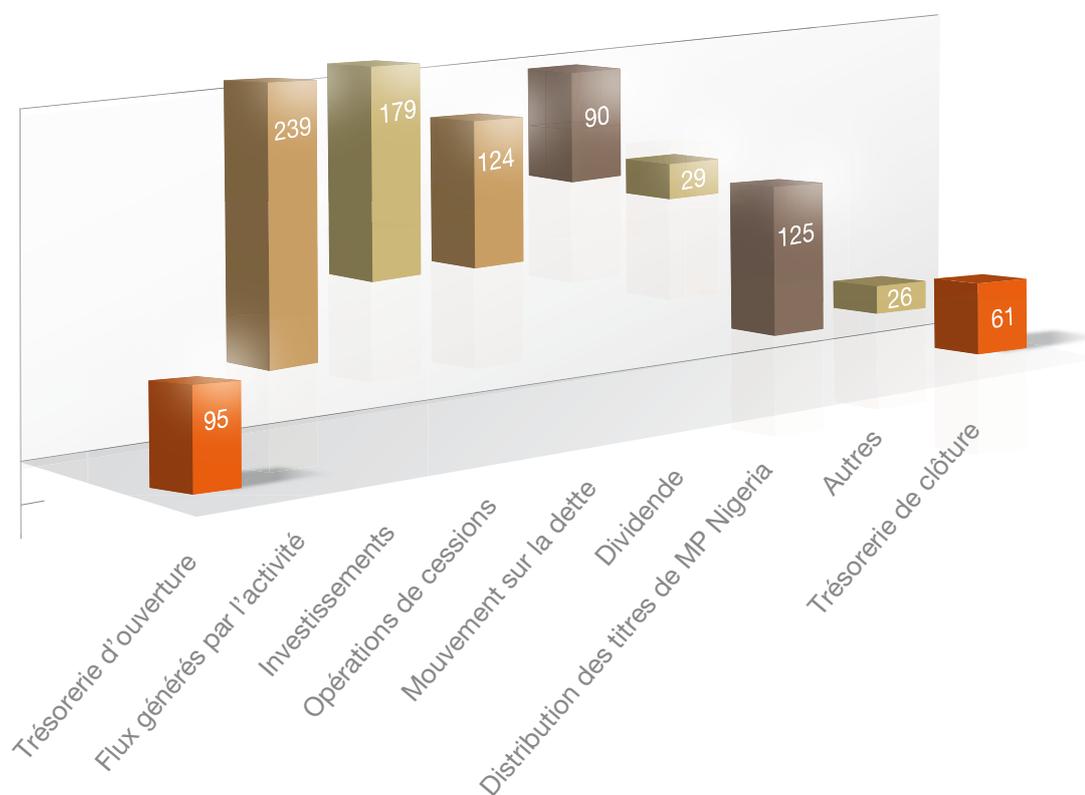
Données financières

(en millions d'euros)

	2011	2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	374	217
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	273	130
<i>Dépréciation d'actifs</i>	-36,5	-211
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	258	-139
<i>Résultat financier</i>	-17	19
<i>Résultat avant impôt</i>	241	-120
<i>Résultat net des activités conservées</i>	152	-160
<i>Résultat net des activités cédées et distribuées</i>	13	21
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	165	-139
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	95	428
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	61	95

Évolution de la trésorerie en 2011

(en millions d'euros)



F

p.14

**Faits
marquants**

p./14



Gabon

La production à 100 % au Gabon a été en moyenne de 18 140 bbl/j permettant au Groupe d'afficher une forte génération de trésorerie issue de ses activités, à savoir 239 M€, dans un contexte de prix du brut élevé.

Les investissements nécessaires à la montée de la production et à son évacuation ont été de 87 M€, principalement au Gabon. Les montants investis dans l'activité d'exploration représentent 92 M€ et correspondent essentiellement à la délinéation des champs Omoc et Omoc-Nord au Gabon.

Distribution de MP Nigeria

Afin de valoriser et d'extérioriser le potentiel des actifs acquis en 2010 au Nigéria, le conseil d'administration de Maurel & Prom a proposé de distribuer à tous ses actionnaires les titres de MP Nigeria. L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 12 décembre 2011 a décidé de procéder à cette distribution. Cette distribution a été précédée d'une augmentation de capital de 105 M€, entièrement souscrite par Maurel & Prom, assurant ainsi à MP Nigeria une capacité de développement autonome. MP Nigeria est cotée à Paris sur NYSE Euronext depuis le 15 décembre 2011.

Équilibrage du risque au sein du portefeuille d'actifs

Le but de ce rééquilibrage est de permettre au Groupe de s'adapter au contexte économique issu de la crise financière des trois dernières années. Afin d'assurer son autonomie, le Groupe a voulu se désengager financièrement et/ou opérationnellement de certains actifs afin d'améliorer son exposition au risque financier inhérent à ses activités.

L'année 2011 a donc vu sortir totalement de son périmètre les activités d'exploration et de production pétrolière au Venezuela et en Hongrie. De plus, Maurel & Prom a procédé à la cession de Caroil, filiale de services pétroliers, dégageant une trésorerie supplémentaire de 80 M€.

En parallèle le Groupe a saisi des opportunités offertes par la qualité de son expérience dans le domaine pétrolier et dans la valorisation de ses actifs. C'est pourquoi à la suite de la découverte de Sabanero en Colombie, Pacific Rubiales Energy (opérateur pétrolier, spécialiste de la production d'huile lourde) et Maurel & Prom ont conclu une alliance stratégique en Colombie permettant à la Société de bénéficier du savoir-faire et des installations de Pacific Rubiales Energy et ainsi de mettre en production ce champ dès le 17 décembre 2011. Dans un deuxième temps, le Groupe a cédé 50 % du permis Lote 116 au Pérou à ce même groupe.

p./15

Réduction de la dette nette

La trésorerie dégagée par l'activité et les différentes opérations de structuration ont permis au Groupe de réduire sa dette nette de 74 M€. Celle-ci s'élève désormais à 361 M€, dont 348 M€ d'obligations convertibles.

2012 : dans la poursuite de 2011

En 2012, le Groupe focalisera ses efforts sur la poursuite de la valorisation de ses actifs, à savoir :

- (i) la montée en puissance de la production au Gabon et en Colombie ;
- (ii) la confirmation du potentiel des permis d'exploration, notamment en Colombie ;
- (iii) l'accroissement des réserves de gaz en Tanzanie ;
- (iv) la recherche de nouvelles opportunités.

À ces fins, le Groupe investira 125 M\$ en exploration et 269 M\$ en développement. Ces montants seront autofinancés par la génération de trésorerie du Groupe, qui devrait être supérieure à 500 M\$ sur la base d'une production moyenne au Gabon de 19 598 bbl/j sur l'ensemble de l'année 2012.

p.16

Focus Gabon

Au Gabon

les réservoirs producteurs sont les Grès de base et le Kissenda. Lors du développement du champ d'Onal, les équipes de Maurel & Prom avaient décidé de dimensionner le centre de production afin d'accueillir la production d'éventuels champs annexes. Fort de la mise en œuvre de cette stratégie, le Groupe a pu développer de manière quasi immédiate et à coûts limités les champs dits satellites découverts à la suite de celui d'Onal.



p./16

Développement en 5 phases

Investissements totaux d'environ **1,4 MUSS**
15 puits injecteurs d'eau, **5 puits** producteurs d'eau,
47 puits producteurs d'huile

Développement en cinq phases :

Phase 1 / Développement d'Onal au Grès de base

Phase 2 / Injection d'eau sur Onal

Phase 3 / Extension du champ d'Onal

Phase 4 / Développement des champs Omoc et Omoc Nord

Phase 5 / Développement des champs de Gwedidi et Mbigou

2005

- Achat de 4 permis
- Entrée au Gabon

2006

- Découverte du champ d'Onal
- Obtention de L'AEE Onal

2007

- Début de la production du champ de Banio
- Début des travaux de développement du champ d'Onal

2008

- Découverte d'Omko et d'Ombg, satellites d'Onal

2009

- Début de la production des champs Onal et Omko
- Découverte d'un nouveau réservoir au Sud-Est d'Onal
- Découverte des champs Omoc et Omgw



2010

- Découverte d'Omoc-Nord
- Début de la production des champs Ombg et Omgw
- Augmentation continue de la production
- Découverte d'un nouveau compartiment au Grès de base sur le champ d'Onal

2011

- Mise en production d'Omoc et Omoc-Nord
- Lancement d'une acquisition sismique 3D
- Augmentation de la production moyenne

p.18

Focus Colombie

En Colombie

Le Groupe a acquis un savoir-faire issu de la compagnie Hocol, achetée en 2005 et revendue en 2009. Aujourd'hui Maurel & Prom a bâti un opérateur pétrolier de premier plan dans un pays en pleine croissance.



p./18

En 2011, Maurel & Prom a signé une alliance stratégique avec Pacific Rubiales Energy

Cet accord prévoit l'acquisition par Pacific Rubiales Energy de 49,99 % de sa filiale colombienne M&P Colombia BV aux conditions suivantes :

- remboursement à Maurel & Prom des coûts passés sur ces permis pour un montant de 63 MUS\$;
- portage complet des activités d'exploration à venir sur le permis de Sabanero et COR-15 avec remboursement par la trésorerie disponible future provenant de la production d'hydrocarbures. Pacific Rubiales Energy fournira aussi le financement nécessaire à Maurel & Prom pour exécuter sa part des activités de développement sur ces permis ;
- portage complet des activités d'exploration à venir sur les permis SSJN-9, CPO-17 et Muisca à hauteur de 120 MUS\$.

2005

- Entrée du Groupe en Colombie

2006

- Un nouveau permis d'exploration (Niscota)

2007

- Découverte d'Ocelote

2008

- Développement d'Ocelote (> 14 000 bbl/j)
- 5 nouveaux permis d'exploration (CPO-17, Clarinero, Muisca, SSJN-9 et VSM-10)

2009

- Vente de Hocol Colombia (742 MUS\$ + 115 MUS\$ d'earn-out)
- 4 permis d'exploration conservés



SSJN-9	
M&P*	25 %
PRE*	25 %
HOCOL	50 %

COR-15	
M&P*	50 %
PRE*	50 %

Sabanero	
M&P*	50 %
PRE*	50 %

Muisca	
M&P*	50 %
PRE*	50 %

CPO-17	
M&P*	25 %
PRE*	25 %
HOCOL	50 %

* à travers MP Colombia.

p./19

2010 2011

- Échange d'intérêts avec Hocol sur les permis SSJN-9 et CPO-17
- Une nouvelle zone d'étude (COR-15)
- Découverte de Sabanero

- Découverte de CPO-17
- Alliance stratégique avec Pacific Rubiales Energy
- Mise en production du champ de Sabanero

p.20

Focus Afrique de l'Est

En Tanzanie et au Mozambique

le Groupe s'est positionné comme un acteur gazier stratégique.



p./20

2004

- Entrée en tant qu'opérateur dans le permis de Bigwa Rufiji Mafia à hauteur de 60 %

2005/06

- Phase d'études

2007

- Premier forage et succès du puits Mkuranga

2008

- Début du forage de Mafia Deep-1
- Signature d'un accord de prise d'intérêts à hauteur de 50 % dans le permis d'exploration de Mandawa

2009

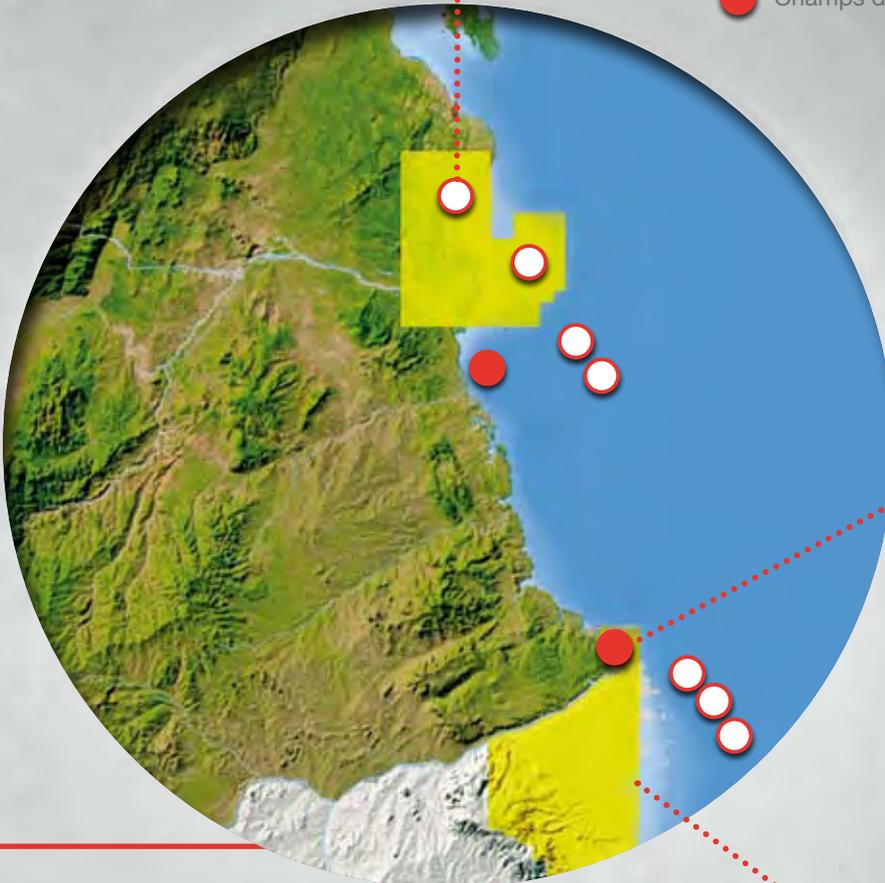
- Renforcement en Tanzanie et entrée au Mozambique : prise de participation dans les actifs d'Artumas (Mnazi Bay et Rovuma onshore)
- Arrêt du forage de Mafia Deep-1

2010

- Rendu du permis de Mandawa

Bigwa-Rufiji Mafia

- Découvertes de gaz
- Champs de gaz



Mnazi Bay

p./21

Rovuma

2011

- Découvertes de gaz offshore par des opérateurs pétroliers de premier plan, reconsidération de la position dans cette région.

2012

- Exercice du droit de préemption suite à l'accord signé entre Wentworth Resources et Cove Energy portant sur les intérêts de Mnazi Bay.



p./22

p.22

Le Savoir-Faire

En 10 ans

le Groupe a imaginé des systèmes pétroliers, foré une centaine de puits d'exploration-appréciation avec un taux de succès significatif et découvert, à moindre coût, des champs de taille importante.

- Prise de décision rapide.
 - Capacité à développer des champs pétroliers de taille majeure :
M'Boundi > 300 Mboe, Onal + satellites > 200 Mboe et Ocelote > 50 Mboe.
 - Relations loyales, durables et responsables avec les autorités et les communautés locales.
-



- ① Acquisition sismique
- ② Forage des puits
- ③ Têtes de puits producteurs
- ④ Stockage
- ⑤ Oléoduc d'évacuation

p.24

Développement durable

p./24

La sécurité,

la prévention et la protection de l'environnement sont, à l'image de son engagement auprès des communautés locales, de sa contribution au développement et à l'amélioration des tissus économiques et sociaux, le corollaire des activités du groupe Maurel & Prom.



Cette ligne de conduite, volontaire et à l'esprit évidente, est dictée par les risques que présentent dans leur grande majorité les opérations menées par le Groupe, dans le domaine de l'exploration et la production d'hydrocarbures, dans tous les pays où il est implanté.

Cette volonté trouve son expression dans le code de bonne conduite conçu et mis en application au sein du Groupe depuis plusieurs années.

Ainsi, Maurel & Prom et ses filiales poursuivent leur engagement et leurs actions dans les domaines variés que sont : l'amélioration des méthodes de travail, la maîtrise des risques et des impacts sur l'environnement et sur les hommes, dans le plus grand respect des réglementations et populations locales.



Éducation

Au Gabon

Un accent particulier a été mis cette année sur l'éducation : rénovation de différents bâtiments d'école, équipement et dotation de fournitures scolaires ; réhabilitation et/ou construction de logements pour enseignants, construction d'équipements sanitaires ; formations.

En Amérique du Sud (Colombie et Pérou)

Soutien à l'éducation : amélioration de l'infrastructure des établissements, formation continue des enseignants, bourses d'études ; fourniture de kits scolaires et uniformes.

Au Congo

Fournitures scolaires, aide financière aux universités.

Santé

En Tanzanie

Achat de matériels pour un dispensaire de la région de Mkuranga.

Au Congo

L'aide financière et matérielle demeure importante dans le domaine de la santé, préoccupation majeure de la filiale congolaise.

En Colombie

Assistance médicale, fourniture d'une ambulance et mise à disposition d'un médecin.

Au Gabon

Rénovation de dispensaire, réhabilitation ou construction de logements pour le personnel soignant, fourniture de médicaments et équipement médical.

Aide au développement des communautés locales

En Colombie

Construction de logements sociaux, programmes alimentaires, transports.

En Tanzanie

Forage de puits d'eau, entretien de route.

Au Gabon

Forages d'eau, projets agricoles, réhabilitation de route, fourniture de groupe électrogène.

p.26

La vie boursière

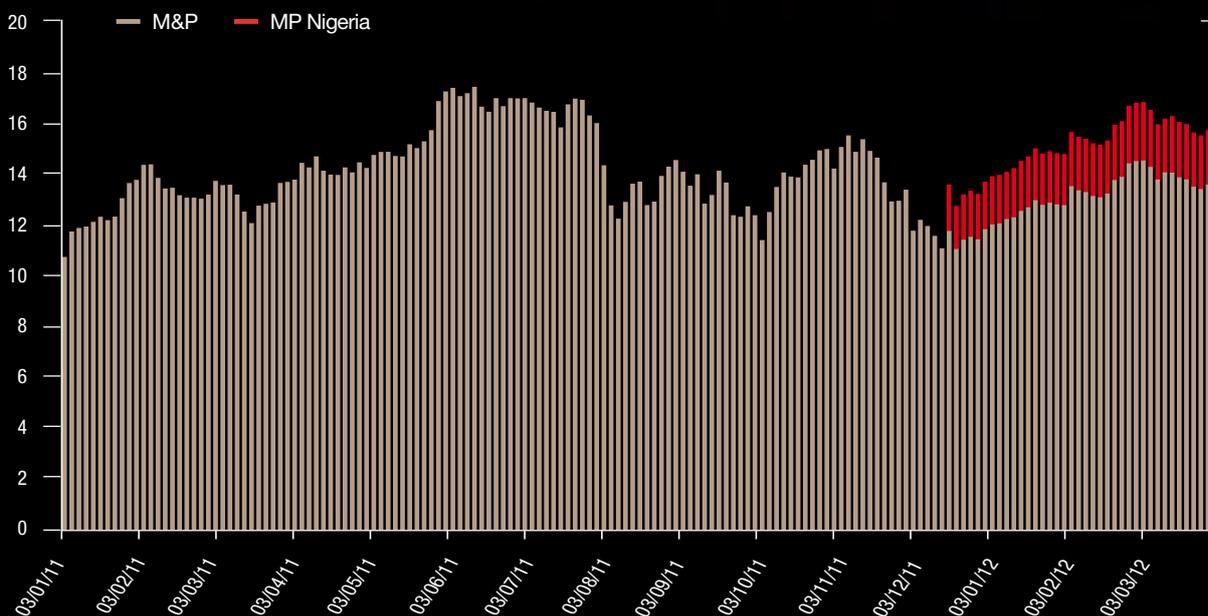
121 493 534 actions

au 31 mars 2012

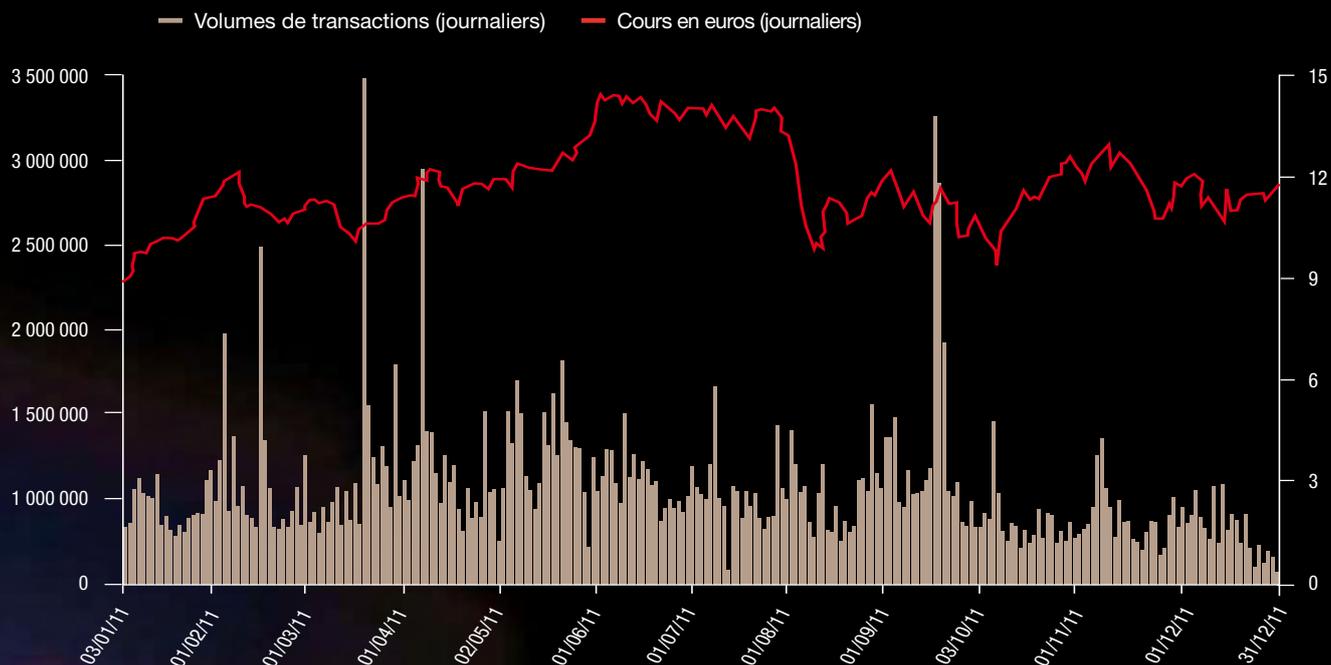
dont 4,94 % autodétenues

p./26

Évolution du cours de l'action au 31 mars 2012



Cours et volumes journaliers moyens de l'action Maurel & Prom



Évolution du cours de bourse

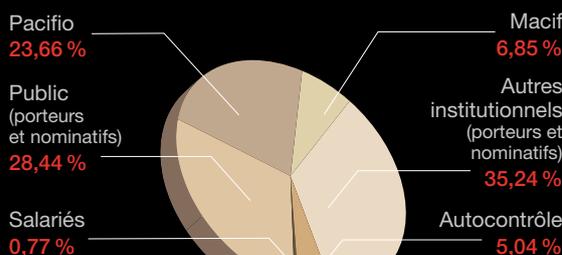
- Volume moyen journalier en 2011 : 679 608 actions
- Capitalisation boursière au 31 mars 2012 : 1 601 892 245,79 € au prix de 13,185 € par action (sur la base de 121 493 534 actions)

Performance du cours de bourse sur l'année 2011

- Cours le plus bas : 10,540 € atteint le 3 janvier 2011
- Cours le plus haut : 17,500 € atteint le 1^{er} juin 2011
- Cours au 31 décembre 2011 : 11,760 €

Répartition de l'actionariat

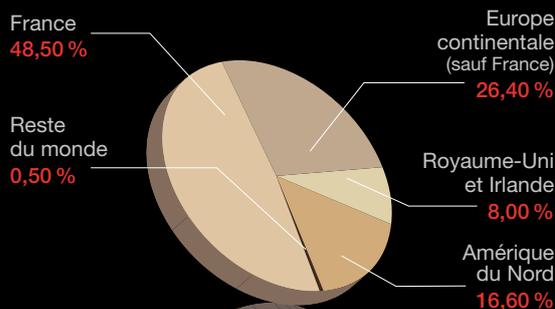
au 31/12/2011



Répartition géographique

des autres actionnaires institutionnels

au 31/12/2011



F

p.28

**Partie
Financière**

p./28

Sommaire

1. SITUATION FINANCIÈRE	31
1.1. Synthèse financière de l'exercice 2011	31
1.2. Réserves et ressources pétrolières et gazières du Groupe	36
1.3. Investissements	39
1.4. Emprunts et financements	41
1.5. Tendances et perspectives	42
1.6. Contrats importants	43
1.7. Informations financières	43
2. FACTEURS DE RISQUES	45
2.1. Risques liés aux activités d'exploration et de production pétrolière et gazière du Groupe	45
2.2. Risques financiers	49
2.3. Risques juridiques	56
2.4. Assurances	57
3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	59
<i>(rapport du président en vertu de l'article 225-37 du Code de commerce)</i>	
3.1. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	59
3.2. L'administration et la direction de Maurel & Prom	59
3.3. Contrôle interne et gestion des risques	85
3.4. Règles d'admission et de convocation des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires des actionnaires	88
4. SALARIÉS DU GROUPE	91
4.1. Salariés	91
4.2. Participation des salariés	92
5. MAUREL & PROM ET SES ACTIONNAIRES	95
5.1. Structure actuelle de l'actionnariat	95
5.2. Dividende	97
5.3. Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	97
6. DÉVELOPPEMENT DURABLE	99
6.1. Le fondement de la politique de développement durable mise en œuvre par Maurel & Prom : un code de bonne conduite	99
6.2. Les applications de la politique de développement durable au sein du groupe Maurel & Prom	101
7. INFORMATIONS SOCIALES	107
7.1. Informations sur la Société	107
7.2. Capital social	107
7.3. Actes constitutifs et statuts	119
8. AUTRES INFORMATIONS SUR LE GROUPE	123
8.1. Opérations avec des apparentés	123
8.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage	123
8.3. Propriétés immobilières, usines et équipements	125
8.4. Recherche et développement, brevets et licences	125
8.5. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	125
8.6. Documents accessibles au public	125
8.7. Organigramme au 31 mars 2012	126
8.8. Autres activités du Groupe	127
9. ANNEXES	129
9.1. GLOSSAIRE	129
9.2. États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2011	131
9.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	232
9.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration des Établissements Maurel & Prom	235
9.5. Tableau de rémunération des commissaires aux comptes	236
9.6. Résultats financiers des cinq derniers exercices de la société Maurel & Prom	237
9.7. Informations	238
9.8. Tables de concordance	242

1.1.	Synthèse financière de l'exercice 2011	31
1.1.1.	Comptes consolidés	31
1.1.1.1.	Activité	31
1.1.1.2.	Chiffre d'affaires	32
	1.1.1.2.1. <i>Chiffre d'affaires par activité</i>	32
	1.1.1.2.2. <i>Chiffre d'affaires par zone géographique</i>	32
	1.1.1.2.3. <i>Facteurs externes ayant influencé sensiblement l'activité</i>	32
1.1.1.3.	Résultat opérationnel	33
1.1.1.4.	Résultat financier	33
1.1.1.5.	Résultat net des activités cédées	34
1.1.1.6.	Résultat net des activités conservées	34
1.1.1.7.	Bilan	34
1.1.1.8.	Investissements	34
1.1.1.9.	Flux de trésorerie	35
1.1.1.10.	Relations intragroupe	35
1.1.2.	Comptes sociaux	36
1.2.	Réserves et ressources pétrolières et gazières du Groupe	36
1.2.1.	Réserves en hydrocarbures P1 et P2 en parts Maurel & Prom nettes de redevances au 1 ^{er} janvier 2012 (en Mboe*)	36
1.2.2.	Ressources en hydrocarbures en parts Maurel & Prom nettes de redevances au 1 ^{er} janvier 2012 (en Mboe)	38
1.3.	Investissements	39
1.3.1.	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	39
1.3.2.	Principaux investissements en cours	40
1.3.3.	Principaux investissements envisagés	40
1.4.	Emprunts et financements	41
1.4.1.	Conditions d'emprunt et structure de financement	41
1.4.2.	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	41
1.4.3.	Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés en 2011	42
1.5.	Tendances et perspectives	42
1.5.1.	Événements postclôture	42
1.5.2.	Évolution de l'activité de la Société : tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	43
1.5.2.1.	Production	43
1.5.2.2.	Chiffre d'affaires	43
1.6.	Contrats importants	43
1.7.	Informations financières	43
1.7.1.	Informations financières historiques	43
1.7.2.	Vérification des informations financières historiques	43
1.7.3.	Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	43

Situation financière

1.1. Synthèse financière de l'exercice 2011

1.1.1. Comptes consolidés

1.1.1.1. Activité

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a poursuivi la mise en application de sa démarche stratégique initiée en 2009 à la suite de la crise financière. Les nouveaux objectifs, clairement affichés, se sont traduits par le recentrage du Groupe vers des activités de production générant de meilleurs *cash flow*. En contrepartie, le Groupe a réduit son exposition au risque d'exploration.

Cette démarche a conduit Maurel & Prom à restructurer son pourcentage de détention dans son portefeuille de domaine minier en transférant le risque financier sur des tiers par la réduction de la participation de Maurel & Prom dans les permis ou les filiales considérés. La réduction de ce risque permet néanmoins de poursuivre un programme de travaux d'exploration soutenu.

La mise en œuvre dynamique de cette stratégie a donné la possibilité au Groupe de consolider son autonomie financière grâce à l'accroissement des flux de trésorerie issus de la production et à la réduction de son exposition au risque financier lié aux activités d'exploration. Les opérations se sont donc portées sur le développement du Groupe au Gabon et sur l'augmentation de sa production ainsi que sur la poursuite des actions visant au désengagement total ou partiel des actifs risqués ou nécessitant le déploiement de lourds moyens financiers.

La production à 100 % au Gabon a été en moyenne de 18 140 bbl/j permettant au Groupe de générer un *cash flow* de 239 M€.

Les investissements nécessaires à l'accroissement du niveau de la production et à son évacuation ont été de 87 M€ en 2011. Ces investissements concernent principalement le Gabon. Les montants investis dans l'activité d'exploration représentent 92 M€ en 2011 et correspondent essentiellement à la délinéation des champs Omoc et Omoc-Nord au Gabon.

Le deuxième axe marquant de l'exercice 2011 a été la refonte du portefeuille de titres miniers du Groupe et la rationalisation de son portefeuille de participations.

Ce travail de rationalisation a conduit Maurel & Prom à céder sa filiale de services pétroliers, Caroil (voir paragraphe 1.1.1.5. du présent document de référence), détenue à 100 %, ce qui a ainsi permis de dégager une trésorerie supplémentaire de 80 M€. Maurel & Prom a également réalisé la cession de sa participation dans la société Lagopetrol au titre de son activité au Venezuela et dans la société Raba XProm Energia en Hongrie.

À la suite de la découverte du champ de Sabanero en Colombie et dans l'optique de réduire la part relative d'exposition au risque financier, le Groupe a saisi l'opportunité d'une alliance stratégique avec Pacific Rubiales Energy. Cette alliance, qui est décrite plus en détail au paragraphe 1.1.1.3. du présent document de référence, porte non seulement sur la poursuite de l'exploration du champ de Sabanero et son développement mais également sur l'engagement à participer au financement, selon certaines modalités, de l'activité des autres permis détenus par Maurel & Prom Colombia.

Dans un deuxième temps, le Groupe a cédé 50 % du permis Lote 116 au Pérou à ce même groupe. La finalisation de cette opération reste toutefois soumise à l'approbation des autorités locales et aux différentes vérifications légales et financières.

Par ailleurs, à l'issue d'une réflexion menée par la direction générale de la Société et son conseil d'administration, il a été constaté que la valeur de l'investissement réalisé par Seplat n'était pas pleinement reflétée dans le cours de bourse de la Société. Le conseil d'administration a donc décidé de proposer aux actionnaires de Maurel & Prom de séparer l'activité d'exploration/production au Nigéria du reste des activités du Groupe afin de :

- mieux valoriser chacun des actifs majeurs du groupe Maurel & Prom (actifs gabonais et nigériens) ;

- permettre un accroissement significatif de la notoriété de MP Nigeria et une meilleure reconnaissance de la valeur de Seplat ;
- donner une meilleure visibilité et lisibilité de l'activité et des résultats de MP Nigeria et de Seplat ; et
- disposer d'une plus grande latitude pour nouer des alliances ou réaliser des rapprochements industriels au Nigéria.

Les actionnaires de Maurel & Prom, réunis en assemblée générale ordinaire le 12 décembre 2011 ont approuvé quasi unanimement la distribution de 100 % du capital de MP Nigeria. Depuis cette date Maurel & Prom ne détient plus aucune action de MP Nigeria.

La distribution des actions MP Nigeria a été précédée d'un apport en numéraire de 105 M€ lui assurant ainsi une capacité de développement autonome.

La trésorerie dégagée par l'activité globale et les différentes opérations de structuration ont permis au Groupe, après dotation en capital de MP Nigeria, de réduire sa dette nette de 74 M€. Celle-ci s'élève désormais à 361 M€, dont 348 M€ d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 2014 et 2015.

1.1.1.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2011 s'établit à 374 M€, soit une progression de 72 % par rapport à celui de l'exercice 2010.

Cette progression par rapport à l'exercice 2010 s'explique par une augmentation des volumes vendus au Gabon (augmentation de 21 %) et un effet prix favorable (augmentation de 41 %). L'évolution du cours de change €/US\$ a en revanche eu un effet négatif (baisse de 5 %).

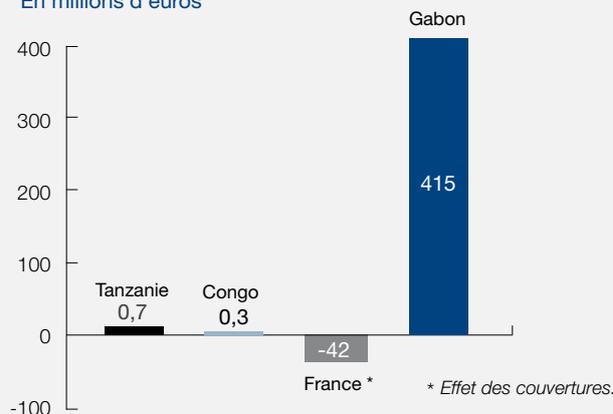
Début 2009, le Groupe a mis en place, dans le cadre d'une opération de financement sous forme de Reserve Based Loan (voir paragraphe 1.4.1. du présent document de référence), des instruments de couverture des flux de trésorerie opérationnels basés sur les cours du baril. En 2011, 4.417 bbl/j ont été couverts en moyenne, à un prix moyen de 75 US\$/bbl à rapprocher du cours moyen du Brent qui s'élève à 111 US\$/bbl. Il en ressort un ajustement venant diminuer le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 de 42 M€. En 2012, les volumes couverts sont de l'ordre de 6 000 bbl/j à un prix moyen de l'ordre de 101 US\$.

1.1.1.2.1. Chiffre d'affaires par activité

À la suite de la cession de sa filiale de prestation de services pétroliers Caroil (voir paragraphe 1.1.1.5. du présent document de référence), le chiffre d'affaires du Groupe provient en quasi-totalité de la vente d'hydrocarbures. Le montant du chiffre d'affaires constaté au titre de l'exercice 2011 est toutefois à considérer en intégrant l'ajustement négatif de 42 M€ résultant des couvertures sur les ventes d'hydrocarbures.

1.1.1.2.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

En millions d'euros



1.1.1.2.3. Facteurs externes ayant influencé sensiblement l'activité

Données d'environnement	2011	2010	Variations
	12 mois	12 mois	
Taux de change (€/US\$)	1,39	1,33	+ 5 %
Taux de change (US\$/€)	0,72	0,75	- 4 %
Brent (US\$/bbl)	111,2	79,4	+ 40 %

Le cours de change €/US\$ a été très volatil durant l'exercice 2011 avec un plus haut à 1,488 et un plus bas à 1,194. Le taux de clôture de l'exercice 2011 s'établit à 1,294.

Le prix moyen du Brent a été relativement stable au cours de l'année 2011 avec une moyenne à 111,2 US\$, ce qui représente toutefois une forte hausse par rapport à l'exercice 2010.

1.1.1.3. Résultat opérationnel

L'excédent brut d'exploitation¹, qui permet de mesurer la performance opérationnelle des opérations, s'élève à 273 M€ en 2011 contre 130 M€ en 2010, soit une progression de 110 %. Cette forte progression est due à la montée en puissance de la production d'hydrocarbures et à l'augmentation des prix de vente.

La cession de Maurel & Prom Venezuela, qui détient 26,35 % de l'entreprise mixte Lagopetrol, a été conclue avec le groupe argentin Intégra, le 21 mars 2011, pour un montant de 37,5 M€. Compte tenu du facteur d'incertitude portant sur les dates effectives de règlement de la cession, Maurel & Prom a décidé de provisionner à concurrence de 25 M€ (66 %) la créance correspondante.

La filiale hongroise Raba XProm Energia a été cédée le 29 mars 2011, avec abandon par Maurel & Prom du compte courant. Pour rappel, le Groupe détenait 34,3 % de cette société hongroise mais la consolidait à hauteur de 63,63 % en tenant compte de la part du partenaire porté défaillant.

Maurel & Prom a conclu le 28 avril 2011 un accord prévoyant l'acquisition, par Pacific Rubiales Energy, de 49,99 % de sa filiale colombienne Maurel & Prom Colombia. Cet accord prévoit notamment :

- le remboursement, par Pacific Rubiales Energy à Maurel & Prom, des coûts passés sur les permis Sabanero, Muisca, SSJN-9, CPO-17 et COR-15 pour un montant de 63,1 MUS\$ à l'issue de la phase d'audit ;
- le portage complet des activités d'exploration à venir sur le permis de Sabanero et COR-15 avec remboursement par les free cash flow futurs dérivés de la production d'hydrocarbures. Pacific Rubiales Energy fournira également le financement nécessaire à Maurel & Prom pour exécuter sa part des activités de développement sur ces permis ; et
- le portage complet des activités d'exploration à venir sur les permis SSJN-9, CPO-17 et Muisca à hauteur de 120 MUS\$.

L'ensemble de ces opérations, qui ne représentent qu'une partie mineure des éléments financiers du Groupe, ont été traitées en « résultat de cession » à hauteur de 122 M€, dont notamment un résultat positif de 122 M€ pour la Colombie et un résultat négatif de 0,5 M€ pour le Venezuela.

Au 31 décembre 2011, les coûts d'exploration passés en charges s'élèvent à 36,5 M€ et portent notamment sur :

- les rendus des permis de Tangara en Colombie, Mandawa en Tanzanie et Marine III au Congo pour 5 M€ ;
- le passage en charges du puits sec Peyrot en France pour 1 M€ ; et
- la constitution d'un complément de dépréciation de 31 M€ au titre des investissements d'exploration réalisés sur le permis de Bigwa Rufiji Mafia en Tanzanie.

Les dotations aux amortissements s'analysent de la manière suivante :

- la déplétion des actifs gabonais pour 50 M€ incluant l'amortissement des permis miniers ;
- la dépréciation des actifs du permis d'Al Asi en Syrie pour 10 M€ ; et
- la dépréciation du puits Nemqueteba en Colombie pour 3 M€.

Après prise en compte de ces différents éléments non récurrents, le résultat opérationnel du Groupe au titre de l'exercice 2011 est positif de 258 M€ par rapport au résultat opérationnel du Groupe en 2010 qui était négatif de 139 M€.

1.1.1.4. Résultat financier

Au titre de l'exercice 2011, le coût de l'endettement net se décompose de la manière suivante :

- les charges d'intérêts sur les emprunts OCEANE 2014 et 2015 (voir paragraphe 1.4.1. du présent document de référence) s'élèvent à 34 M€ ;
- les charges d'intérêts sur les emprunts bancaires (voir paragraphe 1.4.1. du présent document de référence) s'élèvent à 6 M€ ; et
- les gains de change nets (positifs de 22 M€) sont liés pour l'essentiel à la réévaluation, au taux de clôture, des positions en devises du Groupe. Ils étaient négatifs de 60 M€ au 30 juin 2011.

Le résultat financier du Groupe au titre de l'exercice 2011 est négatif de 17 M€ par rapport à un résultat financier du Groupe positif de 19 M€ au titre de l'exercice 2010.

¹ L'excédent brut d'exploitation se calcule en soustrayant au chiffre d'affaires les achats de matières et consommables, les prestations de services, les impôts et taxes (hors IS) ainsi que les charges de personnel.

1.1.1.5. Résultat net des activités cédées

Maurel & Prom a procédé le 12 décembre 2011 à la distribution de 100 % du capital social de MP Nigeria (voir paragraphe 1.1.1.1. du présent document de référence), dont les actions ont été admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris le 15 décembre 2011. En conséquence, MP Nigeria, et sa filiale Seplat (dont MP Nigeria détient 45 % du capital social) ont cessé de faire partie du groupe Maurel & Prom à cette date.

Maurel & Prom et Tuscany International Drilling Inc., société canadienne de services pétroliers cotée à Toronto, ont conclu le 15 septembre 2011 un accord aux termes duquel Tuscany Rig Leasing S.A., filiale à 100 % de Tuscany International Drilling Inc., devait absorber la totalité des titres de Caroil, filiale de forage détenue à 100 % par Maurel & Prom.

L'accord prévoyait notamment que le prix d'acquisition dû par Tuscany International Drilling Inc. à Maurel & Prom au titre de la cession de Caroil devait être réglé de la manière suivante :

- 120 MUS\$ en devises ;
- 81,5 millions de titres Tuscany International Drilling Inc., cotés à la Bourse de Toronto ; et
- 27,5 millions de bons d'attribution d'actions Tuscany International Drilling Inc. selon une parité d'une action de ladite société pour un bon exerçable sans condition.

À la suite de cette opération, Maurel & Prom détient 29,05 % du capital social de Tuscany International Drilling Inc. Cette participation fait l'objet d'une consolidation par mise en équivalence depuis le 15 septembre 2011.

Les deux opérations décrites dans le présent paragraphe ont conduit le Groupe à constater un résultat positif complémentaire de 12,5 M€.

1.1.1.6. Résultat net des activités conservées

Le résultat net consolidé du Groupe au titre de l'exercice 2011 est positif de 165 M€ par rapport à un résultat net consolidé négatif de 139 M€ au titre de l'exercice 2010. Les différentes transactions opérées sur le portefeuille d'actifs et l'évolution des indicateurs macroéconomiques, dont le taux de change et le prix du baril, ont fortement influencé ce résultat.

Par ailleurs, les actionnaires de Maurel & Prom, appelés à se réunir le 14 juin 2012, se verront proposés à cette occasion le versement d'un dividende de 0,40 € par action Maurel & Prom.

1.1.1.7. Bilan

Le total du bilan au titre de l'exercice 2011 s'élève à 1 488 M€ contre 1 849 M€ au titre de l'exercice 2010, soit une baisse de 361 M€. Les capitaux propres part du Groupe au titre de l'exercice 2011 s'établissent à 765 M€ contre 835 M€ au titre de l'exercice 2010, soit une baisse de 70 M€.

La baisse constatée au niveau du total du bilan et des capitaux propres part du Groupe est essentiellement liée aux opérations réalisées durant l'exercice 2011 et décrites au paragraphe 1.1.1.1 du présent document de référence.

1.1.1.8. Investissements

Le montant total des investissements réalisés au titre de l'exercice 2011 s'élève à 178,6 M€ par rapport à un montant de 472 M€ au titre de l'exercice 2010.

Les investissements de la période portent principalement sur le développement des actifs au Gabon. Il convient toutefois de préciser, s'agissant du Gabon, que les demandes d'autorisations exclusives d'exploitation (AEE) d'Omoc et d'Omoc-Nord n'ayant pas encore fait l'objet d'une attribution, les investissements sur ces champs sont traités en exploration.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des investissements du Groupe* pour 2011.

En milliers d'euros	Gabon	Congo	Tanzanie	Mozambique	Autres	Colombie	Total
Exploration	51,8	1,2	5,9	1,0	6,3	25,6	91,8
Développement	81,1	0,1	1,4	-	0,2	4,0	86,8
TOTAL	132,9	1,3	7,4	1,0	6,5	29,6	178,6

* Les investissements relatifs notamment à MP Nigeria et à Caroil ne sont plus pris en compte dans le tableau ci-dessus.

1.1.1.9. Flux de trésorerie

Le montant de la trésorerie de Maurel & Prom s'élevé, à la clôture de l'exercice 2011, à 61 M€ par rapport à un montant de trésorerie de 95 M€ au titre de l'exercice 2010, soit une baisse de 34 M€.

Les flux de trésorerie de l'exercice 2011 comprennent :

- les flux liés aux opérations présentant un solde positif de 60 M€ et qui se décomposent de la manière suivante :
 - les flux générés par l'activité pour 239 M€ dont 6 M€ au titre de la variation de BFR en Colombie résultant du portage financier des opérations par Pacific Rubiales Energy ;
 - les dépenses d'exploration s'élevant à 92 M€ ; et
 - les investissements de développement réalisés pour un montant de 87 M€.
- les flux liés à la structuration du portefeuille d'actifs présentant un solde négatif d'1 M€, et qui se décomposent de la manière suivante :
 - la cession de 49,99 % de Maurel & Prom Colombia pour un montant de 44 M€ ;
 - la cession de Caroil pour un montant de 80 M€ ; et

- la souscription à une augmentation de capital de MP Nigeria, souscrite par Maurel & Prom préalablement à la distribution des actions MP Nigeria aux actionnaires de Maurel & Prom, pour un montant de 105 M€ et le remboursement par Maurel & Prom du solde débiteur de son compte courant pour 20 M€.

- les flux liés à la dette du Groupe présentant un solde négatif de 90 M€ et qui se décomposent principalement de la manière suivante :
 - le remboursement obtenu du dépôt versé par Maurel & Prom à BNP Paribas en garanti du financement de Seplat de 125 M€ ;
 - le remboursement par Maurel & Prom d'une partie du Reserve Based Loan pour un montant de 163 M€ ;
 - le remboursement par Maurel & Prom d'une ligne de crédit à Standard Bank pour un montant de 37 M€ ;
 - la souscription par Maurel & Prom d'un nouvel emprunt auprès de BGFI pour 11 M€ ; et
 - les intérêts des OCEANE pour 26 M€.
- le dividende de l'exercice 2010 versé par Maurel & Prom à ses actionnaires en 2011 pour un montant de 29 M€ et les autres flux pour un montant positif de 26 M€.

1.1.1.10. Relations intragroupe

Le tableau ci-dessous illustre les principaux agrégats financiers du Groupe et leur répartition entre ses principales filiales à la clôture de l'exercice 2011 :

Valeur en consolidation (sauf dividendes) En milliers d'euros	Colombie / Venezuela / Pérou	Caroil	Gabon	Nigéria	Autres	Société holding	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	121 807	-	951 105	-	74 327	3 437	1 150 676
Endettement financier *	-	-	19	-	7	422 185	422 211
Trésorerie nette au bilan **	2 581	-	11 992	-	2 575	43 552	60 701
Flux de trésorerie liés à l'activité	-22 844	-	139 244	-	10 711	112 020	239 131
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	-	-	-	-	-	-289 434	-289 434

* Hors découverts bancaires présentés en trésorerie nette.

** Trésorerie nette des découverts bancaires.

Les transactions réalisées entre Maurel & Prom et ses filiales portent sur divers objets (prestations de services, conventions de compte courant, etc.). Les flux financiers ayant fait l'objet de conventions réglementées sont présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 9.3. du présent document de référence.

Monsieur Jean-François Hénin, président-directeur général de Maurel & Prom, exerce également des fonctions de direction au sein de certaines filiales du Groupe. Les mandats exercés par Monsieur Jean-François Hénin au sein des filiales sont mentionnés au paragraphe 3.2.1.2. du présent document de référence.

1.1.2. Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires social réalisé au titre de l'exercice 2011 s'élève à 13,2 M€ par rapport à un chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice 2010 de 14,4 M€.

Le résultat d'exploitation constaté au titre de l'exercice 2011 est négatif de 21,3 M€, par rapport à un résultat d'exploitation constaté au titre de l'exercice 2010 négatif de 181,8 M€.

Le résultat financier constaté au titre de l'exercice 2011 est négatif de 61,8 M€, par rapport à un résultat financier constaté au titre de l'exercice 2010 négatif de 5,7 M€.

Le résultat exceptionnel constaté au titre de l'exercice 2011 est positif de 53,4 M€, par rapport à un résultat exceptionnel constaté au titre de l'exercice 2010 négatif de 1,6 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net constaté au titre de l'exercice 2011 est négatif de 29,6 M€ par rapport à un résultat net constaté au titre de l'exercice 2010 négatif de 179,5 M€.

1.2. Réserves et ressources pétrolières et gazières du Groupe

Les réserves du Groupe correspondent à des volumes d'hydrocarbures mis en évidence par des puits de découverte et de délimitation et pouvant être exploités au niveau commercial. Les réserves P1+P2 nettes de redevances ont été évaluées (i) au 1^{er} janvier 2012 par De Golyer & Mac Naughton pour le Gabon, (ii) au 1^{er} janvier 2012 par GLJ pour la Colombie et (iii) en 2007 par RPS-APA pour la Tanzanie.

Sont regroupées dans notre classification ressources, les réserves P3, évaluées (i) au 1^{er} janvier 2012 par De Golyer & Mac Naughton pour le Gabon, (ii) en 2007 par RPS-APA pour la Tanzanie (iii) en 2004 par Ryder Scott pour la Sicile, (iv) au 1^{er} janvier 2012 par GLJ pour la Colombie et (v) les ressources 2C évaluées par le Groupe en collaboration avec GLJ pour la Colombie et le Pérou.

Selon les standards historiques du Groupe, les réserves et ressources sont présentées en quote-part Maurel & Prom, nette de redevances et avant fiscalité spécifique à chaque type de contrat (partage de production, concession...).

Le facteur de conversion énergétique retenu est : 1 baril d'huile = 5 610 pieds cubes de gaz.

1.2.1. Réserves en hydrocarbures P1 et P2 en parts Maurel & Prom nettes de redevances au 1^{er} janvier 2012 (en Mboe*)

Au 1^{er} janvier 2012, le montant des réserves du Groupe (huile +gaz) s'élève à 229 Mboe, étant précisé que ce chiffre est établi après retraitement des réserves au Nigéria et au Venezuela, ces deux entités étant sorties du périmètre du Groupe au cours de l'année 2011 (voir paragraphe 1.1.1.1. du présent document de référence).

RÉSERVES P1+P2 EN PARTS MAUREL & PROM NETTES DE REDEVANCES AU 01/01/2012

En Mboe *			Réserves P1+P2 nettes de redevances au 01/01/2012					
			2011	Production	Révision	2012	P1**	P2 ***
OMOUEYI	Huile	85 %	173,2	-5,3	8,5	176,4	56,5	119,9
BANIO	Huile	100 %	0,4	-0,1	0,2	0,5	0,3	0,1
GABON			173,6	-5,4	8,7	176,8	56,8	120,0
SABANERO	Huile lourde	50 %	-	-	7,8	7,8	2,9	4,9
COLOMBIE			-	-	7,8	7,8	2,9	4,9
MNAZI BAY ¹	Gaz	48 %	44,5	-0,2	-	44,3	16,3	28,0
TANZANIE			44,5	-0,2	-	44,3	16,3	28,0
TOTAL HUILE			173,6	-5,4	16,5	184,6	59,7	124,9
TOTAL GAZ			44,5	-0,2	-	44,3	16,3	28,0
TOTAL			218,1	-5,6	16,5	228,9	76,0	152,9

¹ Avant exercice du droit de préemption (février 2012).

* Mboe = Millions de barils équivalents pétrole.

** P1 = réserves prouvées *** P2 = réserves probables

Les réserves P1+P2 nettes de redevances du Groupe au Gabon s'élèvent, au 1^{er} janvier 2012, à 177 Mbbl d'huile. Les travaux effectués sur les champs, tels l'amélioration de l'injection d'eau ou les nombreux forages entrepris, ont permis de mettre en évidence 8,7 Mbbl d'huile supplémentaires, à comparer à une production nette de redevances de 5,4 Mboe en 2011.

Le niveau des réserves P1 du Groupe au Gabon a été impacté par les éléments suivants :

- la production à hauteur de 5,4 Mboe ;
- un reclassement de réserves P1 en réserves P2 sur le champ d'Onal dans l'attente de la mise en place de complétions sélectives permettant d'améliorer le balayage de l'huile par l'eau d'injection ; et
- une diminution de 4 Mboe des réserves P1 sur le champ d'Omoc suite au résultat du forage d'Omoc-401.

Les réserves P2 du Groupe au Gabon sont en augmentation de 26 Mboe à 120 Mboe. Cette progression est due à l'augmentation de l'huile en place sur la plupart des champs.

En Colombie, l'évaluation des réserves du champ de Sabanero a été effectuée par GLJ, évaluateur indépendant basé au Canada. Il en ressort des réserves nettes de redevances en parts Maurel & Prom (50 %) de 2,9 Mboe en P1 et 4,9 Mboe en P2. Les réserves publiées par Pacific Rubiales Energy ressortent à des niveaux supérieurs, leur évaluateur s'appuyant sur les données historiques de l'opérateur des champs similaires de Quifa et de Rubiales et auxquelles GLJ n'a pas eu accès.

Les récentes découvertes de gaz offshore effectuées en Tanzanie par des opérateurs pétroliers de premier plan ont amené le Groupe à reconsidérer sa position dans cette région. Ainsi le Groupe a décidé d'exercer son droit de préemption à la suite de l'accord signé entre Wentworth Resources et Cove Energy en février 2012 (non pris en compte dans le tableau présenté ci-dessus). Après finalisation de l'opération, le Groupe possèdera alors 48,06 % de la licence de développement et 60,075 % de la licence d'exploration de Mnazi Bay.

En conséquence, et sur la base des ressources de gaz évaluées en 2007 par RPS-APA en Tanzanie, la part des ressources nettes de redevances du Groupe sur le permis de Mnazi Bay s'élèvera à 56 Mboe.

1.2.2. Ressources en hydrocarbures en parts Maurel & Prom nettes de redevances au 1^{er} janvier 2012 (en Mboe*)

Les ressources présentées dans le tableau ci-dessous ont été évaluées (i) par De Golyer & Mac Naughton au Gabon au 1^{er} janvier 2012, (ii) par GLJ au 1^{er} janvier 2012

pour les réserves P3 pour la Colombie et (iii) par le Groupe en collaboration avec GLJ pour les ressources 2C pour la Colombie et le Pérou.

RESSOURCES EN HYDROCARBURES (EN PARTS M&P NETTES DE REDEVANCES)

			Ressources en hydrocarbures (en parts Maurel & Prom nettes de redevances)		
Pays	Champ	Part M&P	Type d'hydrocarbures	2012 Mboe*	Qualification
GABON	OMOUEYI	85,00 %	Huile	85	P3**
COLOMBIE	SABANERO	50,00 %	Huile	6	P3**
	SABANERO	50,00 %	Huile	6	2C***
	CPO-17	25,00 %	Huile	21	2C***
	MUISCA	50,00 %	Huile	9	2C***
	SSJN-9	25,00 %	Huile/Gaz	8	2C***
PÉROU	LOTE 116	50,00 %	Huile	76	2C***
TANZANIE	MNAZI BAY	38,22 %	Gaz	103	P3**
SICILE	FIUME TELLARO	60,00 %	Gaz	98	P3**
TOTAL				412	

* Mboe = Millions de barils équivalents pétrole.

** P3 = réserves possibles *** 2C = ressources contingentes

Au Gabon, en complément des réserves P1 et P2, le Groupe dispose de 85 Mboe de réserves P3 nettes de redevances.

Les réserves P3 et les ressources 2C sont de 50 Mboe en Colombie. S'agissant du Pérou, les ressources 2C sont de 76 Mboe.

En Tanzanie, le Groupe dispose de réserves P3 de 103 Mboe liés au champ de Mnazi Bay. Afin d'augmenter ce niveau et d'accéder à un niveau de production plus important, deux puits d'exploration ont été décidés dans la partie Nord du permis ; le puits Ziwani-1 étant en cours de forage.

À cela s'ajoute un potentiel lié au forage du puits Mafia Deep. Le volume total de gaz en place lié à ce puits a été évalué, en 2011, par Schlumberger entre 1,97 et 4,15 Tpc (soit entre 1,0 Tpc et 2,2 Tpc en parts nettes de redevances pour le Groupe).

Des études complémentaires seront nécessaires pour déterminer la partie de ces ressources qui pourrait être qualifiée de réserves commerciales. Maurel & Prom n'envisage pas de financer de telles études et recherche un partenaire pour le faire.

L'ensemble de ces ressources ne tient pas compte du potentiel lié à l'activité future d'exploration, que le Groupe entend poursuivre dans ces pays.

1.3. Investissements

1.3.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-après synthétise les investissements relatifs aux actifs immobilisés du Groupe au cours des 3 derniers exercices.

En milliers d'euros	2011	2010	2009
ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES	180 254	447 883	423 348
<i>Gabon</i>	<i>132 860</i>	<i>172 458</i>	<i>239 720</i>
<i>Congo</i>	<i>1 270</i>	<i>27 534</i>	<i>16 008</i>
<i>Colombie</i>	<i>29 666</i>	<i>52 874</i>	<i>71 355</i>
<i>Tanzanie</i>	<i>7 368</i>	<i>41 345</i>	<i>68 102</i>
<i>Mozambique</i>	<i>1 050</i>	<i>546</i>	<i>10 262</i>
<i>Venezuela</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Pérou</i>	<i>1 816</i>	<i>2 794</i>	<i>1 221</i>
<i>Sénégal</i>	<i>-</i>	<i>906</i>	<i>4 071</i>
<i>Syrie</i>	<i>1 794</i>	<i>9 441</i>	<i>12 609</i>
<i>Nigéria</i>	<i>1 910</i>	<i>139 985</i>	<i>-</i>
<i>Sicile</i>	<i>9</i>	<i>2</i>	<i>-</i>
<i>France</i>	<i>2 511</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
SERVICES PÉTROLIERS	10 998	23 407	15 423
AUTRES ACTIVITÉS	234	742	375
TOTAL	191 486	472 032	439 146

Ces données ne sont pas retraitées des activités cédées pour les exercices 2010 et 2011.

1.3.2. Principaux investissements en cours

Les investissements en cours au 31 décembre 2011 s'élèvent à 1,1 M€ et concernent divers travaux d'installations de surface au Gabon.

1.3.3. Principaux investissements envisagés

Les investissements d'exploration prévus pour l'année 2012 sont de l'ordre de 125 MUS\$. Ils pourront être revus au cours de l'année 2012 en fonction du résultat des études et des forages en cours.

Des investissements de production et de développement d'un montant de 269 MUS\$ sont programmés pour 2012. Ils concernent le Gabon avec la poursuite du développement des différents champs sur le permis d'Omoueyi.

1.4. Emprunts et financements

1.4.1. Conditions d'emprunt et structure de financement

Emprunts obligataires

OCEANE 2015

Le 28 juillet 2010, la Société a émis 5 511 812 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) d'un montant nominal unitaire de 12,70 € par OCEANE, à échéance du 31 juillet 2015, au taux de 7,125 %, pour un montant total brut de 70 M€. La conversion ou l'échange peuvent être exercés à tout moment à raison de 1,19 action pour une OCEANE 2015.

Initialement, l'emprunt obligataire a été porté en dette financière pour son coût amorti soit 64 M€. Ce coût amorti a été déterminé en actualisant le *cash flow* futur contractuel au taux d'intérêt effectif de 9,292 %.

Cette émission d'OCEANE 2015, réservée à des investisseurs qualifiés, visait principalement à contribuer au financement des acquisitions des 45 % des OML 4, 38 et 41 par Seplat, dans laquelle Maurel & Prom était initialement actionnaire à hauteur de 45 %.

Au 31 décembre 2011, le montant des intérêts courus au titre de l'OCEANE 2015 est de 2,5 M€ dans les comptes consolidés.

OCEANE 2014

Le 7 juillet 2009, la Société a émis 19 074 519 OCEANE d'un montant nominal unitaire de 15,60 €, à échéance du 31 juillet 2014, au taux de 7,125 %, pour un montant total brut de 298 M€, dont 12 M€ de frais d'émission.

La conversion ou l'échange peuvent être exercés à tout moment à raison de 1,22 action pour une OCEANE 2014.

Cette émission a permis le remboursement des OCEANE 2010.

Le montant des intérêts courus au 31 décembre 2011 s'élève à 11,5 M€ dans les comptes consolidés.

Autres emprunts et dettes financières

Le 30 janvier 2009, Maurel & Prom a conclu avec un *consortium* de 4 banques associant BNP Paribas, Calyon, Natixis et Standard Bank une facilité bancaire de 255 MUS\$ garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon (emprunt de type « Reserve Based Loan » dit RBL) aux fins de financer l'acquisition d'actifs au Nigéria. Le RBL a ensuite été modifié par trois avenants en date du 29 mai 2009, du 18 décembre 2009 et du 21 octobre 2010. À cet égard, l'avenant du 21 octobre 2010 a notamment eu pour effet de porter cette facilité bancaire à 330 MUS\$.

Au cours de l'année 2011, le RBL a été remboursé à hauteur de 250 MUS\$. À la clôture de l'exercice 2011, le montant tiré sur le RBL s'élevait à 80 MUS\$ pour une capacité de tirage de 330 MUS\$ à cette date. Conformément au plan d'amortissement du RBL, le plafond de la capacité de tirage s'élève à 264 MUS\$ sur le 1^{er} semestre 2012 compte tenu du plan d'amortissement correspondant. Le Groupe dispose donc d'une capacité de tirage de 184 MUS\$ sur cette période.

En application du RBL, une somme correspondant à 5 % du montant tiré n'est pas disponible et doit rester en permanence sur le compte courant. Cette somme, qui s'élève à 4 MUS\$ (3 M€) au 31 décembre 2011, est inscrite à l'actif en autres immobilisations financières.

Le montant des intérêts à payer au titre du RBL s'élève, au 31 décembre 2011, à 73 600 €.

Le RBL est assorti d'un tableau d'amortissement sur 4 ans conditionné au respect de covenants calculés à partir des données consolidées, dont :

- un ratio financier endettement consolidé/fonds propres (hors effet de change et instruments dérivés de couverture) < 1 ;
- un current ratio > 1,1, ce ratio désignant le ratio financier actif courant/passif courant (hors instruments dérivés).

Ces covenants sont respectés au 30 juin et au 31 décembre 2011. Leur rupture rendrait immédiatement exigible l'intégralité de la dette.

À la date du présent document de référence, le Groupe respecte toujours ces ratios.

Au 31 décembre 2011, le Groupe présente les ratios d'endettement suivants :

- endettement consolidé/fonds propres (hors effets de change et dérivés de couverture) : 0,55 ; et
- actif courant/passif courant (hors instrument dérivés) : 1,31.

Les informations concernant les engagements hors bilan sont détaillées à la Note 25 des comptes consolidés qui se trouvent en annexe du présent document de référence.

1.4.2. Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations

Dans le cadre du RBL la Société s'est engagée à :

- actualiser périodiquement son plan de trésorerie ;
- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur certains actifs d'un membre du Groupe ;

- ne pas procéder à une cession de certains actifs pétroliers du Groupe sur la base desquels le RBL a été établi, notamment de certains champs pétroliers situés au Gabon ;
- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre :
 - des emprunts en cours ;
 - de l'émission des OCEANE 2014 et des OCEANE 2015 ;
 - d'emprunts subordonnés et à maturité plus tardive que celle du RBL ;
 - d'emprunts sécurisés par des actifs autres que les actifs pétroliers du Groupe sur la base desquels le RBL a été établi ;
 - de certains prêts ; et
 - d'autres endettements dans la limite de 50 MUS\$ pour l'ensemble du Groupe ;
- ne pas consentir de prêts à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité.

1.4.3. Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés en 2012

Pour financer les principaux investissements envisagés, le Groupe dispose notamment :

- de sa trésorerie disponible de 60,8 M€ au 1^{er} janvier 2012 ;
- d'une capacité de tirage disponible de 184 MUS\$ au titre du RBL ; et
- d'un *cash flow* opérationnel 2012 dont le montant prévu est de l'ordre de 300 MUS\$.

1.5. Tendances et perspectives

p./42

1.5.1. Événements postclôture

Au Gabon, sur le permis d'Etekamba (détenu à 100 % par Maurel & Prom), le forage du premier puits ETBIB-1 s'est avéré négatif. Les réservoirs du Gamba, rencontrés lors du forage, sont de très bonne qualité mais ne présentent pas de fermeture efficace. Le forage d'un second prospect, ETGO-1, dont la structure est indépendante, a démarré mi-mars 2012.

En Tanzanie, les récentes découvertes de gaz offshore effectuées par des opérateurs pétroliers de premier plan ont amené le Groupe à actualiser sa position dans cette région. Ainsi le Groupe a décidé d'exercer son droit de préemption à la suite de l'accord signé entre Wentworth Resources et Cove Energy en février 2012. Après finalisation de l'opération, le Groupe possèdera alors 48,06 % de la licence de développement et 60,075 % de la licence d'exploration de Mnazi Bay.

En conséquence, et sur la base des ressources de gaz évaluées en 2007 par RPS-APA, la part des ressources nettes de redevances du Groupe sur le permis de Mnazi Bay s'élèvera à 56 Mboe.

Le projet des autorités tanzaniennes de pose d'un oléoduc le long de la côte tanzanienne réclamant, dans un premier temps, une production stabilisée de l'ordre de 80 Mpc/j, le Groupe a décidé d'effectuer des travaux de « workovers » (reprise de puits) sur trois puits existants. Afin d'augmenter le niveau des ressources et d'accéder à un niveau de production plus important, deux puits d'exploration ont été décidés dans la partie Nord du permis, le puits Ziواني-1 étant en cours de forage.

En Namibie, le gouvernement namibien a attribué deux nouveaux permis d'exploration au Groupe ainsi qu'à ses partenaires, dans le bassin Walvis. Les deux permis d'exploration, N°-0044 (block 2212B) et N°-0045 (blocks 2313A, 2313B et 2413A), sont situés au large des côtes namibiennes, jusqu'à 2 500 m de profondeur d'eau. Maurel & Prom Namibia devient l'opérateur des permis avec 37 % d'intérêts aux côtés de PGS seismic (48 %), National Petroleum Corporation of Namibia (8 %), Livingstone Mining Resource Development (4 %) et Frontier Mineral Resources (3 %).

1.5.2. Évolution de l'activité de la Société : tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours

En 2012, le Groupe concentrera ses efforts sur la poursuite de la valorisation de ses actifs, à savoir :

- i. la montée en puissance de la production au Gabon et en Colombie ;
- ii. la confirmation du potentiel des permis d'exploration, notamment en Colombie ; et
- iii. l'accroissement des réserves de gaz en Tanzanie.

1.6. Contrats importants

Le 30 janvier 2009, la Société a conclu un contrat de financement RBL avec un pool bancaire, dont les termes et conditions sont décrits aux paragraphes 1.4.1. et 1.4.2. du présent document de référence.

Au Gabon, le Groupe, par l'intermédiaire de la filiale Maurel & Prom Gabon, n'entretient de relation client significative qu'avec la société Socap International Ltd,

1.5.2.1. Production

En 2012, la production d'hydrocarbures du Groupe proviendra des actifs gabonais et dans une moindre mesure de la récente découverte de Sabanero en Colombie.

1.5.2.2. Chiffre d'affaires

Les objectifs du Groupe sont de réaliser dans l'activité de production pétrolière et gazière un chiffre d'affaires, au cours de l'exercice 2012, de 559 M€ (soit 750 MUS\$) hors effet de couvertures.

Ces objectifs ont été élaborés sur la base des réalisations à la fin du mois de mars 2012 avec, comme hypothèses pour le reste de l'année 2012, un Brent à 125 US\$ en mars et à 110 US\$ d'avril à décembre 2012 ainsi qu'un cours de change de 1 € pour 1,35 US\$.

filiale du groupe Total. La société Socap International Ltd procède à l'enlèvement et à la vente du brut du champ d'Onal au Gabon. Eu égard à la qualité de la signature de la société Socap, la Société considère qu'il n'existe pas de risque client.

En dehors de ces contrats et des contrats conclus dans le cadre normal de ses activités, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs.

1.7. Informations financières

1.7.1. Informations financières historiques

Le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, incluant les rapports des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurent respectivement dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 avril 2010 sous le numéro D.10-0274 et le 20 avril 2011 sous le numéro D 11.0341 qui sont incorporés par référence au présent document de référence.

1.7.2. Vérification des informations financières historiques

Pour les vérifications des informations financières historiques, il convient de se reporter aux rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés figurant en annexes financières du présent document de référence et des précédents documents de référence mentionnés au paragraphe 1.7.1. ci-dessus.

1.7.3. Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux

Les rapports des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration et sur les conventions réglementées figurent en annexes financières.

2.1.	Risques liés aux activités d'exploration et de production pétrolière et gazière du Groupe	45
2.1.1.	Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention de certains permis	45
2.1.2.	Risques liés à l'appréciation des réserves	45
2.1.3.	Risques liés à l'exploration et au renouvellement des réserves	46
2.1.4.	Risques liés à la capacité de production d'hydrocarbures	46
2.1.5.	Risques politiques	46
2.1.6.	Risques liés à la concurrence	47
2.1.7.	Risques industriels et environnementaux	47
2.1.8.	Risques liés à l'éventuelle dépendance du groupe Maurel & Prom à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants	48
2.2.	Risques financiers	49
2.2.1.	Risques sur les fluctuations de cours des hydrocarbures	49
2.2.2.	Risques de change	52
2.2.3.	Risques de liquidité	53
2.2.4.	Risques de taux	54
2.2.5.	Risques actions	55
2.2.6.	Risque de contrepartie	55
2.3.	Risques juridiques	56
2.3.1.	Risques juridiques liés au secteur des hydrocarbures	56
2.3.2.	Risques juridiques liés à l'environnement réglementaire des activités d'exploration et de production dans le secteur des hydrocarbures	56
2.3.3.	Risques liés aux litiges en cours	56
2.3.4.	Risques liés à des sinistres non couverts par les assurances	57
2.4.	Assurances	57

Facteurs de risques

L'exploration et la production d'hydrocarbures nécessitent des investissements élevés et sont assorties d'un haut niveau de risque de perte du capital investi en raison notamment des risques associés aux facteurs géologiques, économiques, juridiques ou politiques décrits ci-après. À ces risques spécifiques au secteur pétrolier s'ajoutent d'autres facteurs de risques liés à l'activité industrielle et commerciale du Groupe.

En conséquence, les investisseurs, avant de prendre leur décision d'investissement, et les actionnaires sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence y compris les risques décrits ci-dessous. Ces risques sont, à la date de dépôt du présent document de référence, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière et/ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.

2.1. Risques liés aux activités d'exploration et de production pétrolière et gazière du Groupe

p./45

2.1.1. Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention de certains permis

L'activité d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière du Groupe est soumise aux différentes réglementations applicables dans ce secteur (Code pétrolier, loi relative à l'exploitation des hydrocarbures) dans chacun des pays dans lesquels le Groupe exerce cette activité, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers ou les obligations afférentes aux programmes minimum de travaux.

Le cadre des activités pétrolières et gazières, notamment les modalités de partage de la production, la prise des décisions opérationnelles, la comptabilisation et la limitation des coûts pétroliers, certains éléments de la fiscalité des opérations et les règles de coopération entre le Groupe et ses associés détenteurs d'un permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière d'une part, et le pays d'accueil, d'autre part, est généralement défini dans un contrat de partage de production (« CPP ») conclu entre ces parties et le Ministre en charge des hydrocarbures du pays d'accueil.

Par ailleurs, un « contrat d'association » (ou « JOA ») définit généralement les relations entre les parties autres que l'État d'accueil.

Outre les CPP, des permis sont attribués par l'État d'accueil qui autorise le Groupe à mener ses activités d'exploration et de production d'hydrocarbures. La durée de ces permis est limitée dans le temps avec des périodes de renouvellement, ceux-ci comportant par ailleurs des obligations en matière de rendus de surface pendant la période d'exploration.

L'impact sur les conditions de mise en valeur des permis pétroliers que pourraient avoir une évolution négative de la situation politique ou économique, un durcissement de la réglementation ou des conditions d'obtention des permis dans un ou plusieurs des pays dans lesquels le Groupe détient aujourd'hui des permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière, est un risque difficilement appréciable.

2.1.2. Risques liés à l'appréciation des réserves

Les réserves au 1^{er} janvier 2012, présentées au paragraphe 1.2. du présent document de référence, sont évaluées par des évaluateurs externes en fonction des conditions économiques et au moyen de données géologiques et d'ingénierie existantes permettant d'estimer les quantités d'hydrocarbures pouvant être produites. Le processus d'évaluation implique des

jugements subjectifs et peut conduire à des réévaluations ultérieures en fonction de l'avancement dans la connaissance des gisements.

2.1.3. Risques liés à l'exploration et au renouvellement des réserves

L'activité d'exploration qui repose sur la découverte et l'extraction d'hydrocarbures implique l'engagement d'opérations préliminaires importantes. Les opérations d'analyses géologiques et sismiques sont ainsi préalables au forage d'exploration. Ce type d'opérations permet de décider de la localisation des forages d'exploration, de passer au stade de la mise en production ou encore de décider de la poursuite de l'exploration. Au moment de la mise en œuvre de ces opérations, de nombreuses incertitudes demeurent quant à la qualité des hydrocarbures et à la faisabilité de leur extraction.

Les hydrocarbures recherchés lors de l'obtention des permis et des opérations de forages peuvent être absents ou en quantités insuffisantes pour être économiquement exploitables.

En conséquence, les nombreuses incertitudes qui persistent durant la phase d'exploration font que le Groupe ne peut assurer que les investissements engagés seront suffisamment rentables.

Par ailleurs, la connaissance des réserves peut être parfois aléatoire et ne se révèle qu'au fur et à mesure de la poursuite de l'exploration. Enfin, les conditions pratiques de l'exploration et son coût peuvent varier durant la période d'exploration des réserves.

Il est ainsi impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole ou de gaz seront découvertes en quantités suffisantes pour remplacer les réserves existantes et pour permettre au Groupe de récupérer l'ensemble du capital investi dans les activités d'exploration et assurer la rentabilité des investissements engagés.

Afin de limiter les risques techniques liés à l'exploration, les programmes d'exploration sont validés en amont suivant des critères techniques avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration. Par ailleurs, le programme d'exploration du Groupe est communiqué deux fois par an aux actionnaires et les résultats des puits d'exploration sont communiqués par voie de presse dès qu'ils sont connus.

2.1.4. Risques liés à la capacité de production d'hydrocarbures

Lorsque l'estimation des réserves d'hydrocarbures et l'analyse économique justifient le développement d'une découverte, les réserves peuvent, en cours de production,

se révéler inférieures aux prévisions, et compromettre ainsi l'économie de cette exploitation.

Par ailleurs, le développement d'un champ de production d'hydrocarbures nécessite des investissements importants pour la construction des installations et la réalisation des forages des puits de production ou d'injection et la mise en œuvre de technologies avancées pour extraire et exploiter pendant la durée du permis, généralement étalée sur plusieurs décennies, des hydrocarbures aux propriétés complexes.

La réalisation de tels investissements et la mise en œuvre de ces technologies dans des environnements généralement difficiles, peuvent se traduire par des incertitudes sur le montant des investissements nécessaires et des coûts d'exploitation et avoir une incidence négative dégradant les résultats attendus.

Enfin la production pétrolière ou gazière du Groupe peut être limitée, retardée ou annulée du fait de nombreux facteurs internes ou extérieurs au Groupe, parmi lesquels figurent le dysfonctionnement des installations de production ou d'évacuation des hydrocarbures, des retards administratifs notamment dans l'approbation des projets de développement par les pays d'accueil, des pénuries, des retards de livraison de matériels ou des conditions météorologiques défavorables. De tels éléments pourraient avoir un impact sur le *cash flow* et les résultats du Groupe.

Afin de limiter les risques de sous-estimation des investissements ou des coûts de production et éviter les retards de réalisation :

- tous les projets de développement sont validés sur des bases techniques et financières avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration ;
- des équipes dédiées sont mises en place pour chaque projet significatif ;
- l'évaluation des risques est appréhendée de manière continue sur la base des comptes rendus techniques et financiers et des indicateurs de mesure de performance à l'avancement.

2.1.5. Risques politiques

Une part de l'activité du Groupe et de ses réserves d'hydrocarbures se situe dans des pays dont certains peuvent être considérés comme comportant un risque d'instabilité politique ou économique. Dans un ou plusieurs de ces pays, le Groupe pourrait être dans le futur confronté notamment au risque d'expropriation ou de nationalisation de ses actifs, à la rupture ou la renégociation de CPP à des restrictions en matière de contrôle des changes, à des pertes liées aux conflits armés ou à l'action de groupes terroristes, ou à d'autres problèmes découlant de l'instabilité politique ou économique des pays.

S'agissant du Gabon, pays dans lequel le Groupe réalise la majorité de sa production, la transition politique qui a suivi l'élection du Président Ali Bongo à la tête de l'État en août 2009, a été relativement stable, bien que l'annonce des résultats ait provoqué, initialement, un mouvement de contestation.

Le Parti démocratique gabonais au pouvoir, a conservé une large majorité aux élections législatives de décembre 2011. Confronté à une opposition active et à des revendications sociales importantes, et dans le but de conforter sa légitimité, le président s'est lancé dans un programme de modernisation visant à améliorer la gouvernance du pays.

Afin de limiter les risques politiques, le Groupe répartit ses programmes d'exploration et de production entre plusieurs pays et au sein de ces pays le Groupe cherche à maintenir une présence discrète, mettant en valeur ses compétences. Par ailleurs, dans certains de ces pays le Groupe s'appuie sur l'expérience et la pratique d'opérateurs pétroliers de ses partenaires locaux bien implantés et jouissant d'une excellente réputation tant morale que professionnelle.

2.1.6. Risques liés à la concurrence

Le Groupe fait face à la concurrence d'autres sociétés pétrolières pour l'acquisition de droits au sein de permis pétroliers, en vue de l'exploration et de la production d'hydrocarbures. Du fait de son positionnement et de sa taille, les principaux concurrents du Groupe sont des sociétés pétrolières « juniors » ou « mid-size ».

Afin de limiter les risques concurrentiels pour l'obtention des permis, le Groupe entretient, conformément aux usages du secteur pétrolier, des relations de partenariat avec d'autres sociétés pétrolières « juniors » et « mid-size ».

2.1.7. Risques industriels et environnementaux

Le Groupe fait face aux risques industriels et environnementaux propres à l'activité pétrolière ou gazière. Parmi ces risques figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, les effondrements des abords des puits, les écoulements ou fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques, d'incendie ou d'explosion.

Tous ces événements sont susceptibles d'endommager ou de détruire les puits d'hydrocarbures en production, ainsi que les installations attenantes, de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, d'entraîner une interruption d'activité, de provoquer des dommages environnementaux avec certaines conséquences directes pour la santé et la vie économique des populations riveraines.

Afin de limiter les risques industriels et environnementaux, le Groupe a mis en place la politique HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) décrite au chapitre 6 du présent document de référence. Le Groupe procède également à la couverture de certains risques par des assurances spécifiques (voir paragraphe 2.4. du présent document de référence).

Dans le cadre de ses activités pétrolières, le groupe Maurel & Prom attache une attention constante à la prévention des risques industriels et environnementaux et veille au maximum à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent.

Il assure par ailleurs un suivi permanent des évolutions législatives ou réglementaires, nationales ou internationales, en matière de risques industriels et environnementaux. Maurel & Prom recherche également, de façon constante, à améliorer ses dispositifs de sécurité, de sûreté et de prévention des risques sur les sites de production.

Études d'impact systématiques

Conformément à la réglementation en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe opère, Maurel & Prom effectue des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques, qui lui permettent d'examiner et d'évaluer les risques pour la sécurité et l'impact sur l'environnement. Afin de permettre d'identifier, de quantifier et de prévenir la survenance de tels risques, Maurel & Prom se fonde tant sur son expertise interne que sur des experts externes agréés par l'administration des pays concernés.

Homologation des installations de surface

Maurel & Prom cherche à obtenir l'homologation, par le ministère compétent, en termes de sécurité des installations de surface. Cette homologation peut d'ailleurs être imposée par les assureurs de Maurel & Prom et/ou par le gouvernement local (sécurité civile).

Homologation et autorisations d'implantation des pipelines

Conformément à la réglementation du pays d'accueil, le groupe Maurel & Prom réalise des études préalables nécessaires pour obtenir les autorisations et homologations indispensables à l'implantation des pipelines servant à l'évacuation des hydrocarbures produits.

Normes

Dans le cadre de ses opérations de forage, Maurel & Prom applique les normes API (*American Petroleum Institute*). Les installations de production sont conçues en suivant les recommandations des assurances américaines (*GE GAP Guidelines*) et les systèmes ou équipements sont conformes aux normes françaises ou internationales selon le domaine considéré (API, ISO, ASME, NF, etc.). Maurel & Prom est également soumise à des normes en matière de communication radio et satellite et souscrit les autorisations nécessaires en la matière suivant le pays d'accueil.

Procédures de sécurité

Maurel & Prom a fait évoluer son système HSE en mettant en place un système décentralisé de management HSE permettant de conduire une politique de Santé, Sécurité et Environnement en s'inspirant des règles reconnues par l'Organisation internationale des Producteurs de Gaz et de Pétrole (OGP). Un manuel de textes de référence a été institué au niveau du Groupe pour permettre à chaque filiale d'élaborer ses propres règles concernant les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement, et aux principales filiales opérationnelles de se doter de leurs propres compétences HSE. Dans le cadre du système de management HSE, Maurel & Prom conduit une politique de sensibilisation et de formation de son personnel visant à l'amélioration constante de la sécurité et de la prévention des risques. Le Groupe continue de manière permanente à améliorer la prévention des risques industriels et environnementaux et à accompagner le développement des activités pétrolières avec un renforcement des règles de gestion et de fonctionnement de la sécurité des personnes, des installations et du patrimoine intellectuel.

Remise en état des sites

Maurel & Prom a pour politique de remettre en état les sites d'exploration (forage de puits secs) à la fin des opérations. Par ailleurs, en raison de la nature de son activité, le groupe Maurel & Prom sera normalement amené à supporter des frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. La Société procède chaque année à une évaluation et le cas échéant à une mise à jour de sa provision pour couvrir les frais futurs de démantèlement et de remise en état des sites.

2.1.8. Risques liés à l'éventuelle dépendance du groupe Maurel & Prom à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants

Le Groupe, n'ayant pas sa propre structure de commercialisation, est amené à conclure des accords avec des sociétés spécialisées en la matière.

Le Groupe considère ne pas encourir de risque de contrepartie dans la mesure où sa production est vendue à des groupes pétroliers de premier plan comme Socap (groupe Total) au Gabon. Toutefois, l'évacuation de la production au Gabon est dépendante du bon fonctionnement des installations de Total.

p./48

Le tableau ci-dessous représente la part du chiffre d'affaires du Groupe réalisé avec le premier client et les 5 premiers clients du Groupe :

	2011	2010	2009
<i>Principal client rapporté au total des ventes</i>	91 %	65 %	55 %
<i>5 principaux clients rapportés au total des ventes</i>	100 %	94 %	96 %

Le tableau ci-dessous représente la part des achats et investissements du Groupe réalisé avec le premier fournisseur, les 5 premiers fournisseurs et les 10 premiers fournisseurs du Groupe :

	2011	2010	2009
<i>Principal fournisseur rapporté au total des achats et investissements</i>	7 %	10 %	3 %
<i>5 principaux fournisseurs rapportés au total des achats et investissements</i>	27 %	28 %	18 %
<i>10 principaux fournisseurs rapportés au total des achats et investissements</i>	36 %	38 %	30 %

2.2. Risques financiers

2.2.1. Risques sur les fluctuations de cours des hydrocarbures

L'économie, et notamment la rentabilité de l'industrie pétrolière et gazière, est très sensible au cours des hydrocarbures exprimé en dollars américains.

Les *cash flow* et les résultats prévisionnels du Groupe sont fortement impactés par l'évolution du cours des hydrocarbures exprimé en dollars américains.

Afin de limiter les risques d'exposition aux fluctuations des cours du pétrole et du gaz, le Groupe a pour politique de couvrir, au moyen d'instruments financiers adaptés à sa taille et à sa production, une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production. Cette politique de couverture s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la gestion des lignes de crédits bancaires mises à la disposition du Groupe.

Opérations de couverture

Au titre de la couverture des risques sur les matières premières, Maurel & Prom a mis en place des couvertures de type *cash flow hedge* portant sur la qualité Brent, compte tenu de sa production d'hydrocarbures au Gabon. Le portefeuille d'instruments de couverture au 31 décembre 2011 est détaillé dans le tableau ci-après :

2

Facteurs de risques

Risques financiers

Nature du contrat	Produit synthétique	Contrepartie	Traitement comptable	Date de départ	Date fin	Cours de vente	Qualité	MTM décembre 2011 (en M€)	bbl/j		
									2011	2012	2013
Swap vente	-	Calyon	Couverture	-	31/12/11	62,00	Brent	-	500	-	-
Swap vente	-	Calyon	Couverture	-	31/12/11	62,15	Brent	-	2 000	-	-
Swap vente		Calyon	Couverture	01/01/11	31/12/12	91,00	Brent	-2,0	500	500	-
Vente SWAPTION	Cancelable swap	Calyon	Trading	01/01/11	31/12/11	91,00	Brent	-	-	-	-
Vente asian put	3 ways	Calyon	Trading	01/01/11	31/12/13	59,00	Brent	3,3	-	-	-
Option achat call		Calyon	Trading	01/01/11	31/12/13	80,70	Brent	-	-	-	-
Option vente call		Calyon	Trading	01/01/11	31/12/13	100,00	Brent	-	-	-	-
Swap vente		Calyon	Couverture	01/01/11	31/12/13	80,00	Brent	-6,5	500	500	500
Option vente put *	4 ways	BNP	Trading	01/01/12	31/12/12	59,00	Brent	-	-	-	-
Option achat put *		BNP	Trading	01/01/12	31/12/12	80,00	Brent	-1,5	-	500	500
Option vente call *		BNP	Trading	01/01/12	31/12/12	110,00	Brent	-	-	-	-
Option achat call *		BNP	Trading	01/01/12	31/12/12	143,00	Brent	-	-	-	-
Swap vente	-	Natixis	Couverture	31/01/11	31/12/11	97,05	Brent	-	458	-	-
Achat de put	3 ways	Natixis	Trading	01/01/12	31/12/13	80,00	Brent	-	-	500	500
Achat de call		Natixis	Trading	01/01/12	31/12/13	105,00	Brent	-	-	-	-
Achat de call		Natixis	Trading	01/01/12	31/12/13	146,00	Brent	-	-	-	-
Swap vente	3 ways	Standard	Couverture	01/01/12	31/12/12	101,50	Brent	-0,5	-	500	-
Vente asian put		Standard	Trading	01/01/12	31/12/12	85,00	Brent	-0,5	-	-	-
Achat de call		Standard	Trading	01/01/12	31/12/12	135,00	Brent	0,3	-	-	-
Swap vente	3 legged swap	Natixis	Couverture	01/02/11	31/12/11	99,00	Brent	-1,3	458	-	-
Vente put		Natixis	Trading	01/02/11	31/12/11	85,00	Brent	-	-	-	-
Achat call		Natixis	Trading	01/02/11	31/12/11	135,00	Brent	-	-	-	-
Swap vente		Calyon	Couverture	01/01/12	31/12/12	105,00	Brent	-	-	500	-
Swap vente		Calyon	Couverture	01/01/12	31/12/12	104,00	Brent	-0,2	-	500	-
Swap vente		Natixis	Trading	01/01/12	31/12/13	111,50	Brent	-1,7	-	500	500
Vente put		Natixis	Couverture	01/01/12	31/12/13	85,00	Brent	2,4	-	-	-
Swap vente		Natixis	Couverture	01/01/12	31/12/12	106,20	Brent	0,1	-	500	-
Vente put		Natixis	Trading	01/01/12	31/12/12	80,00	Brent	-0,4	-	-	-
Swap vente		BNP	Couverture	01/01/12	31/12/12	102,00	Brent	-0,9	-	1 000	-
Vente put		BNP	Trading	01/01/12	31/12/12	75,00	Brent	-0,6	-	-	-
Swap vente		Natixis	Trading	01/01/12	31/12/12	108,20	Brent	-0,3	-	500	-
Vente put		Natixis	Couverture	01/01/12	31/12/12	75,00	Brent	0,4	-	-	-
MTM portefeuille								-9,7			
Dont dérivés actifs								6,5			
Dont dérivés passifs								-16,2			
Volumes couverts									4 417	6 000	2 000
Cours moyen de couverture (en US\$)									75	98	88

Nature des engagements

Les dérivés utilisés afin de réduire l'exposition au risque de variation du cours des hydrocarbures sont globalement de 2 types :

- des swaps vendeurs de brut fixant pour un volume et une période donnée le prix de vente du baril ; et
- des produits plus sophistiqués combinant ventes de swaps et options de façon à fixer le prix de vente du baril tout en permettant de bénéficier dans une certaine mesure d'une évolution favorable du marché.

Bien que s'inscrivant dans une logique de couverture économique ces produits dérivés, dès lors qu'ils présentent certaines caractéristiques optionnelles, peuvent ne pas être éligibles en totalité ou en partie à un traitement en comptabilité de couverture en IFRS. Pour cette raison, on trouvera au sein du portefeuille des couvertures économiques des instruments dérivés traités sur le plan comptable comme des instruments de *trading*.

Les couvertures mises en place fin 2008 et début 2009 dans le cadre du démarrage de la production au Gabon et dont le volume a représenté 8 750 bbl/j en 2009, 7 500 bbl/j au 1^{er} semestre 2010 et 6 750 bbl/j au second semestre 2010 sont en grande partie arrivées à échéance. Ne subsistent sur 2011 que 2 dérivés portant sur 2 500 bbl/j, arrivés à échéance le 31 décembre 2011.

Au vu de la montée en puissance de la production gabonaise et de l'intégration de la production nigériane, de nouvelles couvertures ont été mises en place fin 2010 et début 2011. Les volumes additionnels couverts restent marginaux : 2 000 bbl/j en 2011, 6 000 bbl/j en 2012 et 2.000 bbl/j en 2013.

Autorisation et suivi des engagements

Les opérations sont mises en place sur la prise de décision du président-directeur général et sont confirmées par deux signataires exclusifs, ceux-ci étant le président-directeur général et le directeur administratif et financier du Groupe. Un reporting mis à jour après chaque opération permet de valider la structuration des positions. Les opérations sont enregistrées dans les systèmes par la trésorerie et confirmées par la comptabilité.

Analyse de sensibilité du portefeuille de dérivés pétrole au 31 décembre 2011

Le traitement comptable applicable aux opérations de couverture de flux de trésorerie futurs peut être résumé comme suit :

- initialement, les instruments sont enregistrés pour leur juste valeur ;
- à la date de clôture, la variation de juste valeur correspondant à la part efficace des couvertures est enregistrée en capitaux propres recyclables ; la variation de juste valeur correspondant à la partie inefficace est quant à elle enregistrée en charges et produits financiers ; et
- la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres est recyclée en résultat (autres charges et produits opérationnels) soit lorsque l'élément couvert impacte le résultat, soit à l'arrivée à terme du contrat.

La juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par les évaluations d'experts externes indépendants.

S'agissant des opérations de *trading*, les liquidations à l'échéance ainsi que les variations de juste valeur des opérations en cours sont comptabilisées en contrepartie du résultat financier.

La Société a évalué les impacts d'une variation de +/-10 % du prix du Brent par rapport au prix actuel pour les volumes engagés et ce jusqu'à l'échéance du portefeuille. L'incidence potentielle d'une translation des courbes *forward* du Brent sur la valeur d'instruments dérivés enregistrés au 31 décembre 2011, calculée conformément aux dispositions d'IFRS 7, aurait été :

- négative de 21 M€ sur les capitaux propres en cas de variation des prix à la hausse de 10 % ;
- positive de 21 M€ sur les capitaux propres en cas de variation des prix à la baisse de 10 %.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité aux variations du prix du Brent sur 2011 des dérivés en portefeuille.

En MUS\$	2011	
	Impact résultat	Impact Capitaux propres
Scénario d'une baisse de prix de -10 %		
Contrats de couverture de flux de trésorerie	1,5	21,0
Contrats non affectés (trading)	0,6	0,6
Scénario d'une hausse de prix de +10 %		
Contrats de couverture de flux de trésorerie	- 1,5	-21,0
Contrats non affectés (trading)	4,0	4,0

2.2.2. Risques de change

La monnaie de présentation des comptes du Groupe est l'euro alors que sa devise opérationnelle est le dollar américain puisque les ventes, la majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise. Ceci induit une forte sensibilité des comptes du Groupe au taux de change €/US\$.

L'impact sur le résultat et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2011 d'une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du taux de change €/US\$ à cette date est présenté ci-après (en MUS\$) :

	Impact sur le résultat avant IS		Impact sur l'écart de conversion (capitaux propres)	
	Hausse de 10 % parité €/US\$	Baisse de 10 % parité €/US\$	Hausse de 10 % parité €/US\$	Baisse de 10 % parité €/US\$
US\$	-44,2	38,7	-41	50,1
TOTAL	-44,2	38,7	-41	50,1

Afin de limiter son exposition au risque de change, la Société a ponctuellement recours à des stratégies de couvertures au moyen d'instruments dérivés (opérations de change à terme et options de change) et conserve

une partie des liquidités en dollars américains afin de financer les dépenses d'investissement prévisionnelles en dollars américains.

Il n'y avait pas d'opération de change en cours au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, la position de change consolidée de la Société qui ressortait à 673 MUS\$ s'analyse comme suit * (en MUS\$).

	Actifs et passifs	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
Créances et dettes commerciales	1 008	-	1 008	-	1 008
Actifs financiers non courants	0	-	0	-	-
Autres actifs courants	-	-	0	-	-
Instruments dérivés	-13	-	-13	-	-13
Autres créditeurs et passifs divers	-368	-	-368	-	-368
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46	-	46	-	46
EXPOSITION USD (en MUS\$)	673	-	673	-	673

Les risques de change sont détaillés dans les comptes consolidés figurant en annexe du présent document de référence à la note 27.

p./53

2.2.3. Risques de liquidité

Comme toute activité industrielle et commerciale, le Groupe est exposé à un risque d'insuffisance de liquidités ou à un risque d'inadéquation de sa stratégie de financement.

Pour y faire face, le Groupe maintient un équilibre entre l'endettement et les fonds propres d'une part, l'endettement et la capacité de remboursement d'autre part, qui est conforme aux ratios usuellement considérés comme prudents. Les options de financement sont revues et validées par le conseil d'administration, la trésorerie du Groupe est centralisée et les sources de financement sont diversifiées.

Un état des lignes de financement disponibles au 31 décembre 2011 et des principaux covenants figure à la note 15 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2011. Un résumé de l'état des financements figure au paragraphe 1.4.1. du présent document de référence.

Compte tenu de la volatilité des cours de matières premières et des taux de change, le budget du Groupe est actualisé sur une base semestrielle et des simulations de trésorerie prenant en compte des hypothèses d'évolutions défavorables sont communiquées au moins mensuellement, et à chaque demande de la direction du Groupe.

Au 31 décembre 2011, le Groupe présente les ratios d'endettement suivants :

- endettement consolidé/fonds propres : 0,46 ;
- actif courant/passif courant : 1,23.

La ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle est présentée dans le tableau suivant :

VENTILATION DES PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

En millions d'euros	31/12/2011	2012		2013	
		Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal
<i>Emprunts obligataires</i>	349	26	-	26	-
<i>RBL</i>	62	4	-	2	62
<i>BGFI</i>	11	-	11	-	-
<i>Autres emprunts et dettes financières</i>	73	4	11	2	62
<i>Instruments dérivés</i>	19	-	16	-	3
TOTAL	442	30	27	28	65

Au 31 décembre 2011, le montant non utilisé des lignes de crédit de la Société s'établissait à 184 MUS\$. Maurel & Prom disposait en outre d'un montant de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2011 s'élevant à 60,7 M€. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de limitations ou de restrictions à la remontée de trésorerie des filiales du groupe Maurel & Prom.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et de ses échéances à venir, et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances contractuelles.

La Société n'anticipe pas de besoin de financement externe à court terme. Par ailleurs, Maurel & Prom n'anticipe pas de difficultés particulières quant à l'obtention de conditions de financement similaires à celles actuellement en place. La Société ne peut toutefois garantir que dans le futur, elle sera en mesure d'obtenir des financements externes à des conditions similaires à celles actuellement en place.

2.2.4. Risques de taux

Les conditions d'emprunts et la structure de financement du Groupe sont détaillées au paragraphe 1.4.1. du présent document de référence.

Comme toute société faisant appel à des lignes de financements externes et à des placements de la trésorerie disponible, le Groupe est exposé à un risque de taux.

Au 31 décembre 2011, l'endettement brut du Groupe sur une base consolidée s'élève à 422,2 M€. Il est notamment constitué de deux emprunts obligataires convertibles de type OCEANE à taux fixe pour un montant global en principal de 349,2 M€ et d'un endettement à taux variable qui s'élève à 72,9 M€, principalement constitué par l'emprunt RBL (62 M€) (voir paragraphe 1.4.1. du présent document de référence). Une variation à la hausse de 1 % des taux d'intérêt se traduirait par une charge supplémentaire de 0,7 M€ par an.

Les dépôts (engagements de travaux en Colombie) sont rémunérés à taux fixe. Une variation de 1 % des taux d'intérêt à la hausse ou à la baisse n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat.

Le risque de taux est détaillé dans les comptes consolidés figurant en annexe du présent document de référence 2011 à la note 27.

2014		2015	
Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal
27	298	3	70
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
27	298	3	70

2.2.5. Risques actions

Des plans de rachat d'actions propres successifs ont été mis en place depuis le 12 janvier 2005. Au 31 décembre 2011, le nombre d'actions propres détenues par la Société est de 6 119 440.

La valeur brute comptable de ces actions propres détenues est au 31 décembre 2011 de 78,4 M€ pour une valeur de marché de 70,2 M€. Les écarts entre la valeur brute et la valeur nette sont sans incidence sur les comptes consolidés, et font l'objet de provision dans les comptes sociaux.

Une baisse de 10 % de la valeur de ces titres aurait un impact négatif de 7 M€ sur le résultat social de la Société.

Au vu des éléments précités, la Société ne se considère pas en risque actions et n'a recours de ce fait à aucun instrument spécifique de couverture.

2.2.6. Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie au titre :

- des prêts et créances consentis à des clients et d'autres tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles ; et
- des opérations de placements, de couverture et de financements effectués auprès d'établissements bancaires ou financiers.

La Société estime que le premier risque est limité dans la mesure où les clients du Groupe sont généralement des compagnies pétrolières de renommée internationale, des indépendants reconnus ou des opérateurs nationaux, avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales de longue date. Lorsque ce n'est pas le cas, le Groupe procède à un examen approfondi de la solvabilité de ses contreparties.

Dans le cadre de ses activités, qui peuvent être menées au travers de partenariats, le Groupe applique une politique de sélection rigoureuse de ses partenaires.

La Société estime que le second risque est également limité dans la mesure où les opérations financières significatives du Groupe ne sont traitées qu'avec plusieurs établissements bancaires et financiers de premier plan. Aucun problème de contrepartie n'a été rencontré au cours de l'exercice 2011.

2.3. Risques juridiques

2.3.1. Risques juridiques liés au secteur des hydrocarbures

L'activité d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière du Groupe est strictement encadrée par les différentes réglementations applicables à ce secteur (Code pétrolier, loi relative à l'exploitation des hydrocarbures) dans chacun des pays dans lesquels le Groupe exerce cette activité, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers, les durées et les conditions juridiques d'exploitation, qui visent les obligations afférentes aux programmes minimum de travaux et, le cas échéant, les modalités contractuelles de partage de la production (prévues dans les CPP).

Le secteur pétrolier et gazier représente souvent un poids économique important dans les pays où le Groupe exerce son activité et il peut être soumis au paiement de redevances, de taxes et d'impôts plus élevés que d'autres secteurs économiques.

Une évolution négative de la situation politique ou économique, un durcissement de la réglementation pétrolière, fiscale ou des conditions d'obtention ou d'exploitation des permis dans un ou plusieurs des pays dans lesquels le Groupe détient aujourd'hui des permis d'exploration ou d'exploitation pétrolière, présente un risque difficilement appréciable en termes d'impact sur l'activité du Groupe et sur la valorisation et la rentabilité des actifs potentiellement concernés.

Afin de limiter les risques juridiques et fiscaux liés au secteur pétrolier, le Groupe s'efforce d'établir des relations adéquates avec les autorités et les communautés des pays où il intervient.

2.3.2. Risques juridiques liés à l'environnement réglementaire des activités d'exploration et de production dans le secteur des hydrocarbures

Le Groupe mène dans un très grand nombre de pays des activités d'exploration et de production pétrolière et gazière qui sont, de ce fait, soumises à un large éventail de réglementations, notamment en ce qui concerne l'attribution des titres miniers, les durées et les conditions juridiques d'exploitation, qui visent les obligations afférentes aux programmes minimum de travaux et, le cas échéant, les modalités contractuelles de partage de la production.

Les textes légaux ou réglementaires applicables ainsi que certains contrats conclus par la Société ou ses filiales contiennent certaines clauses susceptibles de s'appliquer en cas de changement de contrôle de la Société dans la plupart des pays où le Groupe intervient.

De telles contraintes réglementaires ou contractuelles généralement applicables aux acteurs de l'industrie appellent toutefois les observations suivantes :

- les clauses de changement de contrôle ne revêtent pas toutes la même importance et doivent être appréciées au regard de plusieurs critères tels que la sanction de leur non-respect (suspension de l'activité, absence d'effet du transfert, droit de préemption ou demande d'octroi de garanties additionnelles), la pratique locale (notamment la fréquence des oppositions effectivement émises en pratique par l'organisme étatique concerné), l'identité et les capacités financières du nouvel actionnaire contrôlant (certaines autorisations relevant plutôt de la défense des intérêts nationaux) et surtout la part représentée par les activités de la Société exercées dans la juridiction concernée par rapport à l'ensemble des activités exercées par la Société ;
- dans certaines juridictions, les contrats conclus avec les autorités étatiques contiennent une clause de stabilisation permettant d'écarter l'application d'une réglementation, le cas échéant moins favorable pour l'investisseur, postérieure à celle qui était en vigueur à la date de conclusion du contrat ;
- enfin, même dans l'hypothèse où la sanction du non-respect de la clause de changement de contrôle est la suspension de l'activité dans les juridictions concernées ou la nullité du transfert, le Groupe souligne que de telles sanctions sont, à sa connaissance, rarement décidées en pratique et qu'elles font plutôt l'objet de discussions avec les autorités compétentes. À cet égard, le Groupe s'efforce d'établir de bonnes relations avec les autorités des pays dans lesquels il intervient.

2.3.3. Risques liés aux litiges en cours

Le groupe Maurel & Prom est engagé dans divers procès et réclamations dans le cours normal de ses activités. Les litiges et les risques de litiges connus du Groupe sont exposés au paragraphe 8.2 du présent document de référence.

2.3.4. Risques liés à des sinistres non couverts par les assurances

Le Groupe a souscrit, en complément des couvertures de risques classiques, des contrats d'assurance spécifiques à son métier ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs. La politique de couvertures des risques par des assurances est exposée au paragraphe 2.4 du présent document de référence.

2.4. Assurances

Le Groupe a souscrit les assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants ;
- incendie, tempête, catastrophes naturelles, dégâts des eaux ;
- vol et vandalisme, bris de glace ; et
- responsabilité civile bureaux hors responsabilité civile professionnelle, protection juridique de base.

En complément de ces couvertures de risques classiques, le Groupe a souscrit des contrats d'assurance spécifiques à son métier ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

Les assurances liées à l'activité pétrolière couvrent :

- les risques d'éventuels dommages sur les installations pétrolières, incluant le réseau d'oléoducs et les appareils de forage qui sont remboursés jusqu'à leur valeur déclarée, les risques sur pertes réelles d'actifs qui sont couverts à la valeur de remplacement et les risques de pollution liés aux opérations de forage ; et
- les risques de responsabilité civile et généraux jusqu'à 50 MUS\$ par sinistre.

Le Groupe estime que les couvertures mises en place par les polices d'assurance souscrites sont raisonnablement adaptées aux risques encourus dans le cadre d'une continuité des activités du Groupe. La discontinuité des opérations de production d'hydrocarbures sur un champ ou un pays pour quelque cause que ce soit, n'est pas couverte par une assurance de perte d'exploitation.

Le montant total annuel des primes d'assurances supporté par le Groupe est de l'ordre de 2,6 M€ (incluant Caroil jusqu'au 30 septembre 2011) pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, en utilisant un taux de change €/US\$ de 1,35.

À ce jour, la Société a décidé de ne pas mettre en place de couverture d'assurance de perte d'exploitation.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement pétrolier, le groupe Maurel & Prom est susceptible de causer des dommages environnementaux suite notamment à des effondrements, éruptions, pollutions, fuites, incendies, explosions des puits de pétrole et des installations attenantes. Ces dommages sont couverts par des contrats d'assurance, dans le cadre d'une couverture de type « *Energy Package* ». Les contrats signés avec les sous-traitants et prestataires de services auxquels Maurel & Prom fait appel, contiennent également à la charge de ces sous-traitants et prestataires une obligation d'assurance dont le montant permet de couvrir leur responsabilité civile au titre du contrat considéré.

3.1.	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	59
3.2.	L'administration et la direction de Maurel & Prom	59
3.2.1.	Organes d'administration, de direction générale et de direction	59
3.2.1.1.	Composition du conseil d'administration, de la direction générale et de la direction	59
3.2.1.1.1.	<i>Conseil d'administration et direction générale</i>	59
3.2.1.1.2.	<i>Censeur</i>	63
3.2.1.1.3.	<i>Direction</i>	63
3.2.1.1.4.	<i>Autres informations</i>	63
3.2.1.2.	Liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et de la direction générale au cours des cinq dernières années	64
3.2.1.3.	Conflits d'intérêts potentiels	72
3.2.2.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	72
3.2.2.1.	Relations des membres du conseil d'administration et de la direction avec la Société	72
3.2.2.1.1.	<i>Opérations sur titres</i>	72
3.2.2.1.2.	<i>Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats</i>	73
3.2.2.2.	Organisation et fonctionnement du conseil d'administration	73
3.2.2.2.1.	<i>Présentation du conseil d'administration</i>	73
3.2.2.2.2.	<i>Présidence et convocation du conseil d'administration</i>	75
3.2.2.2.3.	<i>Délibérations</i>	75
3.2.2.2.4.	<i>Missions du conseil d'administration</i>	77
3.2.2.2.5.	<i>Nature des informations adressées aux membres du conseil d'administration pour la préparation des travaux</i>	78
3.2.2.2.6.	<i>Évaluation du conseil d'administration</i>	78
3.2.2.3.	Organisation et fonctionnement des comités spécialisés	78
3.2.2.3.1.	<i>Comité d'audit</i>	78
3.2.2.3.2.	<i>Comité des nominations et des rémunérations</i>	79
3.2.3.	<i>Rémunérations et avantages de toutes natures accordées aux mandataires sociaux</i>	80
3.2.3.1.	Les mandataires sociaux non-dirigeants	81
3.2.3.2.	Les dirigeants mandataires sociaux	81
3.2.3.2.1.	<i>Rémunération du président-directeur général</i>	81
3.2.3.2.2.	<i>Conseil d'administration</i>	83
3.2.3.2.3.	<i>Stock-options et actions gratuites</i>	84
3.2.3.3.	Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société	84
3.3.	Contrôle interne et gestion des risques	85
3.3.1.	Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	85
3.3.1.1.	Définition et objectifs	85
3.3.1.2.	Organisation du contrôle interne	85
3.3.1.3.	Gestion des risques	85
3.3.1.4.	Mise en œuvre	86
3.3.1.5.	Surveillance du dispositif de contrôle interne	87
3.3.1.5.1.	<i>Conseil d'administration</i>	87
3.3.1.5.2.	<i>Comité d'audit</i>	87
3.3.1.5.3.	<i>Direction générale</i>	87
3.3.1.5.4.	<i>Les contrôleurs internes</i>	87
3.3.1.5.5.	<i>Les commissaires aux comptes</i>	87
3.3.1.5.6.	<i>Réalisations 2011 et perspectives 2012</i>	88
3.4.	Règles d'admission et de convocation des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires des actionnaires	88
3.4.1.	Convocation aux assemblées générales	88
3.4.2.	Accès et participation des actionnaires aux assemblées générales	88

Gouvernement d'entreprise

(rapport du président du conseil d'administration en vertu de l'article 225-37 du Code de commerce)

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 29 mars 2012.

3.1. Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

La Société a confirmé que le code de l'AFEP et du MEDEF constitue le code de gouvernement d'entreprise

auquel elle se réfère volontairement au sens de l'article L.225-37 du Code de commerce.

3.2. L'administration et la direction de Maurel & Prom

3.2.1. Organes d'administration, de direction générale et de direction

Monsieur Jean-François Hénin a été renouvelé dans ses fonctions de président du conseil d'administration le 20 mai 2010, ce même conseil ayant décidé de lui confier les fonctions de directeur général.

3.2.1.1. Composition du conseil d'administration, de la direction générale et de la direction

3.2.1.1.1. Conseil d'administration et direction générale

Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et douze membres au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve de l'exception posée par la loi en cas de fusion. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Le nombre de membres du conseil d'administration ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction.

L'assemblée générale réunie le 29 juin 2011 a,

- nommé un nouvel administrateur, Monsieur Xavier Blandin, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Monsieur Blandin a été nommé en remplacement de Monsieur Christian Bellon de Chassy dont le mandat était arrivé à son terme et qui n'avait pas sollicité son renouvellement ;
- ratifié la cooptation par le conseil d'administration de la Société le 20 mai 2010 de Madame Nathalie Delapalme, en remplacement de la société Financière de Rosario, démissionnaire ; et
- renouvelé les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Delapalme et de Monsieur Roman Gozalo, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Roland d'Hauteville a donné sa démission de son poste d'administrateur à effet du 29 juin 2011, à l'issue de l'assemblée générale du même jour.

Au 31 décembre 2011, la Société compte une femme au sein de son conseil d'administration sur un total de huit membres, soit une proportion de 12,5 %. Conformément à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, le conseil d'administration devra compter une proportion (i) de 20 % de femmes en 2014 et (ii) de 40 % de femmes en 2017.

Au 31 décembre 2011, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes :

Membres du conseil	Date de nomination	Date d'échéance de mandat	Fonctions
Jean-François Hénin	20 mai 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012	président-directeur général
Gérard Andreck	18 juin 2009	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011	vice-président
Xavier Blandin	29 juin 2011	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013	administrateur
Roman Gozalo	29 juin 2011	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013	administrateur
Nathalie Delapalme	29 juin 2011	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013	administrateur
Ambroise Bryant Chukwueloka Orjiako	20 mai 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011	administrateur
Emmanuel de Marion de Glatigny	20 mai 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012	administrateur
Alexandre Vilgrain	18 juin 2009	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011	administrateur

Jean-François Hénin, 67 ans

*Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris*

Monsieur Hénin a exercé les fonctions de directeur général de Thomson CSF Finance, puis d'Altus jusqu'en mai 1993. Monsieur Hénin a ensuite été président-directeur général de la société Électricité et Eaux de Madagascar entre 1994 et 2000. Depuis cette date, il a exercé en tant que gérant de Maurel & Prom, puis président du directoire depuis la transformation de la Société en société anonyme fin 2004.

Monsieur Hénin a été nommé président du conseil d'administration, le 14 juin 2007, à l'issue de l'assemblée ayant décidé de la transformation de la société en société anonyme à conseil d'administration. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'assemblée générale du 20 mai 2010 pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Parallèlement le conseil d'administration réuni à l'issue de l'assemblée du 20 mai 2010 l'a nommé président du conseil d'administration et directeur général.

Préalablement au changement du mode de gestion de la Société, Monsieur Jean-François Hénin était président du directoire, depuis le 28 décembre 2004.

Avant la transformation de Maurel & Prom en société anonyme à directoire et conseil de surveillance, Monsieur Jean-François Hénin était gérant de Maurel & Prom (sous forme de société en commandite par actions jusqu'en 2004) et président-directeur général de la société Aréopage, gérant et associé commandité de Maurel & Prom (sous forme de commandite).

Monsieur Hénin exerce également des fonctions de direction au sein du Groupe, décrites au paragraphe 3.2.1.2. du présent document de référence.

Emmanuel de Marion de Glatigny, 65 ans

Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Monsieur de Marion de Glatigny est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Son mandat, arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009, a été renouvelé le 20 mai 2010 pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Préalablement membre et vice-président du conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été nommé pour la première fois le 19 juin 2001 en qualité de membre du conseil de surveillance de Maurel & Prom (alors sous forme de société en commandite par actions).

Monsieur de Marion de Glatigny a développé son expertise en matière de gestion par ses fonctions de directeur dans une compagnie d'assurances et également ses mandats de membre de conseils de surveillance et de conseils d'administration depuis 1984.

Xavier Blandin, 60 ans

Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Monsieur Xavier Blandin a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 juin 2011 pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Diplômé d'HEC et ancien élève de l'ENA, Monsieur Xavier Blandin a effectué la première partie de sa carrière, de 1978 à 1991, dans la fonction publique, particulièrement à la direction du Trésor. Au cours de cette période, il a notamment été administrateur suppléant de la France auprès du Fonds Monétaire International à Washington et attaché financier près de l'ambassade de France aux États-Unis (1983 à 1985), chef du bureau « Banques et réglementation bancaire » à la direction du Trésor (1985 à 1986), conseiller technique au Cabinet de Monsieur Cabana puis de Monsieur Balladur (1986 à 1988), chef du bureau des entreprises publiques (1988 à 1989) puis sous-directeur à la direction du Trésor (de 1989 à 1991).

De 1991 à fin décembre 2010, Monsieur Xavier Blandin a exercé ses activités professionnelles dans le domaine bancaire, successivement au sein de la Banque Paribas (1991 à 1999) puis de BNP PARIBAS, où il a été membre du comité exécutif du département « *Corporate Finance* » puis « *Senior Banker* ».

Alexandre Vilgrain, 56 ans

Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Monsieur Vilgrain est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Son premier mandat, d'une durée de deux ans, a été renouvelé pour une durée de trois ans le 18 juin 2009, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012, de renouveler son mandat pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Préalablement, Monsieur Vilgrain avait été coopté membre du conseil de surveillance de Maurel & Prom par le conseil le 18 août 2005, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Chambon.

Alexandre Vilgrain a débuté sa carrière en 1979 dans le groupe industriel familial (groupe Jean-Louis Vilgrain) au sein duquel il a assumé de nombreuses responsabilités dans les sociétés filiales implantées en France, en Afrique, dans l'Océan Indien. En Asie, il fonde puis introduit en Bourse (bourse de Singapour) en 1996 la société Delifrance Asia, un réseau de café-boulangerie à la française puis, en 1995, succède à son père, Jean-Louis Vilgrain, en tant que président-directeur général de Somdiaa.

Administrateur des filiales du groupe Somdiaa, il exerce également divers mandats au sein de sociétés extérieures. Il a notamment représenté, pendant près de 10 ans, la Somdiaa en qualité de censeur au conseil d'administration de la Proparco. Puis il a été nommé en 2009 à la présidence du conseil français des investisseurs en Afrique (CIAN).

Le groupe Somdiaa (419 M€ de chiffre d'affaires en 2011), acteur économique majeur de l'industrie agro-alimentaire en Afrique, bénéficie de plus de 50 ans de savoir-faire principalement dans les filières sucre, farine, alimentation animale et plus récemment celle du coton.

Monsieur Vilgrain a suivi une formation en droit à la faculté d'Assas.

Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako, 51 ans

*Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris*

Monsieur Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako a été coopté en tant qu'administrateur par le conseil d'administration de Maurel & Prom dans sa séance du 31 mars 2010. Sa cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale du 20 mai 2010, son mandat arrivant à échéance au cours de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011. Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012, de renouveler son mandat pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Orjiako possède plus de quinze années d'expérience en tant que CEO/chairman et CEO/président dans diverses organisations en amont et en aval du secteur pétrolier. De formation médicale, le Docteur Orjiako a débuté une carrière de chirurgien spécialisé en orthopédie et traumatologie, avant d'entreprendre avec succès dans le secteur pétrolier et gazier, s'impliquant dans l'exportation et l'importation de produits pétroliers au Nigéria et à l'étranger.

Il siège au conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés dont les activités couvrent les secteurs en amont et en aval de l'industrie pétrolière, le transport maritime, les services bancaires, d'assurance et les produits pharmaceutiques. Il est notamment CEO/chairman de Shebah E&P Company Ltd (Sepcol), créée en 2004 et dont le siège social est à Lagos. Cette société a pour objectif de poursuivre le réaménagement de ses actifs nigériens et de devenir un prestataire de services techniques et financiers auprès de propriétaires de surfaces en Afrique de l'Ouest avec des réserves pétrolières prouvées non développées.

Monsieur Orjiako est également un acteur engagé dans les actions caritatives, créateur d'une fondation en faveur des personnes démunies soutenant l'accès à l'éducation, aux soins et aux ressources.

Gérard Andreck, 67 ans

*Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris*

En tant que président de la Macif et du groupe Macif, Monsieur Andreck dispose des connaissances et d'une expertise en matière financière, stratégique et en gouvernance d'entreprise.

Monsieur Andreck est membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Son premier mandat, d'une durée de deux ans, a été renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2009, pour trois ans, soit à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012, de renouveler son mandat pour une nouvelle période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Préalablement membre du conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été nommé président du conseil de surveillance le 7 novembre 2005, en remplacement de Monsieur Pierre Jacquard.

Il a été nommé pour la première fois le 29 juin 2005 en qualité de représentant permanent de la société Macif au sein du conseil de surveillance, puis membre du conseil de surveillance à titre personnel depuis le 7 novembre 2005. La cooptation de Monsieur Gérard Andreck à titre personnel au sein du conseil de surveillance a été ratifiée par l'assemblée générale en date du 20 juin 2006.

Roman Gozalo, 66 ans

*Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris*

Monsieur Gozalo a été nommé administrateur de la Société par l'assemblée générale en date du 12 juin 2008 pour une durée de 3 ans. Son mandat, arrivé à échéance au terme de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2011, a été renouvelé par cette dernière pour une nouvelle période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Préalablement, Monsieur Gozalo a été membre du directoire du 24 octobre 2005 jusqu'au 14 juin 2007 puis après la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, a été nommé directeur général par le conseil d'administration en date du 30 août 2007, jusqu'en mai 2008.

Monsieur Gozalo a développé son expertise en matière de gestion en assurant la direction générale de trois filiales du groupe Total entre 1988 et 2002 et également en tant que directeur administratif (secrétaire général) du groupe Elf entre 1995 et 1999.

Nathalie Delapalme, 55 ans

Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Madame Delapalme a été cooptée par le conseil d'administration du 20 mai 2010, en remplacement de la société Financière de Rosario, démissionnaire. Son mandat arrivé à échéance au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010, a été renouvelé par l'assemblée générale du 29 juin 2011 pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Madame Nathalie Delapalme a effectué la première partie de sa carrière au Sénat, entre 1984 et 1995 puis entre 1997 et 2002, pour l'essentiel comme administrateur puis conseiller à la Commission des Finances, du Budget et des Comptes de la Nation.

Elle a également été directeur adjoint au cabinet du Ministre chargé de la Coopération entre 1995 et 1997, puis conseiller Afrique du Ministre des Affaires étrangères de 2002 à 2007. Inspecteur général des finances en service à l'IGF de 2007 à 2010, elle a rejoint en juin 2010 la Fondation Mo Ibrahim comme directeur de la Recherche et des Politiques Publiques.

3.2.1.1.2. Censeur

Le conseil d'administration peut nommer, auprès de la Société, des censeurs choisis parmi les actionnaires personnes physiques, sans que leur nombre puisse être supérieur à quatre.

La durée du mandat des censeurs est fixée à trois ans.

Les censeurs sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du conseil d'administration et peuvent être consultés par celui-ci ; ils peuvent, sur les propositions qui leur sont soumises, et s'ils le jugent à propos, présenter des observations aux assemblées générales. Ils doivent être convoqués à chaque réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut confier des missions spécifiques aux censeurs.

Ils peuvent faire partie des comités créés par le conseil d'administration autre que le comité d'audit.

Le conseil d'administration peut décider de reverser aux censeurs une quote-part des jetons de présence qui lui sont alloués par l'assemblée générale et autoriser le remboursement des dépenses engagées par les censeurs dans l'intérêt de la Société.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 29 juin 2011, a nommé Monsieur Christian Bellon de Chassy à la fonction de censeur, restée vacante depuis le départ de Monsieur Brac de la Perrière.

Christian Bellon de Chassy, 78 ans

Maurel & Prom
12, rue Volney
75002 Paris

Monsieur Bellon de Chassy était membre du conseil d'administration depuis l'assemblée générale du 14 juin 2007. Son mandat d'administrateur étant arrivé à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 29 juin 2011, Monsieur Bellon de Chassy n'en a pas sollicité le renouvellement. Il a été nommé censeur par le conseil d'administration du 29 juin 2011 qui a suivi l'assemblée générale du même jour.

Préalablement membre du conseil de surveillance de Maurel & Prom, il a été coopté par le conseil de surveillance de Maurel & Prom le 11 mai 2006, en remplacement de Monsieur Laurent Lafond, démissionnaire. La cooptation de Monsieur Christian Bellon de Chassy a été ratifiée par l'assemblée générale du 20 juin 2006.

Monsieur Bellon de Chassy est expert auprès des tribunaux et arbitre international. Il est diplômé ès-sciences (en chimie et géologie) et ingénieur de l'Institut Français du Pétrole (Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, ENSPM 1966 : forage et production).

Il a acquis, comme directeur de Comex puis chez Elf, une très large expérience de terrain dans le forage, la production et la construction offshore, notamment en Norvège. En créant et en présidant sa propre société d'expertise pétrolière, Orcal Offshore (15 employés), il a réalisé plus de 200 expertises maritimes et pétrolières comme « Loss & average adjuster » agréé par les Lloyds. À la demande des pétroliers et/ou de leurs assureurs, il a agi comme conseil et a certifié des procédures de travaux pétroliers dans plus de 30 pays.

Conseil de la Communauté Européenne (DG 13) il a participé à l'orientation de la recherche dans le domaine des technologies énergétiques et a été chargé de gérer des budgets de la Banque Européenne. Mandaté par la Chambre de commerce internationale, il a exercé la fonction d'arbitre pour la « International Court of Arbitration ».

3.2.1.1.3. Direction

L'équipe dirigeante de la Société est décrite en page 7.

3.2.1.1.4. Autres informations

À la connaissance de la Société, aucun membre du conseil d'administration ou ancien membre du directoire ou ancien membre du conseil de surveillance :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé, en qualité de mandataire social dirigeant ou non dirigeant, à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés), à l'exception de Monsieur Jean-François Hénin et de Monsieur Frédéric Boulet qui ont été condamnés :

– par la Cour de Discipline Budgétaire et Financière, dans le cadre du dossier Altus Finance, à une peine d'amende (Arrêt du 24 février 2006) et qui au terme de l'homologation d'une transaction en juillet 2006 dans le dossier Executive Life (procédure américaine permettant à la personne prévenue de maintenir son innocence tout en acceptant, compte tenu des circonstances, de plaider coupable des faits reprochés afin de mettre un terme aux poursuites) a dû s'acquitter d'une amende d'un million de dollars et a été interdit de présence sur le territoire américain pour une durée de cinq ans. Enfin, dans le dossier Altus Finance, le Tribunal de Grande Instance de Paris, par jugement rendu le 14 mai 2008, a prononcé la relaxe pure et simple de Monsieur Jean-François Hénin de tous les chefs de préventions pour lesquels il avait comparu ; et

– par la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui par décision en date du 4 décembre 2008, a prononcé à l'encontre de Maurel & Prom et de Monsieur Jean-François Hénin, président de son directoire à l'époque des faits, des sanctions pécuniaires de respectivement 300 000 €

et 200 000 € du chef d'une information non exacte, précise et sincère délivrée au public par deux communiqués des 10 juin et 26 octobre 2005. Le communiqué publié en juin 2005 incluait la part des tiers dans les réserves de pétrole que la Société venait d'acquérir. Cette prise en compte de la part des tiers faussait également le prix de revient par baril annoncé au public. Le communiqué publié en octobre 2005 mentionnait un montant de réserves moins important et attribuait cette différence à une modification des critères de calcul et à l'adoption des normes comptables IFRS sans faire clairement apparaître le caractère erroné, dans le communiqué du mois de juin, de la prise en compte de la part des tiers. La commission des sanctions a souligné l'importance que revêtait pour une société d'exploration et de production d'hydrocarbures, le caractère élémentaire de la distinction entre part propre et part des tiers et l'évidente anomalie à laquelle conduisait la prise en compte de la part des tiers pour le calcul du prix d'achat. Par ailleurs, la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a sanctionné Monsieur Frédéric Boulet, ancien directeur général de la Société. Monsieur Jean-François Hénin, à titre personnel, et Maurel & Prom, ont interjeté appel de cette décision, conformément aux dispositions des articles R.621-44 à R.621-46 du Code monétaire et financier. La cour d'appel de Paris, par un arrêt en date du 2 février 2010 a rejeté les recours formés contre la décision de la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Monsieur Jean-François Hénin à titre personnel, et Maurel & Prom, ont décidé de ne pas se pourvoir en cassation.

3.2.1.2. Liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et de la direction générale au cours des cinq dernières années

Jean-François Hénin

Mandats exercés au cours de l'exercice 2011

Au sein du groupe Maurel & Prom :

Président-directeur général	Établissements Maurel & Prom SA ; MP Nigeria (jusqu'au 22 septembre 2011) ; Maurel & Prom Volney 5 ; Maurel & Prom Congo
Président	Maurel & Prom Venezuela (jusqu'au 1 ^{er} avril 2011) Maurel & Prom West Africa ; Maurel & Prom Assistance Technique ; Maurel & Prom Volney 2 ; Caroil (jusqu'au 15 septembre 2011) ; Maurel & Prom Peru Holdings ; Maurel & Prom Volney 6 ; Maurel & Prom Namibia
Managing director A	Maurel & Prom Latin America BV
Administrateur général	Prestoil Kouilou
Administrateur	Zetah Kouilou LTD ; Zetah Noubi LTD ; Seplat Petroleum Development Company LTD ; Maurel & Prom Exploration Production Tanzania LTD ; Panther Eureka S.r.l.

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président du directoire	<i>Pacifico SA</i>
Président du conseil d'administration	<i>MP Nigeria (depuis le 22 septembre 2011)</i>
Administrateur	<i>Pacifico Forages ; MP Nigeria</i>
Membre du conseil de surveillance	<i>CIMV</i>

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Administrateur	<i>New Gold Mali ; représentant de Pacifico</i>
----------------	---

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Exercice 2010

Au sein du groupe Maurel & Prom :

Président-directeur général	<i>Établissements Maurel & Prom SA ; MP Nigeria ; Maurel & Prom Volney 5 ; Maurel & Prom Congo ; Zetah M&P Congo (société en sommeil)</i>
Président	<i>Caroil SAS ; Maurel & Prom Venezuela ; Maurel & Prom West Africa ; Maurel & Prom Assistance Technique ; Maurel & Prom Volney 2 ; Maurel & Prom Volney 4</i>
Managing director A	<i>Maurel & Prom Colombia BV ; Maurel & Prom Latin America BV</i>
Administrateur général	<i>Prestoil Kouilou</i>
Administrateur	<i>Zetah Kouilou LTD ; Zetah Noumbi LTD ; Seplat Petroleum Development Company LTD ; Maurel & Prom Exploration Production Tanzania LTD ; Panther Eureka S.r.l.</i>

p./65

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président du Directoire	<i>Pacifico SA</i>
Administrateur	<i>Pacifico Forages ; EO2</i>

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Administrateur	<i>New Gold Mali ; représentant de Pacifico.</i>
----------------	--

Exercice 2009

Au sein du groupe Maurel & Prom :

Président-directeur général	<i>Établissements Maurel & Prom SA ; Maurel & Prom Congo ; Zetah M&P Congo (société en sommeil)</i>
Président	<i>Caroil SAS ; Maurel & Prom Venezuela ; Maurel & Prom West Africa ; Maurel & Prom Assistance Technique ; Maurel & Prom Volney 2 ; MP Nigeria ; Maurel & Prom Volney 4 ; Maurel & Prom Volney 5</i>
Managing director A	<i>Maurel & Prom Colombia BV ; Maurel & Prom Latin America BV</i>
Administrateur général	<i>Prestoil Kouilou</i>
Administrateur	<i>Zetah Kouilou LTD ; Zetah Noumbi LTD ; Seplat Petroleum Development Company LTD ; Maurel & Prom Exploration Production Tanzania LTD ; Panther Eureka S.r.l.</i>

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président du directoire	<i>Pacifico SA</i>
Administrateur	<i>Pacifico Forages ; EO2</i>

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Administrateur	<i>New Gold Mali ; représentant de Pacifico</i>
----------------	---

Au cours des exercices 2007 et 2008 Monsieur Jean-François Hénin était président du directoire de Pacifico.

Emmanuel de Marion de Glatigny

Mandats exercés au cours de l'exercice 2011

Président du conseil de surveillance	<i>Pacifico SA</i>
Administrateur	<i>MP Nigeria ; Pacifico Forages ; Safetic</i>
Gérant	<i>Glatigny Patrimoine SARL.</i>

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Exercice 2010

Président du conseil de surveillance	<i>Pacifico SA</i>
Administrateur	<i>Safetic ; Pacifico Forages ; MP Nigeria</i>
Gérant	<i>Glatigny Patrimoine SARL</i>

Exercice 2009

Président du conseil de surveillance	<i>Pacifico SA</i>
Administrateur	<i>Easydentic ; SEREN ; Pacifico Forages</i>
Gérant	<i>Glatigny Patrimoine SARL</i>

Exercice 2008

Président du conseil de surveillance	<i>Pacifico SA</i>
Administrateur	<i>Easydentic ; SEREN ; Pacifico Forages</i>
Gérant	<i>Glatigny Patrimoine SARL</i>

Exercice 2007

Président du conseil de surveillance	<i>Pacifico SA</i>
Administrateur	<i>Easydentic ; SEREN</i>

Roman Gozalo**Mandats exercés au cours de l'exercice 2011**

Monsieur Roman Gozalo exerce les fonctions de Censeur de MP Nigeria depuis le 14 décembre 2011.

Mandats exercés au cours des exercices précédents**Au cours de l'exercice 2009 et 2010**

À la connaissance de la Société, Monsieur Roman Gozalo n'exerçait plus aucun autre mandat.

Exercice 2008

Administrateur	Maurel & Prom Congo ; Hocol SA ; Hocol Peru ; Homcol Cayman
Président du conseil de surveillance	Caroil

Exercice 2007

Président du conseil de surveillance	Caroil
Directeur général	Établissements Maurel & Prom

Alexandre Vilgrain**Mandats exercés au cours de l'exercice 2011****Mandats exercés dans des sociétés françaises :**

Président-directeur général	Somdiaa ; Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding
Président du conseil d'administration	Fromentiers de France
Représentant permanent	Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominform
Administrateur	Secria ; Sonopros (jusqu'au 01/01/2012) ; Care France ; MP Nigeria
Président	CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)
Membre du conseil de surveillance	CFAO (jusqu'au 25/01/2011)

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Administrateur	Société Gabonaise SMAG ; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) ; Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.) ; Société américaine Food Research Corporation ; Société SUCAF Côte d'Ivoire
Président-directeur général	Société Saris-Congo ; Société Le Grand Moulin du Cameroun (SGMC)

Mandats exercés au cours des exercices précédents**Exercice 2010****Mandats exercés dans des sociétés françaises :**

Président-directeur général	Somdiaa ; Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding
Président du conseil d'administration	Fromentiers de France

Représentant permanent	<i>Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominfor</i>
Gérant	<i>Société Fromimo (jusqu'au 31/10/2010)</i>
Administrateur	<i>Société Secria ; Sonopros ; Care France ; MP Nigeria</i>
Président	<i>CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)</i>
Membre du conseil de surveillance	<i>CFAO</i>

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Administrateur	<i>Société Gabonaise SMAG ; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) ; Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.) ; société américaine Food Research Corporation ; société SUCAF Côte d'Ivoire</i>
Président-directeur général	<i>Société Saris-Congo ; société Le Grand Moulin Du Cameroun (SGMC).</i>

Exercice 2009

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président-directeur général	<i>Somdiaa ; Conetrage ; Alexandre Vilgrain Holding</i>
Président du conseil d'administration	<i>Fromentiers De France</i>
Représentant permanent	<i>Somdiaa au conseil d'administration de la société Sominfor</i>
Représentant	<i>Cogedal au conseil d'administration de Petrigel (Ile de La Réunion)</i>
Gérant	<i>Société Fromimo</i>
Administrateur	<i>Société Secria ; Sonopros ; Care France</i>
Président	<i>CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)</i>
Membre du conseil de surveillance	<i>CFAO</i>

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Administrateur	<i>Société Gabonaise SMAG ; Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) ; Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.) ; société américaine Food Research Corporation ; Le Grand Moulin du Cameroun (SGMC)</i>
Président-directeur général	<i>Société Saris-Congo</i>

Exercice 2008

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président-directeur général	<i>Somdiaa</i>
Président du conseil d'administration	<i>CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique)</i>
Administrateur	<i>société Secria ; Sonopros ; Care France</i>

Exercice 2007 (membre du conseil de surveillance puis administrateur depuis juin 2007)

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président-directeur général	Somdiaa
Représentant	Société Somdiaa au sein du conseil d'administration du CIAN (censeur)

de 2007 à 2008

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Président du conseil d'administration	Société SGMC (Cameroun)
Administrateur	Société Gabonaise SMAG ; société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM) ; société Saris-Congo ; société Compagnie Sucrière du Tchad (C.S.T.) ; société américaine Food Research Corporation (FRC)

Gérard Andreck

Mandats exercés au cours de l'exercice 2011

Président du conseil d'administration	CEMM ; CEGES MACIF ; MACIF SGAM ; OFI Holding (ex OFI Instit) ; SOCRAM BANQUE S.A.
Président	GEMA
Vice-président	AFA ; IMA S.A. (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management S.A.
Administrateur	Foncière de la Macif ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce S.A. ; Fondation MACIF ; MACIF Gestion ; MACIF Participations S.A. ; MACIFILIA S.A. ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI MIDCAP ; SCOR ; SFEREN
Membre du conseil de surveillance	GPIM S.A.S. ; Mutavie S.A.
Membre du comité de direction	SIEM S.A.S. ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) S.A.S.
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO S.A.S.
Censeur	SICAV OFI Trésor

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Président	Eurecos (Espagne)
Administrateur	Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; SA EURESA Holding (Luxembourg)

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Exercice 2010

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président du conseil d'administration	CEMM ; CEGES MACIF ; MACIF SGAM ; OFI Holding (ex OFI Instit) ; SOCRAM BANQUE S.A.
Président	GEMA

Vice-président	AFA ; IMA S.A. (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management S.A.
Administrateur	Foncière de la Macif ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce S.A. ; Fondation MACIF ; MACIF Gestion ; MACIF Participations S.A. ; MACIFILIA S.A. ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI MIDCAP ; SCOR ; SFEREN
Membre du conseil de surveillance	GPIM S.A.S. ; Mutavie S.A.
Membre du comité de direction	SIEM S.A.S. ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) S.A.S.
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO S.A.S.
Censeur	SICAV OFI Trésor

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Président	Eurecos (Espagne)
Administrateur	Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; SA EURESIA Holding (Luxembourg)

Exercice 2009

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président du conseil d'administration	CEMM S.A.S. ; CEGES ; MACIF SAM. MACIF SGAM ; OFI Holding (ex OFI Instit) ; SOCRAM BANQUE S.A.
Président	GEMA SA
Vice-président	AFA ; IMA S.A. (membre du conseil de surveillance) ; OFI Asset Management S.A.
Administrateur	Compagnie Foncière de la Macif SAS ; Couleurs Mutuelles (UGM) ; Foncière de Lutèce S.A. ; MACIF Gestion ; MACIF Participations S.A. ; MACIFILIA S.A. ; MACIF Mutualité ; SICAV OFI MIDCAP ; OFIMALLIANCE ; SEREN S.A. ; SCOR ; SFEREN ; SGAM
Membre du conseil de surveillance	GPIM S.A.S. ; Mutavie S.A. ; OFI RES
Membre du comité de direction	SIEM S.A.S. ; SIIL (société immobilière d'investissement locatif) S.A.S.
Membre du comité d'orientation	MACIFIMO S.A.S.
Censeur	SICAV OFI Trésor

Mandats exercés dans des sociétés étrangères :

Administrateur	Atlantis Seguros (Espagne) ; Atlantis Vida (Espagne) ; SA EURESIA Holding (Luxembourg)
----------------	--

Exercice 2008

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Administrateur	SCOR ; CCR (Caisse Centrale de Réassurance) ; SEREN S.A.
Président	MACIF ; GEMA SA (Groupement des Assurances Mutuelles)

Exercice 2007

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Président	MACIF
Vice-président	GEMA (Groupement des Assurances Mutuelles)
Administrateur	SEREN SA

Nathalie Delapalme

Mandats exercés au cours de l'exercice 2011

Administrateur	MP Nigeria
Membre du conseil de surveillance	CFAO

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Exercice 2010

Mandats exercés dans des sociétés françaises :

Membre du conseil de surveillance	CFAO
-----------------------------------	------

Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako

Mandats exercés au cours de l'exercice 2011

Administrateur	MP Nigeria
President/CEO	Shebah E&P Co. Ltd
Chairman and director	Zebbra Energy Ltd ; Shebah Marine Services Ltd ; Neimeth International Pharmaceutical Plc

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Exercice 2010

Mandats exercés dans des sociétés nigérianes :

President/CEO	Shebah E&P Co. Ltd
Chairman and director	Zebbra Energy Ltd ; Shebah Marine Services Ltd ; Neimeth International Pharmaceutical Plc

Exercice 2009

Mandats exercés dans des sociétés nigérianes :

President/CEO	Shebah E&P Co. Ltd
Chairman/CEO	Ordrec Investments Ltd
Chairman	Zebbra Energy Ltd ; Shebah Marine Services Ltd ; Berwick Nig. Ltd ; Helko Marine Services Ltd ; Helko Nig. Ltd ; Abbeycourt Energy Services Ltd ; Abbeycourt Trading Co. Ltd ; Neimeth International Pharmaceutical Plc ;
Director	Leadway Assurance Co. Ltd

Xavier Blandin

Mandats exercés au cours de l'exercice 2011

Administrateur	MP Nigeria ; FIDEAL
Président	FISTRA Conseil SAS

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Au cours des exercices précédents (2007, 2008, 2009, 2010) Monsieur Xavier Blandin a été administrateur de diverses SOFICA.

Christian Bellon de Chassy – Censeur

Mandats exercés au cours de l'exercice 2011

À la connaissance de la Société, Monsieur Christian Bellon de Chassy n'exerce pas de mandat social dans une autre société.

Mandats exercés au cours des exercices précédents

Au cours des exercices 2007, 2008, 2009 et 2010, Monsieur Christian Bellon de Chassy, qui était alors administrateur de la Société, n'a exercé aucun autre mandat social.

3.2.1.3. Conflits d'intérêts potentiels

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre situation potentielle de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres du conseil d'administration et/ou anciens membres du directoire et leurs devoirs à l'égard de la Société que celles exposées ci-après :

Au titre d'une convention de prestations de services conclue entre la Société, dont Monsieur Jean-François Hénin est président-directeur général, et la société Pacifico S.A., dont il est actionnaire et président du directoire, la société Pacifico S.A. a facturé un montant total de 394 268,33 € HT.

Monsieur Jean-François Hénin est par ailleurs intéressé à deux conventions de prestations de services (contrat de prestations de services techniques et contrat de prestations de services transitoires) conclues en 2011 entre la Société et MP Nigeria.

En effet, Monsieur Jean-François Hénin est à la fois président-directeur général de la Société et administrateur et président du conseil d'administration de MP Nigeria.

Par ailleurs, Monsieur Jean-François Hénin est actionnaire de la Société et de MP Nigeria par l'intermédiaire de la société Pacifico S.A. dont il est actionnaire et président du directoire.

En conséquence, ces conventions relèvent de la procédure des conventions réglementées. La convention de prestations de services conclue entre la Société et Pacifico S.A. a été soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration de la Société et à l'approbation de l'assemblée générale de la Société. Par ailleurs, le contrat de prestations de services techniques et le contrat de prestations de services transitoires conclus entre la Société et MP Nigeria ont été approuvés préalablement par le conseil d'administration de la Société le 23 mai 2011 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la Société convoquée le 14 juin 2012.

Par ailleurs Monsieur Xavier Blandin, Madame Nathalie Delapalme, Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny, Monsieur Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako et Monsieur Alexandre Vilgrain qui sont administrateurs de la Société sont également administrateurs de MP Nigeria.

3.2.2. Fonctionnement des organes d'administration et de direction**3.2.2.1. Relations des membres du conseil d'administration et de la direction avec la Société****3.2.2.1.1. Opérations sur titres**

Au cours de l'exercice 2011, à la connaissance de la Société, les opérations sur titres des mandataires sociaux ont été les suivantes :

Mandataire social	Opération	Date	Titre	Prix unitaire	Montant total
Roman Gozalo	<i>donation*</i>	23/05/11	Action	-	-
Emmanuel de Marion de Glatigny	<i>cession</i>	01/12/11	Actions	14,1403 €	35 449,73 €
Emmanuel de Marion de Glatigny	<i>cession</i>	01/12/11	BSA	0,265 €	664,36 €
Emmanuel de Marion de Glatigny	<i>achat</i>	01/12/11	Actions	14,1403 €	35 449,73 €
Emmanuel de Marion de Glatigny	<i>achat</i>	01/12/11	BSA	0,265 €	664,36 €

* 10 000 actions.

3.2.2.1.2. Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats

À l'exception des conventions décrites ci-dessous, les membres du conseil d'administration n'ont, au cours des trois derniers exercices, conclu aucun contrat avec la Société ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats.

Convention de prestations de services avec la société Pacifico S.A.

Une convention de prestations de services en date du 21 juin 2005 a été conclue entre la Société et la société Pacifico S.A., dont Monsieur Jean-François Hénin est actionnaire et président du directoire. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 11 juin 2007. Les prestations effectuées par la société Pacifico S.A. pour la Société sont les suivantes :

- recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;
- missions d'étude de projets d'investissements et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;
- conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du Groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ;
- suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- honoraire forfaitaire annuel payable trimestriellement de 100 000 € ; et

- honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel de ces services assurés par des consultants. Ce montant est ajusté trimestriellement en fonction du nombre de jours de prestations réellement effectuées et du tarif journalier correspondant. À ce jour, seul reste un consultant à qui sont confiées des missions liées à l'activité forage. Au total, la société Pacifico S.A. a facturé un montant total de 394 268,33 € HT pour l'année 2011.

Cette convention peut être résiliée par les parties à tout moment avec un préavis de 2 mois.

Contrat de sous-location avec la société Pacifico S.A.

Un contrat de sous-location a été conclu entre la Société et la société Pacifico S.A. et a été approuvé par le conseil d'administration de la Société en date du 13 décembre 2007. Cette sous-location porte sur les bureaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 12, rue Volney, 75002 Paris d'une surface d'environ 240 m². Le contrat consenti pour une durée d'un an à compter du 11 juin 2007 est ensuite reconductible par tacite reconduction. Le loyer annuel 2011 s'est élevé à 210 144 € HT.

3.2.2.2. Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

3.2.2.2.1. Présentation du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration de la Société a, dans sa séance du 25 avril 2008, arrêté et approuvé à l'unanimité les termes de son règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été actualisé par le conseil d'administration dans sa séance du 31 mars 2010 et du 29 mars 2012.

Ce règlement intérieur reprend et précise certains articles des statuts comme la composition du conseil d'administration et la notion d'administrateur indépen-

dant, les règles de fonctionnement, les missions, droits et obligations qui s'imposent aux administrateurs dans le cadre d'une « charte », la désignation et le rôle du censeur ainsi que la composition et les attributions du comité d'audit et du comité de nominations et rémunérations. Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société.

À la connaissance de la Société, le détail des participations détenues dans la Société au 31 décembre 2011 par les mandataires sociaux figure dans le tableau page suivante :

Mandataire social	Actions	OCEANE	Bons de souscription
Jean-François Hénin	28 750 246 ⁽¹⁾	-	28 750 246
Gérard Andreck ⁽²⁾	1	-	-
Emmanuel de Marion de Glatigny ⁽³⁾	135 097	-	135 097
ABC Orjiako	-	-	-
Nathalie Delapalme	100	-	-
Alexandre Vilgrain	1	-	-
Xavier Blandin	-	-	-
Roman Gozalo	17 266	-	20 936

(1) Détenues par Pacífico S.A., elle-même majoritairement contrôlée par Monsieur Jean-François Hénin et sa famille.

(2) Monsieur Gérard Andreck est par ailleurs président de la Macif, deuxième actionnaire de la Société avec 8 324 204 actions détenues au 31 décembre 2011.

(3) Monsieur de Marion de Glatigny détient directement 111 847 actions de la Société et indirectement, par l'intermédiaire d'un PEA détenu par son épouse, 23 250 actions.

Le règlement intérieur du conseil d'administration dans sa version actualisée du 29 mars 2012 précise les critères dont la liste figure ci-dessous, que le comité des nominations et des rémunérations et le conseil d'administration examinent pour qualifier un administrateur d'indépendant :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, ou bien salarié ou administrateur ;
- ne pas être salarié ou administrateur d'une société que la Société consolide, et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;

- ne pas avoir été, au cours des cinq années précédentes, commissaire aux comptes de la Société, ou d'une société possédant au moins 10 % du capital de la Société ou d'une société dont la Société possédait au moins 10 % du capital, lors de la cessation de ses fonctions ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ; et
- ne pas être ou ne pas représenter un actionnaire significatif de la Société détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote de celle-ci.

Sur cette base, le conseil d'administration, après avis du comité des nominations et des rémunérations, a estimé, lors de sa réunion du 29 mars 2012, qu'au 31 décembre 2011, 5 membres du conseil d'administration devaient être considérés comme indépendants :

- Monsieur Gérard Andreck ;
- Monsieur Xavier Blandin ;
- Madame Nathalie Delapalme ;
- Monsieur Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako ; et
- Monsieur Alexandre Vilgrain.

3.2.2.2. Présidence et convocation du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, qui doit être une personne physique, et s'il le juge bon, un ou plusieurs vice-présidents. Il fixe la durée de leurs fonctions qui ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur, fonctions auxquelles il peut mettre fin à tout moment.

À l'issue de l'assemblée générale du 14 juin 2007 ayant décidé de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, la présidence du conseil d'administration a été confiée à Monsieur Jean-François Hénin par le conseil d'administration du même jour qui a également désigné Monsieur Gérard Andreck vice-président. Le mandat de Monsieur Jean-François Hénin, arrivé à échéance avec les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, a été renouvelé par l'adoption de la sixième résolution de l'assemblée générale du 20 mai 2010. Il a été nommé président par ses pairs, lors du conseil d'administration réuni le même jour à l'issue de l'assemblée générale.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration est fixée à soixante-dix (70) ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge aura été atteinte, le président du conseil d'administration sera réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3.2.2.3. Délibérations

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son président lorsque le conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois ; le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux de réunion établis conformément à la loi.

L'ordre du jour est fixé par le président du conseil d'administration et est communiqué aux membres dans un délai raisonnable avant la tenue du conseil d'administration.

Chaque membre est informé des responsabilités et de la confidentialité des informations reçues lors des séances du conseil d'administration auxquelles il assiste.

Les procès-verbaux des délibérations sont consignés sur un registre spécial ; le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2011 et le taux moyen de participation des membres du conseil d'administration a été de 94,5 %.

Conformément aux dispositions légales, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil d'administration examinant ou arrêtant les comptes semestriels et annuels. Ils ont également été conviés à assister à toutes les réunions du conseil d'administration.

Conseils d'administration	Taux de participation
30 mars 2011	100 %
4 mai 2011	78 %
23 mai 2011	89 %
29 juin 2011	100 %
29 juillet 2011	89 %
30 août 2011	100 %
2 novembre 2011	100 %
12 décembre 2011	100 %
Moyenne de participation	94,50 %

Le conseil d'administration du 30 mars 2011 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2010 ;
- 2/ Marche des affaires ;
- 3/ Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ; revue du communiqué correspondant ;
- 4/ Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et distribution de dividendes ;
- 5/ Examen du dossier de présentation SFAF ;
- 6/ Approbation de la répartition des jetons de présence ; évaluation du fonctionnement du conseil d'administration ; liste des administrateurs indépendants ;
- 7/ Approbation du projet de rapport de gestion du conseil d'administration valant rapport financier annuel et document de référence ;
- 8/ Approbation du rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;

- 9/ Approbation des projets des rapports spéciaux :
- Rapport du conseil d'administration sur les options d'achats ou de souscription d'actions ;
 - Rapport du conseil d'administration relatif aux attributions d'actions gratuites ;
 - Rapport du conseil d'administration sur les projets de résolutions soumis à l'assemblée générale.
- 10/ Autorisation de deux conventions dites réglementées entre la société et un administrateur ;
- 11/ Expiration des mandats d'administrateurs de Madame Nathalie Delapalme et Messieurs Christian Bellon de Chassy et Roman Gozalo ;
- 12/ Convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire et fixation de l'ordre du jour et des projets de résolutions.

**Le conseil d'administration du 4 mai 2011
a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :**

- 1/ Marche des affaires ;
- 2/ Principe de la distribution aux actionnaires de la Société de 100 % des actions de MP Nigeria ;
- 3/ Ajournement de l'assemblée générale mixte devant se tenir le jeudi 12 mai 2011 au mercredi 29 juin 2011 ;

**Le conseil d'administration du 23 mai 2011
a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :**

- 1/ Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration des 30 mars et 4 mai 2011 ;
- 2/ Présentation du projet ABUJA et décision de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires la distribution des actions de MP Nigeria ;
- 3/ Modification de l'affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- 4/ Présentation de l'ajustement des porteurs de valeurs mobilières en conséquence de la distribution des actions MP Nigeria et approbation de l'ajustement des droits des bénéficiaires d'actions gratuites ;
- 5/ Autorisation préalable de conclure des conventions réglementées ;
- 6/ Approbation du projet de rapport du conseil d'administration sur les projets de résolutions soumis à l'assemblée générale ;
- 7/ Convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire et fixation de l'ordre du jour et des projets de résolutions.

**Le conseil d'administration du 29 juin 2011,
tenu après l'assemblée générale, a notamment
délibéré sur l'ordre du jour suivant :**

- 1/ Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 23 mai 2011 ;

- 2/ Délégation de pouvoirs au président-directeur général en matière de cautions, avals et garanties ;
- 3/ Délégation à donner au président directeur-général en matière d'attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ;
- 4/ Activation du programme de rachat d'actions ;
- 5/ Démission d'un administrateur ;
- 6/ Nomination de Monsieur Christian de Chassy en qualité de censeur ;
- 7/ Options de refinancement ;
- 8/ Marche des affaires.

**Le conseil d'administration du 29 juillet 2011
a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :**

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 juin 2011 ;
- 2/ Nomination d'un expert indépendant sur une base volontaire à destination des membres du conseil d'administration de la Société dans le cadre du projet de spin-off de MP Nigeria ;

**Le conseil d'administration du 30 août 2011
a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :**

- 1/ Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 juillet 2011 ;
- 2/ Examen des comptes du 1^{er} semestre 2011 ;
- 3/ Approbation du rapport d'activité relatif au 1^{er} semestre 2011 ;
- 4/ Examen du projet de communiqué relatif aux résultats du 1^{er} semestre 2011 ;
- 5/ Mise en place d'une caution solidaire et indivisible au profit de la filiale Maurel & Prom Exploration Production 3 ;
- 6/ Point sur la délégation donnée au président-directeur général en matière d'attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société.

**Le conseil d'administration du 02 novembre 2011
a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :**

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 août 2011 ;
- 2/ Point sur l'état d'avancement du projet ABUJA et décision de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires la distribution des actions de MP Nigeria ;
- 3/ Présentation de l'ajustement des droits des porteurs de valeurs mobilières en conséquence de la distribution des actions de MP Nigeria et approbation de l'ajustement des droits des bénéficiaires d'actions gratuites ;

- 4/ Autorisation préalable de conclure des conventions réglementées ;
- 5/ Approbation du projet de rapport du conseil d'administration sur les projets de résolutions soumis à l'assemblée générale ;
- 6/ Convocation d'une assemblée générale ordinaire et fixation de l'ordre du jour et des projets de résolutions de cette assemblée ;

Le conseil d'administration du 12 décembre 2011 a notamment délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 novembre 2011 ;
- 2/ Marche des affaires et point sur les dossiers en cours ;
- 3/ Présentation d'une estimation de clôture 2011 et du projet de budget 2012 ;
- 4/ Attribution d'actions gratuites aux salariés :
 - 4.1. Augmentation de capital et attribution définitive des actions attribuées gratuitement aux salariés le 15 décembre 2009 ;
 - 4.2. Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues ;
- 5/ Autorisation d'une convention réglementée : Abandon de créances dans la filiale Panther Eureka (Sicile).

3.2.2.4. Missions du conseil d'administration

Mission de gestion

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Nomination et révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués

Le conseil d'administration nomme le directeur général et les directeurs généraux délégués, et désigne parmi ses membres le président du conseil d'administration. Le conseil d'administration fixe la rémunération des président, directeur général et directeurs généraux délégués et peut les révoquer. Le conseil d'administration peut également conférer à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Contrôle et vérification

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il a notamment pour mission de s'assurer du respect des normes de bonne gestion et de prudence dans l'établissement des comp-

tes et de la bonne maîtrise des risques liés à l'activité de la Société, tout en apportant son assistance et ses conseils au management dans sa stratégie de développement et d'organisation.

À toute époque de l'année, le conseil d'administration opère ces contrôles et vérifications et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par le président ou le directeur général tous les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Ce contrôle est indépendant de celui des commissaires aux comptes, puisqu'il porte non seulement sur la régularité des comptes, mais aussi sur la conformité des actes de gestion de la Société avec les règles de bonne gouvernance.

Comités spécialisés

Le conseil d'administration dispose de comités spécialisés qui exercent leurs activités sous la responsabilité de celui-ci. Le fonctionnement et l'activité des comités spécialisés créés par le conseil d'administration sont décrits au paragraphe 3.2.2.3.

Pouvoirs du président-directeur général

Le président-directeur général organise et dirige les travaux du conseil d'administration et, à ce titre, conformément aux statuts, il convoque et préside les séances du conseil d'administration ; plus généralement, il veille au bon fonctionnement des organes de la Société. Le président-directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, d'autoriser pour une durée d'un an à compter du 29 juin 2011, ce quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis, le président-directeur général à accorder librement des cautionnements, avals ou garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant unitaire de 50 M€ et dans la limite d'un montant global de 200 M€.

Il est précisé qu'au-dessus de ces plafonds, le président-directeur général ne pourra consentir aucun aval, cautionnement ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil d'administration, et qu'il pourra accorder des cautionnements, avals ou garanties au nom de la Société aux administrations fiscales et douanières sans limite de montant.

3.2.2.5. Nature des informations adressées aux membres du conseil d'administration pour la préparation des travaux

Information préalable à chaque réunion du conseil d'administration

Un dossier détaillé est adressé aux membres du conseil d'administration préalablement à la tenue de chaque réunion contenant les informations permettant l'examen complet des points inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration.

Il contient, en particulier, le procès-verbal de la réunion précédente, les faits marquants depuis la dernière réunion du conseil d'administration, et, le cas échéant, les opérations en cours ou envisagées. Ces documents font généralement l'objet de commentaires par le président-directeur général au cours des réunions du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration peuvent également demander communication de toutes informations et tous documents complémentaires préalablement ou à l'occasion des séances du conseil d'administration.

Information financière

Le président-directeur général présente chaque trimestre, avec le concours du directeur administratif et financier, un rapport sur l'activité du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Un compte de résultat et un bilan détaillés et commentés sont présentés par le directeur administratif et financier à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Dans les trois mois après la clôture de chaque exercice, les projets de comptes consolidés sont communiqués au conseil d'administration pour vérification. Le conseil d'administration présente ensuite à l'assemblée générale son rapport sur l'activité et les comptes de l'exercice.

Information sur les opérations particulières

En ce qui concerne les opérations de croissance externe ou la cession d'actifs, le conseil d'administration examine les données qui lui sont transmises par le président-directeur général sur les opérations et la stratégie, donne son avis sur l'opportunité des dossiers présentés, et donne le cas échéant mandat au président-directeur général pour la réalisation des opérations.

Information permanente

Le conseil d'administration a également la faculté de demander au président-directeur général et au management, chaque fois qu'il estime nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportunes ou d'effectuer une présentation sur un sujet précis.

Par ailleurs, entre les réunions, les membres du conseil d'administration sont régulièrement tenus informés des événements ou opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

3.2.2.6. Évaluation du conseil d'administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel la Société se réfère, le conseil d'administration a procédé à son autoévaluation afin de passer en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement ainsi que celui de ses comités.

Cette évaluation a été réalisée à l'aide d'un questionnaire remis à chacun des membres du conseil d'administration et d'entretiens individuels animés par le président du comité des nominations et rémunérations. Le bilan de ces questionnaires a été établi par le comité des nominations et des rémunérations à l'occasion de sa réunion du 18 décembre 2010. Ce bilan a été présenté au conseil d'administration lors de sa réunion du 30 mars 2011.

Il en résulte que les membres du conseil d'administration ont exprimé une opinion générale très largement favorable sur la composition du conseil, son fonctionnement ainsi que celui de ses comités. Il a notamment été spécifiquement relevé que la pertinence et la qualité de l'information contenue dans les dossiers remis aux administrateurs ont globalement contribué à l'amélioration des travaux du conseil.

Le conseil d'administration a pris en compte les travaux réalisés dans le cadre de cette autoévaluation pour identifier certains facteurs d'amélioration de son fonctionnement qui seront mis en œuvre à l'occasion de ses prochaines réunions.

3.2.2.3. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le conseil d'administration a mis en place des comités spécialisés : (i) un comité d'audit et (ii) un comité des nominations et des rémunérations.

3.2.2.3.1. Comité d'audit

Composition du comité d'audit

Conformément aux dispositions de l'article 6.1. du règlement intérieur du conseil d'administration adopté par le conseil d'administration le 31 mars 2010 et mis à jour le 29 mars 2012, le comité d'audit est composé de trois membres choisis par le conseil d'administration parmi ses membres. Le président du comité d'audit est élu par ses pairs. L'objectif du conseil d'administration est que le comité d'audit soit composé au moins pour les deux tiers d'administrateurs indépendants.

Les administrateurs exerçant des fonctions de direction ne peuvent pas être membres du comité d'audit.

Un membre au moins du comité d'audit doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant.

Le comité d'audit est composé, depuis le 29 juin 2011, de :

- Monsieur Roman Gozalo, administrateur, président ;
- Monsieur Xavier Blandin, administrateur indépendant ; et
- Madame Nathalie Delapalme, administrateur indépendant.

Les membres du comité d'audit sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du conseil d'administration ou pour une durée fixée par le conseil d'administration. Ils peuvent cependant démissionner lors de toute réunion du conseil d'administration sans motif, ni préavis.

Missions du comité d'audit

Le rôle général du comité d'audit, tel que défini par le règlement intérieur, est d'assister le conseil d'administration afin que ce dernier dispose des informations et des moyens de s'assurer de la qualité des contrôles internes et de la fiabilité des informations financières transmises aux actionnaires et au marché financier.

Le comité d'audit a pour principales missions :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société ainsi que ceux des principales filiales ;
- le contrôle de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées (i) pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés et (ii) pour le périmètre de consolidation ;
- l'examen des opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du conseil d'administration ;
- le suivi du contrôle légal des comptes semestriels, annuels, consolidés et sociaux par les commissaires aux comptes ;
- le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- l'examen des principaux risques auxquels la Société est exposée et des solutions retenues par la Société pour y faire face ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et l'examen du rapport sur ces mêmes sujets du président du conseil d'administration à l'assemblée générale ; et
- l'examen de tout sujet susceptible d'avoir un impact significatif sur la substance et la présentation des comptes.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Il rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le comité d'audit se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire ou approprié, sur convocation de l'un quelconque de ses membres, et au moins deux fois par an et en tout état de cause avant les conseils d'administration statuant sur un arrêté de comptes. Pour la validité de ses délibérations, la présence de la moitié au moins de ses membres est nécessaire.

Les résolutions du comité d'audit sont adoptées à la majorité des membres participant à la réunion. Chaque membre est titulaire d'une voix.

Le comité d'audit peut émettre, à l'attention du conseil d'administration, des recommandations écrites ou orales non contraignantes. Les membres du comité d'audit peuvent dans le cadre de leur mission entendre les dirigeants du groupe Maurel & Prom, en ce compris le président-directeur général.

Activité du comité d'audit au cours de l'exercice 2011

Durant l'exercice 2011, le comité d'audit a tenu 3 séances de travail auxquelles ont été associés la direction administrative et financière de l'entreprise et les commissaires aux comptes. Le taux de participation à ces séances a été de 100 %.

Au cours de ces séances, le comité d'audit a principalement travaillé sur la révision du budget 2011, le rapport du président sur le contrôle interne, l'arrêté des comptes de 2010, l'arrêté des comptes du premier semestre 2011, la revue des risques et l'examen des procédures de contrôle interne, les résultats de 2011 et le budget de 2012.

3.2.2.3.2. Comité des nominations et des rémunérations

Composition du comité des nominations et des rémunérations

Conformément aux dispositions de l'article 6.2. du règlement intérieur du conseil d'administration, le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres au moins choisis par le conseil d'administration parmi ses membres ou en dehors d'eux. Son président est élu par les membres du comité des nominations et des rémunérations pour une durée d'un an sauf décision contraire. L'objectif du conseil d'administration est que le comité des nominations et des rémunérations soit composé au moins pour la moitié d'administrateurs indépendants.

Les dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peuvent pas être membres du comité des nominations et des rémunérations.

Les administrateurs membres du comité des nominations et des rémunérations sont nommés pour la durée de leur mandat de membre du conseil d'administration. Les membres du comité des nominations et des rémunérations qui ne seraient pas administrateurs

sont nommés pour un mandat d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ils pourront démissionner lors de toute réunion du conseil d'administration sans motif, ni préavis.

Il est composé de :

- Monsieur Christian Bellon de Chassy, censeur, président ;
- Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny, administrateur ; et
- Monsieur Alexandre Vilgrain, administrateur indépendant.

Missions du comité des nominations et des rémunérations

Missions de sélection et nominations

Le président sera associé aux travaux du comité des nominations et des rémunérations en la matière.

Candidatures aux postes d'administrateurs

Le comité des nominations et des rémunérations peut avoir à formuler des propositions et à donner des avis sur les candidats individuels, indépendants ou non, aux postes d'administrateurs de la Société.

Candidatures aux postes de dirigeants mandataires sociaux (DG/DGD)

Le comité des nominations et des rémunérations peut avoir à formuler des propositions et à donner des avis sur les candidats aux postes de dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Le comité des nominations et des rémunérations doit établir un plan de succession aux dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

Recrutement de dirigeants non mandataires sociaux

Le conseil d'administration peut solliciter l'avis du comité des nominations et des rémunérations, à l'occasion du recrutement ou du licenciement d'un dirigeant, non mandataire social.

Missions en matière de rémunérations

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

- le comité des nominations et des rémunérations a pour mission de formuler des propositions quant à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (montant des rémunérations fixes et variables, le cas échéant) ;
- le comité des nominations et des rémunérations fait également des recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires divers des dirigeants et mandataires sociaux, et aux conditions financières de cessation de leur mandat ;
- le comité des nominations et des rémunérations formule ses propositions au début de chaque exercice, pour l'exercice en cours. En particulier, le comité des nominations et des rémunérations, au début de chaque exercice, émet un avis sur les éléments de rémunération, avantages sociaux et en nature, du président-directeur

général, après prise en compte des dispositions réglementaires, de l'état du marché et des justes intérêts de la Société.

Politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux

Le comité des nominations et des rémunérations vérifie que la politique de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société est conforme aux pratiques du marché et à l'intérêt de la Société.

Répartition des jetons de présence et rémunérations exceptionnelles

- le comité des nominations et des rémunérations est chargé de déterminer chaque année (i) le montant global des jetons de présence qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale et (ii) les modalités de répartition desdits jetons de présence entre les membres du conseil d'administration qui seront proposées au conseil d'administration, en tenant compte, notamment, de la présence de ces membres aux réunions dudit conseil et des comités dont ils font partie ;
- le comité des nominations et des rémunérations peut également être sollicité pour émettre un avis préalable sur toute proposition de rémunération exceptionnelle proposée par le conseil d'administration en vue de rémunérer l'un de ses membres qu'il aura chargé d'une mission ou d'un mandat conformément aux dispositions de l'article L. 225-46 du Code de commerce.

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit aussi souvent que ses membres le jugent nécessaire ou approprié, sur convocation de l'un quelconque de ses membres, et au moins deux fois par an. Pour la validité de ses délibérations, la présence de la moitié au moins de ses membres est nécessaire. Le comité des nominations et des rémunérations peut émettre, à l'attention du conseil d'administration, des recommandations écrites ou orales non contraignantes.

Activité du comité des nominations et des rémunérations au cours de l'exercice 2011

Le comité s'est réuni deux fois durant l'année 2011. Il a traité pour l'essentiel des rémunérations des mandataires sociaux et de la répartition des jetons de présence. Ses recommandations ont été fondées principalement sur une analyse des performances individuelles et des contributions des personnes concernées.

3.2.3. Rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux

À l'exception du président-directeur général, aucun mandataire social n'a perçu en 2011 de rémunération, à quelque titre que ce soit, en dehors des jetons de présence attribués chaque année aux membres du conseil d'administration de la Société (voir paragraphe 3.2.3.2.1. tableau 3 et paragraphe 3.2.3.2.2.).

3.2.3.1. Les mandataires sociaux non-dirigeants

Les membres du conseil d'administration bénéficient de jetons de présence qui sont votés chaque année par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et rémunérations, répartit l'enveloppe de jetons de présence selon la règle suivante :

- une partie fixe, qui représente 50 % de l'enveloppe globale et qui est répartie au prorata de la durée effective d'exercice de la fonction ;
- une partie variable, qui représente 50 % de l'enveloppe globale et qui est répartie en fonction de la présence et de la fonction exercée par chaque membre.

Le détail des jetons de présence versés au titre des trois derniers exercices figure au paragraphe 3.2.3.2.2.

Il est rappelé que le montant global des jetons de présence alloués par l'assemblée générale des actionnaires n'a pas varié depuis cinq ans.

3.2.3.2. Les dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et rémunérations, fixe la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Cette rémunération au sein de la Société ne concerne qu'une seule personne, le président-directeur général.

La rémunération du président-directeur général ne comporte pas de part variable. Son montant est revu chaque année. La rémunération actuelle du président-directeur général a été fixée par une décision du conseil d'administration du 20 mai 2010 à 500 000 € et n'a pas été réévaluée depuis 2007.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants mandataires qui bénéficient des mêmes régimes de retraite que ceux applicables aux salariés du Groupe.

Il n'est pas attribué d'actions gratuites ou d'options sur actions aux dirigeants mandataires sociaux.

3.2.3.2.1. Rémunération du président-directeur général

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS, DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom et fonction du dirigeant mandataire social		
	Exercice 2010	Exercice 2011
Jean-François HÉNIN, président-directeur général		
Rémunération versée au titre de l'exercice (détaillée au tableau 2)	500 000	500 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
TOTAL	500 000	500 000

p./81

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom et fonction sociale du dirigeant mandataire	Montants au titre de l'exercice 2010		Montants au titre de l'exercice 2011	
	dus	versés	dus	versés
	Jean-François HÉNIN, président-directeur général			
- Rémunération fixe	500 000	500 000	500 000	500 000
- Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- Jetons de présence	-	-	55 945	-
- Avantage en nature/voiture	-	-	-	-
TOTAL	500 000	500 000	555 945	500 000

Tableau sur les jetons de présence

Membres du conseil	Jetons de présence versés en 2010	Jetons de présence versés en 2011
Jean-François HÉNIN	-	-
TOTAL	-	-

Pour les autres mandataires sociaux voir tableau au paragraphe 3.2.3.2.2.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2011 à un mandataire social, ni n'a été levée par un dirigeant mandataire social.

En outre, aucune action de performance n'a été attribuée à un mandataire social au cours de cet exercice.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non- mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
<i>Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)</i>	NÉANT			
<i>Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)</i>	NÉANT			

p./82

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Nom : J.F. HÉNIN Fonction : PDG Date début mandat : 14 juin 2007 Date fin mandat : Approbation des comptes 2012	Non	Non	Non*	Non

* Hors régime de retraite collectif.

3.2.3.2.2. Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la Société ont perçu les montants suivants (en €) au titre des jetons

de présence pour les exercices 2011, 2010 et 2009 réglés respectivement en 2012, 2011 et 2010.

Membres du Conseil	Jetons fixes			Jetons variables			Total		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
M. Hénin	25 000	-	-	30 945	-	-	55 945	-	-
M. Andreck	25 000	25 000	22 500	25 143	14 072	12 655	50 143	39 072	35 155
M. de Marion de Glatigny	25 000	25 000	22 500	24 499	26 289	15 121	49 499	51 289	37 621
M. Xavier Blandin	12 808	-	-	18 052	-	-	30 860	-	-
Mme Delapalme	25 000	15 274	-	25 788	13 918	-	50 788	29 192	-
M. Gozalo	25 000	25 000	22 500	28 109	29 691	22 352	53 109	54 691	44 852
M. Orjiako	25 000	15 274	-	12 894	9 278	-	37 894	24 552	-
M. Vilgrain	25 000	25 000	22 500	20 630	23 196	25 639	45 630	48 196	48 139
M. Bellon de Chassy (censeur)	25 000	25 000	22 500	26 046	31 546	30 241	51 046	56 546	52 741
M. d'Hauteville	12 192	25 000	22 500	12 894	30 928	26 297	25 086	55 928	48 797
M. Gomez	-	-	22 500	-	-	25 146	-	-	47 646
Financière de Rosario	-	9 726	22 500	-	4 639	11 340	-	14 365	33 840
M. Brac de la Perrière (ancien censeur)	-	9 726	22 500	-	11 134	26 625	-	20 860	49 125
TOTAL	225 000	200 000	202 500	225 000	194 691	195 416	450 000	394 691	397 916

La répartition ci-contre tient compte de la durée respective du mandat de chaque membre du conseil d'administration (pour les jetons fixes) ainsi que de la présence aux séances du conseil d'administration et des comités (pour les jetons variables).

Monsieur Jean-François Hénin a été élu au conseil d'administration par l'assemblée générale du 20 mai 2010. Depuis sa nomination, en tant qu'administrateur, le 14 juin 2007, Monsieur Jean-François Hénin, à sa demande ne percevait pas de jetons de présence. Il percevra des jetons de présence au titre de l'exercice 2011. Monsieur Jean-François Hénin est rémunéré en tant que directeur général de la Société tel que décrit au paragraphe 3.2.3.2.1.

Monsieur Alain Gomez n'est plus administrateur depuis le 31 décembre 2009.

Monsieur Roland d'Hauteville n'est plus administrateur depuis le 29 juin 2011.

La société Financière de Rosario n'est plus administrateur depuis le 20 mai 2010.

Monsieur Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako a été coopté lors du conseil d'administration du 30 mars 2010 ; sa cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale du 20 mai 2010. Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2012 de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Madame Nathalie Delapalme a été cooptée lors du conseil d'administration du 20 mai 2010. Sa cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale du 29 juin 2011. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2011 pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Roman Gozalo a été directeur général et membre du directoire de la Société jusqu'au 14 juin 2007. Il a perçu du 1^{er} janvier au 14 juin 2007, une rémunération de 268 850 €. Il a ensuite été salarié

jusqu'au 19 mai 2008, date à laquelle il a cessé son activité salariée. Il a été nommé le 12 juin 2008, administrateur de la Société. Son mandat a été renouvelé le 29 juin 2011 pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Au titre de la clause de non-concurrence figurant dans son contrat de travail, il a perçu du 19 mai au 31 décembre 2008, la somme de 55 525 €, la somme de 70 357 € au cours de l'année 2009 et la somme de 34 475 € au cours de l'année 2010.

Les mandataires sociaux ne disposent par ailleurs d'aucun avantage en nature particulier. Il n'existe aucun régime de retraite complémentaire mis en place pour les mandataires sociaux.

Les attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et les attributions gratuites sont détaillées au paragraphe 3.2.3.2.3. ci-dessous.

3.2.3.2.3. Stock-options et actions gratuites

Les informations ci-dessous sont mises à jour à la date d'émission du présent document de référence.

Aucune option n'a été consentie à des mandataires sociaux au cours des trois derniers exercices.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société par la Société ou par des sociétés du groupe Maurel & Prom au cours de l'exercice 2011. Par ailleurs, aucun mandataire social n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2011.

À ce jour, Monsieur Roman Gozalo, ancien directeur général et Monsieur Daniel Pélerin, directeur exploration jusqu'au 31 décembre 2010, tous deux membres du directoire jusqu'au 14 juin 2007, bénéficient d'actions gratuites qui leur ont été attribuées selon les plans ci-après :

	plan	Plan	Plan	Plan	Plan
Date d'attribution	21/12/07	25/04/08	15/10/08	16/12/08	19/06/09
Période d'acquisition	21/12/09	25/04/10	15/10/10	16/12/10	19/06/11
Période de conservation	21/12/11	25/04/12	15/10/12	16/12/12	19/06/13
Nombre d'actions gratuites	-	-	-	-	-
Roman Gozalo	4 344	1 250	6 330	-	-
Daniel Pélerin	-	1 250	-	10 200	1 275

Aucune autre action gratuite n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société par la Société ou par les sociétés du groupe Maurel & Prom.

3.2.3.3. Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 31 mars 2012, et à la connaissance de la Société, les mandataires sociaux de la Société détenaient ensemble 28 902 081 actions de la Société, soit 23,79 % du capital et 29,02 % des droits de vote théoriques (vs 30,40 % des droits de vote exerçables).

À la connaissance de la Société, le détail des participations détenues dans la Société ainsi que les valeurs mobilières émises par Maurel & Prom et détenues par les mandataires sociaux à la même date figurent dans le tableau au paragraphe 3.2.2.2.1. du présent document de référence.

Les membres du conseil d'administration sont soumis aux dispositions légales et réglementaires en matière d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore publiques.

3.3. Contrôle interne et gestion des risques

3.3.1. Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

À la demande du président-directeur général, la direction administrative et financière a réuni les éléments constitutifs du présent rapport sur la base des différents travaux réalisés par les services internes de l'entreprise. Le rapport qui en résulte a été présenté au comité d'audit.

3.3.1.1. Définition et objectifs

Le contrôle interne chez Maurel & Prom peut être défini comme l'ensemble des politiques et procédures de contrôle mises en œuvre par la direction et le personnel de la Société et du Groupe, visant à assurer :

- la fiabilité et la sincérité de l'information comptable et financière ;
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ;
- l'exécution et l'optimisation dans la conduite des opérations du Groupe ;
- que les actes de gestion et de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux, ainsi que par les valeurs, normes et règles internes au Groupe ;
- le respect des lois et des réglementations locales applicables ;
- la préservation du patrimoine du Groupe en s'assurant, entre autres, de la prévention et de la maîtrise des risques résultant de l'activité du Groupe, notamment ceux détaillés au chapitre 2 du présent document de référence ; et
- l'identification et le contrôle des engagements hors bilan.

Le contrôle interne a pour objet de fournir une assurance raisonnable du respect des règles et réglementations, de sécurisation des actifs et d'efficacité des opérations. Il ne saurait toutefois fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.3.1.2. Organisation du contrôle interne

L'objectif de Maurel & Prom est de responsabiliser ses collaborateurs à la démarche de contrôle interne, sachant que cette démarche repose sur la culture, le comportement et la compétence de chacun.

Pour ce faire et en tant qu'acteurs privilégiés du contrôle interne, la direction générale de Maurel & Prom et la direction administrative et financière, en liaison avec le conseil d'administration et plus particulièrement son

comité d'audit définissent les priorités du contrôle interne. Sur la base de ces priorités, les collaborateurs du Groupe sont associés à la mise en œuvre de procédures visant l'atteinte des objectifs. La coordination opérationnelle de la démarche d'audit interne est assurée par le secrétaire général de Maurel & Prom.

La direction de Maurel & Prom met en place l'organisation, les méthodes et les procédures pour assurer le contrôle et la supervision des activités. Elle se réunit régulièrement pour faire le point sur les questions de gestion dans le cours normal et hors du cours normal des affaires. Les membres du comité de direction (le président-directeur général, le directeur de la production, le directeur de l'exploration, le directeur forage et le directeur administratif et financier) se réunissent toutes les semaines pour traiter les questions relatives à la gestion de la Société et analyser les résultats des actions entreprises. Entre ces réunions, chaque membre du comité de direction peut, si nécessaire, provoquer une réunion exceptionnelle.

Un comité de direction élargi réunissant, outre les membres du comité de direction, le directeur Hygiène Sécurité Environnement ainsi que les principaux responsables opérationnels et fonctionnels est réuni trimestriellement. Ce comité a notamment pour objectif d'analyser les anomalies et dysfonctionnements ainsi que les facteurs de risques et en prévenir les éventuelles conséquences. À ce titre, il émet des recommandations et préconisations à l'attention des différents responsables concernés et assure le suivi de leur bonne application.

3.3.1.3. Gestion des risques

Le Groupe a mis en place une approche d'identification et de gestion des risques conduite par le management et incluant le processus de revue et d'approbation des opérations par les filiales opérationnelles. Le conseil d'administration s'assure tout au long de l'exercice de la bonne appréhension des risques encourus du fait de l'activité du Groupe et des mesures de suivi devant être mises en place. Une revue semestrielle de l'ensemble des risques est établie sous son autorité, avec le concours du comité d'audit, lors des clôtures comptables. Par ailleurs l'identification et la gestion des risques s'appuient sur une organisation reposant sur des attributions de compétences clairement définies et formalisées par la diffusion d'organigrammes opérationnels et fonctionnels, par la mise en place de délégations de pouvoirs, par un processus régulier de reporting opérationnel et financier et par la constitution d'équipes pluridisciplinaires dédiées à chaque projet ou plan d'actions présentant des risques spécifiques estimés significatifs.

Les principaux risques extérieurs sont le prix du pétrole et les risques juridiques et politiques liés aux zones d'exploration et de production du Groupe, tels que

décrits dans le chapitre 2 « Facteurs de risque » du présent document de référence.

La direction de Maurel & Prom, en coordination avec les responsables des filiales, le conseil d'administration et le comité d'audit identifient et analysent les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'activité ou le patrimoine du Groupe.

Le Groupe a souscrit des assurances couvrant plusieurs types de risques, dont des contrats d'assurance spécifiques à son activité pétrolière ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs. Ces couvertures sont décrites au paragraphe 2.4. du présent document de référence.

3.3.1.4. Mise en œuvre

Le groupe Maurel & Prom est composé d'un établissement siège, de filiales et établissements opérationnels, chacun étant placé sous la responsabilité d'une direction locale, qui elle-même rapporte à la direction générale du Groupe. Cette direction locale coordonne les activités du Groupe par pays ou zone géographique d'activité.

Dans les pays où les opérations du Groupe sont les plus développées, les filiales opérationnelles sont dotées, outre leurs propres fonctions techniques, de leurs services financier, comptable et juridique. Pour les filiales ne disposant pas de leurs propres services administratifs, les directions fonctionnelles de Maurel & Prom assurent une fonction de support à ces opérations. La prévention et les activités de contrôle des risques industriels et environnementaux sont de la compétence des entités opérationnelles.

Les directeurs opérationnels et financiers des établissements et filiales bénéficient, au cas par cas, de délégations de pouvoirs adaptées.

Les responsabilités « métiers » sont assurées par les directeurs des différentes fonctions en charge, au niveau du Groupe, des activités exploration, développement et production, forage, HSE, finance/administration/ressources humaines. En conséquence, les décisions importantes sont préparées en coordination avec et validées par les directeurs de fonction concernés avant transmission à la direction générale du Groupe pour approbation.

Au plan juridique, la préparation et la validation des actes clefs de la vie sociale des filiales du Groupe sont centralisées par le service juridique groupe.

Pour limiter les risques juridiques liés aux litiges, le Groupe a mis en place une direction juridique centralisée, assistée de conseils spécialisés au regard du droit concerné, pour la formalisation de ses engagements contractuels, le respect de ses obligations de toutes natures et la défense de ses intérêts, dès lors que ces éléments sont estimés présenter un facteur de risque significatif.

La direction administrative et financière s'est réorganisée en 2009 par le regroupement des services comptables et de contrôle de gestion au sein de la direction de la comptabilité et du contrôle de gestion.

La direction de la comptabilité de Maurel & Prom assure l'élaboration des résultats consolidés du Groupe. Elle suit en permanence les évolutions de la réglementation comptable, notamment celle des normes comptables internationales, en liaison étroite avec les commissaires aux comptes. Les comptes consolidés sont établis semestriellement. Les données comptables relatives aux filiales opérationnelles sont revues par le siège à Paris avant intégration dans les comptes. Les états financiers sont élaborés par le service comptabilité de la Société avant d'être évalués et contrôlés par la direction, le comité d'audit et le conseil d'administration.

En outre, les engagements hors bilan font l'objet d'un recensement trimestriel de la direction des comptabilités dans le cadre des arrêtés comptables sous la forme de questionnaires adressés à la direction juridique centrale, à la direction des associations et partenariats et aux directions financières des établissements et filiales.

Le département de contrôle de gestion de Maurel & Prom coordonne l'élaboration financière du budget du Groupe et le *reporting* mensuel consolidé. Il procède à des analyses des variations entre le budget et les réalisations ainsi qu'à l'analyse générale des coûts.

L'existence dans les principales entités opérationnelles d'un contrôleur de gestion, avec un double rattachement opérationnel et fonctionnel, renforce le dispositif de contrôle interne.

La gestion des flux, positions et liquidités ainsi que les instruments financiers sont centralisés (convention de *cash pooling*) par la direction trésorerie et financement. Cette direction est également en charge de la gestion des risques portant sur les instruments financiers et les activités de trésorerie et de change dans le cadre de la politique édictée par la direction générale du Groupe.

En matière de système d'information, le Groupe utilise des outils standard pour traiter la comptabilité générale et analytique, la consolidation, la trésorerie et la gestion du personnel (logiciel de consolidation intégré dans toutes les filiales, intervention de consultants lors des clôtures, sous-traitance des systèmes d'information auprès de prestataires externes).

L'ensemble du processus de communication financière est placé sous la responsabilité du directeur général ainsi que du directeur administratif et financier.

Chaque trimestre Maurel & Prom communique au marché financier son chiffre d'affaires et, dans les mois qui suivent la clôture du semestre, un compte de résultat, un bilan et un tableau de financement consolidés relatifs à ce semestre.

Le calendrier de communication est diffusé en début d'exercice conformément aux obligations d'Euronext. Les documents financiers communiqués au marché sont préparés par les services comptabilité et contrôle de gestion et validés par le conseil d'administration.

La direction administrative et financière s'assure ensuite que les informations communiquées au marché sont conformes aux résultats du Groupe, aux préconisations du conseil d'administration et aux obligations légales et réglementaires. Les commissaires aux comptes valident les documents financiers semestriels et annuels préalablement à leur diffusion.

Le Groupe attire l'attention de ses collaborateurs ayant une position d'initié sur la nécessité de ne pas réaliser d'opérations boursières portant sur les titres de la Société au cours de certaines périodes et de ne pas divulguer d'informations susceptibles d'avoir un impact sur le cours de bourse de l'action.

Les opérations pétrolières s'inscrivent dans un cadre mettant en œuvre les Etats hôtes qui interviennent nécessairement pour l'application des contraintes légales spécifiques et fréquemment en qualité de partenaires.

Le mode de fonctionnement associatif traditionnellement pratiqué, entraîne la participation d'associés impliquant que tout investissement ou engagement de coût pétrolier s'inscrive obligatoirement dans un budget approuvé et/ou validé par toutes les parties prenantes aux différents contrats de partenariat en place.

Il en découle des procédures de contrôle interne opérationnel qui impliquent l'engagement systématique des dépenses par les responsables des centres de coût à chacun des stades opérationnels (recherche, forage, exploitation).

3.3.1.5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

3.3.1.5.1. Le conseil d'administration

Le conseil d'administration a toujours affirmé l'importance qu'il accorde, avec la direction générale, au contrôle interne et à ses principaux domaines d'application.

3.3.1.5.2. Le comité d'audit

Le comité d'audit est chargé du suivi des actions de contrôle interne, la priorité étant apportée au domaine comptable et financier, sans pour autant omettre les autres fonctions ; il en rend compte au conseil d'administration.

Le comité d'audit a, entre autres, pour principales missions :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société ainsi que ceux des principales filiales ;
- le contrôle de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées (i) pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés et (ii) pour le périmètre de consolidation ;
- l'examen des opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du conseil d'administration ;

- le suivi du contrôle légal des comptes semestriels, annuels, consolidés et sociaux par les commissaires aux comptes ;
- le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- l'examen des principaux risques auxquels la Société est exposée et des solutions retenues par la Société pour y faire face ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et l'examen du rapport sur ces mêmes sujets du président du conseil d'administration à l'assemblée générale ; et
- l'examen de tout sujet susceptible d'avoir un impact significatif sur la substance et la présentation des comptes.

3.3.1.5.3. La direction générale

La mission de direction générale est notamment de définir les principes généraux en matière de contrôle interne et de s'assurer de leur bonne mise en application.

3.3.1.5.4. Les contrôleurs internes

Depuis 2009, le secrétaire général de Maurel & Prom coordonne la démarche d'audit et de contrôle interne du Groupe. Il rapporte directement au comité de direction et rend compte au comité d'audit.

Il s'appuie pour la réalisation des diligences d'audit sur l'audit interne mis en place dans la principale filiale opérationnelle du Groupe (Maurel & Prom Gabon) et sur des consultants externes dûment mandatés à cet effet.

Le choix des missions prend notamment en compte l'évaluation des risques les plus importants. Le poids, la contribution et l'antériorité des activités et leur rythme de développement sont des paramètres qui sont pris en considération pour l'évaluation des risques. Les plans d'actions décidés suite aux audits font l'objet d'un suivi régulier par le secrétaire général.

3.3.1.5.5. Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession et s'assurent de l'élaboration, du traitement et de la cohérence de l'information comptable et financière au niveau de Maurel & Prom et de ses filiales.

Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux à la direction financière et à la direction générale, au comité d'audit ainsi qu'au conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au comité d'audit.

3.3.1.5.6. Réalisations 2011 et perspectives 2012

Le Groupe a poursuivi en 2011 le renforcement de son dispositif de contrôle interne et plus particulièrement celui applicable à la fonction trésorerie. En effet, le Groupe est engagé dans des transactions de couverture de matières premières (pétrole), de change (dollar US) et de taux d'intérêt, réalisées au moyen de tous types d'instruments, y compris des instruments optionnels.

Afin de renforcer le contrôle interne de la fonction trésorerie, le Groupe a procédé, avec l'appui d'un cabinet de conseils spécialisé, à une revue des procédures comptables applicables en la matière. Un audit, dont les conclusions définitives seront rendues au cours du 2^e trimestre 2012 se poursuit. La 2^e partie de l'année 2012 sera principalement consacrée à la poursuite de la mise en place des recommandations de cet audit et à une revue des processus applicables à la trésorerie et à une actualisation du manuel de procédure de la fonction trésorerie.

3.4. Règles d'admission et de convocation des assemblées générales annuelles et des assemblées générales extraordinaires des actionnaires

3.4.1. Convocation aux assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi, par le conseil d'administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.

Les assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Convocation des assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi, par le conseil d'administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.

Les assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les conditions d'admission aux assemblées sont les suivantes :

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à

l'article R.225-61 du Code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

3.4.2. Accès et participation des actionnaires aux assemblées générales

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales, en y assistant personnellement, en désignant un mandataire ou en retournant un bulletin de vote par correspondance, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la Société sans indiquer le nom de son mandataire. Tout pouvoir sans indication du nom du mandataire sera considéré comme un vote en faveur des résolutions soumises ou agréées par le conseil d'administration à l'assemblée.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société, sous quelque forme que ce soit, par l'enregistrement comptable ou une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les formules de vote à distance ou par procuration, de même que l'attestation de participation peuvent, si le conseil d'administration l'a prévu, être établies sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. À cette fin, la saisie et la signature électronique du formulaire peuvent être directement effectuées sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée. La signature électronique du formulaire peut être effectuée (i) par la saisie, dans les conditions conformes aux dispositions de la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, d'un code identifiant et d'un mot de passe ou (ii) par tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil. Le pouvoir ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que, le cas échéant, l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, hors le cas des cessions de titres qui font l'objet de la notification prévue au IV de l'article R. 225-85 du Code de commerce.

Les modalités d'envoi des formules de vote à distance ou de procuration sont précisées par le conseil d'administration dans l'avis préalable et l'avis de convocation.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions légales et réglementaires, la participation et le vote des actionnaires à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification répondant aux conditions légales et réglementaires ; il s'assure notamment de l'efficacité des moyens permettant leur identification.

Pour le calcul du quorum et de la majorité de toute assemblée générale, sont réputés présents les actionnaires participant à l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification répondant aux conditions légales et réglementaires

4.1. Salariés	91
4.1.1. Effectif de la société mère (hors établissements opérationnels) au 31 décembre 2011	91
4.2.1. Embauches au cours de l'exercice 2011	92
4.1.3. Licenciements et départs au cours de l'exercice 2011	92
4.1.4. Divers	92
4.2. Participation des salariés	92
4.2.1. Intéressement et épargne salariale	92
4.2.1.1. Plan d'intéressement	92
4.2.1.2. Épargne salariale	92
4.2.2. Options de souscription d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers	93
4.2.3. Actions gratuites consenties aux salariés	93

Salariés du Groupe

4.1. Salariés

L'année 2011 a été caractérisée par une forte baisse des effectifs, directement liée à la cession de Caroil (filiale forage).

Répartition par activité	2011	2010	2009
<i>Exploration / Production pétrolière et gazière</i>	209	222	143
<i>Forage pétrolier</i>	8	182	133
SUPPORT SIÈGE	21	21	21
TOTAL	238	425	297

Répartition géographique	2011	2010	2009
<i>Afrique</i>	178	230	138
<i>Amérique Latine</i>	18	124	122
<i>Proche-Orient</i>	4	25	-
<i>Europe</i>	38	46	37
TOTAL	238	425	297

4.1.1. Effectif de la Société (hors établissements opérationnels) au 31 décembre 2011

L'effectif total de la Société est au 31 décembre 2011 de 36 salariés.

La Société comptait 38 salariés au 31 décembre 2010 et 44 salariés au 31 décembre 2009.

La masse salariale en 2011 s'élève à un montant total de 6 184 489 € (contre 6 513 451 € en 2010). Les charges sociales sur l'exercice représentent 3 100 082 € (contre

3 037 351 € en 2010). Le taux de charges patronales s'élève à environ 50,13 % en 2011 contre 46,63 % en 2010.

L'intérim et les prestations externalisées (hors la convention de prestation de services avec Pacifico S.A. mentionnée aux paragraphes 3.2.1.3. et 3.2.2.1.2.), au cours de l'exercice 2011 ont représenté une charge pour la Société d'un montant de 123 637 € (contre 171 674 € en 2010).

4.1.2. Embauches au cours de l'exercice 2011

Au sein de la Société, un salarié a été embauché depuis le 1^{er} janvier 2011.

Par ailleurs, aucune convention de stage n'a été signée pendant cette période.

4.1.3. Licenciements et départs au cours de l'exercice 2011

Au sein de la Société :

- aucun salarié n'a fait l'objet d'une procédure de licenciement en 2011 ;
- un salarié a signé un accord de rupture conventionnelle de son contrat de travail ;
- deux salariés ont démissionné de leurs fonctions.

4.1.4. Divers

La Société est régie par la convention collective de l'industrie pétrolière depuis le 1^{er} mars 2004.

Un protocole de mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail est en vigueur depuis le 19 mai 2003. À ce titre, le régime des 35 heures est en vigueur au sein de la Société.

La Société a adhéré à un régime de retraite complémentaire qui est une convention d'assurance collective, auprès de Generali. Cette affiliation concerne l'ensemble du personnel et les taux de cotisations patronales sont de 8 % sur les tranches A, B et C.

Les sommes versées au titre de ce régime par la Société se sont élevées à 399 113 € en 2010 et à 391 944 € en 2011.

4.2. Participation des salariés

Au 31 décembre 2011, 45 salariés du Groupe (hors le président) participaient au capital de la Société à hauteur de 766 020 actions. Certains salariés détiennent également une participation au capital de la Société à travers le dispositif d'épargne salariale mis en place.

4.2.1. Intéressement et épargne salariale

La Société mène une politique d'association des salariés à la performance de la Société et à son capital, par la mise en place d'une épargne salariale.

4.2.1.1. Plan d'intéressement

Un accord d'intéressement avait été mis en place le 1^{er} janvier 2005, à la suite de l'expiration du premier accord d'intéressement conclu en 2002. Cet accord conclu pour une durée de 3 ans est resté en vigueur jusqu'au 31 décembre 2007. Un nouvel accord d'intéressement a été mis en place au cours de l'année 2009. Il s'est appliqué jusqu'au 31 décembre 2011. Un nouvel accord devrait être mis en place au cours du 1^{er} semestre 2012.

4.2.1.2. Épargne salariale

La Société a mis en place le 1^{er} mars 2002 une politique active d'épargne salariale en offrant à ses salariés le bénéfice d'un Plan Epargne Entreprise (PEE). Ce plan

a une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an.

Dans le cadre de ce dispositif, au 31 décembre 2011, 62 salariés (dont 17 anciens salariés) participent au capital de la Société à hauteur de 170 000 actions, soit 0,14 % du capital social.

Tous les salariés de la Société ayant au moins 3 mois d'ancienneté peuvent y adhérer, s'ils le souhaitent.

Le PEE peut être alimenté par tout ou partie de l'intéressement du salarié lorsqu'il existe, les versements volontaires des bénéficiaires (dans les limites prévues par la loi), l'abondement de la Société et les transferts de l'épargne du bénéficiaire dans le plan.

La Société encourage l'effort d'épargne du bénéficiaire par un abondement modulable selon une règle générale et applicable collectivement à tous les bénéficiaires.

L'abondement 2011 au PEE (fonds versés au PEE pour les salariés présents) a été de 180 098 €.

4.2.2. Options de souscription d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers

Plus aucun salarié de la Société ne bénéficie d'options de souscription d'actions Maurel & Prom, le dernier plan existant (3 quinquies) étant arrivé à échéance le 11 avril 2011, sans avoir été exercé.

4.2.3. Actions gratuites consenties aux salariés

	Plan 2008 n°1	Plan 2008 n°2	Plan 2008 n°3	Plan 2009 n°1	Plan 2009 n°2	Plan 2010	Plan 2011 n°1	Plan 2011 n°2	Plan 2011 n°2
Date d'attribution	25/04/08	15/10/08	16/12/08	19/06/09	15/12/09	20/12/10	01/06/11	20/07/11	19/12/11
Période d'acquisition	25/04/10	15/10/10	16/12/10	19/06/11	15/12/11	20/12/12	01/06/13	20/07/13	19/12/13
Période de conservation	25/04/12	15/10/12	16/12/12	19/06/13	15/12/13	20/12/14	01/06/15	20/07/15	19/12/15
Nombre de salariés concernés	40	16	31	46	32	47	2	4	41
Nombre d'actions gratuites	45 500	93 237	104 805	51 000	145 035	252 100	29 750	41 650	90 238

5.1.	Structure actuelle de l'actionariat	95
5.1.1.	Composition	95
5.1.2.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	97
5.1.3.	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	97
5.2.	Dividende	97
5.3.	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	97
5.3.1.	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	97
5.3.2.	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	97

Maurel & Prom et ses actionnaires

5.1. Structure actuelle de l'actionariat

5.1.1. Composition

Au 31 mars 2012, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

31/03/2012	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
• Institutionnels porteurs	60 521.530	49,81 %	60 521 530	48,07 %	45,89 %
<i>Pacifico S.A. *</i>	10 644.326	8,76 %	10 644 326	8,45 %	8,07 %
<i>Macif</i>	8 324 204	6,85 %	8 324 204	6,61 %	6,31 %
<i>Autres</i>	41 553 000	34,20 %	41 553 000	33,01 %	31,51 %
• Actionnaires nominatifs	20 188 999	16,62 %	30 227 348	24,01 %	22,92 %
<i>Pacifico S.A. *</i>	18 105 290	14,92 %	27 355 290	21,73 %	20,74 %
<i>Pour mémoire : Votes doubles</i>	-	-	10 391 815	-	-
• <i>Maurel & Prom (autodétention)</i>	5 999 713	4,94 %	-	-	(4,55 %)
• <i>Salariés</i>	1 039 872	0,86 %	1 393 338	1,11 %	1,06 %
• Public	33 743 420	27,77 %	33 743 420	26,81 %	25,58 %
TOTAL	121 493 534	-	125 885 636	100 %	100 %

Droits de votes théoriques = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, incluant les actions autodétenues et privées de droit de vote.

** Au 31 mars 2012, Pacifico S.A. détenait un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,68 % du capital et 30,18 % des droits de vote exerçables (et 28,81 % des droits de vote théoriques).*

La composition du capital de la Société à la clôture des exercices 2010 et 2011 est reprise dans les tableaux ci-après.

Au 31 décembre 2011, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

31/12/2011	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
• Institutionnels porteurs	60 521 530	49,81 %	60 521 530	48,13 %	45,90 %
<i>Pacifico S.A. *</i>	10 644 326	8,76 %	10 644 326	8,47 %	8,08 %
<i>Macif</i>	8 324 204	6,85 %	8 324 204	6,62 %	6,31 %
<i>Autres</i>	41 553 000	34,20 %	41 553 000	33,04 %	31,51 %
• Actionnaires nominatifs	20 120 285	16,56 %	30 126 018	23,96 %	22,85 %
<i>Pacifico S.A. *</i>	18 105 290	14,90 %	27 355 290	15,72 %	21,75 %
<i>Pour mémoire : Votes doubles</i>	-	-	10 369 199	-	-
• <i>Maurel & Prom (autodétention)</i>	6 119 440 **	5,04 %	-	-	(4,64 %)
• <i>Salariés</i>	936 020	0,77 %	1 299 486	1,03 %	0,98 %
• Public	33 796 259	27,82 %	33 796 259	26,88 %	25,63 %
TOTAL	121 493 534	100 %	125 743 293	100 %	100 %

Droits de votes théoriques = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, incluant les actions autodétenues et privées de droit de vote.

** Au 31 décembre 2011, Pacifico S.A. détenait un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,66 % du capital et 24,19 % des droits de vote exerçables (et 29,83 % des droits de vote théoriques).*

*** Sur la base de l'enregistrement réalisé par CACEIS.*

Au 31 décembre 2010, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

31/12/2010	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
• Institutionnels porteurs	53 923 630	44,46 %	53 923 630	46,57 %	41,78 %
<i>Pacifico S.A. *</i>	10 644 326	8,78 %	10 644 326	9,19 %	8,25 %
<i>Macif</i>	8 324 204	6,86 %	8 324 204	7,19 %	6,45 %
<i>Financière de Rosario</i>	1 499 990	1,24 %	1 499 990	1,29 %	1,16 %
<i>Autres</i>	34 955 100	28,82 %	34 955 100	30,19 %	27,09 %
• Actionnaires nominatifs	20 128 966	16,59 %	20 638 616	17,83 %	21,34 %
<i>Pacifico S.A. *</i>	18 105 290	14,93 %	18 205 290	15,72 %	19,45 %
<i>Pour mémoire : Votes doubles</i>	-	-	852 016	-	-
• <i>Maurel & Prom (autodétention)</i>	6 363 052	5,25 %	-	-	(4,93 %)
• <i>Salariés</i>	928 981	0,76 %	1 271 347	1,10 %	0,99 %
• Public	39 952 270	32,94 %	39 952 270	34,50 %	30,96 %
TOTAL	121 296 899	100 %	115 785 863	100 %	100 %

Droits de votes théoriques = nombre total de droits de vote attachés au nombre total d'actions, incluant les actions autodétenues et privées de droit de vote.

** Au 31 décembre 2010, Pacifico S.A. détenait un nombre total de 28 749 616 actions, représentant 23,71 % du capital et 24,91 % des droits de vote exerçables (et 27,70 % des droits de vote théoriques).*

5.1.2. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital

À la connaissance de la Société, à la date du présent document de référence, seules les sociétés Macif et Pacifico S.A. détiennent chacune directement ou indirectement plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société.

La société Pacifico S.A. est une société contrôlée par Monsieur Jean-François Hénin, président-directeur général de Maurel & Prom, et sa famille (à hauteur de plus de 99 % du capital et des droits de vote).

Le 7 avril 2008, Maurel & Prom a franchi à la hausse le seuil de 5 % de son capital (pour détenir 5,25 % du capital) dans le cadre du programme de rachat d'actions. Ce seuil de 5 % a ensuite été franchi à la baisse (pour ne plus détenir que 4,97 % du capital) le 23 décembre 2009. Le nombre d'actions autodétenues représentait 4,94 % du capital de la Société au 1^{er} mars 2010.

Il est ensuite passé de nouveau au-dessus du seuil de 5 % en juillet 2010, ces fluctuations étant principalement liées au programme de rachat d'actions et à l'évolution

du contrat de liquidité décrit au 7.2.2. du présent document de référence. Ce seuil de 5 % a de nouveau été franchi à la baisse (pour ne plus détenir que 4,91 % du capital) le 31 janvier 2012.

5.1.3. Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital

Conformément aux dispositions de l'article 11, alinéa 7, des statuts « droits et obligations attachés aux actions », « un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative dans les registres de la société depuis au moins 4 ans, à compter de la date à laquelle elles sont entièrement libérées, sans interruption, au nom du même actionnaire ».

Pour mémoire, en application des dispositions de l'article L.233-14 du Code de commerce, 7 000 000 d'actions détenues par Pacifico S.A. (sur un total de 28 749 616 actions) ont été privées de leur droit de vote double du 30 décembre 2008 au 30 décembre 2010. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la société Pacifico S.A. bénéficie de nouveau des droits de vote double attachés à ces 7 000 000 d'actions nominatives.

5.2. Dividende

L'assemblée générale mixte du 20 mai 2010 a décidé la distribution d'un dividende de 0,10 € par action ainsi que l'attribution gratuite de BSA (décrite au paragraphe 7.2.3) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Le dividende a été mis en paiement le 2 juin 2010 pour un montant total de 12 125 227,10 €.

L'assemblée générale mixte du 29 juin 2011 a décidé la distribution d'un dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le dividende a été mis en paiement le 5 juillet 2011 pour un montant total de 28 772 332 €.

Le conseil d'administration du Groupe proposera lors de l'assemblée générale du 14 juin 2012 un dividende de 0,40 € par action.

5.3. Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires

5.3.1. Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires

À la connaissance de la Société, aucun de ses actionnaires, agissant seul ou de concert, ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

5.3.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte entre des actionnaires de la Société, ni de clauses d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions Maurel & Prom et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société dont la mise en œuvre pourrait entraîner une prise de contrôle de la Société.

6.1.	Le fondement de la politique de développement durable mise en œuvre par Maurel & Prom : un code de bonne conduite	99
6.1.1.	La sécurité et la prévention	99
6.1.2.	La protection de l'environnement	100
6.1.3.	Une sensibilisation particulière à la responsabilisation dans la gestion de nos activités d'exploration-production	100
6.2.	Les applications de la politique de développement durable au sein du groupe Maurel & Prom	101
6.2.1.	Au Gabon	101
6.2.2.	En Colombie	104
6.2.3.	En Tanzanie	106
6.2.4.	Au Congo	106

Développement durable

Cette année encore, le groupe Maurel & Prom a poursuivi son engagement volontaire et résolulement dynamique dans le domaine du développement durable : recherche de progrès, amélioration des méthodes de travail, maîtrise des risques et des impacts sur l'environnement et les populations, respect des réglementations locales, ligne de conduite axée sur la prévention, la sécurité et la santé des Hommes.

Les plans d'action à des fins préventives, protectrices et sociales se poursuivent dans l'ensemble des filiales du Groupe. La mobilisation, la responsabilisation et la sensibilisation permanente aux risques naturels liés aux

activités de chaque intervenant, sont les éléments clés de la réussite du groupe Maurel & Prom en matière de développement durable.

Un code de bonne conduite dont les règles sont rappelées ci-après, conciliant les impératifs de sécurité, prévention, protection de l'environnement et responsabilisation des Hommes constitue le fondement de la politique de développement durable mise en place au sein du groupe Maurel & Prom qui se traduit par la réalisation d'actions pratiques et concrètes en tout endroit où le groupe Maurel & Prom est implanté.

6.1. Le fondement de la politique de développement durable mise en œuvre par Maurel & Prom : un code de bonne conduite

Pour mémoire, les règles contenues dans le code de bonne conduite en vigueur depuis 2006 au sein du groupe Maurel & Prom, matérialisées sous la forme d'une « charte sécurité environnement et qualité », s'attachent à préserver le juste équilibre entre des opérations, par essence risquées, et les responsabilités environnementales et humaines qui en découlent.

La sécurité, la prévention et la protection de l'environnement constituent les axes majeurs de cette charte qui, en sensibilisant chacun des intervenants à la responsabilisation dans la gestion des activités d'exploration et de production, traduit la préoccupation essentielle du Groupe dans la recherche de cette démarche qualité.

6.1.1. La sécurité et la prévention

La sécurité, inhérente aux activités pétrolières et gazières du Groupe, a toujours été et demeure la préoccupation majeure de Maurel & Prom et ses filiales.

Elle repose sur l'information, la mise en place de procédures, la compétence, l'expérience et la spécialisation des équipes.

Une politique active de prévention constitue l'élément clé d'une bonne stratégie sécuritaire. Elle s'appuie sur la mise en place de formations et d'actions de communication dispensées au sein du Groupe, d'audits et d'études d'impact. Les modèles de procédure définis sont adaptés aux spécificités de chaque filiale en fonction des réglementations et contraintes propres à chaque implantation géographique des activités.

Maurel & Prom s'engage particulièrement à sensibiliser ses partenaires et ses sous-traitants afin de toujours améliorer la qualité dans la conduite de ses activités et à sensibiliser les populations locales aux principes fondamentaux mis en avant depuis plus de dix ans : responsabilisation, sécurité et protection, prévention et santé, partage et solidarité. Le rappel de la Charte à chacune des étapes de notre activité témoigne de la réalité de notre engagement.

6.1.2. La protection de l'environnement

Notre objectif en matière de protection de l'environnement demeure : la maîtrise des risques sur les zones où se situent nos activités, la maîtrise de la consommation énergétique, la limitation des émissions de gaz à effet de serre, la gestion et la réduction des déchets. Afin d'éviter toute forme et tout risque de contamination de l'environnement, les sites sont systématiquement remis en état une fois les opérations terminées afin de rétablir l'équilibre initial de la faune et de la flore et de permettre aux populations une réappropriation du milieu, « à l'identique ». Le Groupe prend toutes les mesures nécessaires pour que tous les sites de forage soient nettoyés et les sols réhabilités, grâce à l'intervention d'engins de génie civil, souvent complétée par la plantation de végétaux et l'emploi d'engrais naturels. Le Groupe s'emploie à étendre cette démarche de réfection des sites aux contrats signés avec ses sociétés sous-traitantes.

Notre politique de préservation de l'environnement passe également par une attention particulière portée à l'eau, rare et d'autant plus précieuse, dans les pays où nous développons nos activités. Des mesures sont appliquées (notamment de consolidation lors des travaux de terrassement des routes et des plates-formes) pour lutter contre la dégradation des nappes phréatiques, et plus généralement des sols, pour éviter la pollution des cultures et des rivières. Ainsi, après la saison des pluies, Maurel & Prom veille particulièrement, par ses actions de nettoyage et de curage des rivières, à rendre l'eau consommable par les populations riveraines.

Les différents plans d'action pour la préservation de l'environnement sont élaborés dans le strict respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où opère le Groupe.

Sécurité, prévention et protection de l'environnement, maîtres-mots de l'engagement fort du groupe Maurel & Prom, trouvent leur pleine application dans la mise en place de sa politique de développement durable.

6.1.3. Une sensibilisation particulière à la responsabilisation dans la gestion de nos activités d'exploration-production

« Écouter, informer, agir » résume, comme nous aimons le rappeler, l'action menée par le groupe Maurel & Prom en matière de sensibilisation à la responsabilisation dans la gestion de ses activités.

Une première démarche « interne » passe par la sensibilisation constante des employés aux enjeux et risques encourus dans le cadre des activités d'exploration-production. Une seconde démarche, extérieure au Groupe, consiste, lors du choix des partenaires, à exiger d'eux une implication similaire dans la conduite de leurs propres activités.

La responsabilisation de nos équipes n'est rendue possible que si elle est précédée d'une phase de formation rigoureuse. Pour ce faire, le Groupe mise sur la sécurité et la santé au travail. Chacun agit en concertation avec l'ensemble de son équipe, dans le respect des standards « Hygiène Sécurité Environnement » (« HSE ») définis par le Groupe selon les pratiques internationales reconnues ou/et issues d'organismes majeurs de l'Industrie du Pétrole et du Gaz, tels que l'IADC (Accident Prevention Reference Guide) ou l'API (American Petroleum Institute).

La prévention et l'amélioration de la sécurité font l'objet de formations (lutte anti-incendie par exemple) et/ou d'un contrôle rigoureux de l'actualisation et du renouvellement des certificats d'aptitude aux techniques sécuritaires avec le passage et la validation d'exams de contrôle.

Les mesures de sécurité renforcées se poursuivent avec l'obtention de permis spéciaux qui est obligatoire dans tous les cas de travaux spécifiques présentant des risques : contact avec des sources de chaleur, travail effectué en hauteur/suspension, manipulation d'explosifs. Le Groupe entend ainsi mettre en lumière tout manquement aux règles de sécurité et souligner les bonnes pratiques afin de les appliquer à l'ensemble des sites opérationnels. Des fiches d'observation mises en place par Maurel & Prom permettent ainsi d'évaluer les processus et de les optimiser, si nécessaire.

En ce qui concerne la santé au travail, Maurel & Prom a choisi d'adopter une politique tout aussi rigoureuse en rappelant constamment ses recommandations sur le terrain. Des campagnes de sensibilisation récurrentes sur les maladies infectieuses tropicales, telles que le paludisme en Afrique, sont conduites en symbiose avec les organismes de Médecine du Travail. Maurel & Prom s'attache à promouvoir cette dynamique sécuritaire et sanitaire auprès de ses partenaires et des populations locales.

Le Groupe poursuit également ses engagements auprès des communautés locales, en contribuant au développement et à l'amélioration des tissus économiques et sociaux. Depuis plusieurs années, le Groupe favorise l'emploi lié aux activités de recherche et de production du Groupe, en développant des programmes de formation efficaces. De cette manière, le Groupe s'engage à associer étroitement les populations riveraines à ses projets de recherche et de prospection afin d'entretenir un lien privilégié et primordial, tout en respectant les particularismes locaux.

6.2. Les applications de la politique de développement durable au sein du groupe Maurel & Prom

6.2.1. Au Gabon

Présent dans quatre provinces du Gabon depuis 2005, le groupe Maurel & Prom, par l'intermédiaire de sa filiale gabonaise, a poursuivi son implantation dans le pays et consolidé ses activités d'exploration et d'exploitation.

En synergie avec les politiques nationales en matière de développement et de lutte contre la pauvreté, objectif contenu dans le DSCR (Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté), Maurel & Prom Gabon a opté pour une démarche qui s'inscrit dans la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), selon trois axes :

- Économique
- Environnemental
- Social

Les objectifs fixés par le siège dans le domaine du développement durable et la prise en compte des intérêts des communautés locales, ont été concrétisés par la création, en mars 2009 d'un service dédié au sein de la filiale.

Dans le cadre de sa politique de développement durable des communautés avoisinant ses sites d'exploitation (Omoueyi, au centre du Gabon, Nyanga-Mayombe, Kari et Etekamba au sud-ouest du Gabon), la filiale gabonaise du groupe Maurel & Prom met particulièrement l'accent sur les secteurs sensibles de l'Éducation et de la Santé au bénéfice des populations riveraines.

Dans la perspective d'une plus grande autonomie des communautés locales, Maurel & Prom Gabon élargit son champ d'action sur des secteurs multiformes à forte valeur ajoutée notamment :

- Le renforcement des structures communautaires de base ;
- la formation et la sensibilisation des populations locales ;
- les microprojets de développement ;
- les énergies nouvelles ;
- le sponsoring ;
- certaines activités diverses.

Pour répondre à l'orientation que l'État assigne aux entreprises opérantes et en conformité avec la vision du Groupe, la filiale privilégie une approche participative et intégrée : participation des communautés dans l'identification et la mise en œuvre des projets communautaires, synergie avec les politiques et actions gouvernementales.

La filiale gabonaise pratique également des actions ponctuelles : mécénat, sponsoring, soutiens divers.

La participation repose en grande partie sur le mécanisme du « Fonds pour le Développement des Communautés Locales » adossé au Contrat d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP) et la « Commission Quadripartite », organe de gestion dudit Fonds institué par le Ministère de Tutelle (Direction Générale des Hydrocarbures) en lieu et place du Comité de Suivi et de Pilotage qui, lui, résulte de la volonté commune entre l'opérateur, les communautés et les autorités locales.



*Dispensaire de Nombedouma rénové et équipé.
Lac Onangué*



*Réunion de la Commission Quadripartite
pour la sélection des projets.
Lambaréné*

6

Développement durable

Les applications de la politique de développement durable au sein du groupe Maurel & Prom

Les objectifs visés pour l'exercice 2011 vont dans le même sens que ceux de l'exercice précédent avec un accent porté sur l'éducation.



*Bâtiment de l'École Publique d'Allonah rénové.
Lac Ezanga*



*Dotation en fournitures scolaires – École Publique.
Ndindi*

Les actions identifiées au sein de la Commission Quadripartite ont principalement porté sur la réhabilitation ou la construction de : bâtiments scolaires et leur équipement, de logements infirmiers, dispensaires, sanitaires, forage d'eau, projets agricoles ou pêche, fourniture de matériel scolaire, réalisées ou en cours dans la limite des budgets qui leur sont alloués.



*Équipement du Centre Médical rénové.
Ndindi*

Les ateliers de formation et de sensibilisation (administratifs et opérationnels) sur la démarche RSE initiés par Maurel & Prom Gabon ont été mis en place. Ces ateliers ont abouti à un pré-diagnostic de la situation et devraient faire donc l'objet d'une structuration. La filiale gabonaise se veut être un site pilote de la démarche RSE au niveau du Groupe.



*Séminaristes de l'atelier sur l'élaboration
de la stratégie développement durable.
Canton Dourembou*



*Atelier de formation sur l'apiculture.
Mengué-Ntogolo – Lac Onangué*



*Restitution aux communautés de l'étude diagnostique d'un projet agropastoral par l'expert de l'IGAD.
Coucal*



*Ateliers de formation sur la démarche RSE.
Site Onal, Région de Lambaréné*



*Tous les corps de métiers présents y compris les sous-traitants lors des ateliers de formation sur la démarche RSE.
Site Onal, région de Lambaréné*

La filiale gabonaise vise donc à consolider son empreinte (ancrage territorial) par la prise en compte des préoccupations des autres parties prenantes à travers le processus de la démarche RSE bien qu'embryonnaire mais déjà perceptible de par les pratiques usuelles.

Les actions menées en faveur des communautés cadrent avec les orientations de l'État et visent l'autonomisation des populations locales.

Les objectifs visés pour l'exercice 2012 rentreront dans le cadre de la continuité de ceux de l'exercice précédent mais avec un accent porté sur l'amélioration des délais d'exécution des projets au regard de l'expérience de l'année en cours. Les actions non réalisées courant 2011 seront reportées sur 2012.

Le contexte socio-économique du Gabon ne laisse pas indifférent Maurel & Prom Gabon qui entend assumer sa responsabilité sociale en tant que société citoyenne par le biais de multiples activités menées entre autres par le service développement durable.

6.2.2. En Colombie

Au-delà de ses obligations légales, le Groupe étend ses actions aux collectivités locales, en contribuant de manière significative au développement et à l'amélioration de leur qualité de vie.

26 communautés indigènes vivent sur le territoire sur lequel se trouve le permis de Sabanero (437 km²). Au cours de l'année 2011, divers projets sociaux ont été mis en place.

Le Groupe a développé 3 projets d'élevages communautaires ainsi qu'un projet de gouvernance et une épicerie, dont 240 familles sont bénéficiaires.

De même, le Groupe a investi dans :

- des programmes de soutien à l'éducation à travers l'amélioration de l'infrastructure des établissements et la formation continue des enseignants ;
- l'amélioration de l'assistance médicale en offrant une ambulance et en organisant les services d'un médecin sur place ;
- le renforcement de la gouvernance et des règlements internes des communautés ;
- la construction de logements sociaux ;
- des programmes alimentaires ; et
- le transport au sein des communautés.

Dans ces communautés ont été embauchées 100 % de la main d'œuvre non qualifiée pour les travaux, soit 211 personnes, ainsi que 7 personnes comme main d'œuvre qualifiée pour des thèmes de soutien social, médecine traditionnelle, soutien environnemental et HSE.

En ce qui concerne les permis de Muisca (2 320 km²) et de COR-15 (1 194 km²), le Groupe a mené des programmes sociaux orientés vers l'amélioration des bibliothèques municipales, l'adéquation de centres de santé, l'achat de terrains pour la dotation d'espaces communaux et des centres éducatifs, l'amélioration des systèmes d'aqueduc et d'infrastructure, dans 13 communautés.

S'agissant du permis SSJN-9 (2 648 km²) le Groupe a continué avec l'acquisition de sismique 2D et 3D, respectant ainsi les engagements de la licence environnementale. Le Groupe a également organisé diverses réunions avec les communautés locales de la zone afin d'établir des accords et de définir les bénéficiaires qui seront octroyés conformément au contrat E&P de la ANH et à la politique de responsabilité sociale volontaire. De même, plusieurs réunions avec les autorités municipales et les corporations régionales se sont déroulées.

Au total, sur ces 4 permis du Groupe, 16 421 heures de formation sur le thème HSE ont été données et aucun incident ni conflit n'a été constaté tant au niveau de l'environnement qu'au niveau social au long de l'année.

6.2.3. En Tanzanie

L'activité 2011 en Tanzanie ayant été calme, les actions au profit des populations locales ont été moins importantes que les années précédentes. En dépit de ce ralentissement, il faut souligner que Maurel & Prom Tanzanie continue d'associer à chaque projet pétrolier (forage, sismique, etc.) un ou plusieurs projets pour les populations.

Les principales actions menées ont porté sur :

- le forage de puits d'eau à Mtete1 et Mtete 2, deux villages de la région de Mtwara ;
- l'achat de matériels (couchages) pour un dispensaire de la région de Mkuranga ;
- l'entretien d'une route sur la péninsule de Mnazi Bay.

Dans le cadre de la politique HSE du Groupe, Maurel & Prom a également débuté la formation d'un nouveau responsable HSE Tanzanie avec un formateur du Gabon qui est venu passer plusieurs semaines en Tanzanie à cet effet. La formation se poursuit localement en 2012 et un stage complémentaire de perfectionnement est planifié également pour 2012. Le stage se déroulera au sein de la filiale gabonaise du Groupe.

Maurel & Prom Tanzanie continue également les formations en faveur des personnels : langues (Anglais, Français), production, incendie, santé...



La nouvelle responsable HSE.

6.2.4. Au Congo

Depuis plusieurs années maintenant, le groupe Maurel & Prom et sa filiale congolaise se sont fortement impliqués en apportant leur soutien sans faille, et notamment financier, à différents secteurs socio-économiques : agriculture, voirie, éducation (fournitures scolaires, aides aux universités), aide à l'accession à la propriété en partenariat avec le Gouvernement congolais et une banque tunisienne. Ainsi, sans avoir développé de projet véritablement nouveau au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a poursuivi son aide et ses actions dans ces différents domaines.

L'accent reste tout particulièrement mis sur la santé (actions de prévention et soins palliatifs et curatifs).

7.1. Informations sur la Société	107
7.2. Capital social	107
7.2.1. Montant du capital et autorisations d'augmentation du capital	107
7.2.1.1. Capital souscrit	107
7.2.1.2. Capital autorisé	108
7.2.2. Actions propres détenues par l'émetteur ou en son nom, ou par ses filiales – programme de rachat d'actions propres	111
7.2.2.1. Autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2011	111
7.2.2.2. Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)	111
7.2.3. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	115
7.2.4. Historique du capital social	116
7.2.5. Dilution potentielle du capital	118
7.3. Actes constitutifs et statuts	119
7.3.1. Objet social	120
7.3.2. Dispositions concernant les organes d'administration et de direction	120
7.3.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	120
7.3.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	120
7.3.5. Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	121
7.3.6. Déclarations de franchissement de seuils	121
7.3.7. Dispositions des statuts renforçant les règles légales régissant la modification du capital social	121
7.3.8. Cession et transmission des actions	121

Informations sociales

7.1. Informations sur la Société

Dénomination sociale : « Établissements Maurel & Prom ».

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 457 202 331.

Le code NAF (anciennement code APE) de la Société est 7010Z (extraction d'hydrocarbures).

Date de constitution de la Société : 10 décembre 1919.

Durée de la Société : 99 ans, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2018, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

La Société a été constituée conformément au droit français.

Maurel & Prom est une société anonyme à conseil d'administration, soumise aux dispositions du Code de commerce (et en particulier aux dispositions des articles L. 225-17 et suivants dudit Code), ainsi qu'à toutes les autres dispositions législatives et réglementaires françaises qui lui sont applicables.

Jusqu'au 14 juin 2007, Maurel & Prom était constituée sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le 14 juin 2007, ont décidé de la modification du mode de gestion de la Société et du remplacement du directoire et du conseil de surveillance par un conseil d'administration.

Jusqu'au 28 décembre 2004, Maurel & Prom était constituée sous forme de société en commandite par actions. Les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le 28 décembre 2004, ont décidé de la fusion par voie d'absorption de l'associé commandité de Maurel & Prom, la société Aréopage, par Maurel & Prom et de la transformation consécutive de Maurel & Prom en société anonyme.

Siège social :

12, rue Volney – 75002 Paris

Tél. : 01 53 83 16 00 – Fax : 01 53 83 16 04

7.2. Capital social

7.2.1. Montant du capital et autorisations d'augmentation du capital

7.2.1.1. Capital souscrit

Au 1^{er} janvier 2011, le capital social de la Société était de 93 398 612,23 €, divisé en 121 296 899 actions de soixante-dix-sept centimes (0,77 €) de nominal chacune. Le capital de Maurel & Prom était, au 31 décembre 2011, de quatre-vingt-treize millions cinq cent cinquante mille vingt et un euros et dix-huit centimes

(93 550 021,18 €), divisé en cent vingt et un millions quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cent trente-quatre (121 493 534) actions de soixante-dix-sept centimes (0,77 €) de nominal chacune, entièrement libérées.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Le capital social de Maurel & Prom peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

La Société n'a pas connaissance de nantissements qui auraient été consentis par ses actionnaires sur les titres de la Société.

7.2.1.2. Capital autorisé

L'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 29 juin 2011 a donné au conseil d'administration en matière d'émissions de titres de capital et de titres donnant accès au capital, les autorisations et délégations suivantes :

N° de la résolution	Nature de la délégation ou autorisation	Plafond en euros	Durée de l'autorisation à compter du 29/06/2011
Onzième	<i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.⁽¹⁾</i>	<i>Montant nominal total des augmentations de capital : 50 M€. Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 850 M€.</i>	<i>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.</i>
Douzième	<i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public.⁽¹⁾</i>	<i>Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€.⁽²⁾ Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€.⁽³⁾</i>	<i>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.</i>
Treizième	<i>Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par placement privé visé au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.⁽¹⁾</i>	<i>Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€, sans pouvoir excéder 20 % du capital social de la Société par an.⁽²⁾ Montant nominal total des titres de créances pouvant être émis : 450 M€.⁽³⁾</i>	<i>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.</i>
Quatorzième	<i>Autorisation au conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale.⁽¹⁾</i>	<i>Montant nominal total des augmentations de capital : 10 % du capital de la Société par période de 12 mois.^{(2) (3)} Le montant nominal total des augmentations de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette autorisation s'imputera sur le plafond prévu dans la résolution (i.e. douzième et treizième résolutions) en application de laquelle l'émission est décidée.</i>	<i>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à l'autorisation donnée par l'AGM du 18 juin 2009 (douzième résolution) et par l'AGM du 20 mai 2010 (quatorzième résolution).</i>

N° de la résolution	Nature de la délégation ou autorisation	Plafond en euros	Durée de l'autorisation à compter du 29/06/2011
Quinzième	Autorisation au conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'augmenter le nombre de titres à émettre. ⁽¹⁾	<p>Augmentations de capital à réaliser dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.^{(2) (3)}</p> <p>Concerne chacune des émissions décidées en application des onzième, douzième, treizième et quatorzième résolutions adoptées par l'AGM du 29 juin 2011, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.</p>	<p>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013.</p> <p>Met fin à l'autorisation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.</p>
Seizième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société. ⁽¹⁾	<p>Montant nominal total des augmentations de capital : 25 M€.⁽²⁾</p> <p>Montant nominal total des titres de créance pouvant être émis : 450 M€.⁽³⁾</p>	<p>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013.</p> <p>Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.</p>
Dix-septième	Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. ⁽¹⁾	<p>Montant nominal maximal des augmentations de capital : 10 % du capital social de la Société (tel qu'existant à la date de l'émission).⁽²⁾</p> <p>Montant nominal total des titres de créance pouvant être émis : 450 M€.⁽³⁾</p>	<p>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013.</p> <p>Met fin à l'autorisation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.</p>
Dix-huitième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.	Montant nominal maximal égal au montant global des sommes pouvant être incorporées au capital en application de la réglementation en vigueur.	<p>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013.</p> <p>Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.</p>
Dix-neuvième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.	Montant nominal total des titres de créance pouvant être émis : 250 M€.	<p>26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013.</p> <p>Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.</p>

N° de la résolution	Nature de la délégation ou autorisation	Plafond en euros	Durée de l'autorisation à compter du 29/06/2011
Vingtième	Autorisation au conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux.	Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 1 % du capital de la Société (tel qu'existant au jour de l'AGM du 29 juin 2011). Périodes d'acquisition et de conservation : 2 ans chacune.	26 mois, soit jusqu'au 29 août 2013. Met fin à la délégation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.
Vingt et unième	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant au plan d'épargne entreprise de la Société.	Montant nominal total des augmentations de capital : 1 M€.	18 mois, soit jusqu'au 29 décembre 2012. Met fin à l'autorisation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.
Vingt-deuxième	Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions	Annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la dixième résolution de l'AGM du 29 juin 2011 ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de ladite assemblée.	18 mois, soit jusqu'au 29 décembre 2012. Met fin à l'autorisation donnée par l'AGM du 20 mai 2010.

(1) S'impute sur le plafond global des augmentations de capital de 50 M€ et sur le plafond global des titres de créance de 850 M€.

(2) Plafond du montant nominal des augmentations de capital de 25 M€ commun à l'ensemble des résolutions renvoyant à cette note de bas de page.

(3) Plafond du montant nominal des émissions des titres de créance de 450 M€ commun à l'ensemble des résolutions renvoyant à cette note de bas de page.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 14 juin 2012 de procéder au renouvellement de ces délégations.

7.2.2. Actions propres détenues par l'émetteur ou en son nom, ou par ses filiales, programme de rachat d'actions propres

7.2.2.1. Autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2011

La dixième résolution adoptée par l'assemblée générale du 29 juin 2011 visait à renouveler le programme de rachat d'actions en cours, autorisé par l'assemblée générale mixte du 20 mai 2010.

L'assemblée générale du 29 juin 2011 a autorisé le conseil d'administration à acheter, conserver ou transférer les actions de la Société, dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social existant au jour de cette assemblée générale (étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation). Les modalités de cette autorisation sont indiquées ci-dessous :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 18 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 218 349 000 €, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2010 ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 29 juin 2011.

Les acquisitions réalisées par la Société en vertu de cette nouvelle autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être effectués, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire, par tous moyens, notamment sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou la réglementation, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux notamment dans le cadre (a) de la participation aux résultats de l'entreprise, (b) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L.3331-1 et suivants du Code du travail (en ce compris toute cession d'actions visée à l'article L.3332-24 du Code du travail), ou (c) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux,
- d'honorer des obligations liées aux valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société (y compris réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières),
- d'assurer la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- de réduire le capital de la Société.

7.2.2.2. Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

CADRE JURIDIQUE

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et du règlement général de l'AMF.

Il a été exposé dans la dixième résolution approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 29 juin 2011 qui était ainsi rédigée :

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration,

- 1) met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 20 mai 2010 par sa dixième résolution, d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société,

2) autorise, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, le conseil d'administration à acheter les actions de la Société, dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social tel qu'existant au jour de la présente assemblée (étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions visées ci-après, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation), dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 18 € par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds que la Société pourra consacrer à ce programme de rachat s'élève à 218 349 000 € ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois ;
- les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social à la date considérée ; et
- l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables, par tous moyens, notamment sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

3) décide que ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou la réglementation, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- (i) d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, notamment dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise ou de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions ;
- (ii) d'honorer des obligations liées aux valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société (y

compris de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières) ;

(iii) d'assurer la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

(iv) de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et

(v) d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'assemblée générale ;

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour arrêter les modalités de cette mise en œuvre, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le conseil d'administration pourra subdéléguer les pouvoirs nécessaires à la réalisation des opérations prévues par la présente résolution, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables ».

Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2011 a, dans sa vingt-deuxième résolution, autorisé le conseil d'administration à réduire le capital de la Société par annulation d'actions dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, dans les termes suivants :

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce ;

1) met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 20 mai 2010 par sa vingt-deuxième résolution ;

2) délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la dixième résolution soumise à la présente assemblée ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée ;

- 3) décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- 4) délègue au conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ; et
- 5) fixe à 18 mois à compter du jour de la présente assemblée la durée de cette autorisation ».

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL QUE L'ÉMETTEUR DÉTIENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT

Au 31 décembre 2011, la Société détenait 6 119 440 actions, soit 5,04 % du capital social.

RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2011, les 6 119 440 actions détenues par la Société étaient réparties de la manière suivante :

- 45 674 actions, soit 0,75 % des actions autodétenues (représentant 0,04 % du capital) le sont dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- 6 073 766 actions, soit 99,25 % des actions autodétenues (représentant moins de 5 % du capital), le sont dans le cadre de l'objectif de conservation des actions de la Société en vue de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe. Parmi ces 6 073 766 actions, 450 000 actions, soit 7,41 % des actions autodétenues (représentant 0,37 % du capital) seront affectées à l'objectif d'annulation.

Au cours de l'exercice 2011, 196 035 actions ont été annulées dans le cadre des plans de distribution d'actions gratuites aux salariés de l'entreprise.

OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JUIN 2012

Le programme a pour objectifs :

- d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux notamment dans le cadre (a) de la participation aux résultats de l'entreprise, (b) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L.3331-1 et suivants du Code du travail (en

ce compris toute cession d'actions visée à l'article L.3332-24 du Code du travail), ou (c) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;

- d'honorer des obligations liées aux valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société (y compris réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières) ;
- d'assurer la liquidité des actions de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital de la Société.

PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUES DES TITRES, PRIX MAXIMUM D'ACHAT

Titres concernés

Le programme de rachat concerne les actions de la Société (code ISIN FR0000051070), négociées sur Euronext Paris (compartiment A).

Part maximale du capital

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que :

- le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6 du Code de commerce, soit 6 074 676 actions à la date de publication du présent descriptif ; et
- cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieures à l'assemblée générale du 14 juin 2012, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

Prix d'achat

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 18 € par action.

Modalités de rachat

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables en pareille matière.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

La durée de ce programme de rachat d'actions est de 18 mois à compter de l'assemblée générale du 14 juin 2012, soit jusqu'au 13 décembre 2013 (inclus).

BILAN DES PRÉCÉDENTS PROGRAMMES

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a fait usage de son programme de rachat d'actions (contrat de rachat de titres et contrat de liquidité) :

Situation au 31/12/2011	
Pourcentage de capital autodétenu	5,04 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	438 557 (soit 0,36 %)
Nombre de titres détenus en portefeuille	6 119 440
Valeur brute comptable du portefeuille en €	78,4 M€
Valeur de marché du portefeuille en €	70,2 M€
(Sur la base du cours moyen de décembre 2011 de : 11,48 €)	

p./114

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, les titres rachetés ont connu les mouvements suivants :

- 196 035 actions annulées (sur les 438 557 qui l'ont été au cours des 24 derniers mois) ;
- 9 571 actions livrées dans le cadre de la conversion de 9 383 OCEANE 2014 ;

- 100 000 actions livrées dans le cadre de la conversion de 100 000 OCEANE 2015.

Le bilan de l'exécution des précédents programmes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, dans le cadre du contrat de liquidité est le suivant :

	Flux bruts cumulés *		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	3 352 388	3 434 755		
Echéance maximale moyenne				
Cours moyen de la transaction	13,98790	14,00309		
Prix d'exercice moyen				
MONTANTS	46 892 868	48 097 183		

* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

Il sera proposé aux actionnaires lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 14 juin 2012 de procéder au renouvellement de l'autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société.

7.2.3. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

OCEANE 2014

Le 7 juillet 2009, la Société a procédé à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, à échéance du 31 juillet 2014, d'un montant nominal total de 297 562 496,40 €. Cet emprunt est représenté par 19 074 519 obligations d'une valeur nominale de 15,60 € (OCEANE 2014, code ISIN FR0010775098).

Entre leur date d'émission et le 31 décembre 2009, 1266 OCEANE 2014 avaient été converties en 1266 actions existantes autodétenues selon un ratio de conversion d'une action pour une obligation.

Au cours de l'exercice 2010, 265 OCEANE 2014 ont été converties en 270 actions existantes autodétenues, selon un ratio de conversion de 1,02 action pour une obligation.

Au cours de l'exercice 2011, 9 383 OCEANE 2014 ont été converties en 9 571 actions existantes autodétenues, selon un ratio de conversion de 1,02 action pour une obligation.

OCEANE 2015

Le 28 juillet 2010, la Société a lancé une émission, réservée à des investisseurs qualifiés, d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, à échéance du 31 juillet 2015, d'un montant nominal d'environ 65 M€, porté à environ 70 M€ après exercice en totalité de l'option de sur-allocation. Cet emprunt est représenté par 5 511 812 obligations émises au prix de 12,70 € par obligation (OCEANE 2015, code ISIN FR0010921916).

Entre leur date d'émission et le 31 décembre 2010, aucune OCEANE 2015 n'avait été convertie. Le 30 novembre 2011, 100 000 OCEANE 2015 ont été converties en 100 000 actions existantes autodétenues, selon un ratio de conversion d'une action pour une obligation.

BSA

Par décision du conseil d'administration en date du 7 avril 2010, la Société a décidé de procéder à l'attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions (BSA). Il a donc été attribué à chaque actionnaire un BSA pour une action (telle qu'enregistrée à l'issue de la journée du 18 mai 2010), soit un nombre total de 121 252 271 BSA, 10 BSA donnant droit de souscrire à une action nouvelle de la Société au prix d'exercice de 14,20 €. Livrés aux actionnaires le 19 mai 2010, les BSA sont exerçables à tout moment du 19 mai 2010 au 30 juin 2014 inclus. En cas d'exercice de la totalité des BSA, la Société renforcerait ainsi ses fonds propres à hauteur d'un montant maximum de 172 178 223,40 €.

Au 31 décembre 2010, 527 300 BSA avaient été exercés, donnant lieu à la création de 52 730 actions nouvelles. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, 1 887 830 BSA ont été exercés et 188 783 actions nouvelles ont été créées. Au 1^{er} janvier 2012, il reste encore 112 916 931 BSA à exercer.

À la suite de l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, réunie le 12 décembre 2011, de l'opération de distribution de l'intégralité des actions de la société MP Nigeria détenues par la Société à ses actionnaires et de l'admission des actions de la société MP Nigeria aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris le 15 décembre 2011, les droits des porteurs d'OCEANE 2014 et d'OCEANE 2015 ainsi que des titulaires de BSA ont été ajustés comme suit :

OCEANE 2014

- Ancien ratio : 1,02 action pour 1 OCEANE 2014
- Nouveau ratio : 1,22 action pour 1 OCEANE 2014

OCEANE 2015

- Ancien ratio : 1,00 action pour 1 OCEANE 2015
- Nouveau ratio : 1,19 action pour 1 OCEANE 2015

BSA

- Ancien droit d'attribution : 1,00 action pour 10 BSA
- Nouveau droit d'attribution : 1,19 action pour 10 BSA

7.2.4. Historique du capital social

Le tableau figurant ci-dessous indique l'évolution du capital social de Maurel & Prom au cours de l'exercice 2009.

Dates et opérations	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
	Montant nominal de l'opération considérée	Nombre d'actions		
23/07/09 <i>Création d'actions pour règlement du dividende 2008</i>	525 497,28 €	682 464	93 364 248,67 €	121 252 271
21/12/09 <i>Augmentation de capital</i>	83. 765,22 €	108 786	93 448 013,89 €	121 361 057
21/12/09 <i>Annulation d'actions autodétenues</i>	(83 765,22 €)	(108 786)	93 364 248,67 €	121 252 271

Le tableau figurant ci-dessous indique l'évolution du capital social de Maurel & Prom au cours de l'exercice 2010.

Dates et opérations	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
	Montant nominal de l'opération considérée	Nombre d'actions		
25/04/10 <i>Augmentation de capital</i>	35 035 €	45 500	93 399 283,67 €	121 297 771
25/04/10 <i>Annulation d'actions autodétenues</i>	(35 035 €)	(45 500)	93 364 248,67 €	121 252 271
27/08/10 <i>Augmentation de capital sur exercice de BSA</i>	34 363,56 €	44 628	93 398 612,23 €	121 296 899
15/10/10 <i>Augmentation de capital</i>	71 792,49 €	93 237	93 470 404,72 €	121 390 136
15/10/10 <i>Annulation d'actions autodétenues</i>	(71 792,49 €)	(93 237)	93 398 612,23 €	121 296 899
16/12/10 <i>Augmentation de capital</i>	79 914,45 €	103 785	93 478 526,68 €	121 400 684
16/12/10 <i>Annulation d'actions autodétenues</i>	(79 914,45 €)	(103 785)	93 398 612,23 €	121 296 899

Le tableau figurant ci-dessous indique l'évolution du capital social de Maurel & Prom au cours de l'exercice 2011.

Dates et opérations	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Nombre cumulé d'actions en circulation
	Montant nominal de l'opération considérée	Nombre d'actions		
04/01/11 Augmentation de capital sur exercice de BSA	6 238,54 €	8 102	93 404 850,77 €	121 305 001
25/05/11 Augmentation de capital sur exercice de BSA	21 100,31 €	27.403	93 425 951,08 €	121 332 404
19/06/11 Augmentation de capital (Plan d'attribution gratuite d'actions)	39 270,00 €	51 000	93 465 221,08 €	121 383 404
19/06/11 Annulation d'actions autodétenues	(39 270,00 €)	(51 000)	93 425 951,08 €	121 332 404
28/06/11 Augmentation de capital sur exercice de BSA	32 269,16 €	41 908	93 458 220,24 €	121 374 312
04/10/11 Augmentation de capital sur exercice de BSA	18 033,40 €	23 420	93 476 253,64 €	121 397 732
14/12/11 Augmentation de capital sur exercice de BSA	73 767,54 €	95 802	93 550 021,18 €	121 493 534
15/12/11 Augmentation de capital (Plan d'attribution gratuite d'actions)	111 676,95 €	145 035	93 661 698,13 €	121 638 569
15/12/11 Annulation d'actions autodétenues	(111 676,95 €)	(145 035)	93 550 021,18 €	121 493 534

7.2.5. Dilution potentielle du capital

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle maximum du capital de la Société résultant de la conversion ou de l'exercice de l'ensemble

des titres donnant accès au capital de la Société encore existant au 1^{er} janvier 2012 (OCEANE 2014, OCEANE 2015, BSA) ou de l'attribution d'actions gratuites :

<i>Capital au 01/01/2012</i>	93 550 021,18 €	121 493 534 actions

	Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle
<i>Actions gratuites</i>	20/12/10	20/12/12	224 256	0,1846 %
<i>Actions gratuites</i>	01/06/11	01/06/13	25 000	0,0205 %
<i>Actions gratuites</i>	20/07/11	20/07/13	35 000	0,0288 %
<i>Actions gratuites</i>	19/12/11	19/12/13	90 238	0,0743 %
TOTAL ACTIONS GRATUITES			374 494	0,3082 %

	Date d'attribution	Echéance de conversion	Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle
Bons de souscription d'actions Solde au 31/12/11 = 112 916 931 BSA	19/05/2010	30/06/2014	13 437 115	11,0599 %
TOTAL BSA			13 437 115	11,0599 %
OCEANE 2014 Solde au 31/12/11 = 19 063 605	07/07/09	31/07/14	23 257 598	19,1430 %
OCEANE 2015 : Solde au 31/12/11 = 5 411 812	08/07/10	31/07/15	6 440 056	5,3007 %
TOTAL OCEANE			29 697 654	24,4438 %
TOTAL BSA et OCEANE			43 134 769	35,5037 %
TOTAL y compris actions gratuites, étant précisé que les actions gratuites n'ont pas en principe d'impact dilutif en raison de l'annulation d'un nombre d'actions auto-détenues équivalent au nombre d'actions émises et attribuées gratuitement.			+ 374.494 = 43 509 263	35,8119 %

7.3. Actes constitutifs et statuts

Les informations ci-après :

- objet social ;
- dispositions concernant les organes d'administration et de direction ;
- conditions d'exercice du droit de vote – droit de vote double ;
- cession et transmission des actions ;
- procédure de modification des droits des actionnaires ;
- convocation et admission aux assemblées d'actionnaires ;
- seuils statutaires ;
- droits et obligations attachés à chaque catégorie d'actions ;

figurent dans les statuts de la Société disponibles sur le site : www.maureletprom.fr

Les statuts de la Société ont été modifiés lors de l'assemblée générale du 29 juin 2011 afin de prendre en compte les modifications issues du décret du 23 juin 2010 et de l'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010.

Ils ont également été modifiés afin de permettre la distribution des actions MP Nigeria aux actionnaires de la Société.

7.3.1. Objet social

L'objet social de la Société est stipulé à l'article 3 de ses statuts. La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la gestion de tous titres et droits sociaux et, à cet effet, la prise de participation dans toutes sociétés, groupements, associations, notamment par voie d'achat, de souscription et d'apport ainsi que la cession sous toute forme desdits titres ou droits sociaux ;
- la recherche et l'exploitation de tous gîtes minéraux, notamment de tous gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux et produits connexes ;
- la location, l'acquisition, la cession, la vente de tous puits, terrains, gisements, concessions, permis d'exploitation ou permis de recherche, soit pour son compte personnel, soit pour le compte de tiers, soit en participation ou autrement, le transport, le stockage, le traitement, la transformation et le commerce de tous hydrocarbures naturels ou synthétiques, de tous produits ou sous-produits du sous-sol liquides ou gazeux, de tous minerais ou métaux ;
- l'acquisition de tous immeubles, leur gestion ou leur vente ;
- le commerce de tous produits et marchandises ; et
- de manière générale, la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, agricoles, financières, en France ou dans d'autres pays et ce, soit par la création de sociétés nouvelles, soit par apports, souscription, achat de titres ou droits sociaux, fusion, société en participation ou autrement et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à ces activités et susceptibles d'en faciliter le développement ou la gestion.

7.3.2. Dispositions concernant les organes d'administration et de direction

Le conseil d'administration de la Société a, dans sa séance du 29 mars 2012, mis à jour le règlement intérieur qui avait été arrêté et approuvé à l'unanimité de ses membres le 31 mars 2010.

Ce règlement intérieur reprend et précise certains articles des statuts comme la composition du conseil et la notion d'administrateur indépendant, les règles de fonctionnement, les missions, droits et obligations qui s'imposent aux administrateurs dans le cadre d'une « charte », la désignation et le rôle du censeur ainsi que la composition et les attributions du comité d'audit et du comité de nominations et rémunérations.

Par ailleurs, les dispositions légales et réglementaires concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du conseil d'administration sur les titres de la Société s'appliquent, aucune règle spécifique n'ayant été adoptée par la Société en cette matière.

7.3.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Dans toutes les assemblées générales, chaque titulaire d'actions, membre de ces assemblées, a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autres limitations que celles qui pourraient résulter des dispositions légales.

Chaque action donne droit à une voix. Un droit de vote double est conféré aux propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées qui justifieront de leur inscription dans les livres de la Société depuis quatre ans au moins, sans interruption. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes bénéficiant de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, mais il pourra être repris lorsque le nouveau titulaire des titres justifiera de son inscription nominative pendant une période ininterrompue de quatre ans au moins.

Néanmoins, n'interrompra pas le délai de quatre ans ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession « ab intestat » ou testamentaire ou de partage de communauté de biens ou de société d'acquêts entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les droits de vote double sont détaillés dans les tableaux d'actionariat figurant au paragraphe 5.1. du présent document de référence.

7.3.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les assemblées générales extraordinaires.

7.3.5. Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 10 des statuts, reproduit au paragraphe 7.3.6. du présent document de référence, prévoit de priver de droit de vote l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré à la Société le franchissement d'un seuil de 2 % du capital ou des droits de vote ou tout multiple du seuil de 2 %, pour ce qui concerne les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée. Cette restriction pourrait, le cas échéant, avoir une incidence en cas d'offre publique.

Accords étant modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société

En dehors de l'environnement réglementaire et contractuel inhérent aux activités du Groupe dans le secteur des hydrocarbures, décrit au paragraphe 2.3.2. du présent document de référence, qui prévoit, dans un certain nombre de juridictions, des dispositions susceptibles de s'appliquer en cas de changement de contrôle de la Société, le Groupe attire l'attention des investisseurs sur le fait que les contrats d'émission des OCEANE 2014 et des OCEANE 2015, décrits au paragraphe 1.4.1. du présent document de référence, contiennent chacun une clause de changement de contrôle prévoyant la possibilité pour tout porteur d'exiger le remboursement anticipé de ses obligations en espèces en cas de changement de contrôle de la Société.

Le RBL, décrit au paragraphe 1.4.1. du présent document de référence, contient également une clause de changement de contrôle permettant, si la majorité des prêteurs le décide, d'annuler les engagements de crédit consentis à la Société et d'exiger le remboursement immédiat de la ligne de crédit en cas de changement de contrôle de la Société.

7.3.6. Déclarations de franchissement de seuils

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 2 %, ou à un multiple de 2 %, tant qu'elle ne détiendra pas, seule ou de concert, un nombre total d'actions représentant plus de deux tiers du capital et des droits de vote de la Société, doit informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital de la Société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de

5 jours de bourse à compter du franchissement du ou desdits seuil(s) de participation.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant deux pour cent au moins du capital ou des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

En vue de l'identification des porteurs de titres au porteur, la société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

7.3.7. Dispositions des statuts renforçant les règles légales régissant la modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

7.3.8. Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

8.1.	Opérations avec des apparentés	123
8.2.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	123
8.2.1.	Litige Messier Partners	123
8.2.2.	Point sur les autres litiges	123
8.3.	Propriétés immobilières, usines et équipements	125
8.4.	Recherche et développement, brevets et licences	125
8.5.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	125
8.6.	Documents accessibles au public	125
8.7.	Organigramme au 31 mars 2012	126
8.8.	Autres activités du Groupe	127
8.8.1.	Pôle aurifère	127
8.8.2.	Siège	127
8.8.3.	Maurel & Prom Assistance Technique International	127

Autres informations sur le Groupe

8.1. Opérations avec des apparentés

Au-delà de ses activités traditionnelles de holding, exercées au travers de contrats d'assistance générale et technique, de centralisation de trésorerie et d'avances en compte-courant, Maurel & Prom n'a pas rendu de services spécifiques à ses filiales ni au cours de l'exercice 2011, ni au cours des deux exercices précédents, à l'exception de la mise à disposition de salariés à ses filiales (M&P Congo S.A. au Congo, Maurel & Prom Colombia BV en Colombie et au Venezuela, M&P Gabon au Gabon, et, avant que ces sociétés ne sortent du

périmètre en 2011, Caroil et Seplat au Nigéria). Cette mise à disposition a été refacturée au prix coûtant plus une marge.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de Maurel & Prom sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2011 figure au paragraphe 9.3.

En dehors des opérations visées aux paragraphes ci-dessus, aucune autre opération n'a été conclue avec des apparentés depuis le début de l'exercice 2011.

8.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les principaux litiges dans lesquels la Société ou ses filiales sont impliquées sont décrits ci-dessous. La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédure contentieuse gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

8.2.1. Litige Messier Partners

Messier Partners, société de conseils financiers à qui la Société avait confié une mission d'assistance financière, a engagé en 2007 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec Eni. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Il a été donné partiellement raison à Messier Partners en première instance et la Société a été condamnée à verser à Messier Partners la somme de 5,6 M€. La Société a interjeté appel de ce jugement. La Cour d'appel de Paris a, par un arrêt rendu le 5 mars 2009, infirmé l'ensemble des dispositions du jugement prononcé le 18 décembre 2007 par le Tribunal de

Commerce de Paris, d'une part en déboutant Messier Partners de l'intégralité de ses demandes et d'autre part en condamnant Messier Partners aux dépens liés aux frais de procédure en première instance et en appel, ainsi qu'au versement de 50 000 € au titre des frais irrépétibles. Messier Partners s'est pourvue en cassation le 6 mai 2009. Par un arrêt en date du 4 mai 2010, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour. Par un arrêt en date du 24 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a condamné la Société à payer à Messier Partners la somme de 5,6 M€ assortie des intérêts légaux. La Société s'est pourvue en cassation.

8.2.2. Point sur les autres litiges

Litige Alphin Capital

Alphin Capital, société spécialisée dans la mise sur le marché d'actifs pétroliers africains, dans l'aide à la négociation de contrats portant sur l'exploitation de gisements d'hydrocarbures et les montages financiers s'y rapportant, a engagé au mois d'avril 2010 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission d'apport de 2,6 MUS\$

faisant suite à la signature par Seplat (société de droit nigérian dans laquelle Maurel & Prom était indirectement actionnaire à hauteur de 45 % avant la distribution par la Société de 100 % des actions de MP Nigeria approuvée le 12 décembre 2011 par les actionnaires de la Société) d'intérêts dans les permis OML 4, 38 et 41 au Nigéria. Par jugement en date du 8 décembre 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a débouté la société Alphin Capital de ses demandes.

Litige Agri Cher-Transagra

De son activité ancienne, subsiste une assignation en responsabilité contractuelle datant de 1996 dont Maurel & Prom a fait l'objet dans le cadre du redressement judiciaire de la société Transagra et de la déconfiture de la coopérative Agri-Cher. La Société estime cette action, portant sur un montant d'environ 33 M€, non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre. Toutes les parties au litige ayant manifesté par écrit leur intention de ne pas poursuivre la procédure, le Tribunal de Grande Instance de Bourges a ordonné le retrait du rôle de cette procédure en 2009. Le mandataire *ad hoc* désigné dans le cadre de cette affaire, a sollicité le rétablissement au rôle de la procédure en 2011.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

8.3. Propriétés immobilières, usines et équipements

À l'exception d'un immeuble situé au Gabon, aucune société du Groupe n'est propriétaire d'immeubles.

Le siège social fait l'objet d'un bail commercial.

Le groupe Maurel & Prom est copropriétaire avec ses associés des équipements et installations nécessaires à la production d'hydrocarbures sur ses champs opérés pendant toute la durée de leur exploitation ainsi que de certains des oléoducs utilisés pour acheminer le brut au point d'enlèvement.

8.4. Recherche et développement, brevets et licences

Le groupe Maurel & Prom n'entreprend aucune activité de recherche et développement et ne détient aucun brevet ni aucune licence significative.

8.5. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Toute information relative aux réserves et aux ressources d'hydrocarbures du groupe Maurel & Prom communiquée dans le présent document de référence est fondée

sur la certification ou l'évaluation de cabinets d'experts indépendants, dont les noms figurent au paragraphe 1.2. du présent document de référence.

p./125

8.6. Documents accessibles au public

D'une manière générale, les statuts, procès-verbaux des assemblées générales d'actionnaires, rapports des commissaires aux comptes et autres documents sociaux relatifs à Maurel & Prom peuvent être consultés au siège social de la Société : 12, rue Volney – 75002 Paris.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à disposition sont déterminées par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Des avis financiers sont régulièrement publiés dans la presse économique et financière à l'occasion des communications sur le chiffre d'affaires, les résultats et les autres événements importants de la vie de la Société ou du Groupe.

Des informations sur la Société sont disponibles sur le site internet www.maureletprom.fr, lequel permet aux actionnaires, aux salariés et à l'ensemble du public d'accéder à une présentation générale du Groupe et à l'essentiel de son information financière, telle que les résultats, communiqués, rapports annuels, présentations aux analystes, cours de l'action, chiffres clés, informations relatives à l'actionnariat et au gouvernement d'entreprise ainsi que tous autres événements importants concernant la Société et le groupe Maurel & Prom.

Agence de communication financière :

INFLUENCES

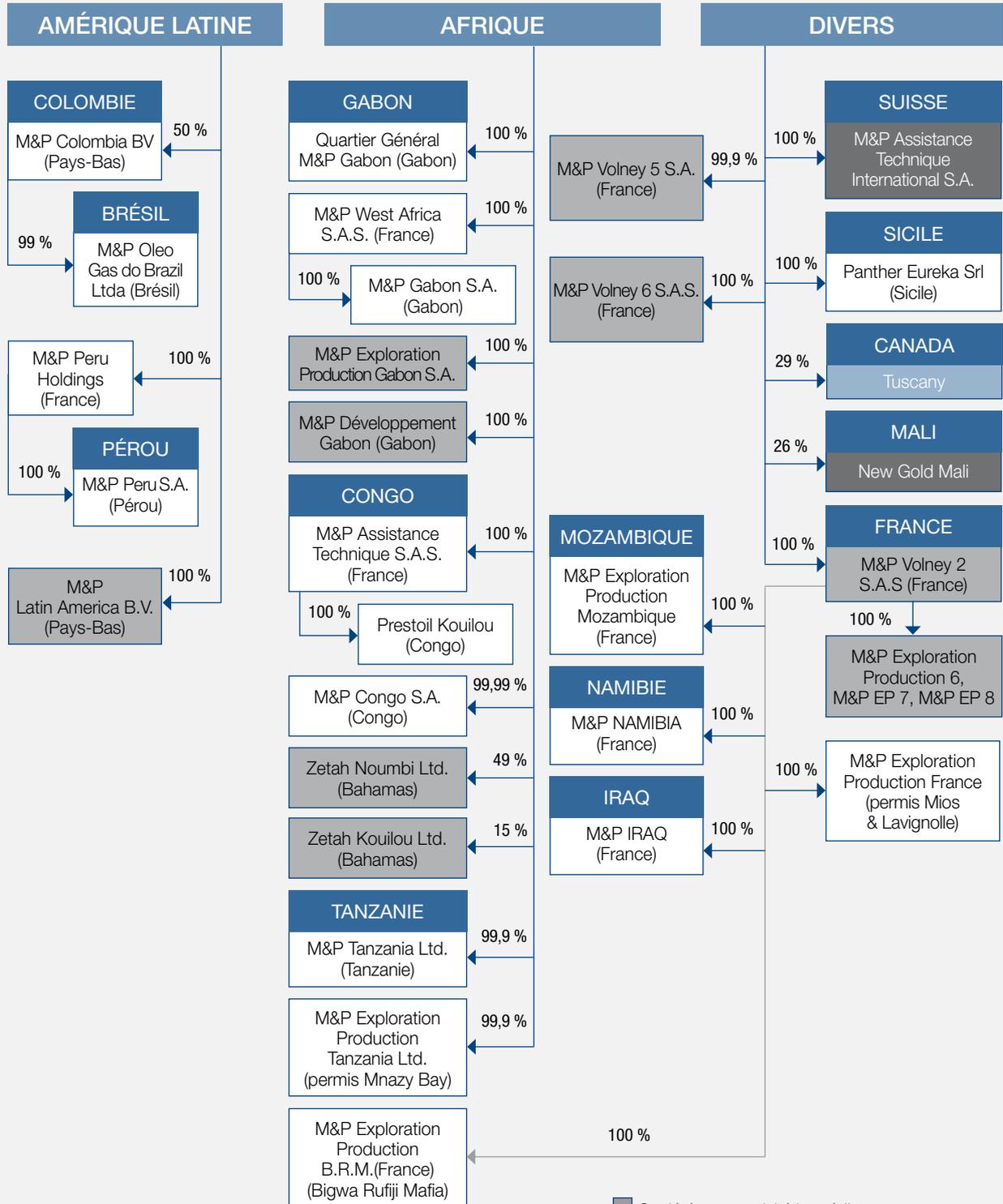
Tél : 01 42 72 46 76

Email : communication@agence-influences.fr

Le document d'information annuel 2011, établi conformément aux dispositions de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est joint au paragraphe 9.7. du présent document de référence.

8.7. Organigramme au 31/03/2012

ÉTABLISSEMENTS MAUREL & PROM



- Société sans activité immédiate
- Filiale engagée dans l'activité d'exploration et production d'hydrocarbures liquides ou gazeux
- Filiale engagée dans des activités diverses
- Activités de forage

8.8. Autres activités du Groupe

8.8.1. Pôle aurifère

Par Joint Venture Agreement (JVA) en date du 5 septembre 2002 conclu avec la société New Gold Mali (ci-après NGM), la société Afriore s'était engagée à investir la somme de 2,5 MUS\$ dans un projet d'exploration d'un permis aurifère au Mali et à produire une étude de faisabilité du projet. En contrepartie de cet investissement, la société Afriore aurait obtenu la possibilité de devenir propriétaire de 60 % du projet.

Par contrat en date du 4 septembre 2005, la société Afriore, ayant décidé de se retirer du projet, a cédé ses droits et obligations au titre du JVA à la société Pacifico S.A.

La société Pacifico S.A., ayant rempli ses obligations contractuelles, est devenue titulaire en 2007 de 60 % des actions composant le capital de NGM et ce par acquisition d'actions auprès des actionnaires de NGM.

L'étude de faisabilité semble aboutir à la possibilité de créer une petite mine (qualification légale au Mali) pour exploiter la partie superficielle de la ressource.

8.8.2. Siège

Les équipes du siège ont été fortement mobilisées :

- pour les équipes techniques, sur les opérations de développement de la production d'Onal (au Gabon) et du Nigéria ainsi que sur le programme d'exploration ; et
- pour les équipes de la direction administrative et financière, sur les opérations d'arbitrages d'actifs (distribution de 100 % des actions de MP Nigéria, cession de Caroil, cession des actifs vénézuéliens, et de 50 % des intérêts en Colombie et au Pérou).

8.8.3. Maurel & Prom Assistance Technique International

La société Maurel & Prom Assistance Technique International se consacre entièrement à la gestion de la plupart du personnel dédié à l'activité internationale.

9.1.	Glossaire	129
9.2.	États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2011	131
9.2.1.	États financiers consolidés	131
9.2.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	200
9.2.3.	Comptes sociaux au 31 décembre 2011	201
9.2.4.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	231
9.3.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	232
9.4.	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration des Établissements Maurel & Prom	235
9.5.	Tableau de rémunération des commissaires aux comptes	236
9.6.	Résultats financiers des cinq derniers exercices de la société Maurel & Prom	237
9.7.	Informations	238
9.7.1.	Information financière	238
9.7.2.	Information sur l'activité de la Société	239
9.7.3.	Information sociétale	240
9.7.4.	Disponibilité de l'information	241
9.8.	Tables de concordance	242
9.8.1.	Rapport de gestion	242
9.8.2.	Règlement CE	244

Annexes

9.1. Glossaire

Le tableau ci-après contient une liste des principaux termes, sigles ou abréviations utilisés dans le document de référence :

bbl (baril)	Unité de mesure volumique du pétrole brut, soit 159 litres (42 gallons américains). Une tonne de pétrole contient environ 7,5 barils.
bbl/j	Barils par jour.
boepd	Barrel of oil equivalent per day (baril de pétrole équivalent par jour).
Brent	Qualité d'huile de Mer du Nord.
Kboe	Thousands of barrels of oil equivalent (milliers de barils équivalents pétrole).
MP Nigeria	Maurel & Prom Nigeria.
Mboe	Millions of barrels of oil equivalent (millions de barils équivalents pétrole).
Mpc	Millions de pieds cubes
Tpc	Trillion de pieds cubes
CPP Contrat de Partage de Production	Contrat passé entre l'État et la société exploitant le permis ; ce contrat détermine l'ensemble des droits et obligations de l'exploitant, et notamment le pourcentage de cost oil (permettant à l'exploitant de se rembourser des dépenses d'exploration et de développement supportées par la société exploitante) et fixe le partage du profit oil (rémunération).
Forage	Forer consiste à créer un passage à travers la couche terrestre afin de prélever des échantillons dans le sous-sol ou d'extraire des substances fluides. À l'origine, les forages se faisaient toujours à la verticale. Mais aujourd'hui, quand on ne peut pas procéder ainsi, on fore des trous inclinés, orientés ou non vers des objectifs précis, comme dans un forage dévié.
HSE	Hygiène, Sécurité et Environnement.
Oléoduc	Canalisation pour le transport des fluides.
OML	Oil Mining Licence.
Opérateur	Compagnie en charge des opérations sur un champ pétrolier.
Production annuelle	Production disponible à la vente (après fiscalité pétrolière).
Production opérée	Production totale d'un champ, avant partage de la production.
Production en part Maurel & Prom / en part propre	Production opérée moins la part des partenaires.

Production en part Maurel & Prom nette de redevances	<i>Production en part Maurel & Prom déduction faite des redevances/royalties.</i>
Production disponible à la vente après fiscalité pétrolière/Entitlement)	<i>Production nette en part Maurel & Prom après redevances/royalties et fiscalité pétrolière. Il s'agit de la production vendue, hors effet de stocks.</i>
Redevances/royalties	<i>Taxes pétrolières en nature correspondant à un pourcentage de la production d'un champ.</i>
Réserves évaluées	<i>Réserves évaluées par un expert indépendant, en part Maurel & Prom, après déduction des redevances en nature et avant fiscalité spécifique à chaque type de contrat (contrat de partage de production, concession).</i>
Réserves nettes	<i>Proportion de réserves totales des champs revenant à la Société (en fonction de sa part d'intérêts) et prenant en compte les stipulations de l'accord de partage de production pour le cost oil et le profit oil.</i>
Réserves nettes de redevances/royalties	<i>Réserves totales d'un champ, déduction faite des redevances/royalties.</i>
Réserves P1 (prouvées)	<i>Réserves en gaz et pétrole « raisonnablement certaines » d'être produites, en utilisant les techniques actuelles, au prix actuel et selon les accords commerciaux et gouvernementaux en cours. Dans l'industrie, elles sont connues sous le nom 1P et sous l'appellation P90, car elles ont au moins 90 % de chance d'être mises en production.</i>
Réserves P2 (probables)	<i>Réserves en gaz et en pétrole « raisonnablement probables » d'être produites, en utilisant les techniques actuelles, au prix actuel et selon les accords commerciaux et gouvernementaux en cours. Dans l'industrie, elles sont connues sous le nom 2P et sous l'appellation P50, car elles ont au moins 50 % de chance d'être mises en production</i>
Réserves P3 (possibles)	<i>Réserves en gaz et pétrole définies comme « ayant une chance d'être développées en tenant compte de circonstances favorables ». Dans l'industrie, elles sont connues sous le nom 3P et sous l'appellation P10, car elles ont au moins 10 % de chance d'être mises en production</i>
Ressources	<i>Réserves qui n'ont pas encore de débouchés commerciaux contractualisés.</i>
Ressources C1 + C2	<i>Quantités d'hydrocarbures récupérables liées à des champs découverts mais non encore développés et/ou connectés à un centre de production ou pour lesquels il n'existe pas de budget approuvé.</i>
Rig	<i>Appareil de forage.</i>
Sismique 2D/3D	<i>Méthode de géophysique consistant à émettre des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur propagation permettant ensuite d'obtenir des renseignements sur la structuration du sous-sol. Elle peut être en 2 ou 3 dimensions.</i>
WTI	<i>West Texas Intermediate, prix de référence par rapport à une qualité d'huile aux États-Unis.</i>

9.2. États financiers consolidés et comptes sociaux au 31 décembre 2011

9.2.1. États financiers consolidés

Sommaire

I - État de situation financière	132
II - État consolidé du résultat global	135
III - Tableau des flux de trésorerie	137
NOTE 1 : Généralités	138
NOTE 2 : Méthodes comptables	139
NOTE 3 : Variation de la composition du Groupe	147
NOTE 4 : Actifs incorporels	149
NOTE 5 : Actifs corporels	152
NOTE 6 : Actifs financiers non courants	154
NOTE 7 : Titres mis en équivalence	155
NOTE 8 : Stocks	156
NOTE 9 : Clients et autres actifs courants	156
NOTE 10 : Instruments financiers	158
NOTE 11 : Juste valeur	162
NOTE 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	164
NOTE 13 : Capitaux propres	165
NOTE 14 : Provisions	167
NOTE 15 : Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières	168
NOTE 16 : Dettes fournisseurs – autres créditeurs et passifs financiers divers	170
NOTE 17 : Charges de personnel	171
NOTE 18 : Résultat de cession	171
NOTE 19 : Activités destinées à être cédées – ifrs 5	173
NOTE 20 : Résultat opérationnel	179
NOTE 21 : Résultat financier	181
NOTE 22 : Impôt sur les résultats	182
NOTE 23 : Résultat par action	185
NOTE 24 : Parties liées	186
NOTE 25 : Engagements hors bilan	187
NOTE 26 : Secteurs opérationnels	191
NOTE 27 : Risques	193
NOTE 28 : Événements postclôture	198
NOTE 29 : Honoraires d'audit	199

I – État de situation financière

Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Actifs incorporels</i>	4	563 103	520 625
<i>Actifs corporels</i>	5	587 572	722 845
<i>Actifs financiers non courants</i>	6	8 844	62 226
<i>Titres mis en équivalence</i>	7	81 031	39 991
<i>Instruments dérivés non courants</i>	10	1 186	-
<i>Impôts différés actifs</i>	22	8 133	12 505
ACTIF NON COURANT		1 249 869	1 358 192
<i>Stocks</i>	8	9 240	14 948
<i>Clients et comptes rattachés</i>	9	60 246	71 084
<i>Autres actifs financiers courants</i>	9	71 437	260 422
<i>Autres actifs courants</i>	9	31 002	44 169
<i>Actif d'impôts exigibles</i>	22	21	350
<i>Instruments dérivés courants</i>	10	5 323	3 931
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	12	60 771	95 423
ACTIF COURANT		238 040	490 327
TOTAL ACTIF		1 487 909	1 848 519

Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Capital social</i>		93 550	93 405
<i>Primes d'émission, de fusion et d'apport</i>		221 199	221 483
<i>Réserves consolidées</i>		362 047	740 179
<i>Actions propres</i>		(76 246)	(81 501)
<i>Résultat Groupe</i>		164 560	(138 776)
CAPITAUX PROPRES GROUPE	13	765 110	834 790
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>		1	1
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		765 111	834 791
<i>Provisions non courantes</i>	14	7 206	5 687
<i>Emprunts obligataires non courants</i>	15	338 271	329 586
<i>Autres emprunts et dettes financières non courants</i>	15	61 829	210 574
<i>Autres créditeurs et passifs divers non courants</i>	16	(0)	271
<i>Instruments dérivés non courants</i>	10	2 974	14 395
<i>Impôts différés passifs</i>	22	118 755	58 986
PASSIF NON COURANT		529 035	619 499
<i>Emprunts obligataires courants</i>	15	10 968	13 346
<i>Autres emprunts et dettes financières courants</i>	15	11 144	125 307
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	16	78 059	70 842
<i>Passif d'impôts exigibles</i>	22	12 421	16 128
<i>Autres créditeurs et passifs divers</i>	16	53 118	120 988
<i>Instruments dérivés courants</i>	10	16 506	30 031
<i>Provisions courantes</i>	14	11 547	17 587
PASSIF COURANT		193 763	394 229
<i>Passifs destinés à vente, abandon activité</i>		0	0
TOTAL PASSIF		1 487 909	1 848 519

Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Actions propres	Primes	Instruments dérivés	Autres réserves	Écart de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
1 ^{er} janvier 2010	93 364	(78 664)	221 607	(50 840)	823 998	(19 185)	(50 650)	939 629	1	939 630
Résultat net	-	-	-	-	-	-	(138 776)	(138 776)	-	(138 776)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	22 741	401	23 344	-	46 486	-	46 486
TOTAL du résultat global	-	-	-	22 741	401	23 344	(138 776)	(92 290)	-	(92 290)
Affectation du résultat – Dividendes	-	-	-	-	(62 182)	-	50 650	(11 532)	-	(11 532)
Augmentation / Diminution de capital	41	-	(2 763)	-	(187)	-	-	(2 909)	-	(2 909)
Juste valeur des OCEANE	-	-	2 639	-	-	-	-	2 639	-	2 639
Stock options – actions gratuites	-	-	-	-	2 017	-	-	2 017	-	2 017
Mouvements sur actions propres	-	(2 837)	-	-	73	-	-	(2 764)	-	(2 764)
TOTAL transactions avec les actionnaires	41	(2 837)	(124)	-	(60 279)	-	50 650	(12 549)	-	(12 549)
31 décembre 2010	93 405	(81 501)	221 483	(28 099)	764 120	4 159	(138 776)	834 790	1	834 791
1 ^{er} janvier 2011	93 405	(81 501)	221 483	(28 099)	764 120	4 159	(138 776)	834 790	1	834 791
Résultat net	-	-	-	-	-	-	151 925	151 925	-	151 925
Activités destinées à être cédées	-	-	-	-	-	-	12 635	12 635	-	12 635
Autres éléments du résultat global	-	-	-	17 395	-	29 971	-	47 366	-	47 366
TOTAL du résultat global	-	-	-	17 395	-	29 970	164 560	211 926	-	211 926
Affectation du résultat – Dividendes*	-	-	-	-	(428 210)	-	138 776	(289 434)	-	(289 434)
Augmentation / Diminution de capital	145	-	(284)	-	(151)	-	-	(290)	-	(290)
Stock options – actions gratuites	-	-	-	-	2 868	-	-	2 868	-	2 868
Mouvements sur actions propres	-	5 255	-	-	(6)	-	-	5 249	-	5 249
TOTAL transactions avec les actionnaires	145	5 255	(284)	-	(425 499)	-	138 776	(281 607)	-	(281 607)
31 décembre 2011	93 550	(76 246)	221 199	(10 704)	338 621	34 129	164 560	765 110	1	765 111

* Dont 260 661 K€ au titre de la distribution en nature des titres MP Nigeria et 28 772 K€ au titre du paiement en numéraire du dividende.

II – État consolidé du résultat global

2.1. Résultat net de la période

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010*
Chiffre d'affaires		373 575	216 974
Autres produits		793	284
Achats et variations de stocks		(17 762)	(19 222)
Autres achats et charges d'exploitation		(45 830)	(38 583)
Impôts & taxes		(23 834)	(15 652)
Charges de personnel	17	(14 196)	(13 814)
Dotations aux amortissements		(65 616)	(47 402)
Dépréciations d'actifs d'exploitation et d'exploration		(36 514)	(211 478)
Dotations aux provisions et dépréciation d'actifs courants		(26 111)	(5 176)
Reprises de provisions d'exploitation		634	315
Résultat cession d'actifs	18	122 141	1
Autres charges		(9 210)	(5 105)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	20	258 070	(138 858)
Coût de l'endettement financier brut		(40 284)	(32 485)
Produits de trésorerie		3 217	4 041
Gains et pertes nets sur instruments dérivés		1 616	(4 072)
Coût de l'endettement financier net		(35 451)	(32 516)
Autres produits et charges financiers		18 647	51 605
RÉSULTAT FINANCIER	21	(16 804)	19 089
Résultat avant impôt		241 266	(119 769)
Impôts sur les résultats	22	(98 214)	(44 669)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		143 052	(164 438)
Total part résultat net MEE	7	8 873	4 487
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS CONSERVÉES		151 925	(159 951)
Résultat net des activités cédées	19	15 955	21 175
Plus / Moins-value de distribution (IFRIC 17)	19	(3 320)	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		164 560	(138 776)
Résultat net – part du Groupe		164 560	(138 776)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT PAR ACTION	23		
De base		1,43	-1,21
Dilué		1,27	-1,21
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS CÉDÉES	23		
De base		0,11	0,18
Dilué		0,08	0,18
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS CONSERVÉES	23		
De base		1,32	-1,39
Dilué		1,19	-1,39

* Retraité des activités cédées.

2.2. Résultat global de la période

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	164 560	(138 776)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
<i>Écart de conversion</i>	29 971	23 344
- <i>dont recyclés au titre des activités cédées</i>	12 217	-
<i>Instruments dérivés</i>	17 395	22 741
- <i>Variation de la juste valeur des couvertures non échues (en vie à l'exercice précédent)</i>	19 558	17 927
- <i>Juste valeur des nouvelles couvertures de l'exercice comptabilisé en capitaux propres</i>	(3 319)	5 842
- <i>Juste valeur de la part des couvertures recyclées au compte de résultat</i>	1 156	(1 028)
<i>Variation titres AFS - Pebercan</i>	-	401
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE	211 926	(92 290)
- <i>Part du Groupe</i>	211 926	(92 290)
- <i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	0	0

III – Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010*
Résultat net consolidé des activités poursuivies		151 925	(159 951)
Charge d'impôt des activités poursuivies		98 214	44 669
Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôts		250 139	(115 282)
- Dotations (reprises) nettes des amortissements et provisions		91 469	55 934
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		30 197	39 316
- Exploration passée en charge		36 514	135 126
- Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		2 511	2 017
- Autres produits et charges calculés		(10 757)	17 151
- Plus et moins-values de cession	18	(122 141)	(1)
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		1 330	(4 487)
- Autres éléments financiers		6 219	3 770
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPÔT		285 481	133 544
Décaissement de l'impôt exigible		(24 092)	(10 832)
Variation du B.F.R. lié à l'activité		(22 258)	(15 880)
- Clients		(23 179)	(13 206)
- Fournisseurs		24 508	(34 582)
- Stocks		740	(7 417)
- Autres		(24 327)	39 325
Flux de trésorerie de l'activité opérationnelle des activités cédées		214 604	(29 413)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		453 735	77 419
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(178 585)	(308 642)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		43 880	4 887
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		(539)	(4 440)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		34	10 321
Acquisition de filiales		478	-
Augmentations de participation dans les sociétés mises en équivalence		-	-
Variation des prêts et avances consentis		145 166	(137 294)
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(589)	(6 863)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités cédées**	18	(288 075)	(113 051)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(278 230)	(555 082)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		(205)	(136 343)
Dividendes versés		(28 772)	(11 532)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		68 155	345 013
Intérêts payés		(6 226)	(3 770)
Remboursement d'emprunts		(267 445)	(205 711)
Acquisitions d'actions propres		5 255	(2 836)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement des activités cédées		17 260	201 833
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(211 978)	186 654
Incidence des variations des cours des devises		(3 774)	(42 582)
Incidence des variations des cours des devises des activités cédées		5 446	1 423
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(34 801)	(332 168)
Trésorerie à l'ouverture		95 375	427 544
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	12	60 701	95 375

* Retraité des activités cédées. ** Dont 269 149 K€ au titre de la trésorerie sortie des activités cédées.

Note 1 : Généralités

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a poursuivi la mise en application de sa démarche stratégique initiée en 2009 à la suite de la crise financière. Les nouveaux objectifs, clairement affichés, se sont traduits par le recentrage du Groupe vers des activités de production au profil moins risqué et sa capacité à générer de meilleurs *cash flow*. En parallèle, l'entreprise a réduit son exposition financière au risque d'exploration.

Cette démarche a conduit Maurel & Prom à restructurer son pourcentage de détention dans son portefeuille de domaine minier en transférant le risque financier sur des tiers, ce en contrepartie de la réduction de sa participation sur les permis ou filiales considérées. La réduction de ce risque permet néanmoins de poursuivre un programme de travaux d'exploration soutenu.

La mise en œuvre dynamique de cette stratégie a permis au Groupe de consolider son autonomie financière grâce à l'accroissement des flux de trésorerie issus de la production et à la réduction de son exposition au risque financier lié aux activités d'exploration.

Les opérations se sont donc portées sur le développement du Groupe au Gabon et sur l'augmentation de sa production ainsi que sur la poursuite des actions visant au désengagement total ou partiel des actifs risqués ou nécessitant le déploiement de lourds moyens financiers.

La production à 100 % au Gabon a été en moyenne de 18 140 bbl/j permettant au Groupe d'afficher une forte génération de trésorerie issue de ses activités, à savoir 239 M€ (hors flux de trésorerie de l'activité opérationnelle des activités cédées).

Les investissements nécessaires à l'accroissement du niveau de la production et à son évacuation ont été de 87 M€, et portent principalement sur le Gabon. Les montants investis dans l'activité d'exploration représentent 92 M€ et correspondent essentiellement à la délimitation des champs Omoc et Omoc-Nord au Gabon.

Le deuxième axe marquant de l'exercice 2011 a été la refonte du portefeuille de titres miniers du Groupe et la rationalisation de son portefeuille de participations.

Ce travail de rationalisation a conduit Maurel & Prom à céder sa filiale de services pétroliers Caroil, détenue à 100 %, ce qui a permis de dégager une trésorerie supplémentaire de 80 M€. Maurel & Prom a également réalisé la cession de sa participation dans la société Lagopetrol au titre de son activité au Venezuela et dans la société Raba XProm Energia représentant les intérêts du Groupe en Hongrie.

À la suite de la découverte du champ de Sabanero en Colombie et dans l'optique de réduire la part relative d'exposition au risque financier, le Groupe a saisi l'opportunité d'une alliance stratégique avec Pacific Rubiales

Energy. Cette alliance conclue le 17 décembre 2011 porte sur la poursuite de l'exploration du champ de Sabanero et son développement, et également sur l'engagement à participer au financement, selon certaines modalités, de l'activité des autres permis détenus par Maurel & Prom Colombie.

Dans un deuxième temps, le Groupe a cédé 50% du permis Lote 116 au Pérou à ce même Groupe. Cette opération est en cours de finalisation.

L'analyse de notre portefeuille de participation nous a amenés à travailler sur la valorisation du potentiel des actifs acquis en 2010 au Nigéria.

À l'issue d'une réflexion menée par la direction générale de la Société et son conseil d'administration, il a été constaté que la valeur de l'investissement réalisé par Seplat n'était pas pleinement reflétée dans le cours de bourse du groupe Maurel & Prom. Le conseil d'administration a donc décidé de proposer aux actionnaires Maurel & Prom de séparer l'activité d'exploration/production au Nigéria du reste des activités du Groupe afin de :

- mieux valoriser chacun des actifs majeurs du groupe Maurel & Prom, et notamment les actifs gabonais et nigériens ;
- permettre un accroissement significatif de la notoriété de MP Nigeria et une meilleure reconnaissance de la valeur de Seplat ;
- donner une meilleure visibilité et lisibilité de l'activité et des résultats de MP Nigeria et de Seplat ; et
- disposer d'une plus grande latitude pour nouer des alliances ou réaliser des rapprochements industriels au Nigéria.

Pour ce faire, le conseil d'administration de la Société a proposé de distribuer à ses actionnaires, pour chaque action Maurel & Prom, une action de MP Nigeria.

Les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale ordinaire le 12 décembre 2011 ont approuvé quasi unanimement la distribution par la Société à ses actionnaires de 100 % du capital de MP Nigeria. Depuis cette date la Société ne détient plus aucune action de MP Nigeria.

La date de détachement de la distribution et la date de règlement-livraison de la distribution sont intervenues le même jour que la date d'admission des actions de MP Nigeria aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, à savoir le 15 décembre 2011.

La distribution a été précédée de la réalisation des opérations préalables incluant notamment la réalisation d'une augmentation de capital de MP Nigeria d'un montant de 105 M€ souscrite par Maurel & Prom, lui assurant ainsi une capacité de développement autonome.

La trésorerie dégagée par l'activité et les différentes opérations de structuration, et compte tenu de la dotation en capital de MP Nigeria, ont permis au Groupe de

réduire sa dette nette de 74 M€. Celle-ci s'élève désormais à 361 M€, dont 348 M€ d'obligations convertibles.

En 2012, le Groupe focalisera ses efforts sur la poursuite de la valorisation de ses actifs, à savoir :

- (i) la montée en puissance de la production au Gabon et en Colombie ;
- (ii) la confirmation du potentiel des permis d'exploration, notamment en Colombie ;
- (iii) l'accroissement des réserves de gaz en Tanzanie ;
- (iv) la recherche de nouvelles opportunités.

À ces fins, le Groupe investira de l'ordre de 125 MUS\$ en exploration et 269 MUS\$ en développement. Ces montants seront autofinancés par la génération de trésorerie du Groupe, et notamment par le *cash flow* issu de la production au Gabon et qui devrait être supérieure à 500 MUS\$ sur la base d'une production moyenne de 19 450 bbl/j sur l'ensemble de l'année 2012.

L'ensemble de ces éléments se retrouve dans les comptes consolidés du Groupe. Les cessions du Venezuela et de 49,99 % de MP Colombie ne représentant qu'une partie mineure des éléments financiers du Groupe ont été traitées en « Résultat de cession », la distribution des titres de MP Nigeria et la cession de Caroil se retrouvent en « Résultat des actifs destinés à la vente » puisqu'ils représentaient une part importante de l'activité reflétée dans les comptes du Groupe.

Note 2 : Méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes IFRS.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Maurel & Prom au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2011 telles qu'approuvées par l'Union Européenne et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standing Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Il a été tenu compte des nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011. Ceux-ci ne présentent pas d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011. Il s'agit de :

Amendement à IAS32 relatif au classement des émissions de droits

Amendement à IFRIC14 sur le paiement d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal

IFRIC19 sur l'extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres IAS24R sur les informations à fournir au titre des parties liées

Annual Improvements 2010 sur les améliorations annuelles portées à différentes normes.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2011, telles que :

Amendement à IFRS 7 (Informations à fournir – transferts d'actifs financiers)

IFRIC20 (Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert) (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)

IFRS13 Évaluation à la juste valeur (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)

Amendement à IAS19 Avantages au personnel (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)

IAS1 Présentation des autres éléments du résultat global (applicable exercice ouvert au 01/07/2013 – non endossée)

IAS27R États financiers individuels (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)

IAS28R Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)

IFRS12 Informations à fournir sur les participations détenues dans d'autres entités (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)

IFRS10 États financiers consolidés (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)

IFRS9 (instruments financiers) (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée)

IAS12 Recouvrement des actifs sous-jacents (applicable exercice ouvert au 01/07/2011 – non endossée)

IFRS11 Partenariats (applicable exercice ouvert au 01/01/2013 – non endossée). L'application future de cette dernière norme amènera le Groupe, le cas échéant, à reconsidérer la présentation dans des partenariats.

Les normes IFRS ont été appliquées par le Groupe de manière homogène pour toutes les périodes présentées.

L'établissement des états financiers consolidés selon les normes IFRS implique que le Groupe effectue des choix comptables, procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les

produits et charges enregistrés sur la période. Des changements de faits et circonstances peuvent amener le Groupe à revoir ces estimations.

Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction du Groupe applique son jugement à la définition et à l'application de méthodes comptables qui permettent de fournir une information pertinente et fiable. Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe. Ils reflètent la substance des transactions, sont préparés de manière prudente et sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des actifs pétroliers ;
- les provisions pour remise en état des sites ;
- la comptabilisation des portages pétroliers ;
- le traitement comptable des instruments dérivés souscrits par le Groupe ;
- la reconnaissance des impôts différés actifs ;
- l'évaluation des investissements nécessaires au développement des réserves prouvées non développées, inclus dans le calcul de la dépréciation des actifs.

p./140

2.1. Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par Maurel & Prom sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé quand le pourcentage des droits de vote est supérieur à 50 % ou établi quand la société a le contrôle effectif au travers d'accords avec les partenaires.

Les soldes, les transactions, les produits et les charges intragroupe sont éliminés en consolidation.

Les entreprises dans lesquelles Maurel & Prom a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée quand le pourcentage des droits de vote est supérieur ou égal à 20 %, sauf si l'absence de participation à la gestion de la société démontre l'absence d'influence notable. Quand le pourcentage est inférieur, la consolidation par mise en équivalence s'applique dans les cas où l'influence notable peut être démontrée.

Les coentreprises sont consolidées par intégration proportionnelle.

2.2. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS3R, selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS.

Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des participations ne donnant pas le contrôle.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'identification et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire.

L'écart d'acquisition négatif résiduel doit être comptabilisé directement en résultat opérationnel net.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation systématiques à chaque clôture ; les éventuelles pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en titres mis en équivalence.

Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » indiquent que des titres mis en équivalence ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

En cas de regroupement d'entreprises réalisé par étape, les participations et/ou les actifs détenu(e)s sont évalué(e)s à leur juste valeur et l'écart éventuellement dégagé est comptabilisé en résultat (voir traitement appliqué à la cession partielle de la Colombie).

Par ailleurs, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle seront comptabilisées conformément à l'application IFRS3R et d'IAS27R.

Le Groupe n'a pas eu à opter, jusqu'à présent, pour la méthode du goodwill partiel ou du goodwill complet compte tenu de la nature des opérations intervenues depuis la publication d'IFRS3R.

2.3. Immobilisations de l'activité pétrolière

Maurel & Prom mène son activité d'exploration et de production pour partie dans le cadre de Contrats de Partage de Production (CPP). Ce type de contrat, signé avec l'État-hôte, fixe les règles de coopération (en association avec d'éventuels partenaires), de partage de production avec l'État ou la société nationale qui le représente et définit les modalités d'imposition de l'activité.

En vertu de ces accords, la Société s'engage, à hauteur de ses intérêts, à financer les opérations d'exploration et de production et reçoit en contrepartie une quote-part de la production dite cost oil ; la vente de cette part de production doit permettre de se rembourser des investissements ainsi que des coûts opérationnels engagés ; le solde de la production (profit oil) est alors partagé dans des proportions variables avec l'État ; la Société acquitte ainsi sa part d'imposition sur les revenus de ses activités.

Dans le cas de ces Contrats de Partage de Production (CPP), la Société comptabilise sa quote-part d'actifs, de revenus et de résultat par application de son pourcentage de détention dans le permis concerné.

Les principales méthodes de comptabilisation des coûts de l'activité pétrolière sont les suivantes :

Droits de recherche et d'exploitation pétrolière

Permis miniers

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur la durée estimée du permis, puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

Acquisitions de réserves

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures prouvées et probables au début du même exercice, réestimées sur la base d'une expertise indépendante.

Coûts d'exploration

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des coûts d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est

réalisée conformément à la méthode des « coûts complets » (full cost).

Les études et travaux d'exploration, y compris les coûts de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en actifs incorporels.

Les charges encourues antérieurement à la délivrance du permis d'exploration sont comptabilisées en charges.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les dépenses de forage n'ayant pas abouti à une découverte commerciale sont comptabilisées en charges à hauteur des coûts engagés dès lors qu'il est décidé d'abandonner définitivement les travaux sur la zone concernée ou sur la zone de rattachement.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en actifs corporels, selon leur nature.

Dès qu'un indice de perte de valeur surgit (échec d'un permis, dépenses ultérieures non budgétées...), un test de dépréciation est réalisé pour vérifier que la valeur comptable des dépenses engagées n'excède pas la valeur recouvrable, ce test étant réalisé au moins annuellement.

En dehors d'indices de perte de valeur, concernant les coûts d'exploration, les tests de dépréciation sont effectués dès lors que le groupe Maurel & Prom dispose des données suffisantes (basées sur le résultat des puits d'appréciation ou des travaux d'études sismiques...) pour déterminer la faisabilité technique et la viabilité commerciale ; ces tests sont effectués au niveau du champ.

Immobilisations de production pétrolière

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découvertes et ceux liés au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile...).

Cet actif figure dans la rubrique installations techniques (cf. Note 5).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon i.e. la méthode de l'unité de production. Les installations générales, i.e. qui concernent la totalité d'un champ (pipelines, unités de surface...), sont pondérées du ratio réserves prouvées/(réserves prouvées + probables), visant à prendre en compte leur dimensionnement à l'exploitation de l'ensemble des réserves prouvées et probables du champ concerné. Le taux d'amortissement retenu est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les

réserves prouvées au début du même exercice réestimées sur la base d'une expertise indépendante.

Pour les installations spécifiques, i.e. dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées de la zone.

La base d'amortissement est composée des investissements réalisés augmentés des investissements à venir nécessaires au développement des réserves prouvées non développées.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir d'analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Conformément à IAS23R dont l'application est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunts directement imputables à l'acquisition d'un actif éligible sont capitalisés lorsque les conditions définies par la norme sont remplies. Dans le cas contraire, les coûts d'emprunts ne sont pas incorporés au prix de revient d'une immobilisation en période de construction.

Coûts de remise en état des sites

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées dès lors que le Groupe a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites (cf. Note 2.18.).

Le coût actualisé de remise en état des sites est capitalisé et rattaché à la valeur de l'actif sous-jacent et amorti au même rythme que celui-ci.

Financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers

Le financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers est une opération qui consiste, dans le cadre d'une association pétrolière, à se substituer à un autre membre de l'association pour le financement de sa part dans le coût de travaux.

Lorsque les conditions contractuelles lui confèrent des caractéristiques similaires à celles des autres actifs pétroliers, le financement des coûts pétroliers pour le compte de tiers est traité comme un actif pétrolier.

En conséquence et conformément au paragraphe 47 (d) du FAS 19 usuellement appliqué dans le secteur pétrolier, les règles de comptabilisation sont celles applicables aux dépenses de même nature que la part propre du groupe (immobilisations, amortissements, dépréciation, frais d'exploitation en charges) :

- enregistrement des coûts d'exploration financés en actifs incorporels (part des associés portés comptabilisée comme la part Maurel & Prom) ;
- dans le cas de recherche n'ayant pas abouti à une mise en production : inscription de la totalité des coûts en charges ;

- dans le cas de mise en production : transfert des coûts inscrits en actifs incorporels en actifs corporels (installations techniques) ;
- la part des hydrocarbures revenant aux associés portés et servant au remboursement du portage est considérée comme un chiffre d'affaires chez l'associé qui porte ;
- les réserves correspondant aux coûts portés sont ajoutées aux réserves de l'associé qui porte les coûts ;
- amortissement des installations techniques (y compris la part des associés portés) selon la méthode de l'unité de production en intégrant au numérateur la production de la période affectée aux remboursements des coûts portés et au dénominateur la part des réserves servant à rembourser la totalité des coûts portés.

2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et figurent au bilan pour cette valeur, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'actifs incorporels amortis sur une durée allant de un à trois ans.

2.5. Autres actifs corporels

La valeur brute des autres actifs corporels correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont capitalisés lorsque l'actif concerné remplit les conditions d'éligibilité telles que définies par IAS23R.

Les amortissements sont calculés sur un mode linéaire et la durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'actifs corporels, dont les principales sont les suivantes :

- constructions : 10 ans ;
- ouvrages d'infrastructure : 8 à 10 ans ;
- appareils de forage : 3 à 20 ans ;
- installations techniques : 3 à 10 ans ;
- agencements et installations : 4 à 10 ans ;
- matériel de transport : 3 à 8 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans ; et
- mobilier de bureau : 3 à 10 ans.

Les contrats de location financement sont ceux qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur. Ces contrats sont comptabilisés à

l'actif du bilan à la juste valeur, ou si elle est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux au titre du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Ces actifs sont amortis selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location, qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus, sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

2.6. Dépréciation des actifs

Lorsque des événements indiquent un risque de perte de valeur des actifs incorporels et corporels, et à défaut au moins une fois par an, celles-ci font l'objet d'une analyse détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, cette dernière étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Les flux de trésorerie sont déterminés en fonction des réserves identifiées, du profil de production associé et des prix de vente escomptés après prise en compte de la fiscalité applicable selon les Contrats de Partage de Production.

Le taux d'actualisation retenu tient compte du risque lié à l'activité et à sa localisation géographique.

Le champ est généralement retenu comme étant l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'actif à la même date s'il n'avait pas été déprécié. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

2.7. Autres actifs financiers non courants

Les prêts et créances financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et figurent au bilan pour leur coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation, enregistrée en résultat, peut ultérieurement être reprise en résultat si les conditions qui ont conduit à cette dépréciation ont cessé d'exister.

Les titres de participation non consolidés sont classés dans la catégorie Actifs Financiers Disponibles à la Vente (cf. Note 6) et évalués initialement et en date d'arrêté à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse représentatif d'un marché liquide et ouvert ; pour les titres non cotés, des modèles d'évaluation sont utilisés ; si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective de perte durable de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat. Cette dépréciation n'est reprise en résultat qu'à la date de cession des titres considérés.

2.8. Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition ou de production. Le coût de production inclut les consommations et les coûts directs et indirects de production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (« First In First Out » ou « Premier entré, premier sorti »).

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champ, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Une provision est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

2.9. Créances clients

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur.

À la clôture, des dépréciations sont constituées en cas de risque d'irrecouvrabilité avéré.

2.10. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur de la devise fonctionnelle pour l'entité concernée à la date de l'opération. Les dettes, financements externes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur de la devise fonctionnelle pour l'entité concernée au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion en devises à ce dernier cours sont portées au compte de résultat en autres produits financiers ou autres charges financières.

Toutefois, lorsque la trésorerie en devises est uniquement affectée au financement d'un investissement étranger dans la même devise, l'impact de la réévaluation de l'investissement concerné est porté en capitaux propres.

2.11. Conversion des comptes annuels des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les éléments d'actifs et de passifs, y compris les écarts d'acquisition sur les filiales étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur le bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entreprise consolidante, dans ses capitaux propres au poste « écarts de conversion » et pour la part des minoritaires au poste « participations ne donnant pas le contrôle ».

Les écarts de conversion afférents à un investissement net dans une activité à l'étranger sont imputés directement en capitaux propres.

2.12. Instruments dérivés

Afin de couvrir le prix de vente du pétrole ou le risque de change, la société Maurel & Prom utilise des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constitués essentiellement d'options et de swaps. Ces opérations sont comptabilisées de la façon suivante :

- initialement, l'instrument financier est enregistré pour sa juste valeur ;
- à la date de clôture, la variation de juste valeur correspondant à la partie efficace (valeur intrinsèque de l'option) est enregistrée en capitaux propres recyclables ; la variation de juste valeur correspondant à la partie inefficace (valeur temps de l'option) est enregistrée en charges et produits financiers ; et
- la variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres est recyclée en résultat (autres charges et produits opérationnels) soit lorsque l'élément couvert impacte le résultat, soit à l'arrivée à terme du contrat.

La juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par les évaluations d'expert externes indépendants.

Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » amendée en 2009 établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- **Niveau 1** : cours cotés pour des actifs et passifs identiques (à ceux faisant l'objet de l'évaluation) obtenus à la date d'évaluation sur un marché actif auquel a accès l'entité ;

- **Niveau 2** : les données d'entrée sont des données observables mais qui ne correspondent pas à des cours cotés pour des actifs ou passifs identiques ;
- **Niveau 3** : les données d'entrée ne sont pas des données observables (par exemple, ces données proviennent d'extrapolations). Ce niveau s'applique lorsqu'il n'existe pas de marché ou de données observables et que l'entreprise est obligée de recourir à ses propres hypothèses pour estimer les données qu'auraient retenues les autres acteurs de marché pour évaluer la juste valeur de l'actif.

L'ensemble des valorisations par niveau de juste valeur est présenté dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.13. Trésorerie/équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme d'excédents de trésorerie.

Les achats et ventes de ces actifs sont comptabilisés à la date de leur règlement.

Les OPCVM de trésorerie gérés en valeur liquidative sont évalués à la juste valeur par le résultat conformément aux principes de suivi de ces actifs en gestion.

Les certificats de dépôt bancaire court terme sont classés en prêts et créances et comptabilisés au coût amorti.

2.14. Emprunts convertibles

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est le cas des emprunts OCEANE émis par le Groupe en juillet 2009 et juillet 2010. Conformément à IAS 32 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », ces deux composantes sont comptabilisées séparément et déterminées comme suit :

- la composante dette correspond à la valeur des *cash flow* futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion, majorée de l'impact des frais d'émission (taux d'intérêt effectif) ;
- la composante capitaux propres représente la valeur de l'option de conversion des obligations en actions. Elle est déterminée par différence entre le produit d'émission de l'emprunt et la composante dette calculée selon les modalités décrites ci-dessus ; et

- un impôt différé passif est constaté au titre de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la dette ; cet impôt différé est constitué par prélèvement sur la composante capitaux propres.

La conversion des OCEANE est inscrite dans les comptes lors de la conversion des obligations et de l'échange des actions.

2.15. Autres emprunts

Les autres emprunts sont enregistrés initialement à leur juste valeur. Ils sont inscrits au bilan pour leur coût amorti. Cette disposition a pour effet de porter les frais d'émission en déduction de la juste valeur initiale de l'emprunt. Par ailleurs, les frais financiers sont calculés sur la base du taux d'intérêt effectif de l'emprunt (c'est-à-dire du taux actuariel tenant compte des frais d'émission).

2.16. Juste valeur

Pour les besoins de présentation selon la norme IFRS7 (cf. Note 11 : Juste valeur) :

- la juste valeur des prêts et créances est déterminée par actualisation des flux de trésorerie attendus au taux de marché en vigueur à la date d'arrêté ; pour les créances d'une durée inférieure à 6 mois, la valeur au bilan représente une bonne approximation de leur juste valeur.
- la juste valeur des passifs financiers est déterminée en actualisant les flux de trésorerie restant à décaisser au taux du marché, à la date d'arrêté, pour une dette de même maturité résiduelle. Pour les dettes fournisseurs, la valeur au bilan constitue une bonne approximation de leur juste valeur.

2.17. Actions propres

Les actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Les variations de juste valeur ultérieures ne sont pas prises en compte. De même, le résultat de cession des actions propres n'affecte pas le résultat de l'exercice.

2.18. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources constitutives d'avantages économiques.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

L'obligation de remise en état des sites est comptabilisée pour la valeur actualisée du coût estimé ou de l'obligation contractuelle de démantèlement ; l'impact du passage du temps est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque.

L'effet de la désactualisation est enregistré dans le poste « Autres charges financières ».

2.19. Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les obligations du Groupe en matière de retraites et avantages assimilés se limitent au paiement de cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite ; celles-ci sont définies par les conventions collectives applicables.

Les indemnités de départ en retraite correspondent à des régimes à prestations définies. Elles sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ; et
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

2.20. Chiffre d'affaires pétrolier

Vente d'hydrocarbures

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de la production sur les gisements opérés par la Société dans le cadre de Contrats de Partage de Production comprend les livraisons de pétrole brut au titre des redevances à la production et les impôts lorsqu'ils sont effectivement liquidés dans le profit oil part de l'État (Gabon).

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens, c'est-à-dire au moment de l'enlèvement du pétrole dans les terminaux pétroliers.

Prestation de forage

Le chiffre d'affaires est constaté selon l'avancement de la prestation de forage, avancement mesuré selon la profondeur de forage et le temps de mobilisation passé.

2.21. Paiements en actions

Les options de souscription d'actions ainsi que les actions gratuites attribuées par la société Maurel & Prom à ses salariés sont comptabilisées en charges de personnel lors de leur octroi et étalées sur la durée d'acquisition des droits ; le mode d'étalement dépend des conditions d'acquisition respectives de chaque plan.

Le montant estimé de la juste valeur des options de souscription est déterminé selon la méthode Black and Scholes.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée en fonction du cours boursier du jour de l'attribution auquel est appliquée une décote le cas échéant selon les conditions du plan afin de tenir compte de l'indisponibilité liée à la durée obligatoire de conservation de ces titres.

2.22. Impôts sur les résultats

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition votés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés, résultant notamment de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que si leur recouvrement est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale pour la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ; et
- prévisions de résultats fiscaux futurs permettant d'imputer les pertes fiscales antérieures.

Suite au changement de méthode comptable précisé en note 20, la charge d'impôt intègre dorénavant l'impôt dont la société est redevable et qui est liquidé dans le Profit Oil part de l'État tel que spécifié dans les contrats de CEPP.

2.23. Résultat par action

Deux résultats par action sont présentés : le résultat net de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions des instruments donnant un accès différé au capital et ayant un effet dilutif. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du Groupe, corrigé du coût financier net d'impôt des instruments dilutifs donnant un accès différé au capital.

Les actions propres ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Note 3 : Variation de la composition du groupe

Société	Siège	Méthode de consolidation	% de contrôle	
			31/12/2011	31/12/2010
Établissements Maurel & Prom	Paris	Société consolidante	Société consolidante	
ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES				
Caroil	Paris			100,00 %
Panther Eureka Srl	Raguse, Sicile	Intégration globale	94,00 %	60,00 %
Maurel & Prom West Africa SAS	France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
M&P Gabon (ex Nyanga Mayombe)	Port-Gentil	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
M&P Etekamba Gabon	Port-Gentil	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Quartier General M&P Gabon	Port-Gentil	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Oleoducto de Colombia SA	Colombie	Intégration globale	100,00 %	-
M&P Peru	Pérou	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
M&P Venezuela SAS	France		-	100,00 %
Maurel & Prom Colombia BV	Pays Bas	Intégration proportionnelle	50,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Latin America BV	Pays Bas	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Lagopetrol	Venezuela			26,35 %
Zetah M&P Congo	Congo	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Zetah Kouilou Ltd	Nassau, Bahamas		-	15,00 %
Zetah Noubie Ltd	Nassau, Bahamas	Intégration proportionnelle	49,00 %	49,00 %
Maurel & Prom Congo S.A.	Pointe Noire, Congo	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & prom Tanzanie Ltd	Tanzanie	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Raba Xprom Energia Kft	Hongrie		-	34,30 %
Renaissance Energy	Suisse		-	35,00 %
Prestoil Kouilou	Congo	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Assistance Technique (ex Prestoil S.A.S.)	Paris, France	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom Exploration Production Tanzania Ltd	Dar es Salam, Tanzanie	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
M&P Developpement Gabon	Libreville, Gabon	Intégration globale	100,00 %	100,00 %
MP Nigeria	France		-	100,00 %
Maurel & Prom Volney 2	France	Intégration globale	100,00 %	-
Maurel & Prom Peru Holdings	France	Intégration globale	100,00 %	-
Maurel & Prom Exploration et Production BRM	France	Intégration globale	100,00 %	-
Maurel & Prom Namibia	France	Intégration globale	100,00 %	-
Tuscany	Canada	Mise en équivalence	29,05 %	-
Seplat	Lagos, Nigéria		-	45,00 %
ACTIVITÉS DIVERSES				
New Gold Mali (NGM)	Bamako, Mali	Mise en équivalence	26,00 %	26,00 %
Maurel & Prom Assistance Technique International S.A.	Genève, Suisse	Intégration globale	99,99 %	99,99 %

Cession de Maurel & Prom Colombia BV

Le 31 mars 2011, le Groupe a annoncé une alliance avec Pacific Rubiales Energy qui s'est traduite par la cession de 49,99 % de sa participation dans Maurel & Prom Colombie BV.

Les dispositions relatives à cette transaction sont expliquées dans la note « Résultat de cession ».

Cession de Maurel & Prom Venezuela SAS

Le Groupe a conclu le 21 mars 2011 un accord aux termes duquel Maurel & Prom cède à une société du Groupe Integra (Argentine) sa filiale Maurel & Prom Venezuela, qui détient 26,35 % de l'entreprise mixte Lagopetrol. Cette opération a été conclue pour un montant de 37,5 M€. Compte tenu du facteur d'incertitude portant sur les dates effectives de règlement, la société a décidé de provisionner à concurrence de 25 M€ (66%) la créance correspondante (cf. Note 18 – Résultat de cession).

Fin du processus de liquidation de Renaissance Energy.

La société a été définitivement liquidée en date du 23 mars 2011.

Caroil

Le 21 juin 2011, Maurel & Prom et Tuscany International Drilling Inc., société canadienne de services pétroliers cotée à Toronto, ont annoncé la signature d'un accord selon lequel Tuscany Rig Leasing S.A., filiale à 100 % de Tuscany, achète la totalité des titres de Caroil SAS, filiale de forage de Maurel & Prom.

Cet accord a donné lieu à la cession, le 15 septembre de Caroil SAS à Tuscany International Drilling, dans les termes et conditions définis le 21 juin.

Au terme de cette transaction, Maurel & Prom cède l'intégralité de sa participation dans Caroil et prend une participation à hauteur de 29,05 % dans Tuscany International Drilling.

Les dispositions relatives à cette transaction sont expliquées dans la note « Résultat des activités cédées » et les principes comptables appliqués sont conformes à la norme IFRS5.

Cession de Raba XProm Energia Kft

La filiale Raba XProm Energia Kft a été cédée en date du 29 mars 2011 avec abandon du compte courant.

Pour rappel, le Groupe détenait 34,3 % de cette société mais la consolidait à hauteur de 63,63 % en tenant compte de la part du partenaire porté défaillant.

Distribution de MP Nigeria

Maurel & Prom a procédé à la distribution de sa filiale MP Nigeria, dont l'intégralité des titres a été admise à la cotation sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris le 15 décembre.

En conséquence, MP Nigeria, et sa filiale directe Seplat, détenue par MP Nigeria à hauteur de 45 %, ont cessé de faire partie du groupe Maurel & Prom à compter du 15 décembre 2011.

Les dispositions relatives à cette opération sont expliquées dans la note « résultat des activités cédées et les principes comptables appliqués sont conformes à la norme IFRS5.

Note 4 : Actifs incorporels

Évolution des actifs incorporels En milliers d'euros	Écarts d'acquisition	Droits de recherche et d'exploitation pétrolière	Coûts d'exploration	Autres	Total
VALEUR BRUTE AU 01/01/2010	6 403	122 217	361 888	1 925	492 433
<i>Investissements d'exploration</i>	-	64 884	244 631	669	310 184
<i>Cessions / Diminutions</i>	-	-	(4 884)	-	(4 884)
<i>Exploration passée en charges</i>	-	-	(135 126)	-	(135 126)
<i>Acquisitions de filiales</i>	-	-	-	-	-
<i>Cessions de filiales</i>	-	-	-	-	-
<i>Écarts de conversion</i>	-	8 483	15 663	32	24 178
<i>Transferts</i>	-	36	(63 571)	-	(63 535)
VALEUR BRUTE AU 31/12/2010	6 403	195 620	418 600	2 626	623 248
<i>Investissements d'exploration</i>	-	-	91 105	677	91 782
<i>Cessions / Diminutions</i>	-	(34)	(422)	(118)	(574)
<i>Exploration passée en charges</i>	-	-	(37 427)	-	(37 427)
<i>Variations de périmètre</i>	-	(65 785)	(16 455)	(81)	(82 321)
<i>Variations de juste valeur</i>	-	64 560	-	-	64 560
<i>Écarts de conversion</i>	-	12 657	13 036	(25)	25 668
<i>Transferts</i>	-	-	(763)	(164)	(927)
VALEUR BRUTE AU 31/12/2011	6 403	207 018	467 675	2 915	684 010
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 01/01/2010	-	6 315	26 939	1 448	34 702
<i>Dotations aux amortissements</i>	-	8 436	79 680	298	88 414
<i>Cessions / Reprises</i>	-	-	-	-	-
<i>Exploration passée en charges</i>	-	-	-	-	-
<i>Écarts de conversion</i>	-	213	2 137	5	2 355
<i>Variations de périmètre</i>	-	-	-	-	-
<i>Cessions de filiales</i>	-	-	-	-	-
<i>Transferts</i>	-	14	(22 861)	-	(22 847)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/2010	-	14 978	85 895	1 751	102 624
<i>Dotations aux amortissements</i>	-	7 297	13 659	408	21 364
<i>Cessions / Reprises</i>	-	-	(4)	-	(4)
<i>Exploration passée en charges</i>	-	-	(913)	-	(913)
<i>Écarts de conversion</i>	-	903	490	(10)	1 383
<i>Variations de périmètre</i>	-	(3 271)	-	(83)	(3 354)
<i>Transferts</i>	-	-	-	(194)	(194)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/2011	-	19 907	99 127	1 872	120 906
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2011	6 403	187 111	368 548	1 043	563 103
<i>Valeur nette comptable au 31/12/2010</i>	6 403	180 642	332 705	875	520 625

Investissements d'exploration

Les acquisitions d'actifs incorporels s'élèvent au 31 décembre 2011 à 91 782 K€, les principaux investissements de la période concernent :

- Les investissements réalisés au Gabon concernant les travaux d'exploration effectués sur le permis d'Omoueyi pour 49 975 K€, relatifs majoritairement aux forages de puits sur Maroc et Maroc Nord hors AEE ONAL ;
- les dépenses réalisées sur Maurel & Prom Colombia BV pour 25 609 K€ (en quote-part Maurel & Prom depuis le 1^{er} avril 2011 suite à l'opération de cession de 49,99 % des actifs à Pacific Rubiales Energy). Celles-ci correspondent principalement à des acquisitions sismiques sur le permis COR-15 et à des coûts de forage sur les permis Muisca, CPO-17 et Sabanero ;
- les dépenses d'exploration engagées au Pérou sur le bloc 116 pour 1 817 K€. Ces dépenses intègrent notamment des études géologiques et géophysiques (G&G) et des coûts relatifs à des études environnementales en prévision des forages attendus en 2012 et 2013 ;
- les dépenses d'exploration réalisées par le siège sur le permis Lavignolle pour 2 373 K€.

Exploration passée en charges

Au 31 décembre 2011, les coûts d'exploration passés en charges s'élèvent à 36 511 K€ en valeur nette et concernent :

Tangara (Colombie)	2 246
Peyrot Lavignolle (France)	940
Bigwa Rufiji Mafia (Tanzanie)	30 517
<i>dont puits Mafia deep</i>	<i>26 418</i>
Mandawa (Tanzanie)	704
Marine 3 (Congo)	2 104
	36 511

Variations de périmètre

La variation de périmètre sur les actifs incorporels s'explique par les mouvements de périmètre intervenus avec :

- la cession de 49,99 % de notre participation en Colombie pour -16 209 K€ net (l'impact est de -16 323 K€ sur la valeur brute des actifs incorporels et de +114 K€ sur les amortissements). Ces mouvements correspondent à la sortie de 100 % des actifs et à l'entrée de 50,001 % des actifs conformément à l'application d'IFRS3R ;
- la distribution des actifs nigériens du groupe pour -62 351 K€ net (l'impact est de -65 597 K€ sur la valeur brute des actifs incorporels et de +3 246 K€ sur les amortissements)

(cf. la note « Résultat des actifs cédés »).

Variations de juste valeur

Conformément à l'application d'IAS27R, la cession de 49,99 % de la société Maurel & Prom Colombia BV au cours du premier semestre 2011, a conduit à valoriser la quote-part des actifs incorporels cédés à la juste valeur, générant un impact de revalorisation de 64 560 K€.

Amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements et provisions de la période constatées au titre des déplétions de réserves concernent le Gabon (Onal) à hauteur de 2 521 K€ et le Nigéria pour 2 252 K€.

Au 31 décembre 2011, l'amortissement des permis miniers s'élève à 2 523 K€.

Les actifs d'exploration détenus en Syrie (hormis le permis d'exploration) ont été totalement dépréciés pour un montant de 10 178 K€.

Le puits Nemqueteba en Colombie sur le permis de Muisca a été déprécié à hauteur de 3 485 K€. L'analyse technique des résultats de ce puits est en cours à ce stade.

Écarts de conversion

La réévaluation des actifs détenus en dollars au taux de clôture conduit à la constatation d'un écart de conversion positif de 24 285 K€ en valeur nette.

Présentation des actifs incorporels par permis en valeur nette comptable

En milliers d'euros	Forage	Études	Total	Droits de recherche et d'exploitation pétrolière / Écarts d'acquisition	Autres	Total actifs incorporels
Permis						
<i>Gabon – Omoueyi</i>	179,3	65,3	244,6	103,9	-	348,5
<i>Gabon – Etekamba</i>	8,4	9,2	17,6	0,7	-	18,3
<i>Gabon – Nyanga Mayombe</i>	-	-	0,0	1,5	-	1,5
<i>Gabon – Kari</i>	-	1,7	1,7	0,9	-	2,6
<i>Tanzanie – Bigwa Rufiji Mafia (BRM)</i>	21,1	20,1	41,2	0,3	-	41,5
<i>Pérou – Bloc 116</i>		6,6	6,6	-	-	6,6
<i>Colombie</i>	23,8	15,7	39,5	70,9	-	110,4
<i>Tanzanie – Mnazi Bay</i>	-	-	0,0	5,6	-	5,6
<i>Syrie – Al Asi</i>	-	-	0,0	1,4	-	1,4
<i>Congo – Noumbi</i>	-	13,5	13,5	1,3	-	14,8
<i>Congo – Marine 3</i>	-	-	0,0	-	-	0,0
<i>Autres permis</i>	1,5	2,3	3,8	7	1,1	11,9
TOTAL	234,1	134,4	368,5	193,5	1,1	563,1
<i>Goodwill et réserves</i>	-	-	174	-	-	-
<i>Droits miniers</i>	-	-	13	-	-	-
<i>Autres incorporels – Panther</i>	-	-	6	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	193	-	-	-

Note 5 : Actifs corporels**Évolution des actifs corporels**

En milliers d'euros	Terrains et constructions	Installations techniques	Acomptes et immobilisations en cours	Autres immobilisations	Total
VALEUR BRUTE AU 01/01/2010	3 322	572 671	17 992	14 638	608 623
<i>Investissements de développement / prod.</i>	754	132 207	21 677	7 209	161 847
<i>Actifs de démantèlement</i>	-	(7 944)	-	-	(7 944)
<i>Cessions / Diminutions</i>	-	(17)	-	(64)	(81)
<i>Mise au rebut</i>	-	(3 494)	-	(4)	(3 498)
<i>Variations de périmètre</i>	-	-	-	-	-
<i>Cessions de filiales</i>	-	-	-	-	-
<i>Écarts de conversion</i>	15	44 908	1 469	751	47 143
<i>Transferts</i>	(73)	91 073	(30 001)	(62)	60 937
VALEUR BRUTE AU 31/12/2010	4 018	829 404	11 137	22 468	867 027
<i>Investissements de développement / prod.</i>	1 866	85 094	10 798	1 946	99 704
<i>Actifs de démantèlement</i>	-	3 946	-	-	3 946
<i>Cessions / Diminutions</i>	(32)	(181)	-	(167)	(380)
<i>Mise au rebut</i>	-	(2 154)	(333)	(10)	(2 497)
<i>Variations de périmètre</i>	87	(258 798)	(8 958)	(3 798)	(271 467)
<i>Écarts de conversion</i>	100	24 050	(232)	249	24 167
<i>Transferts</i>	(381)	15 101	(11 326)	(3 633)	(239)
VALEUR BRUTE AU 31/12/2011	5 658	696 462	1 086	17 055	720 261
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 01/01/2010	216	58 064	-	2 911	61 191
<i>Dotations aux amortissements</i>	380	56 889	-	1 312	58 581
<i>Cessions / Reprises</i>	(2)	(2 063)	-	(62)	(2 127)
<i>Mise au rebut</i>	-	-	-	(5)	(5)
<i>Écarts de conversion</i>	2	3 820	-	77	3 899
<i>Variations de périmètre</i>	-	-	-	-	-
<i>Cessions de filiales</i>	-	-	-	-	-
<i>Transferts</i>	(23)	22 729	-	(63)	22 643
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/2010	573	139 439	-	4 170	144 182
<i>Dotations aux amortissements</i>	331	66 263	-	1 262	67 856
<i>Cessions / Reprises</i>	-	(2 146)	-	(69)	(2 215)
<i>Mise au rebut</i>	-	(281)	-	(8)	(289)
<i>Écarts de conversion</i>	(23)	5 206	-	(12)	5 171
<i>Variations de périmètre</i>	127	(80 428)	-	(1 669)	(81 970)
<i>Transferts</i>	(262)	486	-	(270)	(46)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31/12/2011	746	128 539	-	3 404	132 689
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2011	4 912	567 923	1 086	13 651	587 572
<i>Valeur nette comptable au 31/12/2010</i>	3 446	689 964	11 137	18 298	722 845

Investissements de développement/production

Les investissements corporels de la période qui s'élèvent à 99 704 K€ concernent pour l'essentiel :

- les investissements de production réalisés sur le permis Omoueyi pour 80 055 K€. Ils concernent principalement les coûts de développement réalisés pour le champ Onal. Il s'agit notamment d'investissements dans les infrastructures de production, dans les plates-formes, et d'investissements réalisés au titre des forages et compléments ;
- les investissements réalisés par Caroil avant la cession pour 10 996 K€ ;
- les investissements réalisés en Colombie concernent le permis Sabanero 3 850 K€. Ils sont destinés aux cinq sites de production afin de développer les infrastructures et les plates-formes ;
- les investissements réalisés en Tanzanie sur le permis de Mnazi Bay concernent le programme de puits et plus particulièrement le premier approvisionnement pour 1 447 K€.

Mise au rebut

Au cours de l'année 2011, l'établissement congolais de Caroil a mis au rebut des actifs corporels pour une valeur nette de 2 208 K€ (valeur brute de 2 497 K€ et amortissements pour 289 K€).

Actifs de démantèlement

Les actifs de démantèlement comptabilisés au titre du permis Omoueyi augmentent de 543 K€.

Au Nigéria a été constaté pour la première fois un actif de démantèlement d'un montant de 3 388 K€, dans le cadre d'une évaluation.

Amortissements et dépréciations

Les dotations de 66 263 K€ comptabilisées au titre des amortissements des installations techniques concernent essentiellement l'amortissement des Rigs de Caroil pour 7 420 K€, la déplétion des immobilisations des champs du permis Omoueyi pour 46 401 K€ et des champs nigériens pour 11 899 K€.

Variation de périmètre

La variation de périmètre nette s'élève à -189 497 K€ et correspond essentiellement à la cession de Caroil pour -122 299 K€ et de Seplat pour -67 198 K€.

Écarts de conversion

La réévaluation des actifs détenus en dollars au taux de clôture conduit à la constatation d'un écart de conversion positif de 18 996 K€ en valeur nette.

Tests de perte de valeur

Les tests de contrôle de la valorisation des actifs pétroliers effectués confirment l'absence de perte de valeur. Ces tests ont porté sur les actifs gabonais (permis d'Omoueyi et de Banio) dont la valeur comptable s'élève à 926 M€.

Ils ont été conduits en appliquant la méthodologie suivante :

Les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT). Au Gabon, le regroupement se fait au niveau des permis. Les UGT incluent l'ensemble des actifs, corporels et incorporels, concourant à la génération des flux de trésorerie (réserves, goodwill, dépenses d'exploration, équipements industriels). Les incorporels testés dans le cadre de ces évaluations représentent 350 M€ soit 62 % des actifs incorporels. Les autres actifs incorporels, composés d'actifs d'exploration, sont comptabilisés et évalués selon la méthode du full cost telle que décrite en note 2 « Principes et méthodes comptables ».

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des profils de production des réserves certifiés par le cabinet De Golyer Mac Naughton. Le Groupe retient une probabilité de 100 % de produire les réserves prouvées (P1) et de 50 % de produire les réserves probables (P2). S'agissant du cours du baril à terme, la Direction du Groupe a privilégié un cours de 100 US\$ correspondant à sa meilleure estimation du cours futur du baril sur le long terme. Un cours du baril inférieur de 25 % à ce cours de 100 US\$ n'entraînerait pas de perte de valeur (sauf pour le champ de Nyanga Mayombé).

Les taux d'actualisation sont déterminés sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe estimé à partir de données de marché et des risques spécifiques aux actifs testés. Un taux d'actualisation de 13 % a été retenu. Un taux d'actualisation supérieur de 25 % n'entraînerait pas de perte de valeur (sauf pour le champ de Nyanga Mayombé).

Note 6 : Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Total
VALEUR AU 01/01/2010	10 202	10 828	21 030
<i>Variations de périmètre</i>	-	-	-
<i>Augmentation</i>	-	54 841	54 841
<i>Diminution</i>	(10 354)	(3 521)	(13 875)
<i>Dépréciations</i>	-	-	-
<i>Juste valeur</i>	-	-	-
<i>Reprises de dépréciation</i>	1 067	-	1 067
<i>Écarts de conversion</i>	-	31	31
<i>Transferts</i>	-	(869)	(869)
VALEUR AU 31/12/2010	915	61 311	62 226
<i>Variations de périmètre</i>	(85)	(245)	(330)
<i>Augmentation</i>	554	2 011	2 565
<i>Diminution</i>	-	(55 853)	(55 853)
<i>Dépréciations</i>	-	(3)	(3)
<i>Juste valeur</i>	-	-	-
<i>Reprises de dépréciation</i>	10	238	248
<i>Écarts de conversion</i>	-	(8)	(8)
<i>Transferts</i>	-	(1)	(1)
VALEUR AU 31/12/2011	1 394	7 450	8 844

p./154

Actifs financiers disponibles à la vente

L'augmentation des actifs financiers disponibles à la vente correspond à :

- l'acquisition de titres MP Nigeria par Maurel & Prom Assistance Technique International pour 293 K€ postérieurement au 15 décembre 2011 ;

Prêts et créances non courants

La variation de ce poste est principalement due à :

- la comptabilisation de la part à plus d'un an de la créance relative au complément de prix de la cession de 49,99 % de la Colombie pour 1 984 K€. La créance totale comptabilisée au 31 décembre 2011 s'élève à 33 214 K€ ;

- la diminution du dépôt de garantie relatif au tirage de l'emprunt RBL, correspondant à 5 % du montant tiré (-8 134 K€) s'élevant à 3 091 K€ au 31 décembre 2011 ;
- la diminution de 11 401 K€ des comptes de dépôts de garantie versés par le siège sur les garanties de travaux en Colombie. Ces dépôts s'élèvent à 1 853 K€ au 31 décembre 2011 ;
- la distribution de MP Nigeria, conduisant à la sortie de la part à plus d'un an des partenaires sur le financement apporté par MP Nigeria à sa filiale Seplat, détenue à 45 % (-34 942 K€).

Note 7 : Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2011 sont mises en équivalence les sociétés Tuscany International Drilling, dans laquelle Maurel & Prom a pris une participation à hauteur de 29,05 % suite à la cession de Caroil (voir note « Résultat des activités cédées ») et New Gold Mali.

Les sociétés Lagopetrol et Raba Xprom Energy ont été cédées au cours de l'exercice 2011 (voir note « Variation de la composition du Groupe »).

En milliers d'euros Au 31/12/2010	Quote part de capitaux propres	Valeur au bilan	Dont quote-part de résultat dans l'exercice
<i>Lagopetrol</i>	41 894	41 894	4 689
<i>New Gold Mali</i>	-	-	(166)
<i>Raba Xprom Energia Kft</i>	(1 903)	(1 903)	(36)
TOTAL	39 991	39 991	4 487

En milliers d'euros Au 31/12/2011	Quote part de capitaux propres	Valeur au bilan	Dont quote-part de résultat dans l'exercice
<i>New Gold Mali</i>	-	-	(428)
<i>Tuscany International Drilling</i>	81 031	81 031	(902)*
TOTAL	81 031	81 031	(1 330)

* La première consolidation de Tuscany International Drilling a conduit au dégagement d'un badwill d'un montant de 10 203 K€, enregistré en résultat des mises en équivalence. N'est présenté sur cette ligne que le résultat net de la période de Tuscany International Drilling, à l'exclusion de ce badwill.

Informations financières au 31 décembre 2011

En milliers d'euros	New Gold Mali	Tuscany International Drilling
<i>Actifs</i>	3 580	505 073
<i>Passifs*</i>	14 062	226 138
<i>Chiffre d'affaires</i>	-	67 179
RÉSULTAT NET	(1 644)	(3 106)

* Hors situation nette.

Note 8 : Stocks

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<i>Stocks hydrocarbures</i>	7 313	2 997
<i>En-cours</i>	-	-
<i>Consommables</i>	1 927	11 951
TOTAL	9 240	14 948
<i>À déduire dépréciation</i>	-	-
VALEUR NETTE	9 240	14 948

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2011 a diminué de 5 708 K€ par rapport au 31 décembre 2010.

La variation s'explique principalement par la cession de l'activité forage de Caroil (-5 073 K€).

Note 9 : Clients et autres actifs courants

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<i>Créances clients - activité pétrolière et gazière</i>	59 591	46 035
<i>Créances clients - activité forage</i>	-	24 203
<i>Autres</i>	655	846
TOTAL	60 246	71 084
<i>À déduire dépréciation</i>	-	-
VALEUR NETTE	60 246	71 084

L'encours clients relatif aux ventes d'hydrocarbures correspond essentiellement aux créances sur la Socap (Groupe Total) et Sogara auxquelles sont vendues la production réalisée sur les champs du permis d'Omoueyi (58 304 K€) et aux créances sur Perenco à qui est vendue la production du champ Banio (1 004 K€).

À la suite de la cession de Caroil le 15 septembre 2011, il n'existe plus de créances relatives à l'activité forage dans les comptes du Groupe.

Les autres actifs financiers et non financiers courants se composent des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs financiers courants		
<i>Avoirs à recevoir</i>	-	351
<i>Créances sur participations et associations</i>	40 611	77 147
<i>Prêts et autres</i>	1 123	125 800
<i>Débiteurs divers</i>	100 867	101 741
VALEUR BRUTE	142 601	305 039
<i>À déduire dépréciation</i>	(71 164)	(44 617)
VALEUR NETTE	71 437	260 422
Autres actifs courants	31/12/2011	31/12/2010
<i>Avances et acomptes</i>	3 702	2 183
<i>Charges constatées d'avance</i>	1 311	3 863
<i>Créances fiscales et sociales (hors IS)</i>	21 566	32 257
<i>Autres actifs</i>	4 423	5 866
VALEUR BRUTE	31 002	44 169
<i>À déduire dépréciation</i>	-	-
VALEUR NETTE	31 002	44 169

Créances sur participations et associations

La variation du poste « Créances sur participations et associations » est essentiellement liée à la distribution de MP Nigeria, conduisant à constater une diminution de 37 925 K€.

Au 31 décembre 2011, ce poste est constitué principalement :

- d'un compte courant sur le permis Tilapia devenu hors groupe suite à la rétrocession des intérêts le 29 avril 2009, pour un montant de 16 834 K€ (dont 249 K€ d'intérêts courus). Ce compte courant est intégralement déprécié ;
- du compte courant avec New Gold Mali pour 10 648 K€, société mise en équivalence. Ce compte courant est intégralement déprécié ;
- du compte courant du partenaire sur le permis Mnazi Bay pour 7 313 K€.

Prêts et autres

Au 31 décembre 2011, la variation du poste « Prêts et autres » s'élève à -124 677 K€. Cette variation est composée essentiellement du remboursement du collatéral versé à la BNP en garantie du financement de l'acquisition des actifs nigérian par la société SEPLAT, pour un montant de 167 000 KUS\$ (équivalent à 124 981 K€ au 31 décembre 2010).

Débiteurs divers

Au 31 décembre 2011, le solde des débiteurs divers est principalement composé des éléments suivants :

- de la part à moins d'un an de la créance comptabilisée sur 2011 relative au complément de prix de la cession de 49,99 % de la Colombie pour 31 230 K€. La créance totale s'élève à 33 214 K€ ;
- de la comptabilisation sur l'exercice 2011 de la créance à recevoir d'Intégra au titre de la cession de Maurel & Prom Venezuela pour 37 500 K€ dépréciée à hauteur de 25 000 K€ ;
- du transfert des créances de la société Panther aux autres partenaires pour 9 024 K€ faisant suite à un abandon de créance à hauteur de la participation du groupe Maurel & Prom dans la société Panther. Cette créance ainsi que les intérêts courus (2 245 K€) qui y sont rattachés ont été dépréciés en totalité ;

- des créances diverses détenues par la société Maurel & Prom Gabon Omoueyi pour 8 934 K€ dont 8 869 K€ au titre des refacturations de coûts au partenaire Tullow ;

Sur l'exercice 2011, la créance relative au complément de prix à recevoir d'Ecopetrol pour un montant de 48 645 K€ a été réglée. Ce complément de prix calculé sur le prix moyen du baril de pétrole sur 2010 faisait suite à la cession de Hocol Petroleum Ltd (Hocol Colombie) qui a eu lieu en 2009.

L'impact de la cession de Caroil et de la distribution de MP Nigeria conduit à une diminution de -15 194 K€ (respectivement -1 019 K€ et -14 175 K€).

Dépréciation des autres actifs financiers courants

La principale variation de ce poste concerne le provisionnement de la créance à recevoir d'Intégra dans le cadre de la cession de Maurel & Prom Venezuela (dépréciation de 25 000 K€).

Créances fiscales et sociales

Les créances fiscales et sociales du groupe diminuent de 10 691 K€. Cette diminution est le fait :

- de la cession de Caroil pour -5 337 K€ ;
- d'une diminution des créances de TVA en Tanzanie pour 5 085 K€, cette diminution fait suite à la fin des opérations de forage sur les permis Bigwa-Rufiji-Mafia, aux encaissements obtenus et à l'impact de la réévaluation de ces créances détenues en devise locale ;

Autres actifs

Au 31 décembre 2011, le solde des autres actifs comprend essentiellement les charges à répartir relatives aux coûts de mise en place du RBL « Reserve Based Loan » conclu en 2009 et souscrit dans le cadre du financement des acquisitions des actifs au Nigéria (3 879 K€).

Note 10 : Instruments financiers

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010
	Courant	Non courant	Total	Total
INSTRUMENTS FINANCIERS (ACTIFS)	5 323	1 186	6 509	3 931
<i>Instruments de taux</i>	-	-	-	-
<i>Instruments de change</i>	-	-	-	-
<i>Instruments sur hydrocarbures</i>	5 323	1 186	6 509	3 931
INSTRUMENTS FINANCIERS (PASSIFS)	16 506	2 974	19 480	44 426
<i>Instruments de taux</i>	-	-	-	-
<i>Instruments de change</i>	-	-	-	-
<i>Instruments sur hydrocarbures</i>	16 506	2 974	19 480	44 426
TOTAL	(11 183)	(1 788)	(12 971)	(40 495)

Le Groupe a recours, dans le cadre de ses activités courantes, à des instruments financiers pour diminuer son exposition au risque de fluctuation des cours du pétrole et, dans une moindre mesure, des cours de change des devises.

Différents instruments sont utilisés parmi lesquels des contrats sur les marchés organisés ou de gré à gré tels que futures, opérations à terme, swaps et options.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en capitaux propres conformément aux normes IFRS, notamment IAS 32&39.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés d'énergie sont toutes hiérarchisées en niveau 2, correspondant à l'utilisation de prix basés sur des données observables.

Instruments dérivés sur hydrocarbures

Les dérivés utilisés afin de réduire l'exposition au risque de variation du cours des hydrocarbures sont globalement de 2 types :

- des swaps vendeurs de brut fixant pour un volume et une période donnée le prix de vente du baril ;
- des produits plus sophistiqués combinant ventes de swaps et options de façon à fixer le prix de vente du baril tout en permettant de bénéficier dans une certaine mesure d'une évolution favorable du marché.

Bien que s'inscrivant dans une logique de couverture économique, ces produits dérivés, dès lors qu'ils présentent certaines caractéristiques optionnelles, peuvent ne pas être éligibles en totalité ou en partie à un traitement en comptabilité de couverture en IFRS. Pour cette raison, on trouvera au sein du portefeuille des couvertures des instruments dérivés traités sur le plan comptable comme des instruments de trading.

Les couvertures mises en place fin 2008 et début 2009 dans le cadre du démarrage de la production au Gabon et dont le volume a représenté 8 750 bbls par jour en 2009, 7 500 barils au 1^{er} semestre 2010 et 6 750 barils au second semestre 2010 sont en grande partie arrivées à échéance. Ne subsistent sur 2011 que 2 dérivés portant sur 2 500 bbls par jour, arrivés à échéance 31 décembre 2011.

Au vu de la montée en puissance de la production gabonaise et de l'intégration de la production nigériane, de nouvelles couvertures ont été mises en place fin 2010 et début 2011. Les volumes additionnels couverts restent marginaux : 2 000 bbl/j en 2011, 6 000 en 2012 et 2 000 en 2013.

Les caractéristiques des instruments dérivés en place sont détaillées dans le tableau page suivante :

Liste des contrats de dérivés pétrole au 31 décembre 2011

Nature du contrat	Produit synthétique	Contrepartie	Traitement comptable	Date départ	Date fin	Cours de vente
Swap vente		Calyon	couverture		31/12/11	62,00
Swap vente		Calyon	couverture		31/12/11	62,15
Swap vente	Cancellable swap	Calyon	couverture	01/01/11	31/12/12	91,00
Vente SWAPTION		Calyon	trading	01/01/11	31/12/11	91,00
Vente asian put	3 ways	Calyon	trading	01/01/11	31/12/13	59,00
Option achat call		Calyon	trading	01/01/11	31/12/13	80,70
Option vente call		Calyon	trading	01/01/11	31/12/13	100,00
Swap vente		Calyon	couverture	01/01/11	31/12/13	80,00
Option vente put *	4 ways	BNP	trading	01/01/12	31/12/12	59,00
Option achat put *		BNP	trading	01/01/12	31/12/12	80,00
Option vente call *		BNP	trading	01/01/12	31/12/12	110,00
Option achat call *		BNP	trading	01/01/12	31/12/12	143,00
Swap vente		Natixis	couverture	31/01/11	31/12/11	97,05
Achat de put	3 ways	Natixis	trading	01/01/12	31/12/13	80,00
Achat de call		Natixis	trading	01/01/12	31/12/13	105,00
Vente de call		Natixis	trading	01/01/12	31/12/13	146,00
Swap vente	3 ways	Standard	couverture	01/01/12	31/12/12	101,50
Vente asian put		Standard	trading	01/01/12	31/12/12	85,00
Achat de call		Standard	trading	01/01/12	31/12/12	135,00
Swap vente	3 legged swap	Natixis	couverture	01/02/11	31/12/11	99,00
Vente put		Natixis	trading	01/02/11	31/12/11	85,00
Achat call		Natixis	trading	01/02/11	31/12/11	135,00
Swap vente		Calyon	couverture	01/01/12	31/12/12	105,00
Swap vente		Calyon	couverture	01/01/12	31/12/12	104,00
Swap vente		Natixis	trading	01/01/12	31/12/13	111,50
Vente put		Natixis	couverture	01/01/12	31/12/13	85,00
Swap vente		Natixis	couverture	01/01/12	31/12/12	106,20
Vente put		Natixis	trading	01/01/12	31/12/12	80,00
Swap vente		BNP	couverture	01/01/12	31/12/12	102,00
Vente put		BNP	trading	01/01/12	31/12/12	75,00
Swap vente		Natixis	trading	01/01/12	31/12/12	108,20
Vente put		Natixis	couverture	01/01/12	31/12/12	75,00

La réévaluation au prix de marché de ces diverses opérations au 31 décembre 2011 a conduit à enregistrer un actif de 6,5 M€ et un passif de 16,2 M€.

Qualité	MTM décembre 2011 (en M€)	bbl/j		
		2011	2012	2013
<i>Brent</i>	-	500	-	-
<i>Brent</i>	-	2 000	-	-
<i>Brent</i>	-2,0	500	500	-
<i>Brent</i>	0,0	-	-	-
<i>Brent</i>	3,3	-	-	-
<i>Brent</i>	-	-	-	-
<i>Brent</i>	-	-	-	-
<i>Brent</i>	-6,5	500	500	500
<i>Brent</i>	-	-	-	-
<i>Brent</i>	-1,5	-	500	500
<i>Brent</i>	-	-	-	-
<i>Brent</i>	-	-	-	-
<i>Brent</i>	-	458	-	-
<i>Brent</i>	0,0	-	500	500
<i>Brent</i>	0,0	-	-	-
<i>Brent</i>	0,0	-	-	-
<i>Brent</i>	-0,5	-	500	-
<i>Brent</i>	-0,5	-	-	-
<i>Brent</i>	0,3	-	-	-
<i>Brent</i>	-1,3	458	-	-
<i>Brent</i>	-	-	-	-
<i>Brent</i>	-	-	-	-
<i>Brent</i>	-	-	500	-
<i>Brent</i>	-0,2	-	500	-
<i>Brent</i>	-1,7	-	500	500
<i>Brent</i>	2,4	-	-	-
<i>Brent</i>	0,1	-0	500	-
<i>Brent</i>	-0,4	-	-	-
<i>Brent</i>	-0,9	-	1 000	-
<i>Brent</i>	-0,6	-	-	-
<i>Brent</i>	-0,3	-	500	-
<i>Brent</i>	0,4	-	-	-
MTM portefeuille	-9,7			
<i>Dont dérivés actifs</i>	6,5			
<i>Dont dérivés passifs</i>	-16,2			
Volumes couverts		4 417	6 000	2 000
Cours moyen de couverture (en US\$)		75	98	88

Réserve de juste valeur en capitaux propres

L'impact sur les capitaux propres des dérivés de couverture est présenté dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Impact des instruments financiers sur les capitaux propres		
RÉSERVE DE LA JUSTE VALEUR À L'OUVERTURE	(28 099)	(50 840)
<i>Variation de la part des couvertures non échues (en vie à la clôture de l'exercice précédent)</i>	19 126	25 659
<i>Juste valeur des nouvelles couvertures de l'exercice comptabilisées en capitaux propres</i>	(3 319)	5 842
<i>Juste valeur de la part des couvertures recyclées au compte de résultat</i>	1 156	(10 712)
<i>Impôt différé</i>	-	-
<i>Effet change</i>	433	1 952
RÉSERVE DE LA JUSTE VALEUR À LA CLÔTURE	(10 703)	(28 099)
MOUVEMENT DE LA PÉRIODE EN CAPITAUX PROPRES (Hors effet de change)	16 963	20 789
<i>Taux de clôture 31/12/2010</i>	1,3362	-
<i>Taux moyen 31/12/2011</i>	1,3922	-
<i>Taux de clôture 31/12/2011</i>	1,2939	-

p./162

Note 11 : Juste valeur

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Les différentes catégories d'actifs financiers (hors instruments financiers) au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 sont présentées dans les tableaux suivants :

En milliers d'euros	31/12/2011			
	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Total bilan	Juste valeur
<i>Autres actifs financiers non courants</i>	1 393	7 451	8 844	8 844
<i>Clients et comptes rattachés</i>	-	60 246	60 246	60 246
<i>Autres actifs financiers courants</i>	-	71 437	71 437	71 437
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	-	60 771	60 771	60 771
TOTAL VALEUR BILAN	1 393	199 905	201 298	201 298
TOTAL JUSTE VALEUR	1 393	199 905	201 298	201 298

En milliers d'euros	31/12/2010			
	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Total bilan	Juste valeur
<i>Autres actifs financiers non courants</i>	915	61 311	62 226	62 226
<i>Clients et comptes rattachés</i>	-	71 084	71 084	71 084
<i>Autres actifs financiers courants</i>	-	260 422	260 422	260 422
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	-	95 423	95 423	95 423
TOTAL VALEUR BILAN	915	488 240	489 155	489 155
TOTAL JUSTE VALEUR	915	488 240	489 155	489 155

S'agissant des autres actifs au 31/12/2011, l'analyse suivante a été retenue :

- la valeur des autres actifs financiers non courants dans les comptes du Groupe ne diffère pas de la juste valeur ;
- les clients et comptes rattachés présentent des maturités inférieures à un an, ne justifiant pas d'actualisation ;
- les autres actifs financiers courants ont, comme les créances clients et comptes rattachés, des maturités inférieures à un an, ne justifiant pas d'actualisation.
- la trésorerie du Groupe est considérée comme liquide.

Passifs Financiers (hors dérivés et location financement) et juste valeur

Les différentes catégories de passifs financiers (hors instruments financiers) au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2011			
	Courant	Non courant	Total Bilan	Juste valeur
<i>Emprunts obligataires</i>	10 968	338 271	349 239	345 261
<i>Autres emprunts et dettes financières</i>	11 144	61 829	72 973	72 973
<i>Dettes fournisseurs</i>	78 059	-	78 059	78 059
<i>Autres créditeurs et passifs financiers divers</i>	40 005	-	40 005	40 005
TOTAL	140 176	400 100	540 276	536 298

En milliers d'euros	31/12/2010			
	Courant	Non courant	Total Bilan	Juste valeur
<i>Emprunts obligataires</i>	13 346	329 586	342 932	332 614
<i>Autres emprunts et dettes financières</i>	125 307	210 574	335 881	335 881
<i>Dettes fournisseurs</i>	70 842	-	70 842	70 842
<i>Autres créditeurs et passifs financiers divers</i>	106 034	271	106 305	106 305
TOTAL	315 529	540 431	855 960	845 642

Hypothèses retenues

Les deux emprunts OCEANE ont fait l'objet d'une analyse sur leur juste valeur.

La valeur de chaque emprunt a été recalculée en retenant le taux de marché applicable selon les conditions en vigueur au 31 décembre 2011, sur la base du montant emprunté sur la durée résiduelle pour chacun, comme si l'émission avait lieu au 31 décembre 2011. Le taux de marché retenu est respectivement de 8,16 % et 8,42 % pour les OCEANE 2014 et 2015.

Au terme de cette analyse, il ressort une valeur des emprunts de 345 261 K€.

La ligne de crédit BGFI étant à court terme, sa juste valeur est considérée comme égale à la valeur comptabilisée.

L'emprunt RBL fait l'objet d'une rémunération indexée sur le LIBOR plus une marge représentant le spread Maurel & Prom. Les conditions de marché permettent de valider que la valeur de marché des conditions applicables ne diffère pas des conditions appliquées à l'emprunt.

S'agissant des autres passifs au 31/12/11, l'analyse suivante a été retenue :

- les dettes fournisseurs et les autres créditeurs et passifs financiers divers ont une maturité inférieure à un an et ne présentent de ce fait de juste valeur différente de la valeur bilantielle. Une actualisation a été calculée lorsque nécessaire et est déjà prise en compte dans la présentation des comptes.

Note 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie se composent des liquidités et placements dont le terme est inférieur à 3 mois.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<i>Liquidités, banques et caisses</i>	57 861	95 207
<i>Dépôts bancaires à court terme</i>	2 910	216
TOTAL	60 771	95 423
<i>Concours bancaires</i>	70	48
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	60 701	95 375

Au 31 décembre 2011, Maurel & Prom affiche une trésorerie nette de 60,7 M€, en diminution de 34,7 M€ par rapport au 31 décembre 2010 du fait notamment :

- du remboursement du dépôt effectué par M&P auprès de la BNPP en garantie du financement de sa filiale SEPLAT (167 MUS\$, équivalent 125 M€) ;
- des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour -178,6 M€ ;
- de la diminution du montant tiré sur le RBL qui s'élevait à 300 MUS\$ au 31 décembre 2010 à 80 MUS\$ au 31 décembre 2011, notamment suite au remboursement de 160 MUS\$ au remboursement du dépôt BNP (voir ci-dessus) ;
- de l'encaissement du produit de la vente de 50 % de la participation du groupe dans Maurel & Prom Colombie (+43,7 M€) ;
- des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (+239,2 M€) (voir note « Résultat opérationnel » présentant l'évolution de l'EBE) ;
- des flux de trésorerie liés aux activités cédées, constitué de l'encaissement du prix de cession de Caroil pour 87,1 M€ compensé par la diminution de trésorerie induite par les cessions de ces activités, pour un net de -50,6 M€.

Note 13 : Capitaux propres

Au 31 décembre 2011, le capital social se composait de 121 493 534 actions d'une valeur nominale de 0,77€ soit un capital total de 93 550 021,18€.

Instruments donnant accès au capital

Options de souscription d'actions

En 2011, aucune option n'a été levée et toutes les options sont arrivées à échéance.

Au 31 décembre 2011, il n'existe donc plus aucune option à exercer.

Actions réservées aux salariés et actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 29 juin 2011 a délégué compétence au conseil d'administration, pour une période de 38 mois, pour décider, en une ou plusieurs fois, l'attribution gratuite d'actions, dans la limite de 1 % du capital social au 29 juin 2011, au profit des salariés ou de certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux ou de certains d'eux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêts économique qui lui sont liés. Cette délégation du 29 juin 2011 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée le 20 mai 2010.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Date d'attribution	Nombre d'actions
03/10/2006	70 000
14/12/2006	66 800
21/12/2007	116 524
25/04/2008	46 750
15/10/2008	93 892
16/12/2008	102 750
19/06/2009	57 500
15/12/2009	120 500
21/12/2010	202 256
01/06/2011	29 750
20/07/2011	41 650
19/12/2011	90 238

Programme de rachat d'actions

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 29 juin 2011 pour une durée de 18 mois le conseil d'administration est autorisé à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans les conditions suivantes : prix unitaire maximum d'achat de 18 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, aucune action n'a été achetée en 2011 et 103 383 ont été remises pour des conversions d'OCEANE.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 3 352 388 actions, les ventes 3 434 755 actions.

Au 31 décembre 2011, la société détenait en propre 5 973 080 actions (soit 4,92 % du capital pour une valeur brute de 76,3 M€ à la fin 2011) dont 45 674 actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2011, conformément au tableau de mouvements sur capital ci-dessous, le nombre d'actions de la société est de 121 493 534 et le capital social s'élève à 93 550 021,18 €.

Synthèse des mouvements sur capital

En Euros	Nombres d'actions	Actions propres
Au 31/12/2007	120 533 917	3 865 756
- Émission par exercice d'options de souscription d'action	35 890	-
- Rachat actions propres	-	2 570 652
Au 31/12/2008	120 569 807	6 436 408
- Émission pour paiement de dividende	682 464	-
- Rachat actions propres	-	-406 669
Au 31/12/2009	121 252 271	6 029 739
- Émission pour exercice de BSAR	52 730	-
- Rachat actions propres	-	333 314
Au 31/12/2010	121 305 001	6 363 053
- Émission pour exercice de BSAR	188 533	-
- Rachat actions propres	-	-389 973
Soit au 31/12/2011	121 493 534	5 973 080

Distribution

L'assemblée générale du 26 juin 2011 a décidé la distribution d'un dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le dividende a été mis en paiement le 5 juillet 2011 pour un montant de 28 772 332 €.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 12 décembre 2011 a décidé la distribution d'un dividende en nature des titres MP Nigeria valorisé pour un montant de 260 661 K€ en juste valeur.

Note 14 : Provisions

En milliers d'euros	Remise en état des sites	Avantages du personnel	Autres	Total
SOLDE AU 01/01/2010	14 245	688	13 079	28 012
<i>Écarts de conversion</i>	1 079	-	316	1 395
<i>Variations de périmètre</i>	-	-	-	-
<i>Dotation de la période</i>	(10)	36	7 051	7 077
<i>Utilisation</i>	(632)	(16)	(2 805)	(3 453)
<i>Autres constitutions et reprises</i>	(7 944)	-	(2 379)	(10 323)
<i>Effet de la désactualisation</i>	566	-	-	566
SOLDE AU 31/12/2010	7 304	708	15 262	23 275
<i>Partie courante</i>	1 857	468	15 262	17 588
<i>Partie non courante</i>	5 447	240	-	5 687

En milliers d'euros	Remise en état des sites	Avantages du personnel	Autres	Total
SOLDE AU 01/01/2011	7 304	708	15 262	23 275
<i>Écarts de conversion</i>	566	13	(117)	462
<i>Variations de périmètre</i>	(3 461)	(66)	(1 907)	(5 434)
<i>Dotation de la période</i>	-	244	147	391
<i>Utilisation</i>	701	-	(1 130)	(429)
<i>Autres constitutions et reprises</i>	3 325	-	(3 539)	(214)
<i>Effet de la désactualisation</i>	703	-	-	703
SOLDE AU 31/12/2011	9 138	899	8 716	18 753
<i>Partie courante</i>	2 172	659	8 716	11 547
<i>Partie non courante</i>	6 966	240	-	7 206

Remise en état des sites

Au 31 décembre 2011, la provision de remise en état des sites comptabilisée dans les comptes Maurel & Prom concerne essentiellement le Gabon pour 8 325 K€ sur le permis d'Omoueyi et la Sicile pour 732 K€.

Avantages du personnel

Au 31 décembre 2011, la provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi concerne principalement le siège Maurel & Prom. Le chiffrage de ce passif est effectué par un actuaire indépendant.

Autres provisions

Les autres provisions pour risques et charges sont analysés dans le tableau ci après :

En milliers d'euros				
	Décembre 2010	var.	Décembre 2011	
Risques sur opérations au Congo	1 500	-427	1 073	(1)
Risques sur mises en équivalence	2 283	427	2 710	(2)
Rapatriement des rigs Caroil	3 327	-3 327	-	(3)
Autres	8 152	-3 220	4 932	(4)
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 262	-6 546	8 716	

- (1) La provision dotée en 2007 pour couvrir un ensemble de risques suite à la cession de l'essentiel des activités du Groupe au Congo à Eni figure toujours dans les comptes pour un montant de 1 073 K€, dans l'attente de la liquidation définitive.
- (2) Le Groupe provisionne, le cas échéant, les situations nettes négatives des sociétés qu'il consolide par mise en équivalence conformément à IAS 28. Au 31 décembre 2011, la société New Gold Mali, consolidée par mise en équivalence, est seule à faire l'objet de cette provision.
- (3) La provision relative aux rapatriements des rigs Caroil ne figure plus au 31 décembre 2011 dans les comptes du Groupe compte tenu de la cession de l'activité forage.
- (4) Les autres provisions sont essentiellement liées au provisionnement du litige opposant le Groupe à Alphin Capital (voir note 25 Engagements hors bilan).

Note 15 : Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont détaillés ci après :

En milliers d'euros	Devise	31/12/2011			31/12/2010
		Courant	Non courant	Total	Total
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		10 968	338 271	349 239	342 932
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES		11 074	61 829	72 902	335 834
<i>Banco de Occidente</i>	USD	-	-	-	2 397
<i>BGFI - ligne de crédit</i>	EUR	11 000	-	11 000	-
<i>BNP - SEPLAT - Escompte</i>	USD	-	-	-	14 429
<i>BNP - SEPLAT - Emprunt</i>	USD	-	-	-	56 806
<i>BNP - RBL</i>	USD	74	61 829	61 903	224 778
<i>Standard Bank</i>	USD	0	-	-	37 423
<i>Concours bancaires</i>		70	-	70	48
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		11 144	61 829	72 972	335 881

Emprunts obligataires

Le Groupe a émis deux emprunts OCEANE en 2009 et 2010, à échéance respectivement 31 Juillet 2014 et 31 juillet 2015.

Sur la période, le montant des intérêts comptabilisés en charge au titre de l'OCEANE 2014 est de 15 605 K€.

Sur la période, le montant des intérêts comptabilisés au titre de l'OCEANE 2015 est de 3 049 K€.

Autres emprunts et dettes financières

Le Groupe a conclu le 29 mai 2009 avec un consortium de quatre banques associant BNP Paribas, Calyon, Natexis et Standard Bank une facilité bancaire de 255 MUS\$ garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon (Emprunt de type « Reserve Based Loan » dit RBL). Cette facilité a été souscrite dans le cadre du financement des acquisitions des actifs au Nigéria.

Le montant de ce RBL a été porté à 300 MUS\$ au cours du dernier trimestre 2010 et est intégralement tiré au 31 décembre 2010.

Le montant de ce RBL a été augmenté en janvier 2011 à 330 MUS\$.

En mai 2011, il a fait l'objet d'un remboursement d'un montant de 160 MUS\$ suite à l'encaissement par Maurel & Prom du remboursement du dépôt de garantie BNP versé en 2010 pour garantir le financement de la filiale SEPLAT.

Au 31 décembre, le montant tiré sur le RBL est de 80 MUS\$, équivalent 61 829 K€, la part courante du RBL correspondant aux intérêts courus.

Le tirage est assorti d'une obligation de conserver un montant correspondant à 5 % du montant tiré, soit 4 MUS\$ au 31 décembre 2011, équivalent 3 091 K€, figurant en dépôt dans les comptes du Groupe.

Le montant des intérêts à payer associés au RBL s'élève à 74 K€ au 31 décembre 2011.

La mise à disposition de cette facilité repose sur des covenants à respecter semestriellement pour garantir les conditions de tirage :

- ratio financier endettement consolidé / fonds propres (hors effet de change et instruments dérivés de couverture) < 1 ;
- current ratio > 1,1, ce ratio désignant le ratio financier actif courant/passif courant (hors instruments dérivés) ;

Sur l'exercice 2011, ces covenants sont respectés.

La Société s'est aussi engagée à :

- actualiser périodiquement le plan de trésorerie et le soumettre à approbation ;
- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur certains actifs d'un membre du Groupe ;
- ne pas procéder à une cession de certains actifs pétroliers du Groupe sur la base desquels le RBL a été établi, notamment de certains champs pétroliers situés au Gabon ;
- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours, d'une nouvelle émission d'OCEANE, d'emprunts subordonnés et à maturité plus tardive que celle du RBL, de certains prêts intragroupe, et d'autres endettements ; et
- ne pas consentir de prêts à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité.

Une ligne de crédit complémentaire, souscrite auprès de Standard Bank, d'un montant de 50 MUS\$, a été tirée en totalité au cours du 3^e trimestre 2010, représentant 37 423 K€ au 31 décembre 2010, a été remboursée en mars 2011.

Le Groupe a par ailleurs souscrit une ligne de crédit auprès de la BGFI en avril 2011 pour un montant de 15 M€, tirée à hauteur de 11 M€ au 31 décembre 2011. Cette ligne est à échéance 12 mois.

Note 16 : Dettes fournisseurs – autres créditeurs et passifs financiers divers

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	< à 1 an	> à 1 an	Total	< à 1 an	> à 1 an	Total
FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER	78 059	-	78 059	70 842	-	70 842
<i>Fournisseurs</i>	32 413	-	32 413	42 295	-	42 295
<i>Charges à payer</i>	45 646	-	45 646	28 547	-	28 547
AUTRES CRÉDITEURS ET PASSIFS DIVERS	53 118	-	53 118	120 988	271	121 259
<i>Dettes sociales</i>	4 409	-	4 409	6 748	-	6 748
<i>Dettes fiscales</i>	8 704	-	8 704	8 095	-	8 095
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>	-	-	-	1 443	-	1 443
<i>Créditeurs divers</i>	40 005	-	40 005	104 702	271	104 973

p./170

Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde du compte des fournisseurs au 31 décembre 2011 est principalement constitué des dettes fournisseurs directement liées aux besoins générés par le permis Omoueyi au Gabon pour un montant de 19 405 K€ et par la société M&P colombia BV pour 3 971 K€.

La variation des comptes des fournisseurs au cours de l'exercice 2011 de -9 882 K€ s'explique essentiellement par la cession de Caroil au 15 septembre 2011 (- 9 970 K€).

Le solde du compte de charges à payer au 31 décembre 2011 est constitué principalement :

- des charges à payer sur le permis Omoueyi au Gabon pour 32 205 K€ relatives au partenaire Tulip Oil, en augmentation de 13 295 K€ ;
- des charges à payer sur les permis de Sabanero et COR-15 en Colombie pour 10 478 K€.

Autres créditeurs et passifs divers

La variation de -68 141 K€ des postes des autres créditeurs et passifs divers provient essentiellement :

- du règlement de la dette Natixis comptabilisée en 2010 pour un montant de 48 645 K€. Cette dette était le résultat de la vente de calls à Natixis reprenant les caractéristiques de la clause de complément de prix figurant au protocole d'accord de cession de Hocol Petroleum Ltd (Hocol Colombie) à Ecopetrol en 2009. La créance Ecopetrol relative à la comptabilisation du complément de prix a également été soldé pour le même montant ;
- du règlement de la totalité de la dette comptabilisée en 2009 et consécutive à l'accord entre le Groupe et un établissement bancaire, dans le cadre d'un litige portant sur des opérations sur dérivés structurés contestées par le Groupe. Cette dette figurait au passif du Groupe pour 24 476 K€ au 31 décembre 2010 ;
- de l'augmentation des autres créditeurs et passifs divers de la société Maurel & Prom exploitant le permis Omoueyi (+17 520 K€) résultant principalement de la variation des rétrocessions des ventes au partenaire Tulip Oil. Au 31 décembre, le solde des rétrocessions de ventes du permis Omoueyi s'élève à 20 358 K€ ;
- de la diminution des autres créditeurs et passifs divers de Seplat, suite à la distribution de l'entité MP Nigeria aux actionnaires, pour 9 566 K€.

Note 17 : Charges de personnel

Elles s'analysent comme suit:

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010*
Salaires	8 546	8 598
Intéressement	616	596
Stocks options et actions gratuites	2 512	2 017
Charges sociales et autres charges liées au personnel	2 522	2 603
TOTAL	14 196	13 814

* Retraité des activités cédées.

Les charges de personnel se rationalisent avec l'évolution des effectifs.

Note 18 : Résultat de cession

CESSION DU VENEZUELA

Le Groupe a conclu le 21 mars 2011 un accord aux termes duquel Maurel & Prom cède à une société du Groupe Integra (Argentine) sa filiale Maurel & Prom

Venezuela, qui détient 26,35 % dans Lagopetrol. Le paiement de 37,5 M€ sera progressif et adossé au rythme d'encaissement des dividendes attendus de Lagopetrol.

RÉSULTAT DE CESSION

En milliers d'euros

Prix de vente	37 500
Valeur nette comptable des actifs cédés	-30 356
PLUS-VALUE DE CESSION	7 144
Autre élément du résultat de cession	-7 603
Résultat de cession	-459

Le Groupe a procédé à l'évaluation de la valeur recouvrable de la créance résultant de la transaction avec Integra et a ainsi constaté une provision de 25 000 K€, compte tenu du facteur d'incertitude portant sur les dates effectives de règlement.

À ce jour, le prix de vente n'a fait l'objet d'aucun encaissement.

CESSION DE LA COLOMBIE

Maurel & Prom a conclu un accord en date du 28 avril 2011 prévoyant l'acquisition par Pacific Rubiales Energy de 49,99 % de sa filiale colombienne M&P Colombia BV, détenant ses intérêts sur les permis Sabanero (M&P 100 %), Muisca (M&P 100 %), SSJN-9 (M&P 50 %), CPO-17 (M&P 50 %), et COR-15 (M&P 100%).

Pacific Rubiales Energy, avec sa forte dynamique de croissance et son expertise dans la production et le traitement des bruts lourds a été sélectionné comme partenaire stratégique pour la valorisation des ressources du Groupe en Colombie et particulièrement celles du permis Sabanero.

La cession s'effectue aux conditions suivantes :

- remboursement à Maurel & Prom des coûts passés sur ces permis pour un montant de 63,1 MUS\$ à l'issue de la phase d'audit ;
- portage complet des activités d'exploration à venir sur le permis de Sabanero et COR-15 avec remboursement par les free cash flow futurs dérivés de la production d'hydrocarbures. Pacific Rubiales Energy fournira aussi le financement nécessaire à Maurel & Prom pour exécuter sa part des activités de développement sur ces permis ;

- portage complet des activités d'exploration à venir sur les permis SSJN-9, CPO-17 et Muisca à hauteur de 120 MUS\$;
- Pacific Rubiales Energy donnera accès à Maurel & Prom à son réseau de transport d'évacuation du pétrole à des conditions économiques préférentielles ;

- les parties se sont mises d'accord pour réaliser conjointement sur une base 50/50 les acquisitions éventuelles de permis d'hydrocarbures entourant celui de Sabanero.

Ces accords ont reçus les autorisations légales et réglementaires de l'ANH (Agence Nationale des Hydrocarbures) et contractuelles des partenaires en Colombie.

RÉSULTAT DE CESSION

En milliers d'euros

<i>Prix de vente (encaissement)</i>	43 618
<i>Prix de vente (Créance sur financement d'exploration)</i>	36 926
<i>Valeur nette comptable des actifs et passifs cédés</i>	21 121*
PLUS-VALUE DE CESSION	101 665
Autre élément du résultat de cession	
<i>Réévaluation à la juste valeur des actifs</i>	64 560
<i>Capitalisation de créance</i>	-43 841
<i>Autres</i>	-332
RÉSULTAT DE CESSION	122 052

* Dont +10 930 K€ de recyclage des écarts de conversion.

L'application d'IAS27 révisée a conduit le Groupe à acter la perte de contrôle global en sortant du périmètre consolidé les actifs colombiens et à enregistrer à sa

juste valeur la participation de 50,001 % acquise dans l'entreprise contrôlée conjointement.

CESSION DE RABA XProm ENERGY Kft

En milliers d'euros

<i>Prix de vente</i>	34
<i>Valeur nette comptable des actifs et passifs cédés</i>	1 903
PLUS-VALUE DE CESSION	1 937
<i>Autre élément du résultat de cession</i>	-1 389
RÉSULTAT DE CESSION	548

Note 19 : Résultat net des activités cédées – ifrs5

Sur l'exercice 2011, le groupe Maurel & Prom a procédé à deux opérations qualifiées pour l'application de la norme IFRS5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

1/ Cession de Caroil

Maurel & Prom et Tuscany International Drilling Inc., société Canadienne de services pétroliers cotée à Toronto, ont finalisé en date du 15 septembre 2011 l'accord selon lequel Tuscany Rig Leasing S.A., filiale à 100 % de Tuscany, absorbe la totalité des titres de Caroil SAS, filiale de forage de Maurel & Prom.

À cette même date, Maurel & Prom abandonne 61 326 K€ de compte courant sur Caroil selon les termes de l'accord fixé et garantit à Caroil un volume 8 MUS\$ d'activité jusqu'au 31 décembre 2011, traité en minoration du prix de cession.

Le prix d'acquisition réglé par Tuscany à Maurel & Prom se décompose ainsi :

- 120 MUS\$ en devises, équivalent 87 113 K€ ;
- 81,5 millions de titres Tuscany, cotés à la Bourse de Toronto, pour une valeur de 49 611 K€ sur la base du cours de l'action Tuscany au 15 septembre 2011 (soit 0,83 CAD) ;
- et 27,5 millions de bons d'attribution d'actions selon la parité une pour une exerçable immédiatement sans condition par Maurel & Prom, valorisés à ce titre comme l'action Tuscany sur la base d'un cours de 0,83 CAD au 15 septembre, équivalent 16 740 K€) ;

Suite à cette opération, Maurel & Prom détient ainsi 29,05 % des actions de Tuscany, qui fait l'objet d'une consolidation par mise en équivalence depuis le 15 septembre.

La consolidation de Tuscany au 15 septembre a conduit le Groupe à procéder à une réévaluation des actifs acquis de façon à valoriser Tuscany à sa juste valeur, en intégrant les fluctuations du cours de l'action Tuscany sur l'exercice 2011.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CÉDÉES : CESSION DE CAROIL

En milliers d'euros

Encaissement du prix de cession	87 113
Valorisation des titres	66 351
Garantie d'activité	-5 348
PRIX DE CESSION	148 116
Résultat Caroil de la période (1)	-3 557
Valeur nette comptable cédée	-82 439
- dont recyclage des écarts de conversion	8 833
PLUS-VALUE DE CESSION	62 119
Abandon de créance	-61 326
Honoraires liés à la cession	-2 458
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CÉDÉES	-1 664

(1) Résultat Caroil de la période.

Le résultat de Caroil pour la période du 1^{er} janvier au 15 septembre 2011 se présente comme suit :

En milliers d'euros

CHIFFRE D'AFFAIRES	59 417
<i>Autres produits</i>	6
<i>Achats et variations de stocks</i>	(9 766)
<i>Autres achats et charges d'exploitation</i>	(34 502)
<i>Impôts & taxes</i>	(4 551)
<i>Charges de personnel</i>	(11 310)
<i>Dotations aux amortissements</i>	(5 544)
<i>Dépréciations d'actifs d'exploitation et d'exploration</i>	-
<i>Dotations aux provisions et dépréciation d'actifs courants</i>	(93)
<i>Reprises de provisions d'exploitation</i>	2 569
<i>Résultat cession d'actifs</i>	204
<i>Autres charges</i>	(1 080)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(4 650)
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	(10)
<i>Produits de trésorerie</i>	6
<i>Gains et pertes nets sur instruments dérivés</i>	-
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	(4)
<i>Autres produits et charges financiers</i>	(531)
RÉSULTAT FINANCIER	(535)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(5 185)
<i>Impôts sur les résultats</i>	1 628
RÉSULTAT NET	(3 557)

FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS CÉDÉES

En milliers d'euros

<i>Résultat consolidé des activités cédées</i>	(1 664)
<i>Capacité d'autofinancement avant impôt (1)</i>	79 098
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	87 817
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(10 889)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	95
<i>Incidence de la variation du cours des devises</i>	(272)
VARIATION DE LA TRÉSORÉRIE NETTE	69 771
TRESORÉRIE AU 15 SEPTEMBRE	6 981

(1) Essentiellement lié à l'encaissement du prix de cession.

2/ Distribution de MP Nigeria

Le 15 décembre 2011 Maurel & Prom a distribué à ses actionnaires l'intégralité des actions composant le capital de sa filiale MP Nigeria à raison de une action MP Nigeria pour une action Maurel & Prom. Concomitamment, les actions MP Nigeria ont été admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Cette opération avait au préalable été approuvée par les actionnaires de Maurel & Prom réunis en assemblée générale ordinaire le 12 décembre 2011.

À l'issue de cette opération, Maurel & Prom ne détient plus aucune action de MP Nigeria.

La présente opération entre dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 17 « distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires » dans la mesure où :

- Il s'agit d'une distribution sans contrepartie d'actifs non monétaires au profit de l'ensemble des actionnaires ; ceux-ci étant traités de manière égale ;

- Maurel & Prom distribue l'intégralité de sa participation dans MP Nigeria et perd de ce fait le contrôle de cette filiale ;
- les actifs distribués ne sont pas contrôlés in fine par les mêmes personnes avant et après distribution.

IFRIC 17 §11 dispose « qu'une entité doit évaluer l'engagement de distribuer des actifs non monétaires à ses propriétaires, au titre des dividendes, à la juste valeur des actifs à distribuer ».

Cette juste valeur a été déterminée par multiplication du nombre de titres distribué par le cours moyen pondéré des volumes du premier jour de cotation (2,26 €).

L'application d'IFRIC 17 conduit à dégager une moins-value de -3,3 M€ (dont le détail du calcul est présenté ci-après) qui a été enregistrée dans le compte de résultat du Groupe sur la ligne « Moins-value de distribution (IFRIC 17) ».

En milliers d'euros

VALEUR DANS LES COMPTES À LA CLÔTURE 15/12/2011	263 981
<i>Nombre de titres introduit</i>	115 336 534
<i>Cours d'introduction</i>	2,26
<i>Juste valeur de l'introduction</i>	260 661
<i>Moins-value IFRIC 17</i>	-3 320

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CÉDÉES : DISTRIBUTION DE MP NIGERIA

En milliers d'euros

<i>Moins-value IFRIC 17</i>	-3 320*
<i>Résultat de la période (1)</i>	22 785
<i>Honoraires liés à l'opération</i>	-5 293
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS CÉDÉES	14 172

* Dont 3 484 K€ au titre du recyclage des écarts de conversion.

(1) Résultat MP Nigeria de la période.

Le résultat de MP Nigeria pour la période du 1^{er} janvier au 15 décembre 2011 se présente comme suit :

En milliers d'euros

CHIFFRE D'AFFAIRES	143 793
<i>Autres produits</i>	253
<i>Achats et variations de stocks</i>	2 410
<i>Autres achats et charges d'exploitation</i>	(33 596)
<i>Impôts & taxes</i>	(30 030)
<i>Charges de personnel</i>	(2 329)
<i>Dotations aux amortissements</i>	(14 470)
<i>Dépréciations d'actifs d'exploitation et d'exploration</i>	-
<i>Dotations aux provisions et dépréciation d'actifs courants</i>	-
<i>Reprises de provisions d'exploitation</i>	-
<i>Résultat cession d'actifs</i>	(1)
<i>Autres charges</i>	(247)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(65 781)
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	(5 812)
<i>Produits de trésorerie</i>	-
<i>Gains et pertes nets sur instruments dérivés</i>	(2 782)
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	(8 594)
<i>Autres produits et charges financiers</i>	9 401
RÉSULTAT FINANCIER	807
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	66 588
<i>Impôts sur les résultats</i>	(43 803)
RÉSULTAT NET	22 785

FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS CÉDÉES

En milliers d'euros

<i>Résultat consolidé des activités cédées</i>	14 172
<i>Capacité d'autofinancement avant impôt</i>	81 722
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE	126 787
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(8 037)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	17 165
<i>Incidence de la variation du cours des devises</i>	5 718
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(120 535)
TRÉSORERIE AU 15 DÉCEMBRE	262 168

3/ Rationalisation des comptes au 31 décembre 2010 retraités

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	31/12/2010 retraité	Distribution du Nigéria	Cession de Caroil	31/12/2010 publié
CHIFFRE D'AFFAIRES	216 974	(29 676)	(99 155)	345 805
<i>Autres produits</i>	284	-	(9)	293
<i>Achats et variations de stocks</i>	(19 222)	1 294	12 631	(33 147)
<i>Autres achats et charges d'exploitation</i>	(38 583)	3 163	41 229	(82 975)
<i>Impôts & taxes</i>	(15 652)	6 738	1 757	(24 147)
<i>Charges de personnel</i>	(13 814)	1 598	11 458	(26 870)
<i>Dotations aux amortissements</i>	(47 402)	3 990	16 478	(67 870)
<i>Dépréciations d'actifs d'exploitation et d'exploration</i>	(211 478)	-	-	(211 478)
<i>Dotations aux provisions et dépréciation d'actifs courants</i>	(5 176)	-	1 256	(6 432)
<i>Reprises de provisions d'exploitation</i>	315	-	(2 618)	2 933
<i>Résultat cession d'actifs</i>	1	-	-	1
<i>Autres charges</i>	(5 105)	2	315	(5 422)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(138 858)	(12 891)	(16 658)	(109 309)
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	(32 485)	3 350	3	(35 838)
<i>Produits de trésorerie</i>	4 041	-	(7)	4 048
<i>Gains et pertes nets sur instruments dérivés</i>	(4 072)	1 925	-	(5 997)
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	(32 516)	5 275	(4)	(37 787)
<i>Autres produits et charges financiers</i>	51 605	(2 568)	424	53 749
RÉSULTAT FINANCIER	19 089	2 707	420	15 962
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(119 769)	(10 184)	(16 238)	(93 347)
<i>Impôts sur les résultats</i>	(44 669)	8 022	3 878	(56 569)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	(164 438)	(2 162)	(12 360)	(149 916)
<i>Total part résultat net MEE</i>	4 487	-	-	4 487
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS CONSERVÉES	(159 951)	(2 162)	(12 360)	(145 429)
<i>Résultat net des activités cédées</i>	21 175	2 162	12 360	6 653
<i>Plus / Moins-value de distribution (IFRIC 17)</i>	-	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(138 776)	-	-	(138 776)
<i>Résultat net – part du Groupe</i>	(138 776)	-	-	(138 776)
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	-	-	-	-

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/2010 retraité	Distribution du Nigéria	Cession de Caroil	31/12/2010 publié
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔTS	(115 284)	(10 185)	(16 239)	(88 860)
<i>Dotations (reprises) nettes des amortissements et provisions</i>	55 934	(4 013)	(12 146)	72 093
<i>Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur</i>	39 316	(1 925)	-	41 242
<i>Exploration passée en charge</i>	135 126	-	-	135 126
<i>Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés</i>	2 017	-	-	2 017
<i>Autres produits et charges calculés</i>	17 151	-	-	17 151
<i>Plus et moins-values de cession</i>	(1)	-	-	(1)
<i>Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence</i>	(4 487)	-	-	(4 487)
<i>Autres éléments financiers</i>	3 770	(3 349)	(5)	7 124
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPÔT	133 542	(19 472)	(28 390)	181 405
<i>Décaissement de l'impôt exigible</i>	(10 832)	1 988	3 046	(15 866)
<i>Variation du B.F.R. lié à l'activité</i>	(15 880)	67 542	4 699	(88 122)
- Clients	(13 206)	14 508	6 040	(33 754)
- Fournisseurs	(34 582)	(6 891)	(3 441)	(24 251)
- Stocks	(7 417)	-	1 534	(8 950)
- Autres	39 325	59 925	566	(21 167)
<i>Flux de trésorerie de l'activité opérationnelle des activités cédées</i>	(29 413)	(50 058)	20 645	
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	77 417	-	-	77 417
<i>Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>	(308 642)	139 985	24 520	(473 147)
<i>Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>	4 887	-	-	4 887
<i>Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)</i>	(4 440)	-	-	(4 440)
<i>Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)</i>	10 321	-	-	10 321
<i>Acquisition de filiales</i>	-	-	-	-
<i>Augmentations de participation dans les sociétés mises en équivalences</i>	-	-	-	-
<i>Variation des prêts et avances consentis</i>	(137 294)	-	(26)	(137 269)
<i>Autres flux liés aux opérations d'investissement</i>	(6 863)	-	(6 863)	-
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités cédées</i>	(113 051)	(139 985)	(17 631)	44 565

En milliers d'euros	...			31/12/2010
	31/12/2010 retraité	Distribution du Nigéria	Cession de Caroil	publié
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(555 083)	-	-	(555 083)
<i>Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital</i>	(136 343)	(133 434)	-	(2 910)
<i>Dividendes versés</i>	(11 532)	-	-	(11 532)
<i>Encaissements liés aux nouveaux emprunts</i>	345 013	(71 753)	-	416 766
<i>Intérêts payés</i>	(3 770)	3 349	5	(7 124)
<i>Remboursement d'emprunts</i>	(205 711)	-	-	(205 711)
<i>Acquisitions d'actions propres</i>	(2 836)	-	-	(2 836)
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités cédées</i>	201 833	201 838	(5)	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	186 653	-	-	186 653
<i>Incidence des variations des cours des devises</i>	(42 582)	1 553	(2 976)	(41 158)
<i>Incidence des variations des cours des devises des activités cédées</i>	1 423	(1 553)	2 976	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(332 171)	-	-	(332 171)
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	427 544	-	-	427 544
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	95 375	-	-	95 375

Note 20 : Résultat opérationnel

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010*
	<i>Chiffre d'affaires</i>	373 575
<i>Marge brute</i>	310 776	159 453
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	272 746	129 987
<i>Amortissements à la dépréciation</i>	(65 616)	(47 402)
RÉSULTAT SUR ACTIVITÉS DE PRODUCTION	207 130	82 585
<i>Exploration en charge</i>	(36 514)	(211 478)
RÉSULTAT SUR ACTIVITÉS DE PRODUCTION, D'EXPLORATION	170 616	(128 893)
<i>Résultat de cession d'actifs</i>	122 141	1
<i>Autres éléments opérationnels</i>	(34 687)	(9 966)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	258 070	(138 858)

* Retraité des activités cédées.

La marge brute correspond au CA net d'achats de matières et consommables, de prestations de services.

L'excédent brut d'exploitation correspond à la marge brute nette d'impôts et taxes (hors IS) et de charges de personnel.

Ces deux indicateurs fournissent une bonne visualisation de la performance réalisée sur les activités de production et services pétroliers.

L'amélioration du résultat sur activités de production et services pétroliers est essentiellement due à la montée en puissance de la production et des ventes au Gabon.

Au Gabon la production nette s'établit à 14 607 bbl/j contre 12 051 bbl/j sur 2010.

Le Groupe a par ailleurs bénéficié d'un environnement économique plus porteur qu'en 2010. Le cours moyen du Brent ressort en 2011 à 111,2 US\$ contre 2010 à 79 US\$ soit une progression de 40 % par rapport à 2010. Le dollar s'est dégradé par rapport à l'euro avec un taux moyen de 1,39219 en 2011 contre 1,3266 en 2010 (-4 %), masquant une variabilité très importante sur l'exercice 2011 puisque le dollar n'est repassé sous le taux moyen de 2010 qu'à partir du dernier trimestre de l'exercice 2011.

L'évolution de l'excédent brut d'exploitation est présentée dans le tableau ci-après :

	2011			2010		
	CA	EBE		CA	EBE	
Gabon	415	331	80 %	254	184	72 %
Nigéria	-	-		30	17	56 %
Autres	1	-		1	-	
Production d'hydrocarbures	415	331	80 %	284	201	70 %
Services pétroliers	-	-		99	31	32 %
Couvertures	-42	-42		-38	-38	
Structures	-	-16		-	-16	
TOTAL	374	273	72 %	345	178	51 %

Les dotations aux amortissements s'analysent comme suit :

- déplétion des actifs gabonais : 50 417 K€ incluant l'amortissement des permis miniers ;
- dépréciation des actifs du permis d'Al Asi en Syrie : 10 453 K€ ;
- dépréciation du puits Nemqueteba en Colombie sur le permis de Muisca : 3 485 K€.

L'exploration passée en charge se détaille comme suit :

Tangara (Colombie)	2 246
Peyrot Lavignolle (France)	940
Bigwa Rufiji Mafia (Tanzanie)	30 517
<i>dont puits Mafia deep</i>	26 418
Mandawa (Tanzanie)	704
Marine 3 (Congo)	2 104
TOTAL	36 511

Le résultat sur cession d'actifs est détaillé dans la note « résultat sur cession d'actifs ».

Les autres éléments du résultat opérationnel s'expliquent essentiellement par la saisie d'un montant de 6 422 K€ dans le cadre du litige opposant Maurel & Prom à Messier (voir Engagements hors bilan).

Note 21 : Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010*
Intérêts sur découverts	(177)	(109)
Intérêts OCEANE	(33 958)	(27 996)
Intérêts sur autres emprunts	(6 150)	(4 380)
COÛT DE L'ENDETTEMENT BRUT	(40 284)	(32 485)
Produits de trésorerie	3 217	4 041
Gains et pertes nets sur instruments dérivés	1 616	(4 072)
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	(35 451)	(32 516)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	18 647	51 605
Écarts de change nets	22 150	54 819
Autres	(3 503)	(3 214)
RÉSULTAT FINANCIER	(16 804)	19 089

* Retraité des activités cédées.

Les charges d'intérêts sur les emprunts Océane 2014 et 2015 s'élèvent à 33 958 K€. Ce montant s'analyse comme suit :

- charges d'intérêts calculées au taux nominal des emprunts et versées à chaque échéance annuelle : 26,2 M€ ;
- charge technique de « désactualisation de la dette » : 7,8 M€ ;

La décomposition des emprunts obligataires lors de leur émission en une composante capitaux propres et une composante dette en application du référentiel IFRS conduit à enregistrer par la suite chaque année et jusqu'à l'échéance une charge technique de « désactualisation de la dette ».

Les charges d'intérêts sur autres emprunts sont composées des intérêts sur lignes de crédit Standard Bank et RBL pour 5,8 M€.

Les produits de trésorerie correspondent à la rémunération du dépôt de garantie versé à la BNP dans le cadre du collatéral pour le financement de Seplat pour 1,6 M€ et aux produits d'intérêts sur partenaires pour 1,5 M€.

Le résultat sur instruments financiers dérivés de 1,6 M€ est lié à la réévaluation à la juste valeur par le résultat des opérations non qualifiées en couverture selon IAS39 dans les comptes du Groupe (instruments dérivés sur hydrocarbures souscrits en vue de limiter l'exposition du Groupe à la fluctuation des cours du baril).

Les gains de change nets (22,2 M€) sont liés pour l'essentiel à la réévaluation au taux de clôture des positions en devises du Groupe. La parité €/US\$ à la clôture impacte en effet significativement le résultat financier de Maurel & Prom puisque dans le même temps :

- la position de change en dollar de la maison mère, traditionnellement prêteuse puisqu'elle assure le financement du Groupe, est réévaluée en euro (sa monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation du Groupe) ;
- les dettes en € des filiales opérationnelles (principalement le Gabon) sont réévaluées dans leur monnaie de fonctionnement : le dollar.

Ainsi, la baisse actuelle du dollar se traduit par une perte de change dans les comptes de la holding et dans les comptes des filiales opérationnelles.

Cet effet est d'autant plus significatif que les positions de change sont importantes. Au 31 décembre 2011, la maison mère présentait ainsi une position emprunteuse

nette de 351 MUS\$ et M&P Gabon une position emprunteuse de 740 M€.

L'impact sur le résultat financier consolidé au 31 Décembre d'une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du taux de change €/€ à cette date est présenté ci après (en K€).

IMPACT SUR LE RÉSULTAT AVANT IS

En milliers d'euros	Hausse de 10 % parité €/US\$, ie baisse du US\$	Baisse de 10 % parité €/US\$, ie hausse du US\$
USD	-44 174,6	38 695,6
TOTAL	-44 174,6	38 695,6

Les autres éléments du résultat financier sont constitués :

- de la charge de désactualisation de la dette payable en avril 2011 relative au litige ayant opposé Maurel & Prom à un établissement bancaire ;
- des commissions de non tirage et de l'amortissement des charges à répartir sur le RBL ;
- des commissions de mise en place du financement Standard Bank.

Note 22 : Impôt sur les résultats

DÉTAIL DE LA CHARGE DE L'EXERCICE

La charge exigible d'impôt sur les sociétés correspond principalement à la constatation du profit oil part de l'État sur les permis d'Omoueyi et de Nyanga Mayombé au Gabon pour 29 239 K€.

La charge d'impôt différé résulte principalement :

- de la comptabilisation de l'écart entre la reconnaissance des coûts récupérables en base fiscale et la comptabilisation dans les comptes consolidés sur les permis d'Omoueyi pour -70 089 K€ ;
- de l'activation d'un impôt différé actif chez Maurel & Prom Colombia BV pour 1 149 K€ correspondant au crédit d'impôt récupérable sur le write off du puits Nemqueteba.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010*
Charge d'impôt exigible au titre de l'exercice	29 274	15 329
Produit ou charge d'impôt différé	68 940	29 340
TOTAL	98 214	44 669

* Retraité des activités cédées.

VARIATION DE L'IMPÔT COURANT

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<i>Impôt exigible actif</i>	21	350
<i>Impôt exigible passif</i>	12 421	16 128

La diminution de la dette d'impôt exigible est liée à plusieurs éléments :

- la sortie de périmètre des activités cédées Caroil et Nigéria, ayant respectivement un impact de -4 050 K€ et -5 429 K€ ;

- l'augmentation de la dette d'impôt au Gabon pour 5 215 K€, conformément à la taxation appliquée au titre de la constatation du profit oil part de l'État sur les permis d'Omoueyi et Nyanga Mayombé, conformément à l'augmentation du niveau de résultat avant impôt dégagé.

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<i>Déficits fiscaux</i>	6 897	12 505
<i>Déficits fiscaux sur write off Colombie</i>	1 236	-
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF	8 133	12 505
<i>Écart d'évaluation réserves pétrolières</i>	-	-
<i>IDP sur titres mises en équivalence</i>	-	10 960
<i>Écart d'évaluation immobilisations corporelles</i>	111 858	35 290
<i>Amortissements accélérés</i>	-	4 188
<i>Composante capitaux propres OCEANE</i>	6 897	8 548
<i>Impôts de distribution Colombie</i>	-	-
<i>Autres</i>	-	-
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF	118 755	58 986
NET	110 622	46 481

La première imposition différée entre la base fiscale des coûts récupérables et les actifs consolidés d'Omoueyi a été constatée au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2011, cette différence de base génère un impôt différé passif de 112 M€.

Les impôts différés actifs liés aux reports déficitaires ne sont pas reconnus au-delà des impôts différés passifs en l'absence de probabilité suffisante de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes pourront être imputées.

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT ET LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010*
<i>Résultat avant impôt des activités conservées</i>	250 139	-115 282
<i>Résultat net des sociétés mises en équivalence</i>	8 873	4 487
RÉSULTAT AVANT IMPÔT HORS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	241 266	-119 769
<i>Distorsion de base taxable Gabon</i>	-297 184	-163 754
<i>Plus value non taxable France</i>	-224 103	-
RÉSULTAT TAXABLE AVANT IMPÔT	-280 021	-283 523
<i>Charge d'impôt théorique 33,33 %</i>	-93 331	-94 498
<i>Rapprochement</i>	-	-
- <i>Impôt liquidé en nature</i>	-	-
- <i>Divergence de taux d'impôt</i>	242	-17
- <i>Différence fiscale sur coûts récupérables Gabon</i>	69 333	30 813
- <i>Impot profit oil / Chiffre d'affaires notionnel</i>	29 239	17 759
- <i>Activation de déficits antérieurs</i>	-	-
- <i>Déficits non activés</i>	92 731	90 613
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	98 214	44 669

* Retraité des activités cédées.

Les plus-values à long terme non taxables en France sont retraitées du résultat taxable.

Le résultat avant impôt dégagé au Gabon est également retraité de la base taxable, la fiscalité étant reconnue au titre du profit oil part de l'État et de la consommation des coûts récupérables.

Les divergences de taux d'impôt sont essentiellement liées à la fiscalité appliquée aux entités ou établissements ayant une activité pétrolière ou liée aux services pétroliers (forage) dans les pays africains. L'évolution du solde entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010 correspond au développement de l'activité sur Omoueyi (voir note « Résultat opérationnel »), dégageant un résultat avant impôt significativement plus élevé entre les deux périodes.

Les déficits non activés correspondent à la part d'impôt non activée sur des filiales ou établissements pour lesquelles les perspectives de récupération ne sont pas avérées. C'est notamment le cas, de façon structurelle, sur Maurel & Prom maison mère, ou en Tanzanie, du fait des write off constatés sur la période.

Note 23 : Résultat par action

Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en action

ordinaire a pour effet de réduire le résultat par action des activités ordinaires poursuivies.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010*
Résultat net part du Groupe	164 560	-138 776
Résultat net des activités abandonnées	12 635	21 175
Résultat net des activités conservées	151 925	-159 951
NOMBRE MOYEN D'ACTION EN CIRCULATION	115 234 001	114 904 624
Stock options et actions gratuites (nombre pondéré)	417 091	791 240
BSA	12 089 960	7 485 088
OCEANE (nombre pondéré)	24 613 253	21 428 721
NOMBRE MOYEN D'ACTION DILUÉ	158 473 745	150 972 725
RÉSULTAT PAR ACTION		
De base	1,43	-1,21
Dilué	1,27	-1,21
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		
De base	0,11	0,18
Dilué	0,08	0,18
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS CONSERVÉES		
De base	1,32	-1,39
Dilué	1,19	-1,39

* Retraité des activités cédées.

Conformément à l'application d'IAS33, le résultat dilué par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires revenant à l'entité mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement du numérateur et du dénominateur des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Ainsi, le résultat retenu est ajusté des charges d'intérêts liées aux OCEANE et des charges supportées au titre des actions gratuites, pour un montant total de 36 469 K€ au 31 décembre 2011.

Conformément à IAS33, les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en action ordinaire a pour effet de réduire le résultat par action des activités ordinaires poursuivies.

Note 24 : Parties liées**TRANSACTIONS COMMERCIALES ET FINANCIÈRES**

31/12/2011 En milliers d'euros	Revenus	Charges	Montants dus par les parties liées (net)	Montants dus aux parties liées
1) SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE				
<i>Tuscany International Drilling</i>	94	-	127	2 936
<i>New Gold Mali (NGM)</i>	421	-	2 881	-
2) AUTRES PARTIES LIÉES				
<i>Pacifico</i>	210	394	22	-

31/12/2010 En milliers d'euros	Revenus	Charges	Montants dus par les parties liées (net)	Montants dus aux parties liées
1) SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE				
<i>Lagopetrol</i>	-	-	7 554	-
<i>New Gold Mali (NGM)</i>	380	-	2 708	-
<i>Raba Xprom Energia Kft</i>	42	-	1 431	12
2) AUTRES PARTIES LIÉES				
<i>Pacifico</i>	212	1082	126	124
<i>Allenne British Virgin Island Limited</i>	-	-	5 052	-
<i>Abbeycourt Petroleum Company Limited</i>	-	-	8 419	-

Sociétés mises en équivalence

Au 31 décembre 2011, le montant dû par New Gold Mali correspond au compte courant envers le siège Maurel & Prom. Ce compte courant est totalement déprécié. En valeur nette, il ne subsiste donc dans les comptes du Groupe que la quote-part des dettes dues par les autres actionnaires de New Gold Mali. Les revenus correspondent aux intérêts courus calculés sur le compte courant.

La société Tuscany International Drilling est mise en équivalence depuis le 15 septembre 2011. Elle réalise des opérations de forage par l'intermédiaire de sa filiale Caroil pour le compte de sociétés du groupe Maurel & Prom, essentiellement au Gabon sur le permis d'Omoueyi.

Les participations dans les sociétés Lagopetrol et Raba Xprom Energia Kft ont été cédées au cours du premier semestre 2011.

Autres parties liées

Concernant les autres parties liées, les transactions avec Pacifico, réalisées dans des conditions de concurrence normales, portent d'une part sur des prestations de location et d'autre part sur des prestations d'assistance.

Ainsi Maurel & Prom a conclu, notamment avec Pacifico, actionnaire à 23,71 %, une convention de sous-location de locaux. Par ailleurs, la société Pacifico fournit à Maurel & Prom une prestation d'assistance en matière technique et financière. La convention de prestation de service avec Pacifico a fait l'objet d'un avenant approuvé par le conseil de surveillance de Maurel & Prom le 29 mai 2007 et signé le 11 juin 2007 (avec prise d'effet au 1^{er} février 2007). Cet avenant porte essentiellement sur l'actualisation des honoraires correspondant aux prestations fournies.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent d'une part, des directeurs (responsables de département) et d'autre part des membres du conseil d'administration et du président-directeur général.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<i>Avantages à court terme</i>	2 594	2 819
<i>Indemnités de fin de contrat de travail</i>	-	74
<i>Indemnités postérieures à l'emploi</i>	481	293
<i>Paiement en actions</i>	375	222
TOTAL	3 450	3 408

Note 25 : Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2011	2010
<i>Cautions en douane</i>	898	898
<i>Garanties données sur emprunts</i>	255 043	224 517
<i>Engagements de travaux</i>	298 293	136 346

Le Groupe a conclu le 29 mai 2009 avec un consortium de 4 banques associant BNP Paribas, Calyon, Natexis et Standard Bank une facilité bancaire de 255 MUS\$ garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon (Emprunt de type « Reserve Based Loan » dit RBL).

Le montant de ce RBL a été porté à 300 MUS\$ au cours du dernier trimestre 2010 et est intégralement tiré au 31 décembre 2010.

Le montant de ce RBL a été augmenté en janvier 2011 à 330 MUS\$.

Au 31 décembre 2011, le RBL a fait l'objet d'un tirage à hauteur de 80 MUS\$, équivalent de 62 M€. Une fraction de 5 % du montant tiré doit être conservée par Maurel & Prom, correspondant ainsi, au 31 décembre 2011 à 4 MUS\$ (3 M€).

En outre, Maurel & Prom s'est engagée pour la durée du prêt à respecter certains covenants techniques et financiers (décrits dans la note « Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières »).

Engagements des travaux

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<i>Congo</i>	7 574	276
<i>Gabon</i>	247 349	43 695
<i>Colombie</i>	-	28 549
<i>Tanzanie</i>	30 605	1 914
<i>Nigéria</i>	-	26 485
<i>Autres</i>	12 765	3 057
TOTAL	298 293	103 976

Les engagements de travaux pétroliers sont évalués sur la base des budgets approuvés avec les partenaires. Ils font l'objet de multiples révisions en cours d'exercice en fonction notamment des résultats des travaux pétroliers réalisés. Ils prennent également en compte les engagements fermes pris auprès des États dans le cadre des permis.

Au Gabon, les engagements sont liés :

D'une part aux travaux d'exploration :

- Permis de Kari pour 500 km de sismique 2D, valorisés à 20 MUS\$;
- Permis Omoueyi pour 6,7 MUS\$ avec des travaux de sismique et de G&G ;
- Permis Nyanga Mayombe pour 12,6 MUS\$ pour 300 km de sismique 2D ;
- Permis d'Etekamba avec le forage de deux puits pour 19,7 MUS\$.

D'autre part aux travaux de développement sur le permis d'Omoueyi pour un montant de 161 MUS\$, afin d'accroître la capacité du centre de traitement afin d'augmenter la capacité de production et 100 MUS\$ pour le raccordement complet de Maroc Nord et la finalisation de son plan de développement.

En Colombie, les engagements sont portés par le partenaire Pacific Rubiales sur les permis de Sabanero, CPO-17, COR-15, Muisca et SSJN-9. Ces engagements concernent essentiellement Sabanero dans le cadre de la mise en production, ainsi que CPO-17 (puits statigraphiques) et COR-15 (acquisition de sismique 3D).

Au Pérou, compte tenu de l'accord de farm-in en cours de finalisation avec Pacific Rubiales sur le bloc 116 à hauteur de 50 % avec portage, l'engagement de réalisation de deux puits est porté par notre partenaire.

Au Congo, le Groupe prévoit le forage de deux puits sur le permis de La Noumbi.

En Tanzanie, le Groupe est engagé sur le permis de Mnazi Bay dans le cadre du contrat de farm-in pour la réalisation de 200 km de sismique 3D et la réalisation de deux puits, pour un montant de 27,1 MUS\$. Sur le permis de Bigwa-Rufiji-Mafia, la réalisation d'un puits conditionne le passage en seconde période, pour un montant de 12,5 MUS\$.

Les autres zones concernent :

La Namibie, où la prise d'intérêts dans les permis 0044 et 0045 s'accompagne de l'engagement de réaliser un programme de sismique 2D pour 3,1 MUS\$;

Le Mozambique, où le programme ferme de travaux a été voté pour un montant de 12,8 MUS\$ concernant la réalisation de 900 km de sismique 2D.

En Syrie, compte tenu du contexte international, le Groupe a invoqué la « force majeure » suite à l'interdiction des autorités européennes visant à réglementer les transactions réalisées en Syrie. À ce titre, la garantie de 6 MUS\$ s'éteint.

ENGAGEMENTS REÇUS

En Tanzanie, sur le permis de Mandawa rendu en janvier 2011, le groupe dispose d'un engagement reçu d'Ophir (ex Dominion) d'un montant de 22,9 MUS\$, valorisable comme option d'entrée dans un permis après forage d'un premier puits ou sous forme de remboursement.

Le protocole d'accord signé dans le cadre de la cession d'Hocol à Ecopetrol en 2009 prévoit une clause de complément de prix relative aux réserves du champ Huron sur le permis de Niscota. Ces réserves, qui doivent faire l'objet d'une évaluation par un certificateur indépendant, ne sont pas valorisées à ce stade. La clause de complément de prix est plafonnée à 50 MUS\$.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS**Caroil**

Le 1^{er} juillet 2009, Maurel & Prom a signé un engagement de caution solidaire et indivisible au profit de Caroil pour un montant de 8 MUS\$ au profit du Crédit Industriel et Commercial. La caution couvre les éventuels défauts de paiements de Caroil vis-à-vis de la banque et ce, quels qu'en soient les motifs.

Cette caution a été levée postérieurement à la clôture dans le cadre des opérations de cession de Caroil à Tuscany.

Tuscany

Dans le cadre de la cession de Caroil à Tuscany International Drilling, Maurel & Prom a concédé une garantie de passif d'usage en la matière.

Rockover

Le contrat d'achat de la société Rockover en février 2005 prévoyait une clause de retour des anciens actionnaires à hauteur de 10 % en cas de découverte sur l'un des permis cédés (Ofoubou/Ankani, Omoueyi, Nyanga Mayombe, Kari) et de 50 % sur le permis de Banio.

À l'initiative de Maurel & Prom, un accord de rachat de cette clause a été signé le 13 juillet 2007. Cet accord prévoit le paiement par Maurel & Prom aux anciens actionnaires de 55 MUS\$ (payés à ce jour) assorti d'une redevance de 2 % lorsque la production cumulée dépassera 39 millions de barils sur l'ensemble des champs cédés à Maurel & Prom en 2005 (hors Banio), ainsi que d'une redevance de 10 % sur la production issue du champ de Banio lorsque la production cumulée de ce champ dépassera 3,9 millions de barils.

Par ailleurs les engagements suivants ont été maintenus :

- Maurel & Prom devra payer aux vendeurs une redevance totale d'un montant de 1,30 US\$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mboe ;
- Maurel & Prom devra verser à un des deux vendeurs une redevance équivalent à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mboe et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombe.

Transworld

Suite au rachat des droits résiduels de Transworld sur le permis d'Etekamba le 18 mars 2008, un « net profit interest agreement » a été signé, selon lequel Maurel & Prom devra reverser 10 % du profit oil et 8 % du profit gaz à la société Transworld Exploration Ltd.

CEPP Omoueyi

À partir de la mise en production du champ d'Onal, l'État Gabonais participe de plein droit à concurrence de 15 % aux droits et obligations découlant du CEPP d'Omoueyi relatifs au développement et l'exploitation de la zone d'exploitation d'Onal, à moins d'une renonciation expresse à cette participation dans un délai de 120 jours suivant la date de mise en production du permis. Le 13 décembre 2006, une autorisation exclusive d'exploitation a été accordée pour la zone d'Onal située sur ce permis. Dans ce cadre, l'État gabonais a cédé sa participation à Tulip Oil pour la totalité des 15 % sur le champ d'Onal, ainsi que sur le champ d'Omko, mis en production le 28 septembre 2009 dans lequel l'État participait de plein droit à concurrence de 15 % selon les mêmes conditions.

L'État gabonais bénéficie de ce droit d'entrée sur l'ensemble des champs du permis Omoueyi dans les mêmes conditions que décrites ci-avant pour Onal et Omko, mais également sur l'ensemble des permis détenus par Maurel & Prom au Gabon, dans les termes et conditions prévus dans chacun des CEPP.

Par ailleurs Maurel & Prom est redevable d'un droit de douane de 5 % sur les immobilisations d'exploration et de production qui ont été admises en franchise d'impôt jusqu'alors. Ces droits de douane ont été réglés en 2009, puisque la production sur les champs d'Onal et d'Omko a dépassé 10 000 tonnes (env. 75 000 b). Sur ce permis, les investissements réalisés sur chaque nouveau puits sont passibles d'un droit de douane de 5 %.

Ecopetrol

Dans le cadre de la cession de Hocol Colombie à Ecopetrol, Maurel & Prom a concédé à cette dernière une garantie de passifs d'usage en la matière.

Litiges**Litige Messier Partners**

Messier Partners, société de conseils financiers à qui la Société avait confié une mission d'assistance financière, a engagé en 2007 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec Eni. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Il a été donné partiellement raison à Messier Partners en première instance et la Société a été condamnée à verser à Messier Partners la somme de 5,6 M€. La Société a fait appel de ce jugement. La Cour d'appel de Paris a, par un arrêt rendu le 5 mars 2009, infirmé l'ensemble des dispositions du jugement prononcé le 18 décembre 2007 par le tribunal de commerce de Paris, d'une part en déboutant Messier Partners de l'intégralité de ses demandes et d'autre part en condamnant Messier Partners aux dépens liés aux frais de procédure en première instance et en appel,

ainsi qu'au versement de 50 000 € au titre des frais irrépétibles. Messier Partners s'est pourvue en cassation le 6 mai 2009. Par un arrêt en date du 4 mai 2010, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour. Par un arrêt en date du 24 novembre 2011, la Cour d'Appel de Paris a condamné la Société à payer à Messier Partners la somme de 5,6 M€ assortie des intérêts légaux. La Société s'est pourvue en cassation.

Point sur les autres litiges

Litige Alphin Capital

Alphin Capital, société spécialisée dans la mise sur le marché d'actifs pétroliers africains, dans l'aide à la négociation de contrats portant sur l'exploitation de gisements d'hydrocarbures et les montages financiers s'y rapportant, a engagé au mois d'avril 2010 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission d'apport de 2,6 MUS\$ faisant suite à la signature par Seplat (société de droit nigérian dans laquelle Maurel & Prom était actionnaire à 45 %) d'intérêts dans les permis OML 4, 38 et 41 au Nigéria. Par jugement en date du 8 décembre 2011 le Tribunal de Commerce de Paris a débouté la société Alphin Capital de ses demandes.

Litige Agri Cher-Transagra

De son activité ancienne, subsiste une assignation en responsabilité contractuelle datant de 1996 dont Maurel & Prom a fait l'objet dans le cadre du redressement judiciaire de la société Transagra et dans la déconfiture de la coopérative Agri-Cher. La Société estime cette action, portant sur un montant d'environ 33 M€, non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre. Toutes les parties au litige ayant manifesté par écrit leur intention de ne pas poursuivre la procédure, le Tribunal a ordonné le retrait du rôle de cette procédure en 2009. Le mandataire *ad hoc* désigné dans cette affaire, a sollicité le rétablissement au rôle de la procédure en 2011.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Note 26 : Secteurs opérationnels

Conformément à IFRS8, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2009, l'information sectorielle est présentée selon des principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe. Les activités de Maurel & Prom étaient divisées en trois secteurs : exploration, production et forage. À compter de 2011, compte tenu de la cession de Caroil le 15 septembre 2011, le Groupe compte désormais deux secteurs : exploration et production. Les activités forage et Nigéria ont été retraitées en résultat des activités cédées conformément à l'application d'IFRS5.

Les autres activités recouvrent principalement les activités fonctionnelles et financières des holdings.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur à partir des comptes contributifs des entités qui incluent les retraitements de consolidation.

Conformément à la norme IFRS8 précisée dans les améliorations annuelles aux normes, l'évaluation du total des actifs par segment n'est exigée, au même titre que le total des dettes, que si cette information est régulièrement fournie à l'autorité de décision ultime. Aussi, le groupe a cessé de présenter cette information dans le cadre d'IFRS8 depuis le 1^{er} janvier 2010.

26.1. Information par activité

Les données présentées ci-après sont issues des comptes IFRS.

31/12/2011 En milliers d'euros	Exploration	Production	Forage pétrolier	Autres activités	Ajustements et éliminations intragroupe	Total
<i>Chiffre d'affaires inter secteur</i>	-	-	-	(1 126)	1 126	-
CHIFFRE D'AFFAIRES	242	415 675	-	(42 342)		373 575
<i>Write-off sur immobilisations incorporelles</i>	(36 514)	-	-	-	-	(36 514)
<i>Write-off sur immobilisations corporelles</i>	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(86 639)	247 750	-	96 959	-	258 070
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (BRUT)						
<i>Investissements de la période</i>	91 700	-	2	80	-	91 782
<i>Investissements cumulés fin de période</i>	568 312	114 241	-	1 454	-	684 008
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (BRUT)						
<i>Investissements de la période</i>	4 801	83 749	10 996	159	-	99 705
<i>Investissements cumulés fin de période</i>	12 375	705 369	-	2 515	-	720 259

Les write off sont détaillés dans la note 4 Actifs incorporels.

31/12/2010* En milliers d'euros	Exploration	Production	Forage pétrolier	Autres activités	Ajustements et éliminations intragroupe	Total
<i>Chiffre d'affaires inter secteur</i>				(2 400)	2 400	-
CHIFFRE D'AFFAIRES	306	254 563		(37 895)		216 974
<i>Write-off sur immobilisations incorporelles</i>	(196 823)	(14 655)	-	-	-	(211 478)
<i>Write-off sur immobilisations corporelles</i>	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(205 423)	122 123	-	(55 558)	-	(138 858)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (BRUT)						
<i>Investissements de la période</i>	245 599	63 981	16	591	-	310 186
<i>Investissements cumulés fin de période</i>	437 279	184 282	215	1 474	-	623 251
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (BRUT)						
<i>Investissements de la période</i>	679	137 627	23 391	151	-	161 847
<i>Investissements cumulés fin de période</i>	7 392	671 627	185 648	2 360	-	867 027

* Retraité des activités cédées.

26.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

Compte de résultat au 31/12/2011

En milliers d'euros	Congo	Gabon	Cameroun	Colombie	Nigéria	Tanzanie	Autres	Total
<i>Ventes de pétrole</i>	242	414 928	-	-	-	747	(42 342)	373 575
<i>Prestations de services</i>	-	-	-	-	-	-	2 139	2 139
<i>Ventes interzones</i>	-	-	-	-	-	-	(2 139)	(2 139)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	242	414 928	-	-	-	747	(42 342)	373 575

Compte de résultat au 31/12/2010*

En milliers d'euros	Congo	Gabon	Cameroun	Colombie	Nigéria	Tanzanie	Autres	Total
Ventes de pétrole	305	253 933	-	(1)	-	631,00	(37 894)	216 974
Prestations de services	-	-	-	-	-	-	3 491	3 491
Ventes interzones	-	-	-	-	-	-	(3 491)	(3 491)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	305	253 933	-	(1)		631	(37 894)	216 974

* Retraité des activités cédées.

Les deux principaux clients du Groupe sont les clients de M&P Gabon, ie la Socap et Sogara à qui est vendu la production des champs sur le permis d'Omoueyi.

Note 27 : Risques

RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait des prêts et créances qu'il consent à des tiers dans le cadre de ses activités opérationnelles, des dépôts à court

terme qu'il effectue auprès d'établissements bancaires et, le cas échéant, des instruments dérivés actifs qu'il détient.

En milliers d'euros	2011		2010	
	Exposition maximale au risque de crédit	Encours Bilan	Exposition maximale au risque de crédit	Encours Bilan
Autres actifs financiers non courants	7 450	8 844	26 369	27 284
Clients et comptes rattachés	60 246	60 246	71 084	71 084
Autres actifs financiers courants	71 252	71 252	295 364	295 364
Instruments financiers dérivés	6 509	6 509	3 931	3 931
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60 771	60 771	95 423	95 423
TOTAL	206 229	207 623	492 171	493 086

L'exposition maximale correspond à l'encours bilan net de provisions.

Le Groupe considère ne pas encourir de risque de contrepartie dans la mesure où la production est vendue à des groupes pétroliers de premier plan : Socap (groupe Total) au Gabon.

Créances échues mais non dépréciées

Seules les créances clients présentent à la date d'arrêté des retards de paiements.

31/12/2011								
En milliers d'euros	Actifs échus non dépréciés					Actifs dépréciés (net)	Actifs ni échus ni dépréciés	Total
	0-1 mois	1-3 mois	3-12 mois	au-delà d'1 an	Total	Total	Total	
	<i>Clients et comptes rattachés (net)</i>	10 373	49 137	222	32	59 763	58	

31/12/2010								
En milliers d'euros	Actifs échus non dépréciés					Actifs dépréciés (net)	Actifs ni échus ni dépréciés	Total
	0-1 mois	1-3 mois	3-12 mois	au-delà d'1 an	Total	Total	Total	
	<i>Clients et comptes rattachés (net)</i>	24 527	3 131	382	2	28 042	-	

Risque de liquidité

La liquidité du Groupe est appréhendée au travers d'états de trésorerie consolidés établis hebdomadairement et communiqués à la direction générale.

Des prévisions à 7 jours et à des horizons mensuels, trimestriels et à fin d'année sont parallèlement établies.

Les réalisations sont comparées aux prévisions grâce à ces états qui, outre la liquidité, permettent d'appréhender la position de change.

Le service trésorerie du siège est composé d'un professionnel directement rattaché à la direction financière du Groupe. Ce professionnel est assisté par des responsables dans chaque entité. La mission de la trésorerie centrale est de gérer les risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières.

Au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'encours des passifs financiers, par date de maturité, sont les suivants :

Au 31 décembre 2011 En milliers d'euros	2012	2013	2014	2015	2016	> 5 ans	Total des flux contractuels	Total Valeur bilan ⁽¹⁾
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	26 099	26 086	314 596	71 574			438 355	349 239
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES								
<i>BNP - RBL</i>	-	61 829	-	-	-	-	61 829	61 829
<i>BGFI</i>	11 000	-	-	-	-	-	11 000	11 000
<i>Emprunts en crédit-bail</i>	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Comprend les encours courants et non courants.

Au 31 décembre 2010 En milliers d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	> 5 ans	Total des flux contractuels	Total Valeur bilan ⁽¹⁾
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	26 187	26 200	26 188	323 727	74 988	-	477 290	342 932
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES								
<i>BNP - RBL</i>	22 362	102 994	77 594	38 081	-	-	241 031	224 778
<i>Banco de Occidente</i>	2 397	-	-	-	-	-	2 397	2 397
<i>BNP - SEPLAT - Emprunt</i>	58 293	-	-	-	-	-	58 293	56 806
<i>BNP - SEPLAT - Escompte</i>	14 431	-	-	-	-	-	14 431	14 431
<i>Standard Bank</i>	37 423	-	-	-	-	-	37 423	37 423
EMPRUNTS EN CRÉDIT-BAIL	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Comprend les encours courants et non courants.

L'endettement du Groupe se décompose en :

- un emprunt obligataire convertible de 297,6 M€ à taux fixe de 7,125 % émis en 2010 à échéance juillet 2014 ;
- une émission obligataire convertible de 70 M€ à taux fixe de 7,125 % émis en 2011 à échéance juillet 2015 ;
- une facilité bancaire (de type reserve based loan dite « RBL ») garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon, utilisée à hauteur de 80 MUS\$ à la clôture ;
- un emprunt à court terme de 11 M€ auprès de la BGFI rémunéré au taux Euribor +2 %.

Les liquidités qui à la date d'arrêt s'élèvent à 60,8 M€, sont placées en dépôt bancaires à vue.

Risque de marché

Les résultats du Groupe sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs étant le cours des hydrocarbures exprimé en US\$, et le taux de change €/US\$. La devise opérationnelle du Groupe est le dollar dans la mesure où les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.

Risque de change

Compte tenu de son activité fortement tournée vers l'international, La Société est exposée au risque de change à plusieurs titres.

En premier lieu, les variations de change affectent les transactions enregistrées en résultat opérationnel (flux de chiffre d'affaires, de coût des ventes, etc.).

La réévaluation au taux de clôture des dettes et créances en devises génère par ailleurs un risque de change financier.

Enfin, parallèlement à ces risques de change opérationnel et financier dont l'impact est enregistré en résultat existe un risque de change lié à la conversion en euros des comptes des entités du Groupe dont la monnaie de fonctionnement est le US\$. L'écart résultant de cette conversion est enregistré directement en capitaux propres.

Afin de minorer son risque de change financier, Maurel & Prom a procédé durant l'exercice à quelques opérations de change à terme et à des achats et ventes d'options de change portant sur l'euro et le dollar. Aucune opération de ce type n'était en cours à la clôture.

Le Groupe détient par ailleurs des liquidités en dollars américains (64 MUS\$ à la clôture) destinées à financer ses dépenses d'investissement prévisionnelles dans cette devise.

Au 31 décembre, la position de change du Groupe détaillée dans le tableau ci-après ressortait à 673 MUS\$ (hors écarts de conversion en capitaux propres).

En milliers d'euros	Actifs et passifs	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
	<i>Créances et dettes commerciales</i>	1 008	-	1 008	-
<i>Actifs financiers non courants</i>	-	-	-	-	-
<i>Autres actifs courants</i>		-	-	-	-
<i>Instruments dérivés</i>	-13	-	-13	-	-13
<i>Autres créditeurs et passifs divers</i>	-368	-	-368	-	-368
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	46	-	46	-	46
EXPOSITION USD (EN MUS\$)	673	-	673	-	673

Le tableau ci-dessous montre l'impact des variations de change sur le résultat avant impôts ainsi que sur les capitaux propres du Groupe.

En milliers d'euros	Impact sur le résultat avant IS		Impact sur l'écart de conversion (capitaux propres)	
	Hausse de 10 % parité €/US\$	Baisse de 10 % parité €/US\$	Hausse de 10 % parité €/US\$	Baisse de 10 % parité €/US\$
	<i>USD</i>	-44,2	38,7	-41,0
<i>Autres devises</i>	-	-	-	-
TOTAL	-44,2	38,7	-41,0	50,1

Risque d'intérêt

Les emprunts en cours au 31 décembre 2011 ainsi que les lignes disponibles font l'objet d'un descriptif en Note 15. Cette note permet de mesurer l'éventuel risque de liquidité et de taux.

Les liquidités détenues par le Groupe sont placées en compte courant non rémunéré.

Risque de taux

Au 31 décembre 2011, le risque de taux peut être évalué comme suit :

DETTE BRUTE

Les montants ci-dessous reprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts et dettes financières :

Emprunts obligataires et autres emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Avant	Impact des dérivés de couverture comptable	Après	Avant	Impact des dérivés de couverture comptable	Après
<i>Variable</i>	72 829	-	72 829	332 630	-	332 630
<i>Fixe</i>	349 239	-	349 239	342 932	-	342 932
TOTAL	422 068	-	422 068	675 562	-	675 562

Actifs financiers exposés au risque de taux en représentation de la dette

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Avant	Impact des dérivés de couverture comptable	Après	Avant	Impact des dérivés de couverture comptable	Après
<i>Variable</i>	-	-	-	124 981	-	124 981
<i>Fixe</i>	1 853	-	1 853	48 196	-	48 196
TOTAL	1 853	-	1 853	173 177	-	173 177

L'endettement à taux variable s'élève à 72,8 M€. Une variation à la hausse de 1 % des taux d'intérêt se traduirait par une charge d'intérêt supplémentaire de 0,7 M€ sur un an.

Exposition aux risques hydrocarbures

La Société a pour politique de protéger une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production.

Cette politique de couverture s'inscrit dans le cadre de la gestion des lignes de crédit bancaires mises à la disposition du Groupe dont le montant serait majoré si le cours de la protection est supérieur au cours retenu par les établissements pour la détermination de la « Borrowing Base »

Les couvertures existantes sont recensées dans la note 10 instruments dérivés.

La juste valeur des couvertures au 31 décembre 2011 s'établit à -9,7 M€. Une diminution de 10 % du cours du brut à fin décembre aurait conduit à réduction de ce passif latent de l'ordre de 1 M€. Ce calcul ne tient pas compte de l'écart entre le cours spot et le cours à terme des instruments dérivés.

RISQUE ACTION**Exposition au risque actions et gestion**

Les actifs financiers du Groupe ne sont pas exposés au risque action.

Note 28 : Événements postclôture

Au Gabon sur le permis d'Etekamba (M&P 100 %), le forage du premier puits ETBIB-1 s'est avéré négatif ; les réservoirs du Gamba, par ailleurs de très bonne qualité, ne présentant pas de fermeture efficace. Le forage d'un second prospect, ETGO-1, dont la structure est indépendante, a démarré mi-mars.

En Tanzanie, les récentes découvertes de gaz offshore effectuées par des opérateurs pétroliers de premier plan ont amené le Groupe à reconsidérer sa position dans cette région. Ainsi le Groupe a décidé d'exercer son droit de préemption suite à l'accord signé entre Wentworth Resources et Cove Energy en février 2012. Après finalisation de l'opération, le Groupe possèdera alors 48,06 % de la licence de développement et 60,075 % de la licence d'exploration de Mnazi Bay.

De ce fait et sur la base des ressources de gaz évaluées en 2007 par RPS-APA, la part des ressources nettes de redevances du Groupe sur le permis de Mnazi Bay s'élève à 56 Mboe.

Le projet des Autorités tanzaniennes de pose d'un oléoduc le long de la côte tanzanienne réclamant, dans un premier temps, une production stabilisée de l'ordre de 80 millions de pieds cube par jour, le Groupe a décidé d'effectuer des travaux de « workovers » (reprise de puits) sur trois puits existants. Afin d'augmenter le niveau des ressources et d'accéder à un niveau de production plus important, deux puits d'exploration ont été décidés dans la partie Nord du permis ; le puits Ziواني-1 étant en cours de forage à ce jour.

En Namibie, le gouvernement de Namibie a attribué deux permis d'exploration au Groupe ainsi qu'à ses partenaires, dans le bassin Walvis. Les deux permis d'exploration, N° 0044 (block 2212B) et N° 0045 (blocks 2313A, 2313B et 2413A), sont situés au large des côtes Namibienne, jusqu'à 2 500m de profondeur d'eau. MP Namibia devient l'opérateur des permis avec 37 % d'intérêts aux côtés de PGS seismic (48 %), National Petroleum Corporation of Namibia (8 %), Livingstone Mining Resource Development (4 %) et Frontier Mineral Resources (3 %).

En Colombie, le certificateur indépendant GLJ a évalué au 1^{er} janvier 2012 les réserves du champ de Sabanero (M&P 50 %). Les réserves P1+P2 nettes de redevances s'élèvent ainsi à 7,8 Mboe pour le Groupe.

Note 29 : Honoraires d'audit

Les honoraires perçus par les commissaires aux comptes s'élèvent en 2011 à 1 158 K€ HT (y compris les membres de leurs réseaux) s'analysent comme il suit :

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				DANIEL DE BEAUREPAIRE			
	Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>Audit</i>								
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</i>								
- Émetteur	669	750	79 %	75 %	287	299	93 %	61 %
- Filiales intégrées globalement	130	216	15 %	22 %	-	133	-	27 %
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :</i>								
- Émetteur	29	32	3 %	3 %	21	56	7 %	11 %
- Filiales intégrées globalement	22	-	3 %	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	850	998	100 %	100 %	308	488	100 %	99 %
<i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :</i>								
<i>Juridique, fiscal, social</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)</i>	-	-	-	-	-	3	-	1 %
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	3	-	1 %
TOTAL	850	998	100 %	100 %	308	491	100 %	100 %

9.2.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés des Établissements Maurel & Prom, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 2.3. « Immobilisations de l'activité pétrolière », 2.6. « Dépréciation des actifs », 4. « Actifs incorporels » et 5. « Actifs corporels » de l'annexe aux comptes consolidés, votre Société amortit ses immobilisations incorporelles (droits de recherche et dépenses d'exploration capitalisées) et corporelles (immobilisations de production pétrolière) et comptabilise, le cas échéant, des dépréciations sur celles-ci en fonction de la valeur économique des réserves pétrolières récupérables.

Notre appréciation du caractère raisonnable des données et des hypothèses retenues pour l'évaluation des actifs mentionnés ci-dessus s'est fondée sur les conclusions des experts indépendants mandatés par votre Société pour l'évaluation des réserves ou, en l'absence de réserves pétrolières attestées, sur les hypothèses de poursuite des travaux d'exploration présentées par la direction de votre Société.

- Votre Société comptabilise des provisions pour risques et charges dans les conditions et selon les méthodes décrites dans les notes 2.18. « Provisions pour risques et charges », 2.19. « Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi » et 14. « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés. S'agissant de processus d'estimations parfois complexes, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction de votre Société pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 24 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Patrick CASSOUX
François CARREGA

9.2.3. Comptes sociaux au 31 décembre 2011

Sommaire

Actif	202
Passif	203
Compte de résultat	204
Annexe aux comptes sociaux	205

1

2

Comptes sociaux

p./201

Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Concessions, brevets, licences</i>		4 473	5 440
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>		28 989	74 108
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	33 462	79 548
<i>Installations techniques</i>		155	108
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		766	780
<i>Immobilisations en cours</i>		-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.1	921	888
<i>Titres de participation</i>		175 042	210 009
<i>Autres immobilisations financières</i>		5 373	151 034
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3.2	180 415	361 043
ACTIF IMMOBILISÉ		214 798	441 480
<i>Stocks</i>		443	-
<i>Clients et comptes rattachés</i>	3.4/5	33 252	25 304
<i>Autres créances</i>	3.3/4/5	496 092	812 212
<i>Actions propres et autres titres de placement</i>	3.6	68 534	67 119
<i>Instruments de trésorerie</i>		-	-
<i>Disponibilités</i>	3.6	43 941	58 247
ACTIF CIRCULANT		642 262	962 881
<i>Charges constatées d'avance</i>		362	404
<i>Charges à répartir</i>	3.7	11 340	16 010
<i>Écart de conversion actif</i>	3.15	24 173	7 531
ACTIF		892 935	1 428 306

Passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Capital</i>		93 550	93 405
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport</i>		182 883	183 167
<i>Réserve légale</i>		9 336	9 336
<i>Autres réserves</i>		88 027	29
<i>Report à nouveau</i>		1 689	537 043
<i>Bénéfice (perte) de l'exercice</i>		- 29 551	-179 517
CAPITAUX PROPRES	3.8	345 935	643 463
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.9	28 898	12 560
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	3.10/14	377 090	378 557
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	3.11/14	72 946	262 240
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	3.12/14	16	17
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	3.13/14	7 085	8 610
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	3.14	3 179	3 244
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	3.14	24	43
<i>Autres dettes</i>	3.13	29 499	59 123
<i>Instruments de trésorerie</i>	3.16	19 481	36 263
DETTES		509 319	748 472
<i>Écarts de conversion passif</i>	3.15	8 782	24 186
PASSIF		892 935	1 428 306

Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>Chiffre d'affaires</i>	3.17	13 180	14 396
<i>Production stockée</i>		-	-
<i>Reprises sur provisions, transferts de charges</i>	3.18	57 560	50 830
<i>Autres produits</i>	3.19	516	1 555
PRODUITS D'EXPLOITATION		71 257	66 781
<i>Achats consommés et charges externes</i>	3.20	-23 470	-64 625
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>		-1 736	-1 203
<i>Salaires et charges sociales</i>		-9 673	-10 147
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	3.21	-54 739	-172 120
<i>Autres charges</i>		-2 976	-443
CHARGES D'EXPLOITATION		-92 595	-248 539
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-21 339	-181 758
<i>Charges et produits financiers</i>		-37 977	18 942
<i>Dividendes</i>		-	17 739
<i>Dotations et reprises de provisions</i>		-21 154	-55 436
<i>Différences de change</i>		-2 693	13 006
<i>Autres</i>		-	-
<i>Dotations nettes exceptionnelles sur éléments financiers</i>		-	-
RÉSULTAT FINANCIER	3.22	-61 825	-5 749
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-83 163	-187 507
<i>Produits exceptionnels</i>		237 559	968
<i>Charges exceptionnelles</i>		-184 208	-2 594
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3.23	53 351	-1 626
<i>Impôts sur les sociétés</i>	3.24	261	9 615
RÉSULTAT NET		- 29 551	-179 517

Annexe aux comptes sociaux

1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2011 a été caractérisée par des cessions partielles ou totales d'actifs reflétant la stratégie de recentrage du groupe sur ses activités de production et la recherche de partenariats en vue de réduire les coûts d'exploration. À ces titres on notera :

- la cession de la filiale de forage Caroil ;
- la mise en place d'un partenariat avec la société Pacific Rubiales pour valoriser les actifs en Colombie ;
- la cession des titres de MP Venezuela sas à la société Integra ;
- le transfert du permis d'exploration BRM en Tanzanie à une filiale spécialement créée à cet effet ;
- la scission des activités au Nigéria.

Réduction significative de l'encours des avances consenties à la filiale gabonaise

Les résultats de M&P Gabon ont fortement progressé en 2011 sous l'effet de la montée en puissance de la production (18,2 K barils par jour en 2011 soit +24 %) et du niveau élevé du cours du baril (111 US\$ sur 2011 contre 77 US\$ sur 2010).

La trésorerie générée sur l'exercice par la filiale lui a permis de réduire significativement (186 M€) la position nette des avances en compte courant qui lui avaient été consenties. Le solde de la créance en compte courant détenue par les établissements Maurel & Prom sur MP Gabon est ainsi passé de 584 M€ à fin 2010 à 398 M€ à fin 2011.

Cession de la filiale de forage Caroil assortie d'une prise de participation dans la société Tuscany

Maurel & Prom et Tuscany International Drilling Inc., société Canadienne de services pétroliers cotée à Toronto, ont finalisé en date du 15 septembre 2011 l'accord selon lequel Tuscany Rig Leasing S.A., filiale à 100 % de Tuscany, absorbe la totalité des titres de Caroil SAS, filiale de forage de Maurel & Prom.

À cette même date, Maurel & Prom abandonne sa créance en compte courant sur Caroil d'un montant de 61 326 K€ et garantit à son ancienne filiale un volume 8 MUS\$ d'activité jusqu'au 31 décembre 2011, traité en minoration du prix de cession.

Le prix d'acquisition réglé par Tuscany à Maurel & Prom se décompose ainsi :

- 120 MUS\$ en devises, équivalent 87 113 K€ ;
- 81,5 millions de titres Tuscany, cotés à la Bourse de Toronto, pour une valeur de 49 611 K€ sur la base du cours de l'action Tuscany au 15 septembre 2011 (soit 0,83 CAD) ;
- et 27,5 millions de bons d'attribution d'actions selon la parité une pour une exerçable immédiatement sans condition par Maurel & Prom, valorisés à ce titre comme l'action Tuscany sur la base d'un cours de 0,83 CAD au 15 septembre, équivalent 16 740 K€.

Suite à cette opération, Maurel & Prom détient ainsi 29,05 % des actions de Tuscany.

La plus-value brute dégagée sur cette opération s'élève à 44,7 M€.

Cession de 49,99 % des titres de Maurel & Prom Colombie BV

Maurel & Prom a conclu le 28 avril 2011 un accord avec Pacific Rubiales Energy aux termes duquel cette dernière acquiert 49,99 % des titres de la filiale colombienne M&P Colombia BV, détentrice des intérêts sur les permis Sabanero (M&P 100 %), Muisca (M&P 100 %), SSJN-9 (M&P 50 %), CPO-17 (M&P 50 %), et COR-15 (M&P 100 %).

Pacific Rubiales Energy « PRE » dispose d'une expertise reconnue dans la production et le traitement des bruts lourds présents en Colombie grâce à laquelle pourront être valorisées rapidement et de manière optimale les ressources du Groupe dans ce pays et particulièrement celles du permis Sabanero.

La cession des titres s'effectue aux conditions suivantes :

- règlement à titre de prix principal d'une somme de 63,1 MUS\$;
- portage financier par PRE des activités d'exploration et de développement sur les permis de Sabanero et COR-15. Le remboursement du portage sera assuré au moyen de la trésorerie générée par la production d'hydrocarbures prévue sur ces permis.
- portage pétrolier par « PRE » des activités d'exploration à venir sur les permis SSJN-9, CPO-17 et Muisca à hauteur de 120 MUS\$;
- fourniture par PRE d'un accès à son réseau de transport d'évacuation du pétrole à des conditions économiques préférentielles ;
- transfert en réserves des créances en compte courant détenues par Maurel & Prom sur sa filiale pour un montant de 114 MUS\$.

Par ailleurs, les parties se sont mises d'accord pour réaliser conjointement sur une base 50/50 les acquisitions éventuelles de permis d'hydrocarbures entourant celui de Sabanero.

Ces accords ont reçus les autorisations légales et réglementaires de l'ANH (Agence Nationale des Hydrocarbures) et contractuelles des partenaires en Colombie.

La plus-value dégagée sur cette opération s'élève à 30,3 M€.

Cession des titres de MP Venezuela SAS à Intégra

Maurel & Prom a cédé le 21 mars 2011 à une société du groupe Integra (Argentine) sa filiale Maurel & Prom Venezuela, laquelle détient une participation de 26,35 % dans la société vénézuélienne Lagopetrol. La cession a été réalisée pour un prix de 37,5 M€ dont le paiement sera échelonné et adossé au rythme d'encaissement des dividendes attendus de Lagopetrol.

Le Groupe a procédé à l'évaluation de la valeur recouvrable de cette créance et a constaté une provision de 25 M€ au 31 décembre 2011.

À ce jour, le prix de vente n'a fait l'objet d'aucun encaissement.

Transfert du permis d'exploration BRM en Tanzanie à une filiale spécialement créée à cet effet

Le permis d'exploration BRM et l'ensemble des actifs et passifs y afférents qui étaient portés depuis l'origine par les établissements Maurel & Prom ont été apportés à la société M&P Exploration et Production BRM « MPEP BRM ». Cette opération avec une sous-filiale contrôlée à 100 % s'est effectuée à la valeur comptable des actifs et passifs transférés.

L'actif net apporté s'élève à 73 M€. M&P détient en conséquence de ce transfert une créance en compte courant de ce montant sur sa filiale. Cette créance a été provisionnée à hauteur de 30,3 M€ au vu des dépréciations d'actifs enregistrées par MPEP BRM sur le puits de Mafia-Deep.

Scission du pôle Nigéria

Le groupe M&P a décidé en décembre 2011 d'introduire en bourse ses activités au Nigéria en vue d'obtenir une meilleure reconnaissance par le marché de leur valeur réelle.

L'opération réalisée le 15 décembre a pris la forme d'une distribution à titre de dividende exceptionnel aux actionnaires de Maurel & Prom de l'intégralité des titres MP Nigeria « MP Nigeria », la holding intermédiaire portant les activités du Groupe au Nigéria. La valeur des titres distribués a été fixée à 240 M€ par le conseil d'administration à partir des conclusions d'un expert indépendant spécialement mandaté à cet effet.

Compte tenu d'un apport en numéraire de 105 M€ effectué début décembre par M&P au profit de MP Nigeria, la participation de M&P dans cette filiale était valorisée à 238,4 M€ à la date de la distribution soit 2,08 € par action.

Concomitamment à cette distribution, les actions MP Nigeria ont été admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris le 15 décembre de sorte qu'à l'issue de cette opération, M&P ne détient plus aucune action de MP Nigeria.

Un engagement de conservation des actions remises à l'occasion de la Distribution, d'une durée de 365 jours calendaires suivant la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, a été consenti par la société Pacifico, actionnaire principal de Maurel & Prom avec une participation de l'ordre de 25 %.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions du plan comptable homologué en avril 1999 par le règlement 99-03 du comité de la réglementation comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire.

2.2. Opérations pétrolières

Les méthodes de comptabilisation des coûts de cette activité sont les suivantes :

Permis miniers

Les coûts relatifs à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et, durant la phase d'exploration, amortis linéairement sur

la durée estimée du permis, puis, dans la phase de développement, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

Acquisitions de réserves

Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production sur la base des réserves prouvées et probables.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice, ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.

Dépenses d'exploration

Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Au moment de la découverte, ces coûts deviennent alors des coûts d'exploitation, dont une partie est transférée en actifs corporels, selon leur nature.

Les charges encourues postérieurement à cette date sont capitalisées et elles sont amorties à compter du début de l'exploitation.

Les dépenses de forage n'ayant pas abouti à une découverte commerciale sont comptabilisées en charges à hauteur des coûts engagés dès lors qu'il est décidé d'abandonner définitivement les travaux sur la zone concernée ou sur la zone de rattachement.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des *cash flow* futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploration.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'à leur transfert en immobilisations corporelles.

Immobilisations de production pétrolière

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend tous les coûts liés à l'exploration transférés en coûts d'exploitation à la suite de découvertes et ceux liés au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile...).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations au cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydro-

carbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice ré-estimées sur la base d'une expertise indépendante.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipeline, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables « 2P ».

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir des analyses menées par des organismes indépendants dans la mesure où elles sont disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des *cash flow* futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploitation.

Coûts de remise en état des sites

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées en provisions pour risques et charges au rythme des amortissements des installations de production pétrolière dès lors que la société a une obligation de démanteler et de remettre en état les sites. Elles sont estimées par pays et par champ.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

Agencements et installations :

L sur 5 à 10 ans,

Matériel de bureau et informatique :

L ou D, sur 3 à 5 ans,

Mobilier de bureau :

L sur 10 ans.

2.4. Participations et titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des sociétés concernées.

Lorsque les perspectives de rentabilité ne sont pas assurées, les créances sur les filiales et participations sont dépréciées à hauteur des capitaux propres de ces dernières. Lorsque les pertes dépassent les créances, une provision pour risques est constatée à due

concurrence.

Les autres titres immobilisés sont évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché. Il s'agit notamment des actions propres de la Société ayant fait l'objet d'une affectation précise.

2.5. Stocks

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champs, le transport et l'amortissement des biens concourant à la production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

2.6. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée s'il existe un risque de non recouvrement.

2.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

2.8. Charges à répartir

Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt.

2.9. Opérations en devises

Les charges et produits exprimés en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, financements externes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan sur la ligne « Écarts de conversion ». Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les disponibilités en devises sont converties au cours de clôture et les écarts de conversion sont inscrits au compte de résultat. Lorsque la trésorerie en devises est uniquement affectée à des investissements futurs (contrats spécifiques) et isolée comme telle, il est considéré que les encaissements et décaissements futurs constituent une sorte de couverture naturelle du profit ou de la perte de change.

2.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture d'éventualités diverses, notamment les risques sur les filiales, les litiges et les risques de pertes de change.

Les obligations de la Société en matière de retraite et avantages assimilés se limitent au paiement des cotisations à des régimes généraux à caractère obligatoire et au règlement d'indemnités de départ en retraite définis par la convention collective applicable.

Ces indemnités correspondent à un régime de prestations définies et sont provisionnées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

2.11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond exclusivement à des prestations de services et d'études fournies aux filiales de la Société.

2.12. Conversion des comptes annuels des établissements

Depuis 2008, les établissements de Maurel & Prom au Gabon dont la monnaie de fonctionnement est le dollar américain ont acquis un degré d'autonomie important sur les plans opérationnel, financier, et comptable. Les comptes annuels sont par conséquent convertis dans la monnaie de présentation de la société soit l'euro en appliquant les principes suivants :

- conversion au taux de clôture à l'exception des comptes de liaison financement qui restent au taux historique ;
- conversion des postes du résultat au taux moyen de la période.

Les autres établissements ne peuvent pas être considérés à ce jour comme des établissements autonomes. Leurs opérations comptables dont la devise de transaction est principalement le dollar, sont converties selon les mêmes règles que les opérations réalisées par l'établissement français.

2.13. Instruments financiers

Afin de couvrir le risque de change, la société Maurel & Prom utilise des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constitués essentiellement d'options, de change à terme et de swaps de change. Ces opérations sont comptabilisées de la façon suivante :

Opérations dont le caractère de couverture ne peut être démontré :

- initialement, elles sont enregistrées pour leur juste valeur ;
- à la date de clôture la variation de juste valeur (gains et pertes) est constatée en résultat si l'instrument est conclu sur un marché organisé (ou assimilé comme tel du fait de sa grande liquidité). Dans les autres cas (marché de gré à gré peu liquide) seules les pertes sont constatées.

Opérations dont le caractère de couverture peut être démontré :

- si la réalisation de l'opération couverte est certaine, l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;
- si la réalisation de l'opération couverte n'est pas certaine, la juste valeur de l'instrument est recherchée ; en cas de perte latente une provision pour risque ou une dépréciation est constituée ; en cas de gain latent ce dernier n'est pas comptabilisé l'instrument reste comptabilisé à sa valeur d'acquisition ;

La juste valeur des instruments contractés par le Groupe est déterminée par des experts externes.

3. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

3.1. Immobilisations

L'évolution de l'actif immobilisé et des amortissements se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
<i>Immobilisations incorporelles</i>	261 410	9 300	176 276	94 434
À déduire : amortissements	-6 465	-945	-479	-6 931
À déduire : dépréciations	-175 396	-10 576	-131 932	-54 040
VALEUR NETTE	79 549	-2 221	43 865	33 462
<i>Immobilisations corporelles</i>	2 352	378	156	2 574
À déduire : amortissements	-1 464	-258	-70	-1 653
À déduire : dépréciations	-	-	-	-
VALEUR NETTE	888	120	87	921
TOTAL VALEUR BRUTE	263 762	9 678	176 432	97 007
À déduire : amortissements	-7 929	-1 203	-548	-8 584
À déduire : dépréciations	-175 396	-10 576	-131 932	-54 040
TOTAL VALEUR NETTE	80 436	-2 102	43 951	34 383

3.1.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
LOGICIELS	1 718	320	1 406	183
PERMIS MINIERS	8 203	4 154	9 015	5 257
<i>Gabon</i>	4 190	2 174	4 190	2 459
<i>Hongrie</i>	283	-	283	-
<i>Syrie</i>	2 761	1 404	2 761	1 680
<i>Mozambique</i>	968	576	968	733
<i>Tanzanie</i>	-	-	812	385
ACQUISITION DE RÉSERVES	-	-	-	-
<i>Congo</i>	-	-	-	-
<i>Gabon</i>	-	-	-	-
FRAIS D'EXPLORATION PÉTROLIÈRE	84 513	28 989	250 988	74 108
<i>Congo</i>	42 282	25 285	49 835	22 596
<i>France</i>	3 331	2 391	958	958
<i>Hongrie</i>	1 767	-	1 767	-
<i>Syrie</i>	25 391	-	24 332	7 294
<i>Tanzanie</i>	-	-	154 428	43 133
<i>Mozambique</i>	11 551	1 123	10 893	69
<i>Autres pays</i>	190	190	8 775	58
IMMOBILISATIONS PÉTROLIÈRES	92 716	33 143	260 004	79 365
TOTAL	94 434	33 462	261 410	79 548

p./210

Le permis BRM en Tanzanie a été transféré en date du 6 mai 2011 à la société M&P Exploration et Production B.R.M., filiale à 100 % des Etablissements Maurel & Prom. Il en résulte une diminution de 155,2 M€ en valeur brute et de 43 M€ en valeur nette des actifs incorporels tanzaniens.

Les principales dépenses de la période concernent (en quote-part Maurel & Prom) des reliquats de coûts sur des puits forés en 2010 : Draco en Syrie (1,1 M€) et Mecupa au Mozambique (0,6 M€). Le puits Peyrot foré sur le permis de Mios en France s'est avéré sec ce qui a conduit à enregistrer une perte de 2,4 M€ en résultat.

Le permis de Kouilou au Congo a été cédé le 29 novembre 2011 à ENI Congo S.A.. Ceci explique la diminution de 7,6 millions d'euros en valeur brute des actifs sur ce permis qui étaient totalement dépréciés. La valeur nette comptable des actifs d'exploration au Congo (25,3 M€) correspond aux dépenses de cette nature engagées sur le permis La Noubi.

Le permis de Sebikotane au Sénégal a également été rendu, expliquant la diminution de 8,7 M€ de la rubrique « autres pays ». Les dépenses engagées sur ce permis étaient intégralement dépréciées depuis plusieurs exercices.

Les actifs d'exploration en Syrie ont été totalement dépréciés au vu du contexte politique dans ce pays rendant impossible l'exécution normale des programmes de travaux. La situation de force majeure a été invoquée.

3.1.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2011	2010
VALEUR BRUTE	2 574	2 352
<i>Amortissements et dépréciation</i>	-1 653	-1 464
VALEUR NETTE	921	888

3.2. Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
<i>Titres de participation</i>	229 739	259 871	-294 796	194 814
<i>À déduire : provisions</i>	-19 730	-800	759	-19 772
VALEUR NETTE	210 009	259 071	-294 037	175 042
<i>Autres immobilisations financières</i>	151 272	-	-145 899	5 373
<i>À déduire : provisions</i>	-238	-	238	-
VALEUR NETTE	151 034	-	-145 661	5 373
TOTAL VALEUR BRUTE	381 011	259 871	-440 695	200 187
<i>À déduire : provisions</i>	-19 968	-800	997	-19 772
VALEUR NETTE	361 043	259 071	-439 698	180 415

Titres de participation

En milliers d'euros	2010	Variation	2011
VALEURS BRUTES			
<i>Titres MP Nigeria</i>	133 434	-133 434	-
<i>Titres Maurel & Prom Assistance Technique</i>	15 805	-	15 805
<i>Titres Panther</i>	8 456	800	9 256
<i>Titres Pebercan</i>	1 671	-736	935
<i>Titres Caroil</i>	42 285	-42 285	-
<i>Titres Tuscany International Drilling</i>	-	66 351	66 351
<i>Titres Maurel & Prom Colombia</i>	26 537	74 414	100 951
<i>Autres</i>	1 551	-36	1 515
TOTAL	229 739	-34 925	194 814
DÉPRÉCIATIONS			
<i>Titres Maurel & Prom Assistance Technique</i>	-15 805	-	-15 805
<i>Titres Panther</i>	-2 053	-800	-2 853
<i>Titres Pebercan</i>	-1 671	736	-935
<i>Autres</i>	-201	22	-179
TOTAL	-19 730	-42	-19 772
VALEURS NETTES	210 009	-34 967	175 042

p./212

Titres MP Nigeria

Maurel & Prom a procédé le 15 décembre à la distribution à titre de dividende exceptionnel de l'intégralité des titres de sa filiale MP Nigeria.

Concomitamment à cette distribution, les actions MP Nigeria ont été admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris de sorte qu'à l'issue de cette opération, M&P ne détient plus aucune action de MP Nigeria.

Cette opération est décrite supra §1 : faits caractéristiques de l'exercice.

Titres Pebercan

Maurel & Prom détient une participation de 19,15 % dans Pebercan, société cotée portant les titres de Peberco. L'activité de cette dernière consistait à opérer des champs pétroliers à Cuba jusqu'à sa décision de cesser ses activités et de distribuer son actif net en février 2009.

Maurel & Prom a reçu en mars 2010 de Pebercan un premier règlement de 10,3 M€ dans le cadre de la liquidation de Peberco. Les titres Maurel & Prom ont été soldés à due concurrence.

Les opérations de liquidation de cette entité se poursuivent.

Titres Panther Eureka Srl

Maurel & Prom a augmenté sa participation dans cette filiale en rachetant les parts des partenaires. Le pourcentage de détention passe donc de 60 à 94 %.

Titres Caroil et Tuscany

Le 21 juin 2011, Maurel & Prom et Tuscany International Drilling Inc., société canadienne de services pétroliers cotée à Toronto, ont annoncé la signature d'un accord selon lequel Tuscany Rig Leasing S.A., filiale à 100 % de Tuscany, achète la totalité des titres de Caroil SAS, filiale de forage de Maurel & Prom.

Cet accord a donné lieu à la cession le 15 septembre de Caroil SAS à Tuscany International Drilling dans les termes et conditions définies le 21 juin.

Au terme de cette transaction, Maurel & Prom cède l'intégralité de sa participation dans Caroil et prend une participation à hauteur de 29,05 % dans Tuscany International Drilling. (cf. §1 : faits caractéristiques de l'exercice).

Titres Maurel & Prom Colombia BV

La Société a cédé le 28 avril 2011 la moitié (49,99 %) des titres qu'elle détenait dans Maurel & Prom Colombie BV à Pacific Rubiales Energy (cf. §1 : faits caractéristiques de l'exercice). Conformément aux accords entre les parties, les créances en compte courant détenues par M&P sur MPCBV, dont le montant s'élevait à 114 MUS\$ au 30 septembre, ont été transférées en réserves dans les comptes de la filiale en application d'un contrat de « share premium contribution » prévu par le droit hollandais. Ce transfert en réserves qui n'a pas son équivalent en droit français a été traité dans les comptes de la Société comme une augmentation de la valeur de la participation détenue dans la co entreprise.

Autres immobilisations financières

La très forte diminution de ce poste (-146 M€) s'explique principalement par le remboursement par la BNP du dépôt de 187 MUS\$ que lui avait consenti la Société l'an dernier en garantie collatérale d'un emprunt relais de ce montant émis par cet établissement au profit de la filiale Seplat.

Ce poste présente à fin décembre 2011 une solde de 5,3 M€ principalement composé :

- de dépôts s'élevant à 1,8 M€ versés en garantie d'engagements de travaux en Colombie ;
- d'une somme de 3,1 M€ (4 MUS\$) correspondant à la partie non utilisable de l'emprunt RBL soit 5 % du montant tiré.

3.3. Autres créances

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Avances aux filiales du Groupe	569 380	830 795
Créances sur associés pétroliers	19 681	92 692
Créances sur la cession des titres Stcpa Bois et Transagra	2 573	2 573
Acomptes fournisseurs et notes de débit aux filiales	20 799	17 026
Créances diverses	38 713	8 741
TOTAL BRUT	651 147	951 828
DÉPRÉCIATION	155 055	139 616
TOTAL NET	496 092	812 212

Notre Société porte les emprunts du Groupe et assure le financement des investissements et de l'activité de ses filiales. La diminution très sensible de ce poste

sur la période (-316 M€ en valeur nette) résulte des éléments suivants (en M€) :

Diminution de l'encours des créances sur le Gabon suite aux remboursements effectués par la filiale	-190
Transfert en titres de participations des créances en compte courant sur MPC BV	-81
Abandon de la créance en compte courant envers Caroil	-61
Constatation d'une créance sur Integra suite à la cession à cette société des titres de MP Venezuela	+38
Dépréciation partielle de la créance sur Integra	-25
Autres	+3
Variation des autres créances sur l'exercice	-316

À fin 2011, La valeur nette des autres créances s'élève à 496 M€ se détaillant comme suit (en M€):

En milliers d'euros	Brut	Dépréciation	Net
<i>Avances Gabon</i>	404	-	404
<i>Créances sur les filiales tanzaniennes</i>	85	-30	55
<i>Créances sur Integra</i>	38	-25	13
<i>Autres</i>	124	-100	24
TOTAL AUTRES CRÉANCES	651	-155	496

3.4. Provisions pour dépréciation des créances clients et autres créances

En milliers d'euros	31/12/2010	Augmentations	Reprises	31/12/2011
CRÉANCES CLIENTS	654	-	-	654
<i>Avances aux filiales</i>	66 795	39 758	-9 749	96 804
<i>Autres créances</i>	72 822	37 686	-52 257	58 251
TOTAL AUTRES CRÉANCES	139 616	77 444	-62 006	155 055

L'avance en compte courant consentie à Maurel & Prom Assistance Technique a été provisionnée en totalité (31,2 M€).

La créance sur Panther (11,3 M€) a fait l'objet d'un complément de provision de 0,9 M€. Elle est totalement dépréciée de même que les créances sur les autres actionnaires.

Les provisions sur les créances concernant les partenaires en Tanzanie ont été reprises en totalité (52,2 M€) lors du transfert des actifs et passifs afférents au permis BRM à la société MPEP BRM. Le compte courant avec cette filiale a été provisionné à hauteur de 30,3 M€ pour tenir compte des dépréciations d'actifs qu'elle a enregistrées en fin d'exercice sur le puits de Mafia-Deep.

Les créances envers les partenaires sur les permis Draco en Syrie (2,6 M€) et Mandawa en Tanzanie (3 M€) ont été dépréciées en totalité.

Comme indiqué au paragraphe précédent, la créance sur la société Integra a été provisionnée à hauteur de 25 M€.

La valeur d'inventaire des créances sur les filiales est déterminée en fonction des capitaux propres des filiales et des perspectives d'évolution de leur activité.

3.5. État des échéances des créances

En milliers d'euros	Montant total	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Créances nettes				
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
<i>Prêts</i>	-	-	-	-
<i>Dépôts et cautionnements</i>	5 373	4 945	428	-
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT				
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	33 252	33 252	-	-
<i>Autres créances</i>	496 092	496 092	-	-
TOTAL	534 717	534 289	428	-

3.6. Actions propres, disponibilités et instruments de trésorerie

	M€	Dont en MUS\$
<i>Actions propres</i>	68,6	-
<i>SICAV et FCP</i>	-	-
Titres de placements (a)	68,6	-
<i>Dépôts à court terme rémunérés</i>	-	-
<i>Comptes courants bancaires et autres</i>	43,9	49
Disponibilités (b)	43,9	49
SICAV et disponibilités (a+b)	112,5	49

Au 31 décembre 2011, Maurel & Prom détient 5 973 080 actions propres pour une valeur brute de 76,3 M€.

La comparaison du coût historique d'acquisition des actions propres et de leur cours moyen sur décembre

(11,48 €) a conduit la Société à doter un complément de provision de 7,7 M€ afin de ramener leur valeur nette comptable à 68,6 M€.

3.7. Charges à répartir et charges comptabilisées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
CHARGES À RÉPARTIR AU 1^{er} JANVIER	16 010	17 245
<i>Augmentation de l'exercice</i>	19	3 531
AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	-4 690	-4 766
TOTAL	11 340	16 010

Les charges à répartir correspondent aux différents frais sur emprunts obligataires et bancaires amortis sur la durée de remboursement du principal.

3.8. Capitaux propres

En milliers d'euros	2010	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Distribution	Réduction de capital	Écart de conversion	Augmentation de capital	2011
<i>Capital</i>	93 405	-	-	-	-151	-	296	93 550
<i>Primes</i>	183 167	-	-	-	-2 815	-	2 531	182 883
<i>Réserve légale</i>	9 336	-	-	-	-	-	-	9 336
<i>Autres réserves</i>	29	328 110	-	-240 000	-	-	-112	88 027
<i>Report à nouveau</i>	537 043	-536 399	-	-	-	1 085	-39	1 690
<i>Résultat</i>	-179 517	179 517	-29 551	-	-	-	-	-29 551
TOTAL	643 463	-28 772	-29 551	-240 000	-2 966	1 085	2 676	345 935

La variation des capitaux propres s'explique par les distributions en numéraire (28,8 M€) et en nature de titres MP Nigeria (240 M€) auxquelles il a été procédé au cours de l'exercice ainsi que par le résultat de la période : -29,8 M€.

Au 31 décembre 2011, le capital social se composait de 121 493 534 actions d'une valeur nominale de 0,77 € soit un capital total de 93 550 021,18 €.

Instruments donnant accès au capital

Options de souscription d'actions

En 2011, aucune option n'a été levée et toutes les options sont arrivées à échéance.

Au 31 décembre 2011, il n'existe donc plus aucune option à exercer.

Actions réservées aux salariés et actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 29 juin 2011 a délégué compétence au conseil d'administration, pour une période de 38 mois, pour décider, en une ou plusieurs fois, l'attribution gratuite, dans la limite de 1 % du capital social au 29 juin 2011, au profit des salariés ou de certains d'entre eux et/ou des mandataires sociaux ou de certains d'eux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêts économique qui lui sont liés. Cette délégation du 29 juin 2011 a mis fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée le 20 mai 2010.

Pour l'ensemble des plans émis par la Société depuis 2006, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des dites actions.

Les attributions d'actions gratuites effectuées au cours des exercices précédents se présentent comme suit :

Date de décision d'attribution	Nombre d'actions
03/10/2006	70 000
14/12/2006	66 800
21/12/2007	116 524
25/04/2008	46 750
15/10/2008	93 892
16/12/2008	102 750
19/06/2009	57 500
15/12/2009	120 500
21/12/2010	202 256
01/06/2011	29 750
20/07/2011	41 650
19/12/2011	90 238

Programme de rachat d'actions

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 29 juin 2011 pour une durée de 18 mois le conseil d'administration est autorisé à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du montant du capital social, dans les conditions suivantes : prix unitaire maximum d'achat de 18 €.

Dans le cadre de ce programme de rachat, aucune action n'a été achetée en 2011 et 109 571 ont été remises suite à des conversions d'OCEANE.

Les achats concernant le contrat de liquidité représentent au cours de la même période 3 352 388 actions, les ventes 3 434 755 actions.

Au 31 décembre 2011, la Société détenait en propre 5 973 080 actions (soit 4,92 % du capital pour une valeur brute de 76,3 M€ à la fin 2011) dont 45 674 actions au titre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2011, conformément au tableau de mouvements sur capital ci-dessous, le nombre d'actions de la Société est de 121 493 534 et le capital social s'élève à 93 550 021,18 €.

Synthèse des mouvements sur capital

En euros	Nombres d'actions	Actions propres
Au 31/12/2008	120 569 807	6 436 408
Émission pour paiement du dividende	682 464	-
Rachat actions propres	-	-406 669
Au 31/12/2009	121 252 271	6 029 739
Émission pour exercice de BSAR	52 730	-
Rachat actions propres	-	333 314
Au 31/12/2010	121 305 001	6 363 053
Émission pour exercice de BSAR	188 533	-
Rachat actions propres	-	-389 973
Soit au 31/12/2011	121 493 534	5 973 080

Distribution

L'assemblée générale du 26 juin 2011 a décidé la distribution d'un dividende de 0,25 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le dividende a été mis en paiement le 5 juillet 2011 pour un montant de 28 772 332 €.

De plus, une distribution à titre de dividende exceptionnel aux actionnaires de Maurel & Prom de l'intégralité des titres MP Nigeria S.A. « MP Nigeria », la holding intermédiaire portant les activités du Groupe au Nigéria a été réalisée le 15 décembre 2011. La valeur des titres distribués a été fixée à 240 M€ par le conseil d'administration à partir des conclusions d'un expert indépendant spécialement mandaté à cet effet.

3.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

En milliers d'euros						
	2010	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations *	2011
<i>Risque de change</i>	7 529	24 172	-	-7 071	-455	24 173
<i>Litiges</i>	2 146	-	-	-	64	2 209
<i>Autres</i>	2 885	57	-427	-	-	2 515
TOTAL DES PROVISIONS	12 560	24 228	-427	-7 071	-391	28 898
<i>Résultat d'exploitation</i>		57	-427	-	-	-
<i>Résultat financier</i>		24 172	-	-7 071	-	-
<i>Résultat exceptionnel</i>		-	-	-	-	-

* Écarts de conversion générés suite à la réévaluation des risques comptabilisés en devises.

- La réévaluation au taux de clôture des dettes et créances en devises a conduit à doter une provision pour perte de change de 24,2 M€ ;
- les provisions pour litiges constituées visent à couvrir des risques décrits dans la note sur les engagements hors bilan ;
- la provision pour indemnités de fin de carrière a fait l'objet d'une dotation de 57 K€ pour atteindre 709 K€ à fin 2011. La charge de l'année 2011 s'élève à 126 K€ et le cout des services passés à 652 K€.

En milliers d'euros

Dettes actuarielles au 31/12/2010	652
Coût des services 2011	104
Coût financier 2011	22
Charge de l'année 2011	126
Prestations payées	-69
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/2011	709

3.10. Emprunts obligataires convertibles

En milliers d'euros	2011			2010		
	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total
<i>OCEANE 2014</i>	297,4	8,9	306,3	297,5	8,9	306,4
<i>OCEANE 2015</i>	68,7	2,1	70,8	70,0	2,1	72,1
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	366,1	11,0	377,1	367,5	11,0	378,6

OCEANE 2014

Le 7 juillet 2009, la société a émis 19 074 519 OCEANE pour un montant total de 297 562 K€. Les obligations portent intérêt à 7,125 % l'an et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 31 juillet 2014. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison de 1,02 action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Au 31 décembre 2011, 10 914 obligations ont été converties, réduisant l'emprunt obligataire à 297 392 K€. La livraison s'est faite par prélèvement sur les actions propres ; le nombre d'obligations restant au 31 décembre 2011 est de 19 063 605. Le montant des intérêts courus au 31 décembre 2010 s'élève à 8 885 K€.

OCEANE 2015

Le 28 juillet 2010, la Société a émis 5 511 812 OCEANE pour un montant total de 70 000 M€. Les obligations portent intérêt à 7,125 % l'an et seront amorties en totalité par remboursement au pair le 31 juillet 2015. La conversion ou l'échange peut être exercé à tout moment à raison de 1,19 action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Au 31 décembre 2011, 100 000 obligations ont été converties, réduisant l'emprunt obligataire à 68 730 K€. La livraison s'est faite par prélèvement sur les actions propres ; le nombre d'obligations restant au 31 décembre 2011 est de 5 411 812. Le montant des intérêts courus au 31 décembre 2011 s'élève à 2 083 K€.

3.11. Emprunts auprès des établissements de crédit

En milliers d'euros	2011	2010
<i>Standard Bank</i>	-	37 420
<i>BGFI</i>	11 000	-
<i>BNP (RBL)</i>	61 902	224 779
<i>Intérêts courus</i>	19	12
<i>Banques créditrices</i>	25	29
TOTAL	72 946	262 240

La Société a conclu le 29 mai 2009 avec un consortium de 4 banques associant BNP Paribas, Calyon, Natixis et Standard Bank une facilité bancaire de 255 MUS\$ garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon (Emprunt de type « Reserve Based Loan » dit RBL).

Le montant de cette facilité a été porté à 330 MUS\$ au cours du premier trimestre 2011.

Au cours de l'année 2011, le RBL a été remboursé à hauteur de 250 MUS\$. À la clôture le montant tiré s'élevait à 80 MUS\$ pour une capacité de tirage de 288,7 MUS\$ à cette date.

En application du contrat, une somme correspondant à 5 % du montant tiré n'est pas disponible et doit rester en permanence sur le compte courant. Cette somme qui s'élève à 4 MUS\$ (2,9 M€) au 31 décembre 2011 est inscrite à l'actif en autres immobilisations financières.

Le montant des intérêts à payer au titre du RBL s'élève à 73,6 K€ à la clôture.

Le RBL est assorti d'un tableau d'amortissement sur 4 ans conditionné au respect de covenants calculés à partir des données consolidées :

- ratio financier endettement consolidé/fonds propres (hors effet de change et instruments dérivés de couverture) < 1 ;
- current ratio >1,1, ce ratio désignant le ratio financier actif courant/passif courant (hors instruments dérivés) ;

Ces covenants sont respectés au 30 juin et au 31 décembre 2011. Leur rupture rendrait immédiatement exigible l'intégralité de la dette.

La Société s'est aussi engagée à :

- actualiser périodiquement le plan de trésorerie et le soumettre à approbation ;
- ne pas consentir de sûretés ou de garanties sur certains actifs d'un membre du Groupe ;
- ne pas procéder à une cession de certains actifs pétroliers du Groupe sur la base desquels le RBL 2009 a été établi, notamment de certains champs pétroliers situés au Gabon ;

- ne pas souscrire d'endettement financier supplémentaire, sauf au titre des emprunts en cours, d'une nouvelle émission d'OCEANE, d'emprunts subordonnés et à maturité plus tardive que celle du Reserve Based Loan 2009, de certains prêts intragroupe, et d'autres endettements ; et
- ne pas consentir de prêts à des tiers, en dehors des opérations commerciales courantes liées à son activité.

La ligne de crédit complémentaire à court terme d'un montant de 50 MUS\$ (37,4 M€) souscrite auprès de Standard Bank sur 2010 a été remboursée dans son intégralité au cours du 1^{er} trimestre 2011.

La Société a par ailleurs souscrit une ligne de crédit auprès de la BGFI en avril 2011 pour un montant de 15 M€, tirée à hauteur de 11 M€ au 31 décembre 2011. Cette ligne est à échéance 12 mois.

3.12. Emprunts et dettes financières divers

En milliers d'euros	2011	2010
<i>Intérêts courus</i>	-	-
<i>Autres</i>	16	17
TOTAL	16	17

3.13. Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs sont stables par rapport à l'année dernière.

Les autres dettes correspondent essentiellement au solde des comptes courants avec les filiales.

3.14. État des échéances et des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
<i>Emprunts obligataires</i>	377 090	10 968	366 122	-
<i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	72 946	11 117	61 829	-
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	16	16	-	-
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	7 085	7 085	-	-
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	3 179	3 179	-	-
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	24	24	-	-
<i>Autres dettes</i>	29 499	29 499	-	-
TOTAL	489 839	61 888	427 951	-

3.15. Écarts de conversion

Les écarts de conversion, tant actif que passif, correspondent à la revalorisation au cours de clôture des dettes et créances en devises (essentiellement sur les comptes courants et les prêts avec les filiales).

La perte de change latente de 24,2 M€ (2010 : 7,5 M€) est intégralement provisionnée.

3.16. Instruments dérivés et autres instruments financiers

Le Groupe a recours, dans le cadre de ses activités courantes, à des instruments financiers pour diminuer son exposition au risque de fluctuation des cours du pétrole et des cours de change des devises. La gestion de ces risques est centralisée et les dérivés sont portés par la holding.

Instruments dérivés sur hydrocarbures

Les dérivés utilisés afin de réduire l'exposition au risque de variation du cours des hydrocarbures sont globalement de 2 types :

- des swaps vendeurs de brut fixant pour un volume et une période donnée le prix de vente du baril ;
- des produits plus sophistiqués combinant ventes de swaps et options de façon à fixer le prix de vente du baril tout en permettant de bénéficier dans une certaine mesure d'une évolution favorable du marché.

Bien que s'inscrivant dans une logique de couverture économique des flux de trésorerie futurs du groupe, ces produits dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture dans les comptes sociaux de Maurel & Prom à défaut d'une convention entre la maison mère et ses filiales de production. En conséquence, les liquidations mensuelles (impact résultat -39,3 M€) et la réévaluation du portefeuille en valeur de marché à la clôture (passif de 19,5 M€) ont été enregistrés en contrepartie du résultat financier.

Les couvertures mises en place fin 2008 et début 2009 dans le cadre du démarrage de la production au Gabon et dont le volume a représenté 8 750 bbls par jour en 2009, 7 500 barils au 1^{er} semestre 2010 et 6 750 barils au second semestre 2010 sont en grande partie arrivées à échéance. Ne subsistent sur 2011 que 2 dérivés portant sur 2 500 bbls par jour, arrivés à échéance 31 décembre 2011.

De nouvelles couvertures ont été mises en place fin 2010 et début 2011. Les volumes additionnels couverts restent marginaux : 2 000 bbl/j en 2011, 6 000 en 2012 et 2000 en 2013.

S'agissant de la couverture du risque de change, le Groupe détient des liquidités en dollars américains en vue de financer les dépenses d'investissement provisionnelles dans cette devise.

Par ailleurs, quelques opérations de change à terme et d'options de change visant à réduire l'exposition au risque de change dans le cadre de la gestion quotidienne de la trésorerie ont été initiées durant l'exercice. Aucune opération de ce type n'était en cours à la clôture.

3.17. Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2011	2010
<i>Prestations de services</i>	13 180	14 396
TOTAL	13 180	14 396

Le chiffre d'affaires correspond exclusivement à des prestations de services et d'études fournies aux filiales de la Société pour 13,2 M€.

3.18. Reprises de provisions d'exploitation et transferts de charges

En milliers d'euros	2011	2010
<i>Transfert de charge France</i>	2 758	-
<i>Capitalisation des investissements en Tanzanie</i>	893	49 206
<i>Capitalisation des investissements au Congo</i>	1 446	1 282
<i>Reprises de provisions pour risques et charges</i>	52 442	319
<i>Autres</i>	21	23
TOTAL	57 560	50 830

Les dépenses d'exploration à l'exception des frais généraux non capitalisables sont immobilisées. Le ralentissement de l'activité en Tanzanie en 2011 par rapport à 2010 et le transfert des actifs à la filiale MPEP BRM expliquent la diminution des montants transférés à l'actif.

La restitution des permis Sebikotane au Sénégal (8,7 M€), Kouilou au Congo (11,5 M€) et Mandawa en Tanzanie (31,4 M€) a conduit à des reprises de provisions significatives.

3.19. Autres produits

Les autres produits correspondent principalement à des facturations de loyers et à des mises à disposition de personnel à d'autres sociétés du Groupe. Ce poste baisse en raison de la cession de Caroil et de l'arrêt des contrats de prestations et de location qui existaient avec cette société.

3.20. Achats consommés et charges externes

La baisse significative de ce poste (-41,1 M€) s'explique essentiellement par l'absence de charges cette année en Tanzanie suite au transfert du permis d'exploration BRM à la société MPEP BRM.

3.21. Dotations aux amortissements et provisions

En milliers d'euros	2011	2010
<i>Amortissements des immobilisations</i>	1 201	1 226
<i>Dépréciation des immobilisations</i>	10 576	115 373
<i>Charges à répartir</i>	4 690	4 766
<i>Créances</i>	38 216	50 734
<i>Provisions pour risques et charges</i>	57	22
TOTAL	54 740	172 120

Les dépréciations d'actifs enregistrées cette année concernent les puits Peyrot (1 M€) en France et M'Bafou (1,3 M€) au Congo.

Les actifs d'exploration engagés sur les permis Al Asi en Syrie ont été dépréciés en raison de la situation politique du pays rendant impossible l'exécution normale des programmes de travaux.

Les dotations aux provisions sur créances concernent principalement les créances envers les partenaires sur les permis de Draco en Syrie pour 2,6 M€, de Mandawa en Tanzanie pour 3 millions d'euros ainsi que la créance sur la société Intégra pour 25 M€ (cf. Note 3.4).

3.22. Résultat financier

Le résultat financier 2011 est présenté dans le tableau ci après :

En milliers d'euros	2011	2010	
<i>Intérêts comptes courants filiales</i>	17 981	21 874	(1)
<i>Intérêts sur OCEANE</i>	- 26 184	- 23 273	(2)
<i>Intérêts sur autres emprunts</i>	- 6 145	- 4 372	(3)
<i>Produits (charges) de trésorerie nets</i>	697	270	
<i>Gains et (pertes) nets sur instruments financiers</i>	- 24 326	24 443	(4)
Charges et produits financiers	- 37 977	18 942	
Dividendes	0	17 739	
<i>Autres produits et (charges)</i>	8 366	- 5 906	(5)
<i>Reprises (dotations) aux provisions nettes sur titres et comptes courants</i>	- 29 520	49 530	(6)
<i>Différences de change (y compris provision pour perte de change)</i>	- 2 693	13 006	
TOTAL	- 61 825	- 5 749	

- (1) Les intérêts facturés à Omoueyi (9,3 M€), à la Tanzanie (2,3 M€) et en Colombie (2,5 M€) en rémunération des sommes avancées en comptes courants expliquent l'essentiel du poste.
- (2) Les charges d'intérêts sur les emprunts OCEANE 2014 et 2015 s'élèvent respectivement à 21,1 M€ et 5 M€.
- (3) Les charges d'intérêts sur l'emprunt RBL qui s'élèvent à 5,5 M€ expliquent l'essentiel du poste.
- (4) Les pertes sur instruments dérivés s'élèvent à 24,3 M€. Ce montant s'analyse de la façon suivante :

Réévaluation des dérivés sur brut en portefeuille	15	
Résultat des liquidations de l'exercice	-39,3	
PERTE SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS SUR HYDROCARBURES	-24,3	(4.1)

(4.1) Les instruments dérivés sur hydrocarbures (ventes de swaps de brut de qualité Brent) ont pour objet de limiter l'exposition du Groupe aux variations du chiffre d'affaires imputables à la fluctuation des cours.

Ces instruments dérivés ne peuvent être traités dans les comptes sociaux de la holding comme des instruments de couverture de flux de trésorerie à défaut d'une convention établie avec la filiale portant l'activité. En conséquence, les liquidations mensuelles de ces swaps (impact résultat proche de -39,3 M€) et la réévaluation du portefeuille en valeur de marché à la clôture (gain latent de 15 M€) sont enregistrés en résultat financier.

(5) Les autres produits financiers (6,7 M€) correspondent principalement à la reprise de provision effectuée sur les actions propres compte tenu de la variation des cours de bourse entre décembre 2010 et décembre 2011.

(6) Les dotations aux provisions concernent essentiellement les créances (30,4 M€) envers MPEP BRM et celles sur Prestoil Kouilou (-7,4 M€).

3.23. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel (53,3 M€) est détaillé dans le tableau ci-après :

	Cession Venez	Cession MPCbv	Rendu kouilou	Rendu Sénégal	Rendu Mandaw	Messiers	Divers	Total
Produit de cession	38	44	2	-	-	-	1	238
VNC actifs cédés	-	-13	-	-	-	-	-	-56
Abandon de créances	-	-	-	-	-	-	-	-61
Autres	-	-	-12	-9	-35	-6	0	-67
TOTAL	38	30	-9	-9	-35	-6	1	54

Il correspond :

- à hauteur de 112,5 M€s à des plus-values de cession de titres (30,3 M€ pour Maurel & Prom Colombia B.V., 37,5 M€ pour Maurel & Prom Venezuela S.A.S. et 44,7 M€ pour Caroil).
- à hauteur de -52,6 M€ à la sortie d'actifs immobilisés (dont 8,7 M€ au Sénégal et 34,8 M€ en Tanzanie) ;
- à une charge exceptionnelle de 6,4 M€ résultant de l'arrêt rendu le 24 novembre 2011 par lequel la Cour d'appel de Paris a condamné la Société à payer à Messiers Partners la somme de 5,6 M€ assortie des intérêts calculés au taux légal. Ce dossier est toujours en cours, Maurel & Prom s'étant pourvu en cassation.

3.24. Impôt sur les sociétés

Maurel & Prom est la société mère du groupe d'intégration fiscale composé des sociétés Maurel & Prom, M&P Volney 2, M&P Volney 4, M&P Volney 5, M&P West Africa, et M&P Assistance Technique.

Les reports déficitaires du Groupe d'intégration s'élèvent au 31 décembre 2011 à 535 M€ contre 232 M€ en 2010. Le résultat fiscal 2011 ressort en perte de 310 M€. La différence avec la perte comptable 2011 de 30 M€ s'explique pour une grande part par le retraitement sur le plan fiscal des plus-values sur cessions de titres de participation pour un montant de 162 M€.

3.25. Exposition au risque de change et au risque sur les cours du pétrole brut

Risque de marché

Les résultats de la Société sont sensibles à différents risques de marché. Les plus significatifs sont le cours des hydrocarbures exprimé en US\$, et le taux de change €/US\$. Néanmoins, il faut noter que la devise opérationnelle du Groupe est le dollar puisque les ventes, une majeure partie des dépenses opérationnelles et une part significative des investissements sont libellés dans cette devise.

Risque relatif au marché des hydrocarbures

La Société a pour politique de protéger une partie de sa production future contre une baisse éventuelle des cours du pétrole profitant ainsi de la hausse éventuelle de ces derniers sur la partie non couverte de la production, cette politique de couverture s'inscrivant par ailleurs dans le cadre de la gestion des lignes de crédits bancaires (Reserves Based Loan « RBL ») mises à la disposition du Groupe.

Sur la partie non couverte de la production, la Société est donc exposée aux fluctuations des cours du pétrole. Le Groupe utilise à titre d'instrument de couverture des produits dérivés du pétrole (Swaps, futures, floors), en utilisant les cotations du WTI, sur le marché du NYMEX, et les cotations du BRENT.

Les couvertures existantes sont décrites dans les notes sur les instruments dérivés et le résultat financier de la présente annexe.

Risques de change

Bien que le dollar soit la devise opérationnelle de la Société (par l'intermédiaire de ses filiales) la variation du cours €/US\$ impacte le résultat de la Société lors de la réévaluation des liquidités détenues dans cette devise lors de l'arrêté des comptes. Afin de minorer ce risque la Société a recours à des stratégies de couvertures au moyen d'instruments dérivés (opérations de change à terme et options de change).

3.26. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	2011	2010
Garanties données sur emprunts	255 043	224 517
Autres engagements donnés	9 893	3 423
TOTAL	264 936	227 940

À la connaissance de Maurel & Prom, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles de mettre en cause la situation

Les dépenses d'investissement prévisionnelles en dollar sont couvertes par le maintien de liquidités dans cette devise spécialement dédiées à ces débours.

La Société met ponctuellement en place des instruments de couverture de change, principalement des opérations d'achat et de vente d'options de change et des forwards US\$/€, visant à diminuer l'exposition à la baisse du dollar américain.

Risques de taux et de liquidité

L'endettement de la Société est constitué de deux émissions obligataires à taux fixe. Un emprunt OCEANE à échéance 2014 de 297 M€ rémunéré au taux de 7,125 % et un emprunt OCEANE à échéance juillet 2015 d'un montant de 68,7 M€ rémunéré au taux de 7,125 %

Les liquidités, qui à la date d'arrêté s'élèvent à 43,9 M€, sont toutes placées en comptes courants à vue. Le risque encouru en cas de variation de taux d'intérêts est une perte d'opportunité en cas de baisse et un gain d'opportunité en cas de hausse.

Risques action

Des plans de rachat d'actions propres successifs ont été mis en place depuis le 12 janvier 2005. Au 31 décembre 2011, la Société détenait 5 973 080 actions propres pour une valeur comptable de 76,3 M€ brute à comparer à une valeur de marché de 68,6 M€. Une provision de 7,7 M€ a en conséquence été constituée.

La Société ne se considère pas en risque actions et n'a recours de ce fait à aucun instrument spécifique de couverture.

Risque de contrepartie

La Société n'a pas de créances significatives autres que celles sur ses filiales opérationnelles et sur des partenaires pétroliers engagés dans les mêmes opérations qu'elle-même et portés dans la phase d'exploration et/ou de développement des infrastructures de production. Il ne s'agit donc pas de risques de contrepartie en tant que tels mais plutôt de risques inhérents à l'exploration production.

financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

Engagements donnés

Garanties données sur emprunts

Le Groupe a conclu le 29 mai 2009 avec un consortium de 4 banques associant BNP Paribas, Calyon, Natixis et Standard Bank une facilité bancaire de 255 MUS\$, garantie par le nantissement des réserves pétrolières au Gabon (Emprunt de type « Reserve Based Loan », dit RBL). Cette facilité dont le montant a été porté à 300 MUS\$ en 2010 a été tirée en totalité.

Le montant de ce RBL a été augmenté en janvier 2011 à 330 MUS\$.

Au 31 décembre 2011, le RBL fait l'objet d'un tirage à hauteur de 80 MUS\$, équivalent 62 M€. Une fraction de 5 % du montant tiré doit être conservé par Maurel & Prom, correspondant ainsi, au 31 décembre 2011 à 4 MUS\$ (3 M€).

En outre, Maurel & Prom s'est engagé pour la durée du prêt à respecter certains covenants techniques et financiers (cf. Note 3.11).

Autres engagements

Engagements de travaux

Dans le cadre des opérations courantes des établissements Maurel & Prom et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, la société prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

Les engagements de travaux pétroliers sont évalués sur la base des budgets approuvés avec les partenaires. Ils font l'objet de multiples révisions en cours d'exercice en fonction notamment des résultats des travaux pétroliers réalisés.

En 2011, les engagements de travaux concernent le permis Mecupa au Mozambique.

Compte tenu de la situation intérieure en Syrie et suite à l'interdiction formulée par les autorités européennes de réaliser des transactions avec ce pays, la Société a invoqué la « force majeure » sur le permis Al Asi. En conséquence, la garantie existante s'éteint.

Instruments financiers

Voir Note 3.16.

Autres engagements

Caroil

Le 1^{er} juillet 2009, Maurel & Prom a signé un engagement de caution solidaire et indivisible au profit de Caroil pour un montant de 8 MUS\$ au profit du Crédit Industriel et Commercial. La caution couvre les éventuels défauts de paiements de Caroil vis-à-vis de la banque et ce, quels qu'en soient les motifs.

Cette caution a été levée postérieurement à la clôture dans le cadre des opérations de cession de Caroil à Tuscany.

Tuscany

Dans le cadre de la cession de Caroil à Tuscany International Drilling, Maurel & Prom a concédé une garantie de passif d'usage en la matière.

Rockover

Le contrat d'achat de la société Rockover en février 2005 prévoyait une clause de retour des anciens actionnaires à hauteur de 10 % en cas de découverte sur l'un des permis cédés (Ofoubou/Ankani, Omoueyi, Nyanga Mayombe, Kari) et de 50 % sur le permis de Banio.

À l'initiative de Maurel & Prom, un accord de rachat de cette clause a été signé le 13 juillet 2007. Cet accord prévoit le paiement par Maurel & Prom aux anciens actionnaires de 55 MUS\$ (payés à ce jour) assorti d'une redevance de 2 % lorsque la production cumulée dépassera 39 millions de barils sur l'ensemble des champs cédés à Maurel & Prom en 2005 (hors Banio), ainsi que d'une redevance de 10 % sur la production issue du champ de Banio lorsque la production cumulée de ce champ dépassera 3,9 millions de barils.

Par ailleurs les engagements suivants ont été maintenus :

Maurel & Prom devra payer aux vendeurs une redevance totale d'un montant de 1,30 US\$ par baril produit à compter de la date à laquelle la production cumulée dans l'ensemble des zones de licences dépasse 80 Mb ;

Maurel & Prom verse à un des deux vendeurs une redevance équivalent à 2 % de la production totale disponible jusqu'à un seuil de 30 Mboe et 1,5 % au-delà de ce seuil, sur la production provenant des permis d'exploitation issus du permis d'exploration MT 2000-Nyanga Mayombe.

Transworld

Suite au rachat des droits résiduels de Transworld sur le permis d'Etekamba le 18 mars 2008, un « net profit interest agreement » a été signé, selon lequel Maurel & Prom devra reverser 10 % du profit oil et 8 % du profit gaz à la société Transworld Exploration Ltd.

Ecopetrol

Dans le cadre de la cession de Hocol Colombie à Ecopetrol, Maurel & Prom a concédé à cette dernière une garantie de passifs d'usage en la matière.

3.27. Litiges

Messier Partners

Messier Partners, société de conseils financiers, a qui la Société avait confié une mission d'assistance financière, a engagé en 2007 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission de succès faisant suite à la conclusion du protocole de cession avec ENI. L'ensemble des demandes formulées par Messier Partners dans le cadre de cette procédure s'élevait à 14,7 M€. Il a été donné partiellement raison

à Messier Partners en première instance et la Société a été condamnée à verser à Messier Partners la somme de 5,6 M€. La Société a fait appel de ce jugement. La Cour d'appel de Paris a, par un arrêt rendu le 5 mars 2009, infirmé l'ensemble des dispositions du jugement prononcé le 18 décembre 2007 par le Tribunal de commerce de Paris, d'une part en déboutant Messier Partners de l'intégralité de ses demandes et d'autre part en condamnant Messier Partners aux dépens liés aux frais de procédure en première instance et en appel, ainsi qu'au versement de 50 000 € au titre des frais irrépétibles.

Messier Partners a notifié son pourvoi en cassation le 6 mai 2009. Le 4 mai 2010, la Cour de cassation a rendu un arrêt qui casse et annule l'arrêt de la Cour d'appel du 5 mars 2009, renvoyant les parties devant la Cour d'Appel de Paris.

Par un arrêt en date du 24 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a condamné la Société à payer à Messier Partners la somme de 5,6 M€ assortie des intérêts légaux. La Société s'est pourvue en cassation.

Agri-Cher/Transagra

De son activité ancienne, subsiste une assignation en responsabilité contractuelle datant de 1996 dont Maurel & Prom a fait l'objet dans le cadre du redressement judiciaire de la société Transagra et dans la déconfiture de la coopérative Agri-Cher. La Société estime cette action, portant sur un montant d'environ 33 M€, non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre. Toutes les parties au litige ayant manifesté par écrit leur intention de ne pas poursuivre la procédure, le Tribunal a ordonné le retrait du rôle de cette procédure en 2009. Le mandataire *ad hoc* désigné dans cette affaire, a sollicité le rétablissement au rôle de la procédure en 2011.

Litige Alphin Capital

Alphin Capital, société spécialisée dans la mise sur le marché d'actifs pétroliers africains, dans l'aide à la négociation de contrats portant sur l'exploitation de gisements d'hydrocarbures et les montages financiers s'y rapportant, a engagé au mois d'avril 2010 une procédure judiciaire contre la Société en vue d'obtenir le versement d'une commission d'apport de 2,6 MUS\$ faisant suite à la signature par SEPLAT (société de droit nigérian dans laquelle Maurel & Prom est actionnaire à 45 %) d'intérêts dans les permis OML 4, 38 et 41 au Nigéria. Par jugement en date du 8 décembre 2011 le Tribunal de commerce de Paris a débouté la société Alphin Capital de ses demandes.

3.28. Environnement

Du fait de ses activités, aujourd'hui principalement pétrolières et gazières, le groupe Maurel & Prom veille à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent et en particulier à effectuer des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement, le groupe Maurel & Prom peut être amené à causer des dommages environnementaux. Ceux-ci sont couverts par des contrats d'assurance *ad hoc*.

En raison de la nature de son activité, le Groupe supportera les frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. Une provision de ces coûts de remise en état des sites est, le cas échéant, constatée dans les comptes.

3.29. Effectifs

Le personnel salarié de la Société s'élevait à 37 personnes au 31 décembre 2011 contre 40 au 31 décembre 2010.

3.30. Rémunérations allouées à la direction, et aux membres du conseil d'administration

En milliers d'euros	2011	2010
Rémunération allouée à la direction *	1 464	1 698
Conseil d'administration (jetons de présence et rémunération des comités) **	450	450
TOTAL	1 914	2 148

* La direction comprend le directeur général et les directeurs de départements soit 5 membres en 2011 et 5 membres en 2010.

** Le président du conseil d'administration ayant renoncé à percevoir les jetons de présence qui lui avaient été alloués, les sommes effectivement versées à ce titre s'élèvent à 397 K€.

3.31. Éléments concernant les entreprises liées

En milliers d'euros	2011	2010
ACTIF		
<i>Participations</i>	194 814	229 739
<i>Créances clients</i>	33 553	25 920
<i>Autres créances</i>	588 242	839 390
PASSIF		
<i>Dettes fournisseurs</i>	-	-151
<i>Dettes sur immobilisations</i>	24	36
<i>Autres dettes</i>	27 199	23 784
COMPTE DE RÉSULTAT		
<i>Quotes-parts sur opérations faites en commun</i>	-	-
<i>Produits financiers</i>	17 401	21 485
<i>Dividendes</i>	-	17 739
<i>Autres produits</i>	319	233
CHARGES FINANCIÈRES	315	439

3.32. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement notable n'est à signaler.

3.33. Tableau des filiales et participations

Montants exprimés en unités monétaires.

Sociétés 2009	Devise	% détenu	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital social (en devises)	Valeur brute comptable des titres détenus €
FRANCE					
<i>Maurel & Prom Assistance Technique</i>	EUR	100 %	120 000	-437 840	15 804 893
<i>Maurel & Prom West Africa</i>	EUR	100 %	80 000	-28 189	80 000
ÉTRANGER					
<i>Zetah (Pointe Noire)</i>	CFA	100 %	10 000 000	-2 750 492 235	15 245
<i>Maurel & Prom International (Genève)</i>	EUR	99,99 %	195 270	214 281	194 263
<i>New Gold Mali</i>	CFA	26 %	20 000 000	-6 158 278 597	15 092
<i>Pebercan (Montréal) (b)</i>	CAD	19,15 %	-	-	-
<i>Maurel & Prom Colombia BV</i>	USD	50 %	61 000	76 429 326	26 537 016
<i>Panther Eureka Srl (Sicile)</i>	EUR	94 %	528 572	-441 241	9 256 244
<i>Maurel & Prom Gabon Développement</i>	CFA	100 %	10 000 000	-325 159 006	15 000
<i>Tuscany International Drilling (Canada)</i>	USD	29,05 %	366 300 000	-5 389 000	66 351 302
DIVERS ©					1 195 583

(a) Intérêts courus inclus.

(b) Société en cours de liquidation (cf note 3.2.).

(c) M&P Latin America BV, MP Tanzanie, BSL, la Banque Congolaise de l'Habitat, MP Volney 2, MP Volney 4, MP Exploration et Production Tanzanie, MP Etekamba, MP Quartier Général, M&P Congo, MP Volney 5, MP Exploration et Production Gabon et MP Volney 6.

Avances en comptes courants dépréciées à hauteur de :

1 - Avances dépréciées à 100 %

Valeur nette comptable des titres détenus €	Prêts et avances accordés bruts € (a)	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en devises)	Résultat du dernier exercice (en devises)	Notes
-	28 393 556	-	-	1 511 989	339 376	1
80 000	88 091	-	-	Néant	-13 859	
-	4 250 513	-	-	Néant	-258 605 743	1
194 263	233 598	-	-	4 136 232	64 127	-
-	11 079 038	-	-	Néant	-1 078 129 846	1
-	-	-	-	-	-	-
100 951 273	100 951 273	-	-	Néant	-7 373 132	
6 402 834	6 385 913	-	-	Néant	-551 248	1
-	978 387	-	-	Néant	-	1
66 351 302	-	-	-	187 940 000	-26 117 000	-
1 062 358	496 734 598					

Tableau de flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
<i>Résultat de l'exercice</i>	-29 551	-179 517
<i>Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions</i>	-104 385	130 671
<i>Dépréciation d'actif d'exploitation</i>	-14 808	50 146
<i>Autres produits et charges calculés</i>	-18 348	1 235
<i>Augmentation des charges à répartir</i>	4 671	-19 108
<i>(Plus-values), moins-values de cession</i>	-	2
<i>Capacité d'autofinancement</i>	-162 421	-16 571
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	6 953	-73 821
I. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE / (UTILISÉ DANS) L'EXPLOITATION	-155 468	-90 392
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles, nettes de transferts</i>	-9 300	-63 149
<i>Acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	-378	-154
<i>Acquisitions d'immobilisations financières</i>	-259 871	-274 889
<i>Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>	176 432	62
<i>Cessions d'immobilisations financières</i>	202 261	17 366
<i>Augmentation nette des comptes courants Groupe</i>	284 173	-81 012
<i>Investissements nets</i>	393 317	-401 776
<i>Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement</i>	-19	-4 476
II. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	393 298	-406 252
<i>Variations de capital et des instruments de couverture</i>	-290	-2 910
<i>Versement de dividendes</i>	-28 772	-11 531
<i>Augmentation (diminution) des dettes financières</i>	-190 762	149 878
<i>Diminution nette des comptes courants Groupe</i>	-	-
III. FLUX DE FINANCEMENT	-219 824	135 437
IV. VARIATION DE TRÉSORERIE	18 006	-361 207
V. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	125 363	457 828
VI. INCIDENCE DE LA VARIATION DU COURS DES DEVICES	-30 897	28 741
VII. TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	112 472	125 363

9.2.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels des Établissements Maurel & Prom, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 2.4. « Participations et titres immobilisés », 2.6. « Créances », 3.2. « Immobilisations financières » et 3.4. « Provision pour dépréciation des créances clients et autres créances » de l'annexe aux comptes annuels, votre Société constitue des provi-

sions pour couvrir les risques de dépréciation des titres de participation et des créances sur ses filiales en fonction des capitaux propres et des perspectives d'évolution de leur activité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

- Votre Société comptabilise des provisions pour risques et charges dans les conditions et selon les méthodes décrites dans les notes 2.10 et 3.9 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels. S'agissant de processus d'estimations parfois complexes, nos appréciations ont été fondées sur un examen du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction de votre Société pour ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 24 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Patrick CASSOUX
François CARREGA

9.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Convention de garantie avec la société MP Nigeria

Personnes concernées

MM. Jean-François Hénin, Xavier Blandin, Alexandre Vilgrain, Emmanuel Marion de Glatigny, Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako, M^{me} Nathalie Delapalme et la société Macif, administrateurs communs de votre Société et de MP Nigeria.

Nature et objet

Le conseil d'administration en date du 2 novembre 2011 a autorisé la signature d'une lettre de garantie par votre Société pour MP Nigeria envers la société BNP Paribas.

Modalités

Dans le cadre de l'admission des titres de MP Nigeria sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris, BNP Paribas a demandé à votre Société et à MP Nigeria de signer une lettre de garantie (Representation Letter), concernant notamment certaines informations relatives à votre Société et à MP Nigeria incluses dans le prospectus d'admission.

2. Conventions d'abandon de compte courant avec la société Panther Eureka Srl

Personnes concernées

M. Jean-François Hénin, président-directeur général de votre Société et administrateur de la société Panther Eureka Srl.

Nature et objet

Le conseil d'administration en date du 12 décembre 2011 a autorisé la recapitalisation de la société Panther Eureka Srl.

Modalités

Votre Société était actionnaire à hauteur de 60 % dans la société Panther Eureka Srl et souhaitait racheter les parts de ses partenaires afin d'être actionnaire à 100 %.

Les pertes de la société Panther Eureka Srl étant supérieures à son capital, votre Société a procédé à une recapitalisation en abandonnant la créance détenue dans la société Panther Eureka Srl à hauteur de 400 000 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISÉS PRÉALABLEMENT

En application de l'article L. 225-42 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. Avenant à la convention de prestations de services techniques avec la société MP Nigeria

Personnes concernées

MM. Jean-François Hénin, Xavier Blandin, Alexandre Vilgrain, Emmanuel Marion de Glatigny, Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako, Roman Gozalo, M^{me} Nathalie Delapalme et la société Macif, administrateurs communs de votre Société et de MP Nigeria.

Nature et objet

Le 31 juillet 2010, votre Société et la société Seplat (filiale de MP Nigeria) avaient conclu un contrat de prestations de services techniques soumis au droit anglais, aux termes duquel la société Maurel & Prom s'est engagée à fournir des prestations de services permettant à la société Seplat de remplir ses obligations d'opérateur du contrat d'association (joint operating agreement) relatif à l'exploitation des OML 4, 38 et 41.

En raison de la sortie de la société MP Nigeria du groupe Établissements Maurel & Prom, il s'est avéré nécessaire que la société MP Nigeria soit substituée à votre Société.

Modalités

Par effet de l'avenant conclu le 26 septembre 2011, MP Nigeria a été substituée à Maurel & Prom en qualité de contractant de la société Seplat aux termes du contrat de prestation de services à compter de l'admission des actions de votre Société sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris, soit le 15 décembre 2011.

2. Conventions de prestations de services transitoires avec la société MP Nigeria

Personnes concernées

MM. Jean-François Hénin, Xavier Blandin, Alexandre Vilgrain, Emmanuel Marion de Glatigny, Ambrosie Bryant Chukwueloka Orjiako, Roman Gozalo, M^{me} Nathalie Delapalme et la société Macif, administrateurs communs de votre Société et de MP Nigeria.

Nature et objet

En raison de la sortie de la société MP Nigeria du groupe Établissements Maurel & Prom et dans la mesure où la société MP Nigeria ne dispose pas pour le moment des salariés et des moyens techniques et matériels nécessaires pour (i) son fonctionnement quotidien notamment au plan administratif et comptable et (ii) fournir à la société Seplat les services requis au titre de la convention précitée, il s'est avéré nécessaire que soit conclu entre la société MP Nigeria et votre Société un contrat de prestation de services transitoires (le « Contrat de Prestation de Services Transitoires »).

Modalités

Aux termes de ce contrat conclu le 2 novembre 2011, votre Société fournit à la société MP Nigeria, pendant une période de douze mois à compter du 15 décembre 2011, renouvelable pour une même période, des prestations de services lui permettant d'assurer notamment sa gestion administrative et comptable courante et d'honorer ses engagements vis-à-vis de la société Seplat.

Les conventions et engagements ci-dessus n'ont pu être autorisés par votre conseil d'administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

3. Avenant au pacte d'actionnaires Seplat

Personnes concernées

MM. Jean-François Hénin, Alexandre Vilgrain et Emmanuel Marion de Glatigny, administrateurs communs de votre Société et de la société MP Nigeria.

Nature et objet

Un pacte avait été signé entre les actionnaires initiaux de Seplat (Shebah Petroleum Development Company, Platform Petroleum Joint Venture Limited et votre Société) le 22 décembre 2009 (le « Pacte »). À la suite de la cession de la participation de 45 % du capital de Seplat détenue par votre Société à la société MP Nigeria le 29 janvier 2010, cette dernière avait adhéré au Pacte le 3 juin 2010. Votre Société est cependant demeurée partie au Pacte à titre de garantie des engagements de sa filiale.

Dans le cadre de l'admission des titres de MP Nigeria sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris aux termes duquel la société MP Nigeria a cessé d'être une filiale de votre Société, il a été envisagé la signature d'un projet d'amendement au Pacte prévoyant (i) la sortie définitive du Pacte de votre Société ainsi que (ii) le transfert de ses droits et obligations au titre du Pacte à MP Nigeria.

Modalités

Dans le cadre de l'admission des titres de MP Nigeria sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris en date du 15 décembre 2011, un avenant au Pacte a été signé le 26 septembre 2011.

En raison d'une omission de votre conseil d'administration, la convention ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Pacifico

a. Nature et objet

Une convention de prestations de services a été conclue en date du 21 juin 2005 entre votre Société et la société Pacifico. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 11 juin 2007, autorisé préalablement par votre conseil d'administration le 29 mai 2007.

Modalités

Cet avenant a modifié plusieurs articles de la convention et notamment l'article 1 afin de clarifier les obligations respectives des parties et supprimer d'éventuelles ambiguïtés rédactionnelles.

Pour rappel, les prestations effectuées par la société Pacifico pour votre Société sont les suivantes :

- recherche de partenaires stratégiques dans le domaine pétrolier ou gazier ;
- missions d'étude de projets d'investissements et de désinvestissements, détermination du paramètre des cibles ;
- recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités de développement ;
- conception de développement des scénarios d'acquisition ou de cession et détermination de la politique de financement ;
- conseil et suivi des négociations qui lui auraient été confiées (projets d'accords contractuels, développement du Groupe), notamment en matière de projets de coopération technique ;
- suivi et assistance technique, comptable, financière et administrative des activités de forage.

Les termes financiers de cette convention sont les suivants :

- le versement d'un honoraire forfaitaire annuel de 100 000 € hors taxes ;
- le versement d'honoraires complémentaires calculés en fonction des services rendus et du coût réel des services dans le domaine des conseils financiers et des missions liées au secteur forage de la filiale de votre Société. Au titre de l'année 2008, les honoraires complémentaires sont fixés à 84 470 € hors taxes par mois. Ce montant mensuel est ajusté trimestriellement sur la base du nombre de jours de prestations réellement effectuées et du tarif journalier correspondant. Ces prestations correspondent aux missions réalisées par cinq consultants de la société Pacifico. À compter du 1^{er} septembre 2008, le nombre de consultants a été ramené à quatre puis, depuis le 1^{er} octobre 2010, à un.

Cette convention peut être résiliée par les parties à tout moment avec un préavis de deux mois.

Le montant pris en charge par votre Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 394 268 € hors taxes.

b. Nature et objet

Un contrat de sous-location en date du 11 juin 2007 a été conclu entre votre Société et la société Pacifico ; il a été autorisé par le conseil d'administration de votre Société du 13 décembre 2007.

Modalités

Cette sous-location porte sur les bureaux d'une surface d'environ 240 m², situés au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 12, rue de Volney, 75002 Paris.

Le contrat est consenti pour une durée de un an à compter du 11 juin 2007 et renouvelable par tacite reconduction.

Le loyer facturé par votre Société au titre de l'exercice 2011 s'élève à 210 144 € hors taxes.

2. Avec la société Panther Eureka Srl**Nature et objet**

Dans le cadre du contrat d'acquisition de titres de la société Panther Eureka Srl signé le 19 février 2005, et autorisé par le conseil de surveillance de votre Société en date du 22 avril 2005, votre Société a procédé à l'ouverture d'un compte courant d'associé auprès de la société Panther Eureka Srl.

Modalités

La convention prévoit la rémunération du compte au taux annuel de 8,30 %.

Au 31 décembre 2011, le compte courant, intérêts inclus, s'élève à 6 385 913 € au profit de votre Société.

Le produit des intérêts est de 527 226 € au titre de l'exercice 2011.

3. Avec la société Caroil**Nature et objet**

Le conseil de surveillance de votre Société a autorisé en date du 15 avril 2004 la signature d'une convention de domiciliation entre la société Caroil et votre Société.

Modalités

Cette convention, conclue le 16 juin 2004, a pris effet le 21 juin 2004. Le montant facturé au titre de l'exercice 2011 s'élève à 14 965 €, jusqu'à la date de cession de la société Caroil par votre Société.

4. Avec la Compagnie Européenne et Africaine du Bois (CEAB) et New Gold Mali, S.A.**Nature et objet**

Votre conseil de surveillance du 30 septembre 1999 a autorisé une convention de trésorerie entre CEAB, New Gold Mali et votre Société.

Modalités

Cette convention, conclue le 20 mars 2000, a pris effet le 1^{er} janvier 2000 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible. Au 31 décembre 2011, le compte courant (intérêts inclus) s'élève à 11 079 038 € au profit de votre Société. Le produit des intérêts est de 420 916 € au titre de l'exercice 2011.

5. Entre les sociétés Seplat, filiale de votre Société jusqu'au 15 décembre 2011, Shebah Exploration and Production Company Ltd et Allenne British Virgin Island Ltd**Nature et objet**

Au Nigéria, l'évacuation de la production d'hydrocarbures de Seplat est réalisée dans le cadre d'un contrat conclu avec Shell Petroleum Development Company (SPDC). Afin de pallier au risque de dépendance pouvant résulter d'une voie unique d'évacuation de sa production, Seplat a conclu avec Shebah Exploration and Production Ltd et Allenne British Virgin Islands Ltd, le 16 novembre 2010, un protocole d'accord portant sur la location ou l'acquisition de l'unité flottante de production, de stockage et de déchargement de pétrole (Floating Production Storage and Offloading ou « FPSO ») « Trinity Spirit ». La location ou l'acquisition du FPSO « Trinity Spirit » permettrait ainsi à Seplat de disposer d'un moyen de transit de ses hydrocarbures alternatif à l'oléoduc de SPDC Nigeria.

Modalités

Dans ce cadre, Seplat a versé à Allenne British Virgin Islands Ltd. un montant de 15 MUS\$ en dépôt, à titre d'avance remboursable. Cette somme sera le cas échéant remboursée à la demande de Seplat par le contractant si 1) Seplat décide de ne pas acheter le FPSO ; 2) Seplat décide de ne pas louer le FPSO ; 3) Seplat ne fait pas appel aux prestations de transport, de traitement et de livraison via le FPSO de sa production d'huile.

À la suite de la distribution des actions de la société MP Nigeria par votre Société le 15 décembre 2011, cette convention est devenue sans effet pour votre Société.

6. Entre les sociétés Seplat, filiale de votre Société jusqu'au 15 décembre 2011, et Abbeycourt Petroleum Company Ltd**Nature et objet**

Seplat a l'ambition d'accroître son domaine minier et recherche donc des opportunités d'investissement dans de nouveaux projets.

Pour concrétiser cet objectif de croissance, et en vue de parvenir à identifier et négocier les meilleures opportunités, Seplat a conclu le 22 mars 2010 un protocole d'accord d'une durée de deux ans avec la société Abbeycourt Petroleum Company Ltd (« APCO »), société spécialisée dans le domaine du pétrole et du gaz en Afrique.

Modalités

Dans le cadre de ce protocole d'accord, Seplat a constitué auprès d'APCO un fonds doté de 25 MUS\$ dont APCO est le gestionnaire. Au terme du protocole, APCO reversera à Seplat les montants non engagés pour cette mission. Dans le cadre des missions d'identification de structuration et de négociation d'investissements stratégiques qui lui sont confiées, APCO intervient comme « Agent » de Seplat.

Au cours de l'exercice 2011, le conseil d'administration de Seplat a pris acte de la consommation de la totalité de cette avance de 25 MUS\$ par APCO dans le cadre de ce protocole. Suite à la distribution des actions de la société MP Nigeria par votre Société le 15 décembre 2011, les effets ultérieurs de cette convention seront sans impact pour votre Société.

Paris et Paris-La Défense, le 24 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Patrick CASSOUX
François CARREGA

9.4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration des Établissements Maurel & Prom

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes des Établissements Maurel & Prom et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 24 avril 2012

Les commissaires aux comptes

Daniel de BEAUREPAIRE

ERNST & YOUNG Audit
Patrick CASSOUX
François CARREGA

9.5. Tableau de rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires perçus par les commissaires aux comptes s'élèvent en 2011 à 1 159 K€ HT (y compris les membres de leurs réseaux) s'analysent comme il suit :

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				DANIEL DE BEAUREPAIRE			
	Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>Audit</i>								
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</i>								
- Émetteur	669	750	79 %	75 %	287	299	93 %	61 %
- Filiales intégrées globalement	130	216	15 %	22 %	-	133	-	27 %
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :</i>								
- Émetteur	29	32	3 %	3 %	21	56	7 %	11 %
- Filiales intégrées globalement	22	-	3 %	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	850	998	100 %	100 %	308	488	100 %	99 %
<i>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :</i>								
<i>Juridique, fiscal, social</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)</i>	-	-	-	-	-	3	-	1 %
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	3	-	1 %
TOTAL	850	998	100 %	100 %	308	491	100 %	100 %

9.6. Résultats financiers des cinq derniers exercices de la société Maurel & Prom

En euros	2007	2008	2009	2010	2011
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	92 811 116	92 838 751	93 364 249	93 404 851	93 550 021
b) Nombre d'actions émises	120 533 917	120 569 807	121 252 271	121 305 001	121 493 534
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	10 651 294	31 933 297	12 279 500	14 396 078	13 180 296
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	726 595 079	158 738 229	-30 330 400	38 149 480	-7 079 270
c) Impôts sur les bénéfices	33 750	392 864	-42 260	-9 615 417	-261 127
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	567 641 365	-41 701 817	143 466 435	-179 517 484	-29 551 000
e) Montant des bénéfices distribués	143 737 717	137 080 246	40 044 276	11 531 602	28 772 332
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	6,028	1,313	-0,250	0,394	-0,056
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	4,71	-0,35	1,18	-1,48	-0,24
c) Dividende net versé à chaque action	1,20	1,20	0,35	0,10	0,25
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	55	49	46	40	37
b) Montant de la masse salariale	5 532 965	9 058 911	7 304 867	6 739 725	6 184 489
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 026 765	3 533 604	3 461 980	3 407 750	3 488 834

9.7. Informations

9.7.1. Information financière

Date de publication	Thème	Support
3 février 2011	Chiffre d'affaires 2010 en forte progression à 345,8 M€	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
31 mars 2011	Résultats Annuels 2010	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
10 mai 2011	Chiffre d'affaires T1 2011	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
10 août 2011	Chiffre d'affaires S1 2011 en forte progression de 123 % à 293 M€	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
31 août 2011	Résultats semestriels 2011	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
3 novembre 2011	Chiffre d'affaires du T3 2011	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
2 février 2012	Chiffre d'affaires 2011 en forte progression à 374 M€ Hausse de 21 % des droits à enlèvement	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
29 mars 2012	Résultats Annuels 2011	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P

9.7.2. Information sur l'activité de la Société

Date de publication	Thème	Support
5 janvier 2011	<i>Point sur la production au Nigéria et sur l'appréciation du champ OMOC-Nord au Gabon</i>	<i>Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P</i>
21 février 2011	<i>COLOMBIE – Résultat positif du premier puits stratigraphique sur le permis CPO 17</i>	<i>Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P</i>
28 mars 2010	<i>Augmentation de 74 % des réserves certifiées du Groupe : 288 Mboe</i>	<i>Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P</i>
31 mars 2011	<i>Maurel & Prom conclut une alliance stratégique avec Pacific Rubiales Energy</i>	<i>Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P</i>
26 juillet 2011	<i>COLOMBIE – Résultat positif des deuxième et troisième puits stratigraphiques sur CPO 17</i>	<i>Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P</i>
10 octobre 2011	<i>COLOMBIE – Extension du champ de Sabanero au Nord-Est</i>	<i>Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P</i>
19 janvier 2012	<i>COLOMBIE – Mise en test de production du champ de Sabanero</i>	<i>Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P</i>
30 janvier 2012	<i>GABON – Démarrage du forage du puits ETBIB-1</i>	<i>Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P</i>
3 février 2012	<i>TANZANIE – démarrage du forage du puits Ziwani-1</i>	<i>Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P</i>
13 mars 2012	<i>Point sur les réserves au Gabon, en Colombie et en Tanzanie</i>	<i>Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P</i>
15 mars 2012	<i>Deux nouveaux permis d'exploitation accordés par le gouvernement de Namibie</i>	<i>Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P</i>
28 mars 2012	<i>Point sur les ressources du Groupe</i>	<i>Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P</i>

9.7.3. Information sociétale

Date de publication	Thème	Support
6 janvier 2011	Nomination de Monsieur Jean BIE, Directeur Exploration des Établissements Maurel & Prom	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
6 janvier 2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité MAUREL & PROM contracté avec la société NATIXIS SECURITIES	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
5 mai 2011	Report de l'Assemblée générale au 29 juin 2011	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P et BALO
24 mai 2011	Point sur la distribution des actions de MP Nigeria	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
21 juin 2011	Fusion de Caroil SA avec Tuscany int. drilling Inc.	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
29 juin 2011	Compte rendu de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2011	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
29 juin 2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société NATIXIS SECURITIES	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
16 septembre 2011	Conclusion de l'acquisition de Caroil SAS par Tuscany International Drilling Inc	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
12 octobre 2011	PEROU - Signature d'un accord de farm-out entre Maurel & Prom et Pacific Rubiales Energy	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
7 novembre 2011	Convocation d'une AG : distribution de MP Nigeria	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
1 décembre 2011	Point sur les volumes de la séance du 30 novembre 2011	Communiqué de presse (Reuters, Bloomberg, Boursorama) Site M&P
8 décembre 2011	Suspension du contrat de liquidité	
12 décembre 2011	Approbation par l'assemblée générale de Maurel & Prom de la distribution de 100 % du capital de MP Nigeria	

Date de publication	Thème	Support
13 décembre 2011	<i>Reprise du contrat de liquidité</i>	
14 décembre 2011	<i>Distribution des actions MP Nigeria aux actionnaires de Maurel & Prom et cotation de MP Nigeria sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris</i>	
15 décembre 2011	<i>NYSE Euronext accueille MP Nigeria sur son marché européen</i>	
2 janvier 2012	<i>Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société NATIXIS</i>	

9.7.4. Disponibilité de l'information

En version électronique

Tous les communiqués de presse cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet de la Société : www.maureletprom.fr.

Les communiqués de presse, déclarations, document de référence, déclarations des dirigeants sur leurs actions propres et notes d'opération sont disponibles sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org et sur le site d'Euronext : www.euronext.com.

Les communiqués sont également disponibles sur le site internet des Échos : <http://www.lesechos-comfi.fr>.

Les parutions BALO sont disponibles sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>.

Les comptes annuels sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris et sont consultables sur : <http://www.infogreffe.fr>.

En version imprimée

Tous les documents mentionnés dans le présent document de référence sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de la Société : Établissements Maurel & Prom, 12, rue Volney 75002 Paris.

9.8. Tables de concordance

9.8.1. Rapport de gestion

ÉLÉMENTS REQUIS PAR LE CODE DE COMMERCE, LE CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, LE CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ET LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
<i>Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, situation de la Société durant l'exercice écoulé (L. 225-100 et L. 232-1 du Code de commerce)</i>	Introduction ; 1 ; 9.2.1 ; 9.2.3	10-15 ; 31-43 ; 131-199 ; 201-230
<i>Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe, situation du Groupe durant l'exercice écoulé (L. 225-100-2 et L. 233-26 du Code de commerce)</i>	Introduction ; 1 ; 9.2.1	10-15 ; 31-43 ; 131-199 ;
<i>Résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (L. 233-6 du Code de commerce)</i>	9.2.3	28-29 ; 218-219 228-229
<i>Évolution prévisible (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)</i>	1.5	42-43
<i>Événements importants survenus après la date de la clôture de l'exercice (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)</i>	1.5.1	42
<i>Activités en matière de recherche et de développement (L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce)</i>	8.4	125
<i>Prises de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (L. 233-6 du Code de commerce)</i>	néant	néant
<i>Informations relatives aux questions d'environnement et conséquences environnementales de l'activité (L. 225-100 et L. 225-102-1 du Code de commerce)</i>	Introduction ; 6	24-25 ; 99-105
<i>Informations relatives aux questions de personnel et conséquences sociales de l'activité (L. 225-100 et L. 225-102-1 du Code de commerce du Code de commerce)</i>	4	91-93
<i>Description des principaux risques et incertitudes (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)</i>	2	42-57
<i>Politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)</i>	2.2 ; 3.3	49-55 ; 85-89
<i>Exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)</i>	2.2	49-55

ÉLÉMENTS REQUIS PAR LE CODE DE COMMERCE, LE CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, LE CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ET LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
<i>Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (L. 225-100 du Code de commerce)</i>	7.2.1.2	108-110
<i>Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3 du Code de commerce)</i>	7.3.5	121
<i>Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (L. 225-102 du Code de commerce)</i>	4.2.2 ; 5.1.1	92 ; 95-96
<i>Identité des actionnaires détenant plus de 5 % ; autocontrôle (L. 233-13 du Code de commerce)</i>	5.1.2	97
<i>État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société (L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)</i>	3.2.2.1.1	72-73
<i>Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (L. 225-102-1 du Code de commerce)</i>	3.2.3	80-84
<i>Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (L. 225-102-1 du Code de commerce)</i>	3.2.1.2	64-72
<i>Informations sur les rachats d'actions propres (L. 225-211 du Code de commerce)</i>	7.2.2	111-115
<i>Montant des dividendes distribués au titre des trois exercices (243 bis du CGI)</i>	5.2	97
<i>Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels (L. 232-6 du Code de commerce)</i>	9.2.1	139-146

9.8.2. Règlement CE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises par le règlement CE

809/2004 de la commission du 24 avril 2004 mettant en œuvre la directive CE 71/2003 du parlement européen et du conseil.

INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
<i>Personnes responsables</i>		2 ^e de couverture
<i>Contrôleurs légaux des comptes</i>		2 ^e de couverture
<i>Informations financières sélectionnées</i>	Introduction	10-15
<i>Facteurs de risques</i>	2	45-57
<i>Informations concernant l'émetteur</i>	7	107-121
<i>Histoire et évolution de la Société</i>	Introduction	2-3
<i>Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur</i>	7.1	107
<i>Lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur</i>	7.1	107
<i>Date de constitution et la durée de vie de l'émetteur</i>	7.1	107
<i>Siège social et la forme juridique de l'émetteur, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire</i>	7.1	107
<i>Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur</i>	Introduction ; 1.1.1.1 ; 1.5	3 ; 31-32 ; 42-43
<i>Investissements</i>	1.1.1.8 ; 1.3	34 ; 39-40
<i>Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices</i>	1.3.1	39
<i>Principaux investissements en cours</i>	1.3.2	40
<i>Principaux investissements envisagés</i>	1.3.3	40

INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
<i>Aperçu des activités</i>	Introduction ; 1.1.1.1 ; 8.7 ; 8.8	3-9 ; 16-23 ; 31-32 ; 126-127
<i>Principales activités</i>	Introduction ; 1.1.1.1	3-9 ; 16-23 ; 31-32
<i>Principaux marchés</i>	1.1.1.1 ; 1.1.1.2.2 ; 1.2	8-11 ; 16-20 ; 32 ; 36-39
<i>Evénements exceptionnels</i>	néant	néant
<i>Dépendances éventuelles du groupe Maurel & Prom à l'égard de certains clients importants ou contrats d'approvisionnement</i>	2.1.8 ; 2.2.6	48 ; 55
<i>Position concurrentielle</i>	2.1.6	47
<i>Organigramme</i>	8.7	126
<i>Place de l'émetteur dans le Groupe</i>	8.7	126
<i>Principales filiales</i>	8.7 ; 9.2.3	126 ; 228-229
<i>Réserves – propriétés immobilières, usines et équipements</i>	8.3	125
<i>Immobilisations corporelles les plus significatives</i>	8.3	125
<i>Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives</i>	6	99-105
<i>Examen de la situation financière et du résultat</i>	1	31-43
<i>Situation financière</i>	1	31-43
<i>Résultat d'exploitation</i>	1.1.1.3-1.1.1.6	33-34
<i>Trésorerie et capitaux</i>	1.1.1.3-1.1.1.10	33-36
<i>Informations sur les capitaux à court terme et à long terme</i>	1.1.1.3-1.1.1.6 ; 1.1.1.9-1.1.1.10	33-35
<i>Source, montant et description des flux de trésorerie</i>	1.1.1.9	35

INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
<i>Conditions d'emprunt et structure de financement</i>	1.4.1	41
<i>Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations</i>	1.4.2	41-42
<i>Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives</i>	1.4.3	42
<i>Recherche et développement, brevets et licences</i>	8.4	125
<i>Informations sur les tendances</i>	1.5	42-43
<i>Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé</i>	1.5.1	42
<i>Tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours</i>	1.5.2	43
<i>Prévisions ou estimations du chiffre d'affaires et des budgets d'investissement</i>	néant	néant
<i>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</i>	3.2.1-3.2.2	59-80
<i>Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction</i>	3.2.1.1.1 ; 3.2.1.2	59-63 ; 64-72
<i>Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur</i>	3.2.1.3	72
<i>Rémunération et avantages</i>	3.2.3	80-84
<i>Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit, à chaque membre des organes d'administration, de direction, de surveillance</i>	3.2.3.2.1 ; 3.2.3.2.2	81-84
<i>Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages</i>	3.2.3.2.2	83-84
<i>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</i>	3.2.2.1	72-80
<i>Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction</i>	3.2.1.1.1	59-62
<i>Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats</i>	3.2.2.1.2	73
<i>Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société</i>	3.2.2.3	79-80

INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
<i>Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France</i>	3.1	59
<i>Salariés</i>	4	91-93
<i>Effectif à la clôture des 3 derniers exercices ; répartition géographique et par type d'activité</i>	4.1.1	91-92
<i>Participations au capital et stock-options</i>	4.2	92-93
<i>Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur</i>	4.2	92-93
<i>Principaux actionnaires</i>	5.1	95-97
<i>Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues)</i>	5.1.2	97
<i>Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital</i>	5.1.3	97
<i>Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires</i>	5.3.1	97
<i>Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle</i>	5.3.2	97
<i>Opérations avec des apparentés</i>	8.1	123
<i>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</i>	1.7	43
<i>Informations financières historiques</i>	1.7.1	43
<i>Informations financières pro forma</i>	néant	néant
<i>États financiers annuels</i>	9.2.1 ; 9.2.3	131-199 ; 211-230
<i>Vérification des informations financières historiques annuelles</i>	9.2.2 ; 9.2.4	200 ; 231
<i>Vérifications des informations financières historiques</i>	1.7.2	43
<i>Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	1.7.3	43
<i>Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur</i>	néant	néant

INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
<i>Date des dernières informations financières vérifiées</i>	9.2.2-9.2.4	200 ; 231
<i>Informations intermédiaires et autres</i>	néant	néant
<i>Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés</i>	néant	néant
<i>Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié</i>	néant	néant
<i>Politique de distribution</i>	5.2	97
<i>Procédures judiciaires et d'arbitrage</i>	8.2	123-124
<i>Changement significatif de la situation financière ou commerciale</i>	Introduction	14-15
<i>Informations complémentaires</i>	7 ; 9.7	107-121 ; 238-241
<i>Capital social</i>	7.2.1.1	107
<i>Capital souscrit et capital autorisé</i>	7.2.1	107-110
<i>Actions non représentatives du capital</i>	néant	néant
<i>Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales</i>	7.2.2	111-115
<i>Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur</i>	7.2.3	115
<i>Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital</i>	néant	néant
<i>Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option</i>	néant	néant
<i>Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices</i>	7.2.4	116-117
<i>Acte constitutif et statuts</i>	7.3	119-121
<i>Objet social de l'émetteur</i>	7.3.1	120
<i>Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	7.3.2	120
<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i>	7.3.3	120

INTITULÉ	SECTIONS correspondantes du présent document de référence	PAGES correspondantes du présent document de référence
<i>Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</i>	7.3.4	120
<i>Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission</i>	3.4	88-89
<i>Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle</i>	7.3.5	121
<i>Déclarations de franchissements de seuils statutaires</i>	7.3.6	121
<i>Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social</i>	7.3.7	121
<i>Contrats importants</i>	1.6	43
<i>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</i>	8.5	125
<i>Documents accessibles au public</i>	8.6	125
<i>Informations sur les participations</i>	8.7 ; 9.2.3	126 ; 228-229

Notes

p./250

A large rectangular area with a light gray background and horizontal dotted lines, intended for writing notes.

Notes

A large rectangular area with a light gray background and horizontal dotted lines, intended for writing notes.



2011
**DOCUMENT DE
RÉFÉRENCE**

MAUREL & PROM

12, rue Volney - 75002 Paris

Tél. : +33 1 53 83 16 00

Fax : +33 1 53 83 16 04

www.maureletprom.fr